GEORGES GOYAU

[BI]SMARCK ET L'ÉGLISE

LE CULTURKAMPF

(1870-1878)

TOME SECOND

DEUXIÈME ÉDITION.

Librairie académique PERRIN et Cie.



BISMARCK ET L'ÉGLISE

LE

CULTURKAMPF

1870-1878

II

BISMARCK ET L'ÉGLISE
LE CULTURKAMPF

CHAPITRE VII

LA PREMIÈRE APPLICATION DES LOIS DE MAI JUIN-DÉCEMBRE 1873.

Un jour de mai 1873, un président de consistoire protestant causait avec Auguste Reichensperger : « L'issue de la lutte, lui disait-il, dépend de l'attitude des évêques, et la majorité des ecclésiastiques et des paysans protestants les secondera ». Reichensperger acceptait l'augure ; mais d'autre part il prévoyait en tremblant l'effroyable poussée d'athéisme dont les populations allemandes seraient bientôt les témoins et les victimes [1].

Tandis que les âmes religieuses s'inquiétaient de ce que deviendrait en Allemagne le christianisme, une seule chose importait aux hommes d'État de Berlin, c'était que l'Église se soumît ; et comme ils avaient légiféré sur elle sans la connaître, leur ignorance même leur faisait espérer sa capitulation. « Une

fois ces lois mises en vigueur, prédisait le juriste Friedberg, toute agitation cessera; on aura d'ailleurs assez d'énergie pour étouffer les infractions[1] ».

« Comment croire, reprenait l'historien Sybel, que les évêques d'Allemagne, après s'être conduits si pitoyablement au Concile, trouveront de l'énergie pour lutter contre Bismarck[2] ? » Ni Friedberg, qui avait élaboré les lois de mai, ni Sybel qui les applaudissait, ni Bismarck, exalté par l'habitude de vaincre, ni les bureaucrates de Berlin, soucieux uniquement d'obéir et d'être ensuite obéis, n'avaient prévu quel drame allait se jouer, et comment les lois se heurteraient à la conscience collective de l'épiscopat, et comment l'effort même qu'on ferait pour l'asservir le pousserait à prendre son élan vers Rome, et à chercher là-bas, près d'une cime intangible, un refuge et un appui pour les droits légitimes de la société religieuse, menacée dans son indépendance, menacée dans son intégrité *. « Le secret de notre vigueur, proclamera bientôt Mallinckrodt, le secret merveilleusement grand, le secret inintelligible au monde, c'est que notre épiscopat, sans se laisser fourvoyer par les promesses, effrayer par les menaces, suit la voie que le maître de l'Église lui a marquée[3] ».

Ces évêques qui, sous la pression des lois hostiles, resserraient ainsi leurs liens avec le Saint-

* L'historien Treitschke soutenait même cette thèse, que l'État, par la législation de mai, « agissait dans les formes les plus douces qui fussent encore possibles après vingt ans d'usurpations ecclésiastiques »; qu'il n'y avait dans ces lois « aucun mot qui ne visât au bien de l'Église et à lui assurer, dans un peuple *paritaetisch*, une situation estimée, une activité féconde » ; et qu'enfin, bien loin d'imposer « une tutelle brutale », elles prouvaient « l'estime profonde où l'État tenait les forces morales de l'Église ». (*Zehn Jahre deutscher Kaempfe*, 3e édit., II, pp. 87-91 et p. 334. Berlin, Reimer, 1897.)

Siège, se rappelaient peut-être, à cette heure critique, les pronostics lugubres que de Rome même, en 1870, l'ambassadeur Arnim avait adressés à l'un d'entre eux. Arnim avait annoncé que la définition de l'infaillibilité donnerait lieu à des difficultés politiques, et qu'une persécution naîtrait[1]. Voilà que sonnait l'heure fatale, où, sur l'Église de Prusse, allait se déchaîner un souffle de ravage, et Roon en personne semblait confirmer la prophétie d'Arnim, lorsqu'il disait en laissant deviner ce menaçant lendemain : « C'est la faute de l'infaillibilisme[2] ».

Presque tous les évêques de Prusse avaient fait partie de la minorité conciliaire : presque tous, pour éviter d'articuler : *Non placet*, avaient quitté Rome sans attendre le vote final. La définition dogmatique, qu'exploitaient désormais contre l'Église certaines susceptibilités politiques, affectées ou sincères, était devenue l'objet de leur foi, mais n'avait pas été leur œuvre. Ainsi, parmi les causes des prochains orages, il en était au moins une dont on ne pouvait les rendre pleinement responsables. Mais l'épiscopat universel avait parlé ; ils en étaient membres et s'en considéraient comme solidaires ; ils tenaient à partager, sans restriction, la responsabilité qu'avait assumée l'Église enseignante. Sans jamais alléguer comme une excuse personnelle cette attitude d'opposants qui dans l'assemblée œcuménique avait été la leur, sans même se demander un seul instant si les crises de 1873 justifiaient leurs alarmes de 1870, ils allaient porter en silence, avec simplicité et dignité, le poids des soupçons et des attaques que soulevait contre l'Église un vote conciliaire émis en leur absence et malgré leurs objections. Hostiles naguère à la définition, ou tout au moins à son

opportunité, la destinée les contraindrait de glorifier par leurs souffrances, dans l'obscurité des prisons, cet article de foi que d'autres évêques en 1870 avaient glorifié par leur initiative, au grand jour du Concile. Ils accueilleraient comme une sorte de grâce cette façon tardive et douloureuse d'être, eux aussi, les témoins du dogme, et de racheter ainsi ce qui tout d'abord avait pu manquer à la spontanéité de leur *Amen*. Alors se dérouleraient des luttes acharnées, au cours desquelles, plutôt que de cesser d'être évêques, ils laisseraient l'État les faire déchoir du nom et de la dignité d'Allemands. Ces mêmes prélats qui, pour leur tiédeur et leur réserve, avaient parfois encouru, en 1870, les sévérités des autres Pères du concile, deviendraient aux yeux du monde les confesseurs du dogme nouvellement défini.

Il en est pour l'édifice dogmatique comme pour l'architecture d'une cathédrale : les pierres neuves qui l'affermissent ou l'embellissent ont besoin d'une patine. Des hommes jadis avaient souffert pour les divers articles du *Credo* ; il convenait que, pour ce dernier article, des hommes souffrissent ; c'était là la patine dont cette pierre toute neuve avait besoin. A travers l'histoire, la possession de tous les autres dogmes avait été assurée et comme achevée par des martyres humains. Le dogme de 1870 n'échapperait pas complètement à la loi commune. Des reflets d'auréole allaient se poser sur les têtes des évêques allemands ; la majorité conciliaire, qui avait critiqué leurs lenteurs, finirait, avec une respectueuse envie, par admirer leurs élans ; et l'on assisterait une fois de plus à l'incompréhensible mystère d'élection qui sans cesse dans l'histoire religieuse vérifie la parole de Jésus, mystère de dureté, mais aussi mystère de

douceur, par l'effet duquel les derniers deviennent les premiers.

I

Melchers, archevêque de Cologne, avait, dès le 27 février 1873, consulté le cardinal Antonelli sur l'attitude qui siérait après le vote des projets de loi, projets « iniques, et très contraires à l'esprit et aux lois de l'Église »[1].

Le Vatican ne s'était point empressé de répondre, mais du fond de son évêché de Mayence, Ketteler, dont le diocèse englobait trois villages prussiens, avait à la fin de mars soumis à Melchers ses propres idées. Les évêques, expliquait-il, devaient repousser les lois en bloc. Lors même que sur plusieurs détails ils eussent pu transiger, lors même qu'ils eussent pu admettre pour la Prusse certaines stipulations qui déjà s'appliquaient dans les États du Sud, Ketteler estimait que ce n'était pas le moment d'entrer dans la voie des concessions, et qu'il convenait de dire sans ambages au cabinet de Berlin : « Si vous voulez modifier le statut de l'Église, adressez-vous au Pape ». Agir autrement ne servirait à rien, concluait l'évêque de Mayence*; et il observait qu'on

* En décembre 1873, le président Bardeleben disant à Auguste Reichensperger que les évêques avaient rendu toute entente impossible, celui-ci répondait que, s'ils s'étaient soumis à certaines parties des lois de mai, comme en fait ils l'eussent pu, on aurait crié contre leur faiblesse; que depuis 1870, la politique du gouvernement était un système (PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 115). Wagener, le familier de Bismarck, reconnaîtra plus tard (*Erlebtes*, II, p. 69. Berlin, Pohl, 1884), que les lois de mai dépassaient trop les limites des attributions de l'État pour pouvoir être acceptées par les évêques.

n'avait point affaire à un État qui marchandait au clergé quelques libertés, mais à une législation qui mettait en jeu l'existence de l'Église en tant qu'organisation indépendante et surnaturelle [1]. « Si ces projets reçoivent force de loi, reprenait l'évêque de Trèves, Eberhard, c'en est fait de l'Église catholique en Prusse ; pour qu'elle tombe d'elle-même en ruines, ce ne sera plus qu'une question de temps, car sa vie intérieure sera atteinte [2] ».

Un discours de Pie IX, le 7 mars 1873, taxait de césarisme byzantin les projets de lois préparés en Prusse [3] ; puis, le 24 avril, survint une réponse détaillée d'Antonelli : elle avait la même résonance que la lettre de Ketteler. Le cardinal secrétaire d'État signifiait que ni la Cour royale pour les affaires ecclésiastiques, ni les examens d'État pour les clercs n'étaient admissibles. Il prévoyait que certains articles des lois pourraient être l'objet d'une tolérance purement passive, si une politique de résistance active risquait de provoquer certains dommages graves ; mais du moins les évêques devraient-ils alors, par des protestations ou tout autre moyen, aviser à se décharger du reproche d'inertie, qui ferait scandale. Sans entrer plus avant dans le détail, Antonelli les invitait à fixer tous ensemble une ligne de conduite uniforme, et à la suivre ensuite fidèlement dans leurs divers diocèses [4].

Les évêques se sentaient fortifiés par cette confiance du Vatican. Quelle qu'eût été leur attitude au Concile, il était manifeste que la générosité de Pie IX n'éprouvait à leur égard aucune suspicion. Leurs discussions annuelles de Fulda, strictement périodiques, pleinement libres, se déroulant d'après un ordre du jour que souverainement ils fixaient, témoi-

gnaient de leur droit d'initiative, complètement respecté par le pouvoir romain. Bismarck et les vieux catholiques accusaient Pie IX de les traiter comme de simples préfets et de régner sur eux par la peur. Mais les instructions d'Antonelli prouvaient précisément le contraire. Ces prétendus préfets se voyaient entre eux, se concertaient; ils délibéraient comme bon leur semblait, parlant librement, sans se défier d'eux-mêmes ni les uns des autres.

Ils ne se flattaient nullement que les conférences de Fulda dussent « remplacer les synodes ou bien exercer une activité législative »; ils visaient, plutôt, par ces rendez-vous périodiques, à se connaître personnellement, à « fortifier les liens de la charité et de l'unité », à s'entendre sur la meilleure façon d'appliquer les lois de l'Église et les ordonnances du Saint-Siège[1].

Ils affichaient l'apostolique souci de dire au nom de l'Église d'Allemagne, et de dire à cette Église même, tout ce qui devait être dit, — et de le dire en termes plus exacts et plus autorisés que ne le faisaient les journalistes religieux. Ils opposaient à l'intempérance de certains défenseurs de Dieu, Allemands ou Italiens, laïques sans compétence ou prêtres sans mandat, la calme et prudente sérénité de la parole de Dieu; et l'union de ces prélats, telle que dans sa lettre Antonelli la rêvait, n'avait rien de commun avec cette uniformité d'obéissance, passive d'abord, et puis craintive, et finalement inactive, que récoltent pour leur propre malheur les gouvernements absolutistes, et qui convenait peut-être aux préfets de Bismarck, mais nullement aux évêques de Pie IX.

Ce fut sous l'impression de cette réponse cardinalice que les évêques de Prusse, du 29 avril au 2 mai,

se réunirent à Fulda, devant le tombeau de saint Boniface; tous sauf un se trouvèrent là ou se firent représenter; leurs rangs s'ouvrirent aussi à l'évêque de l'armée, à l'administrateur épiscopal de Fribourg, et à Ketteler. Ditscheid, secrétaire de l'évêque de Trèves, fut frappé du caractère de gravité que prit tout de suite la réunion [1]: l'on sentait qu'on devait arrêter certaines décisions capitales, dont les suites seraient lourdes. Il est certain que dans le petit cénacle toutes les nuances d'opinion s'exprimèrent librement; mais les nuances ne sont pas toujours des divergences, et parfois au contraire composent une harmonie. Le démenti de Ketteler eut plus tard aisément raison d'une légende, d'après laquelle une majorité intransigeante, conduite par Ketteler et Melchers, aurait fait taire une minorité conciliatrice [2].

Dans un calme que soutenait et qu'animait leur prière, tous ces évêques, en commun, firent en quelque sorte leur testament. Ils prévoyaient qu'ils pouvaient être arrachés à leurs diocèses : ils stipulèrent qu'en ce cas le vicaire général hériterait de leurs pouvoirs, et que d'avance deux prêtres seraient désignés pour recueillir successivement à son défaut cet onéreux privilège [3]. Ils mesurèrent la portée des sanctions pénales, et l'atrocité des dangers que couraient peut-être, bientôt, les propriétés et les institutions ecclésiastiques; ils furent d'avis, quand même, d'opposer aux lois une résistance passive. Bien que le Saint-Siège, dans divers États de l'Allemagne, eût accordé au gouvernement certains droits pour la collation des cures, ils estimèrent que la Prusse commettait un abus de pouvoir en s'arrogeant elle-même de pareils droits, et ils se déterminèrent à ne point

obéir. Melchers, le 2 mai, prévint le Pape de ces résolutions[1]. C'était le jour où l'on célébrait la fête de saint Athanase, le jour où le bréviaire parlait de ses exils. Les évêques de Prusse, en méditant sur son histoire, osaient-ils d'avance y discerner la leur ?

Puis, tous ensemble, ils signèrent une lettre publique, par laquelle l'Église de Prusse remerciait le peuple chrétien. D'elles-mêmes, les consciences, par une intuition perspicace, avaient constaté que les projets de loi mettaient en péril les liens entre les évêques et le Pape, les liens entre les fidèles et les évêques, les liens entre le catholicisme allemand et l'Église universelle, et qu'ils menaçaient d'une complète dislocation la charpente même de l'organisme religieux. C'était une consolation pour l'épiscopat, que les catholiques prussiens, pour s'inquiéter, n'eussent pas attendu ses propres inquiétudes. Il les encourageait, les félicitait, les rassurait. Il protestait que, pour toutes les questions douteuses, l'avis du Pape serait souverain; il réclamait qu'on ne reconnût comme pasteurs légitimes que les membres authentiques de la hiérarchie. Si ferme était cette lettre, et d'une fermeté si tranquille, si sereine, si obstinément sûre d'elle-même, que les fidèles n'avaient à redouter aucunes concessions préjudiciables aux droits de l'Église, et que l'État n'avait à en espérer aucunes. L'accent pourtant n'avait rien de belliqueux : cette lettre visait à plus et à mieux qu'à être l'épisode d'une bataille ou l'esquisse d'une parade. « Nous continuerons, proclamaient les évêques, de remplir nos devoirs envers l'autorité laïque, envers la société civile, envers la patrie; car nous n'oublions jamais qu'en ce qui regarde les rapports entre les deux pouvoirs, Dieu ne veut pas la

lutte, ni la séparation, mais qu'il veut la paix et la concorde ». Ils terminaient en recommandant à leurs fidèles de se bien conduire et de prier [1]. Ainsi n'acceptaient-ils la lutte qu'en définissant une fois encore un idéal de paix; et la prière, humble et pacifiante, était la seule tactique dont ils aimassent à tracer le programme.

Trois semaines plus tard, lorsque les projets furent devenus des lois, un nouveau message épiscopal émut l'opinion; il était cette fois adressé au ministère, et mettait en lumière le point fondamental du litige [2]. La police confisqua plusieurs des journaux qui le reproduisirent [3]; mais la liberté de penser et d'écrire, même exercée par des évêques, prévaut toujours contre la police. Ils posaient à l'État certaines questions très nettes. Vivait-on sous l'ère païenne, ou sous l'ère chrétienne ? Allait-on rétrograder au delà de Constantin, sous lequel les autonomies respectives de l'État et de l'Église étaient entrées en vigueur, et remonter à l'époque où l'État s'affichait comme la source de tout droit ? Admettre en matière spirituelle l'absolutisme du pouvoir civil, c'était répudier l'origine divine du christianisme. Donc les évêques refusaient formellement leur concours pour l'application des lois, et le Jésuite Schneemann, dont la science théologique était réputée, s'apprêtait à démontrer, en deux brochures, l'incompatibilité entre le dogme et la législation de mai. [4]

La *Gazette de Voss*, feuille progressiste, ne put se défendre de trouver à cette attitude quelque grandeur. Elle épiait les propos du Conseil suprême évangélique; elle constatait que les plaintes timides qu'il risquait visaient surtout la loi réglant les conditions dans lesquelles les citoyens pouvaient quitter

leur Église, et qu'ainsi, parmi tant d'innovations, il s'attardait à déplorer, presque exclusivement, celle d'où pouvait résulter pour les clergés une diminution de ressources ; et la *Gazette de Voss*, assez malveillante pour les hautes autorités de l'évangélisme, laissait entendre que les évêques du Pape étaient accessibles à de plus nobles soucis [1].

Une caricature, dont s'amusa l'Allemagne, commenta la démarche épiscopale : on y voyait une vieille femme accroupie, armée de lunettes, et qui venait d'accoucher ; elle représentait la Chambre des Seigneurs, et Bismarck et Falk recueillaient avec sollicitude les lois de mai, qui venaient de naître. Les trois cheveux que les caricaturistes prêtaient à Bismarck étincelaient comme trois rayons ; avec le geste auguste d'un Moïse descendant du Sinaï, il montrait aux évêques ces nouvelles Tables de la loi. « Elles ne me regardent pas », répliquait un des prélats, mitre en tête [2]. Falk se flatta dans la suite d'avoir à ce moment agi sur l'épiscopat, avec douceur et cordialité, pour que l'Église coopérât à l'application des lois [3] ; mais la douceur de Falk échoua, comme bientôt sa dureté. Les évêques estimaient que les lois faites sans eux et sans le Pape ne les regardaient point.

D'ailleurs, à ce moment même, certaines négociations qui s'engagèrent entre Melchers et Rome prouvaient que la hiérarchie catholique n'avait nullement le désir de troubler inutilement l'Allemagne et d'y multiplier les incidents superflus. Melchers, dans sa lettre du 1er mai [4], avait fait observer que les articles 15 et 18 de la Constitution prussienne étaient désormais modifiés, et il avait demandé à Rome, au nom de l'assemblée épiscopale de Fulda, si les fonc-

tionnaires catholiques pouvaient encore, en conscience, prêter serment à cette Constitution remaniée. Répondre non, c'était contraindre les bons catholiques à s'exclure eux-mêmes de toutes les charges, de toutes les assemblées publiques, et exposer ainsi à de terribles tentations leur docile fidélité. « Le texte ainsi modifié, décida au début de juin la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, ne comporte aucune interprétation qui puisse le rendre correct ; jurer la Constitution, telle quelle, serait désormais approuver l'erreur et léser la foi. Il faut donc, en prêtant serment, faire des réserves expresses au nom du catholicisme ; si l'État ne les tolère pas, il faut trouver un moyen quelconque pour que l'opinion connaisse ces réserves. Les évêques, par exemple, pourraient faire une lettre pastorale pour spécifier que le serment prêté par les catholiques exclurait, implicitement, les dispositions contraires à l'Église [1] ».

Avec quelques-uns de ses collègues et un canoniste laïque, Melchers étudia cette réponse romaine : il n'en était pas content. Il redoutait tout de l'État : que feraient des catholiques, du jour où un bureaucrate, leur mettant sous les yeux une telle lettre épiscopale, les inviterait à expliquer bien nettement si oui ou non, restreignant leur serment, ils y introduisaient les réserves commandées par l'Église ? Il y avait là, d'après Melchers, un grave péril : le 19 juillet, il confia ses angoisses au cardinal Antonelli. « A Fulda, continuait-il, quelques évêques ont estimé que la Constitution pouvait être interprétée de façon à ce que fût exclue l'adhésion aux lois injustes ; et, d'autre part, le serment proposé oblige à garder la Constitution, mais à la garder suivant sa conscience : *juxta*

conscientiam ». Et Melchers se retranchait derrière ces remarques subtiles pour induire le Saint-Siège à des exigences moins rigides. Antonelli, le 5 août, réclama le texte exact de la formule de serment ; enfin, le 2 septembre, Rome décréta que les fonctionnaires ou députés qui jureraient ne devraient pas être inquiétés ; elle s'en remettait aux évêques pour aviser à la façon la plus opportune d'instruire à ce sujet les fidèles et d'éviter le scandale, si possible [1]. Falk, plus tard, s'armera de ces détails pour accuser les évêques allemands de prendre à Rome leur mot d'ordre [2] ; mais la sagesse de Melchers et sa franchise de langage avaient au contraire préservé d'un vrai danger les catholiques de Prusse.

Des chicanes sur la formule du serment pouvaient en effet leur fermer la vie publique : ils eussent risqué de se comporter comme des émigrés à l'intérieur, et seraient devenus les artisans de leur propre affaiblissement ; en se mettant ainsi hors de la société civile, auraient-ils défendu plus efficacement les droits de la société religieuse ? Melchers pensait le contraire. Vraisemblablement il jugeait inutile que les catholiques prissent prétexte des lois de mai pour créer à l'Etat des difficultés imprévues ; il préférait tenir leur courage en haleine en vue des complications qui allaient succéder inévitablement à la mise en vigueur des lois. L'épiscopat ne rendait pas à Bismarck provocation pour provocation ; et le *Non possumus* qu'avait signifié l'assemblée épiscopale de Fulda n'était pas un cri de guerre, mais seulement la revendication d'un droit.

II

Souvent, à travers l'histoire, les ordres religieux aidèrent la hiérarchie à défendre son indépendance contre les tentatives des rois. Mais les évêques de Prusse, dans la lutte qui s'engageait, ne pouvaient plus espérer ce concours. Car, en ce mois de mai 1873, où le législateur prussien enlevait à l'épiscopat le libre gouvernement de l'Église, des ruines nouvelles s'accumulaient dans le clergé régulier : malgré la Bavière, qui avait un instant pris la défense des Rédemptoristes, malgré la Saxe, qui plaidait pour les Pères du Saint-Esprit, le Conseil fédéral déclarait, le 13 mai 1873, que les uns et les autres étaient affiliés aux Jésuites et devaient être traités comme eux ; les Lazaristes, les Dames du Sacré-Cœur, étaient marqués du même stigmate et frappés de la même condamnation sommaire. La destinée de sept ordres enseignants, que la Prusse aurait voulu supprimer du même coup, mais dont quelques-uns avaient la Bavière pour avocat, était soumise à plus ample examen ; de toute évidence, d'ailleurs, leur dispersion n'était qu'une affaire de temps[1].

On voyait lentement s'accomplir, sur le territoire allemand, l'impitoyable programme que développait ailleurs le préfet Froté, de Porrentruy, l'un des chefs les plus actifs du *Culturkampf* suisse. Peu lui importait, à lui, que les moines portassent des frocs ou des soutanes, et que leurs chapeaux fussent « ronds ou carrés » ; il les rangeait tous, en bloc, dans un régiment que l'État devait traiter en ennemi. « Bismarck, insistait-il auprès du gouvernement de

Berne, est le premier homme d'État du monde, et il vient de trouver le vrai remède aux maux qui menacent la société civile. Il chasse de l'Allemagne sur la France la vermine qui a déjà anéanti cette dernière nation, et elle est certes plus redoutable encore que les uhlans. Les canons de l'Église romaine sont plus redoutables que les canons Krupp [1] ».

Ainsi se réjouissait-on, partout où l'on haïssait l'Église, de voir disparaître du sol prussien, dans un délai prochain, les troupes auxiliaires dont elle aimait à s'entourer : une police soupçonneuse les mettait en déroute ; autour des évêques et des curés, réputés ennemis d'une légalité dont ils étaient les victimes, l'État s'acharnait à faire le vide, et croyait qu'en les isolant il finirait par les dompter. Mais l'État se trompait, les évêques n'étaient pas seuls.

Derrière cet épiscopat dont les nationaux-libéraux avaient à tort escompté le silence, derrière ce parti du Centre que Bismarck inclinait à considérer comme un phénomène anormal et factice, le peuple catholique allait parler lui-même, agir lui-même, souffrir lui-même : force vivante, pleinement consciente de son droit à l'existence et de son droit au respect. Plusieurs années durant, cette force allait affronter les lois qui désorganisaient l'Église, se mesurer avec elles, et ne cesser de lutter qu'après avoir triomphé. « Heureusement il y a des millions qui prient » [2], disait Auguste Reichensperger pour rassurer ses douloureuses inquiétudes. Les menaces de la législation prussienne allaient faire entrer en scène cette collectivité des millions qui priaient, personnalité nouvelle, imprévue, qui la veille encore insérait loyalement son activité quotidienne dans le labeur collectif de l'Allemagne, et qui, tressaillant subitement, allait oppo-

ser à l'omnipotence invaincue de l'État les droits désarmés de la conscience.

Reichensperger voyait juste, c'était là le principal trait de ce peuple : il priait. Il priait dans ses paroisses, où l'usage des beaux chants allemands l'associait d'une façon très intime, très profonde, aux péripéties du drame sacré ; il priait dans ses vagabondages, où d'étape en étape le guettaient et le recueillaient les associations de compagnons[1] fondées par le prêtre Kolping * ; il priait dans ses émigrations, lorsque là-bas, au fond des grandes villes, l'attendaient, pour lui prêter aide, des œuvres de protection et de relèvement, dirigées par des chapelains.

Ce peuple pratiquait : aujourd'hui encore, malgré l'influence amollissante que vingt-cinq années de paix religieuse auraient pu exercer, le paysan de l'Eifel ou de la vallée Rhénane qui ne fait pas ses pâques est une exception ; aujourd'hui encore, là-bas, lorsque l'évêque parcourt le diocèse pour donner la confirmation, des files de pénitents, quittant leurs champs ou leurs boutiques, le réclament au confessionnal pour un autre sacrement ; et des chuchotements discrets, échange d'aveux et de conseils, prolongent le contact, toujours plus confiant, entre des populations qui accourent et des prélats qui s'attardent à écouter. Ainsi en était-il déjà il y a

* Sur le rôle que jouaient, dans l'Allemagne d'avant 1870, ces associations de compagnons (*Gesellenvereine*), florissantes encore aujourd'hui, nous possédons un témoignage que la qualité même du témoin rend singulièrement intéressant, c'est le récit que fait le député Bebel, le tribun socialiste, de l'accueil qu'il reçut, voyageant comme jeune ouvrier, et bien qu'il fût protestant, dans les *Gesellenvereine* de Fribourg et Salzbourg; le portrait qu'il trace des prêtres qui l'y reçurent, le souvenir qu'il conserve d'eux, sont à noter (Bebel, *Aus meinem Leben*, I, pp. 26-27 et 36-39. Stuttgart, Dietz, 1910).

quarante ans. Il faut presque un effort de pensée, si l'on veut se représenter ce qu'était, pour ces foules catholiques, l'observance de leur foi [1]. Elles n'auraient pas considéré comme catholiques des existences familiales où le prêtre ne serait intervenu que pour baptiser des enfants qui ne comprennent pas encore, distribuer des premières communions qui souvent seront les avant-dernières et parfois les dernières, marier des adultes qui ont cessé de croire, et oindre des mourants qui ne comprennent plus ; et la rigueur même de la piété populaire permettait aux contraintes de l'Église de demeurer très sévères et très efficaces. Le catholique, introuvable en beaucoup de paroisses, qui manquait au devoir pascal, et qui soudainement serait mort sans sacrements, était en général privé des funérailles religieuses ; et les fiancés qui venaient trouver le prêtre pour leurs bans devaient se laisser examiner sur leur religion et faire ainsi la preuve qu'ils sauraient parler de Dieu à leurs enfants.

Ce peuple savait son catéchisme. Plusieurs heures par semaine, l'instruction religieuse était donnée par l'instituteur ; puis, avant la première communion, le curé lui-même enseignait à son tour. Des prônes simples, fréquents, plus catéchétiques qu'oratoires, ressuscitaient dans la mémoire des paroissiens le souvenir des dogmes qu'ils avaient pu oublier ou des lois morales qu'ils avaient voulu oublier. Des missions de Jésuites, de Franciscains ou d'autres religieux survenaient parfois périodiquement : elles étaient pour la paroisse l'occasion de communions générales où presque personne ne faisait défaut. Nous avons, pour la période s'étendant entre 1850 et 1872, les comptes rendus détaillés de toutes ces

missions [1]; le P. Duhr, Jésuite, le P. Groeteken, Fransciscain, les ont publiés. On y voit des foules affluer en quête de lumières et de grâces ; des villages se vider une ou deux fois par jour, et déverser sur la paroisse voisine, où prêchaient les missionnaires, le flot de leurs habitants ; on y voit des missionnaires parlant en plein air, pour évangéliser la foule que l'église ne pouvait contenir ; d'autres cernés au confessionnal par des rassemblements de pénitents qu'aucune attente ne lassait ; et d'interminables rangs de communiants, à jeun parfois depuis la veille au soir, s'échelonner à des heures tardives de la matinée, depuis la place du village ou depuis le fond du cimetière, saluer au passage le vieux et gigantesque saint Christophe, qui, près du seuil de l'église, semble veiller sur Dieu ; et puis, lentement, montant vers l'autel, s'acheminer jusqu'à Dieu [2]. Telles étaient les scènes de calme et robuste ferveur dont l'Église d'Allemagne donnait le spectacle constant.

Ce peuple fournissait des vocations. Des calculs faits en 1865 établissaient, pour chaque diocèse d'Allemagne, la proportion entre le chiffre des prêtres et celui des habitants ; on trouvait un ecclésiastique à Augsbourg pour 388 habitants ; à Eichstaedt, pour 387 ; à Hildesheim, pour 396 ; à Osnabrück, pour 560 ; à Paderborn, pour 650 ; à Cologne, pour 775 [3]. Si l'on additionnait prêtres, moines, et religieuses, on rencontrait à Paderborn une vocation pour 33 habitants ; à Trèves, une pour 56 ; à Münster, une pour 61 ; à Cologne, une pour 213 [4]. Bien que les populations catholiques, généralement pauvres, profitassent beaucoup moins de l'enseignement secondaire que les populations protestantes, il y avait dans l'ensemble

de la Prusse 96 prêtres pour 100.000 catholiques, et seulement 60 pasteurs pour 100.000 protestants [1]. Enfin, dans les vingt années qui précédèrent le *Culturkampf*, les congrégations religieuses s'étaient si puissamment épanouies, que, dans le seul diocèse de Cologne, le nombre des nonnes, qui n'était en 1850 que de 240, atteignait 2726 en 1872 [2].

Mais les attraits du sanctuaire et du cloître n'éloignaient pas du peuple les âmes qu'ils détachaient du monde ; elles trouvaient, au contraire, dans les vœux des congrès qui depuis 1848 se succédaient, dans les initiatives d'un Kolping, dans les enseignements d'un Ketteler, une incessante leçon de dévouement social. Le recueillement de la cure ou du couvent, recueillement où du moins ne manquait pas le nécessaire, semblait leur donner élan pour méditer sur ce minimum de bien-être dont parle quelque part Saint Thomas d'Aquin, et qu'il juge nécessaire aux hommes pour la pratique de la vertu. D'une telle méditation, l'action devait tout de suite germer : puisqu'il existait des solidarités si troublantes, si indissolubles, entre certaines misères matérielles et certaines misères morales, entre les conditions sociales de la vie et les attitudes intimes des âmes, l'Église devait, pour l'efficacité même de la loi divine qu'elle prêchait, regarder d'un peu près les cadres humains dans lesquels vivaient les sujets de cette loi. Ainsi faisait le clergé d'Allemagne, et c'est de son magistère moral que dérivaient ses préoccupations économiques.

Dans cette même ville de Mayence qu'avaient illustrée, en 1848, les discussions sociales du premier congrès catholique, avait reparu en septembre 1871 une génération nouvelle de congres-

sistes qui s'attachaient d'une passion toujours plus soucieuse à l'étude des questions sociales. « Assez de théories, criait le curé Ibach ; passons à la pratique : il s'agit de secourir le travailleur »[1]. Les votes succédaient aux paroles ; on décidait la construction de maisons ouvrières, la formation de cercles chrétiens sociaux pour la moralisation et le relèvement économique des classes laborieuses, et spécialement pour la protection et l'éducation catholique des enfants[2], pour la fondation de caisses d'épargne et de prêt, pour le soutien et la diffusion de la presse et de la littérature chrétiennes sociales[3]. Des idées paraissaient éclore, auxquelles on laissait le temps de mûrir : telles, par exemple, les propositions de Breuer, qui avait été jadis l'un des premiers collaborateurs de Kolping, et qui souhaitait que l'on avisât, pour l'enseignement du christianisme social, à la création de professeurs ambulants et à l'impression de conférences[4].

Depuis un quart de siècle, à travers l'Allemagne, les associations catholiques s'étaient multipliées[5] ; elles prétendaient, aujourd'hui, prendre un rôle dans la vie nationale ; l'épiscopat presque tout entier les y encourageait.* On ne songeait pas seulement à s'aider

* On citait comme un fait exceptionnel l'hostilité de l'évêque de Passau, Henri Hofstaetter (1805-1875), contre les associations de paysans (*Bauernvereine*) (*Grenzboten*, 1872, III, p. 151 et IV, p. 389) : cet évêque, ascète mortifié, inlassable bâtisseur d'églises, était si attaché à l'idée d'une constitution aristocratique de la société chrétienne, qu'il redoutait tout mouvement de *Vereine*. (Voir SCHULTHESS, *Geschichstkalender*, 1869, p. 206, et REUSCH, *Allgemeine deutsche Biographie*, XII, pp. 648-650). Mais une lettre de Pie IX à Senestrey, évêque de Ratisbonne (2 janvier 1873), où le mouvement des *Vereine* était l'objet d'un éloge, passa pour une réponse implicite aux démarches de l'évêque de Passau (*Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 1873, I, p. 313).

soi-même, mais à se faire aider par l'État. Les anciens rêves de Ketteler, qui asseyaient l'avenir social sur l'organisation de coopératives de production [1], étaient relégués au second plan par le vœu, plus immédiatement réalisable, d'une législation industrielle. Moufang, ami de Ketteler, chanoine et député, avait, dès le début de 1871, réclamé qu'une limite fût mise à la tyrannie du capital, que les pouvoirs publics fissent des avances aux groupements de travailleurs, et que les décisions que prendraient, au sujet des heures de travail et du taux des salaires, les ouvriers associés, fussent considérées comme ayant force obligatoire [2]. A son tour, Breuer, dans le congrès de Mayence, demandait la prohibition du travail des femmes et la fixation à dix heures de la journée ouvrière. Le congrès décida que pour l'instant une commission d'enquête, composée d'employeurs et de salariés, devait examiner les conditions d'existence de la classe laborieuse et préparer ainsi les éléments du futur code ouvrier [3] ; et l'évêque Ketteler, donnant l'exemple, réclamait de tous les prêtres de son diocèse une notice sur la situation économique dans leurs paroisses [4].

On était à la veille des persécutions, on les sentait venir. Le prêtre Majunke dénonçait l'ennemi intérieur qui voulait enlever aux catholiques leur bon droit, leur droit sacré [5] ; le président Baudri faisait acclamer la fermeté de l'évêque Krementz en face de l'État [6] ; le chanoine Moufang, évoquant Bismarck, déclarait que le vouloir de l'homme tout-puissant n'intimiderait pas les catholiques [7] ; et le boucher Falk, visant la bourgeoisie nationale-libérale, disait avec sa rudesse plébéienne : « La différence entre 1871 et 1848, c'est que ce ne sont plus les

messieurs d'en bas, mais les gens d'en haut qui font tempête contre nous [1] ».

Mais parmi ces discours qui donnaient au congrès de Mayence l'apparence d'une veillée des armes, la pensée d'une action positive, s'exerçant sur le terrain économique pour le bien commun, continuait de captiver les consciences. Prêtres et nobles, à qui parfois la presse hostile faisait grief de leur commerce avec le petit peuple, mettaient d'autant plus d'allégresse à se montrer fiers et à se rendre dignes d'une telle intimité. Le P. de Doss, le célèbre Jésuite, dans les cercles de jeunes gens qu'il excellait à créer, avait longuement lutté contre un certain esprit de caste susceptible d'isoler ou de paralyser certaines énergies juvéniles [2], et finalement il l'avait à peu près vaincu. « Nous ne pouvons que saluer comme le plus haut éloge des prêtres, disait un congressiste de Mayence, ce reproche qu'on leur adresse de trouver leur appui parmi les paysans. Nous les félicitons ; car ils ont réellement conquis des hommes qui connaissent et aiment le christianisme et qui, par là, possèdent la vraie culture » [3]. Le baron de Schorlemer-Alst, qui, depuis huit années, groupant en associations les ruraux de Westphalie, les avait victorieusement affranchis de l'usure [4], avait lu dans un journal national-libéral que la noblesse catholique était allée jusqu'à marcher avec les travailleurs la main dans la main, mais qu'heureusement dans cette noblesse il restait encore des hommes n'ayant rien de commun avec de tels ultramontains. Schorlemer, devant le congrès, s'emparait de ce méprisant propos : « Je regrette, ripostait-il, que parmi la noblesse catholique il reste encore des hommes qui ne veulent rien entreprendre en ce sens. Ce dont

on nous fait un reproche, je l'accepte comme un hommage. Nous voulons aller avec les travailleurs la main dans la main, pour leur relèvement religieux, moral, matériel [1] ». Ainsi souriaient aux intérêts populaires les défenseurs attitrés des intérêts religieux : et le même principe de justice au nom duquel on invoquait toutes les libertés confessionnelles dominait et suscitait toutes les revendications économiques.

Le congrès catholique de Breslau, de 1872, avait continué l'œuvre en recommandant d'élire des députés dévoués à la défense des travailleurs et d'organiser des institutions contre la misère et le chômage [2]. « Nos ultramontains allemands, écrivait le pasteur Fabri, devancent de deux siècles les ultramontains français ; souvent ils se mêlent d'une façon surprenante aux progrès politiques de l'époque [3] ».

Les divisions entre les lassaliens et le parti ouvrier « social-démocrate », les dissensions entre les agitateurs Liebknecht et Bebel au sujet de l'activité parlementaire des socialistes [4], laissaient espérer aux nationaux-libéraux l'apaisement des exigences tumultueuses ; mais lors même que ce recul apparent des partis révolutionnaires aurait été durable, d'autres tribuns s'offraient à la foule, pour empêcher le silence de certaines détresses et l'abdication passive de certains droits lésés. Ces tribuns étaient les catholiques et parlaient au nom de leur foi.

En pleine discussion des lois de mai, on entendait Auguste Reichensperger intervenir pour que l'État donnât à ses employés le repos du dimanche [5]. Un autre jour, il s'emportait contre la ploutocratie, et tout en reprochant aux barons de naissance de trop s'immobiliser dans leurs propriétés, il se hâtait d'ajou-

ter qu'il les préférait aux barons de la Bourse; car « ceux-ci, disait-il, se donnent beaucoup trop carrière dans la propriété des autres »[1]. Les yeux fixés sur l'idéal social du christianisme, députés et chapelains catholiques distinguaient entre les articles du programme socialiste; ils en retenaient certains, en répudiaient d'autres; et lorsque les nationaux-libéraux dénonçaient je ne sais quel frôlement entre la robe épiscopale d'un Ketteler et le bourgeron des « rouges », la dialectique du prélat les faisait taire en leur criant : « Ces hommes dont vous avez peur, ce sont vos fils intellectuels; et cette philosophie matérialiste dans laquelle ils encadrent certaines idées, tantôt légitimes, tantôt discutables, elle leur est commune avec vous, elle est votre héritage à vous »[2].

Le Jésuite Meyer, dans les *Voix de Maria Laach*, inaugurait une série d'articles sur la question ouvrière[3]; et l'on avait, en 1873, un témoignage plus imposant encore de l'empressement des catholiques pour la réforme sociale. C'était la brochure longuement mûrie, dans laquelle l'évêque Ketteler traçait au parti du Centre un programme de revendications et de réformes. Démissionnaire depuis 1872 de son mandat de député, il songeait à loisir, du fond de son évêché, à ce que le peuple attendait de l'Église, à ce que le peuple, au nom des maximes de l'Église, attendait de ses mandataires; il esquissait des énumérations précises, hardiment exigeantes[4]. Son programme fiscal comportait l'établissement d'impôts sur les valeurs de Bourse et sur les sociétés par actions, l'exploitation des chemins de fer par l'État, la réduction du budget de la guerre, la suppression des taxes sur les objets de première nécessité; son programme social fermait tous les établissements

industriels, quels qu'ils fussent, aux femmes mariées et aux enfants de moins de 14 ans ; il ne les ouvrait aux jeunes filles qu'à la condition que les ateliers où elles seraient installées fussent expressément séparés de ceux des hommes ; il fixait la journée de travail des adultes à dix heures, onze heures au plus, imposait le repos dominical, et réclamait l'organisation d'une inspection du travail. Voilà ce qu'imaginait cet évêque, pour arracher enfin les ouvriers, comme il le disait, à « cet isolement accablant et sans espoir où les confinait la législation économique de l'État moderne ». « C'est un langage de démagogue, criait la *Gazette nationale*, d'un démagogue pire que Lassalle, et plus dangereux encore »[1]. Ketteler rouvrait saint Thomas, reprenait haleine, et continuait.

« Mes électeurs ont fait preuve d'intelligence, écrivait un jour un candidat du Centre, en discernant de quel côté l'on pouvait attendre l'intérêt pour le bien du peuple : du côté des industriels, qui deviennent riches par le travail des pauvres gens, ou du côté d'un prêtre, auquel il importe peu de devenir riche[2] ». C'était sous la plume du prêtre Alban Stolz, le publiciste populaire badois, que se dessinait cette suggestive antithèse.

Dans les grandes agglomérations industrielles de la vallée rhénane, les ouvriers catholiques prenaient une attitude bien personnelle, entre la bourgeoisie nationale-libérale, à laquelle généralement appartenaient leurs patrons, et le jeune parti socialiste qui lentement conquérait leurs camarades protestants ; et l'originalité même de cette attitude se reflétait dans leur organisation politique[3]. Le Centre incarnait pour eux certaines visées de justice sociale, en même temps qu'un superbe parti pris de défense

religieuse : le Centre devenait l'abri derrière lequel, confiants, ils se retranchaient pour la protection de leur vie morale, pour l'amélioration de leur vie matérielle; et comme les revendications sociales que savait faire gronder, au fond de leurs consciences croyantes et pratiquantes, l'éloquence évangélique d'un Ketteler, n'étaient que l'épanouissement de leurs propres conceptions chrétiennes ; comme ils s'associaient, pétitionnaient, se défendaient et manifestaient, en vertu des mêmes principes qui les faisaient prier, s'agenouiller et communier ; comme la foi au nom de laquelle ils demandaient à être respectés par le riche était celle-là même au nom de laquelle ils aimaient obéir au prêtre, on devine quelle force c'était pour les évêques et pour le Centre, de s'appuyer ainsi sur des natures profondément unifiées par le christianisme, et d'épanouir intégralement dans la vie publique tout ce que ces natures recélaient.

Les seuls partis qui ont la vie dure sont ceux qui expriment quelque chose de réel. Il advint parfois que de rares publicistes invitèrent à la création d'un Centre protestant[1], et toujours leur avis tomba dans le vide ; quelques groupements, un manifeste, et même beaucoup de bruit ne suffisent pas à faire un parti ; et qu'importe, en définitive, à des masses devenues indifférentes, un programme de libertés confessionnelles ? Mais lorsque après le vote des lois de mai quelques parlementaires du Centre songèrent à faire grève, Windthorst, Reichensperger, Mallinckrodt s'y opposèrent, et ils eurent raison[2] : car ils représentaient un peuple qui voulait agir, non bouder. La bouderie est une tactique de salon, que jamais les foules n'admettront.

En réalité, le peuple catholique préexistait au Centre, avec des croyances, avec des aspirations issues de ces croyances, auxquelles le Centre n'avait qu'à offrir un écho pour acquérir une raison d'être et une puissance. C'est ce que comprenait à demi le publiciste conservateur Wagener lorsqu'en janvier 1872 il écrivait à Bismarck : « Le parti ultramontain est d'autant plus dangereux que les organes de l'Église réussissent à attirer à eux les masses. Sur aucun domaine le fanatisme religieux ne se développe plus efficacement qu'en présence des aspirations sociales. Même les agitateurs socialistes reconnaissent que sur le Rhin et en Westphalie l'Église leur dérobe le terrain ». Wagener allait jusqu'à conclure qu'il fallait prendre garde de « pousser les sociaux dans le camp clérical », et qu'un « empereur social aurait vite fait de devenir plus fort que le Pape social »[1]. Mais l'Église et le Centre avaient une grande avance sur le roi de Prusse et sur Bismarck, une avance plus grande encore sur des nationaux-libéraux tels que Gneist, qui, présidant en 1872 et 1873 les premiers congrès des « socialistes de la chaire », ébahissait les congressistes par ses professions de libéralisme économique, et puis prenait congé d'eux à tout jamais[2].

A mesure que se développait le parti du Centre, l'expérience même de l'action politique révélait de plus en plus nettement à l'Église et au petit peuple la solidarité de leurs intérêts ; le Centre représentait cette solidarité. Les élections dues au suffrage universel donnaient en faveur des catholiques des résultats beaucoup plus décisifs, que les élections dans lesquelles certaines conditions de cens favorisaient la classe riche ; le mécanisme de la vie publique

amenait l'Église à considérer que sa véritable force électorale résidait dans le peuple des pauvres.

Ainsi les habitudes de collaboration politique et sociale entre un peuple épris de christianisme et une Église éprise de réformes accroissaient sans cesse, entre ces deux forces, la vigueur et l'intimité des liens. Mais à l'origine de cette imposante puissance parlementaire et populaire, il n'y avait pas de savantes combinaisons politiques, péniblement élaborées par de lents pourparlers ; il n'y avait pas d'embrigadement factice, groupant sous l'ascendant de certaines influences les votes passifs d'un peuple docile, mais chez qui la docilité ne serait qu'une forme d'indifférence ; il n'y avait pas encore, quoi qu'on en puisse croire parfois, un très grand développement du journalisme catholique ; car en 1871 même on se plaignait que la *Gazette populaire de Cologne* n'eût pas, en dix ans, atteint 10.000 abonnés[1] ; et les progrès de la presse catholique furent l'effet de la lutte plutôt qu'ils n'en furent la cause*.

Au début de ce merveilleux phénomène politique dont les catholiques d'Allemagne offrirent le spectacle, vous trouvez une donnée primordiale, beau-

* Ketteler, d'ailleurs, eût redouté plutôt que désiré certaines improvisations d'une presse trop militante ; lorsqu'on lui soumit, en décembre 1870, certains numéros d'épreuves de la *Germania*, il répondit par des félicitations, auxquelles il joignit ce bon conseil : « La presse catholique, à mon avis, ne doit rien éviter davantage que des déclamations, des phrases creuses et des accès de présomption. Plus nous serons sobres, véridiques, justes envers tous, plus nous posséderons l'estime de la presse adverse ». (Pfülf, *Ketteler*, II, pp. 393-394.) De son côté, Melchers, archevêque de Cologne, déclarait en 1870 qu'il concevait la *Gazette populaire de Cologne* comme devant être « une feuille politique, non une feuille cléricale » (*eine politische Zeitung und kein klerikales Blatt*) (Cardauns, *Fünfzig Jahre Koelnische Volkszeitung*, p. 62. Cologne, Bachem, 1910).

coup plus simple et qui explique tout, une donnée qui n'avait elle-même rien de politique : c'est la foi profonde des foules, non point une foi se déchaînant en actes d'intolérance, car le Centre, au contraire, on l'a déjà vu, n'aspirait à rien de moins qu'à accueillir des protestants ; mais une foi plus difficile pour elle-même qu'hostile aux âmes étrangères, plus empressée de s'exprimer en œuvres de dévouement qu'en gestes d'attaque, et d'autant plus vaillante, dès lors, pour les terribles sacrifices qu'imposeraient peut-être un jour les nécessités de la défensive.

L'assise fondamentale de cette tour d'ivoire qui s'édifia si soudainement et demeura si indestructible, et contre laquelle l'épiscopat d'Allemagne s'adossa victorieusement, n'était pas une assise politique, mais une assise religieuse ; c'était une immense fraternité, s'étendant chaque jour davantage, entre des âmes soigneusement formées par leur Église, désireuses que l'État leur laissât toute liberté pour organiser leurs rapports avec Dieu comme leur catéchisme l'exigeait, et désireuses aussi d'intervenir dans l'État pour aviser, d'après l'idéal défini par ce catéchisme, à la réorganisation chrétienne des rapports sociaux. Voilà sur quoi reposa la fortune du Centre allemand, rien de plus, mais rien de moins *. Si le Centre se fit craindre, si l'épis-

* Le canoniste GEFFCKEN va jusqu'à dire que si les évêques prussiens résistèrent aux lois ecclésiastiques et si les évêques autrichiens finirent par s'y accommoder, c'est que les premiers étaient sûrs de l'appui des laïques, et qu'au contraire les seconds ne le pouvaient escompter. (*Staat und Kirche in ihrem Verhaeltniss geschichtlich entwickelt*, p. 665-666. Berlin, Hertz, 1875. Cf. CHERBULIEZ, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1876, p. 220.) En quoi Geffcken méconnaît que les lois autrichiennes étaient singulièrement moins graves que les lois prussiennes

copat se sentit fort, c'est parce que, aux heures décisives, passant de l'arrière-garde à l'avant-garde, les consciences s'insurgeaient en un plébiscite incoercible ; et Reichensperger faisait acte d'homme politique, non moins que de chrétien, lorsqu'il pacifiait ses anxiétés en songeant aux « millions qui priaient ».

III

Une tentative eut lieu, dès le lendemain du vote des lois de mai, pour faire brèche parmi ces millions et pour diviser les catholiques d'Allemagne. Elle s'essaya dans cette Silésie où certains magnats, baptisés catholiques, ne pouvaient supporter l'humiliation d'avoir à rendre des comptes au petit peuple et d'être battus aux élections par d'obscurs et zélés chapelains. Le comte Frankenberg, vieil ennemi du Centre, expliqua, dans un projet de manifeste, qu'en face des ultramontains solidement organisés, prudemment dirigés par les Jésuites, et servis par des journaux aveuglément dévoués, les « catholiques nationaux » (*deutschgesinnte*) n'avaient ni direction, ni organisation, ni presse, et qu'ils étaient en butte, tout à la fois, aux vexations ultramontaines, parce que patriotes ; aux défiances de l'État, parce que catholiques. Les hommes du Centre, aussi, se plaignaient depuis longtemps que les fonctions publiques fussent trop souvent inaccessibles aux catholiques ; Frankenberg, dans son manifeste, confirmait

(voir t. I, p. 380) ; mais son allégation est intéressante à relever, comme témoignage du grand rôle que joua le peuple croyant, dans la victoire sur les promoteurs du *Culturkampf*.

leurs plaintes, mais eux-mêmes lui paraissaient responsables du mal que leurs voix dénonçaient. Et Frankenberg voulait que les « catholiques nationaux » se groupassent autour d'un programme, qui rassurerait l'État sur leur loyalisme. Sa parole fut entendue, et le 14 juin, le duc de Ratibor, le prince Lichnowski, les comtes Hatzfeldt, Renard, Stillfried, Oppersdorf, et Frankenberg lui-même, signèrent une adresse à l'empereur. Ils se retranchaient derrière cette phrase sereine par laquelle les évêques, protestant contre les lois de mai, avaient déclaré vouloir la paix et ne point oublier leurs devoirs envers l'État ; et puis, après avoir recopié cette phrase, ces plumes seigneuriales continuaient : « Nous ne voulons pas voir la paix troublée par l'intervention et les agitations d'un parti extrême, qui bouleverse profondément, dans le peuple, la concorde confessionnelle. Nous ne voulons pas que des lois existantes soient contestées et méprisées ». Ainsi leur lettre à Guillaume se terminait-elle par une adhésion aux lois de mai ; ils admettaient expressément que le gouvernement n'était hostile ni aux catholiques, ni à la Papauté, et que c'était le droit de l'État de régler les frontières entre les deux pouvoirs [1]. Guillaume en personne leur répondait, le 22 juin ; il les félicitait d'aspirer à une entente pacifique sur le terrain des lois ; il les remerciait de fortifier ainsi la confiance qu'il avait dans l'attachement des catholiques [2].

Les signataires affectaient d'admettre tous les dogmes de l'Église ; ils ne se rebellaient pas contre l'infaillibilité ; mais c'est par leur attitude à l'endroit de la législation de l'État qu'ils prétendaient se distinguer des « ultramontains », et s'opposer à eux. Ce qu'ils définissaient dans leur adresse, ce

que l'Empereur approuvait et estampillait, c'était une façon légale d'être catholique. L'aventure était peu flatteuse pour le vieux-catholicisme. Si médiocre était la diffusion de cette petite Église, si mesquines en étaient les chances de succès, si visible aussi le découragement de plusieurs de ses chefs [1], que l'Etat prussien, tout en lui continuant certaines faveurs, cherchait contre l' « ultramontanisme » d'autres auxiliaires, plus influents et plus écoutés.

De deux choses l'une, écrivait Edmond de Pressensé : ou bien le vieux-catholicisme deviendra « une Réformation nouvelle, aussi puissante dans sa direction que celle du seizième siècle, et la Prusse, alors, pourra se poser comme l'héritière de ces grands princes saxons qui favorisèrent Luther » ; ou bien ce mouvement échouera, et les lois par lesquelles la Prusse prétend éteindre les ardeurs ultramontaines ne seront « que de l'huile sur le feu » [2]. Alternative pénible pour l'État prussien ! Il n'espérait plus le succès du vieux-catholicisme et ne voulait pas croire, d'autre part, à l'échec possible de ses lois. De loyaux aristocrates survenaient, pour le tirer d'embarras ; ayant naguère laissé parler le Concile sans protester, ils se targuaient de cette docilité même pour réclamer qu'aujourd'hui l'Église, à son tour, obéît, et qu'elle se tût.

On les appela tout de suite les « catholiques d'État » (*Staatskatholisch*) ; ils avaient la prétention d'épargner à l'Église les tracasseries imminentes, mais c'était à la condition qu'elle acceptât, dans toute leur plénitude, les réglementations souverainement édictées par le *Landtag*. Ils lui demandaient de capituler devant les préfets, et se chargeaient ensuite de désarmer les gendarmes.

Bismarck se réjouissait [1], il était plein d'espoir. Dans la Silésie d'où partait ce mouvement, plus de quatre cents bénéfices ecclésiastiques étaient pourvus par des patrons [2]; et chacun de ces « catholiques d'État », qui prosternaient devant le Roi et devant la loi leur docilité de sujets, espérait faire s'agenouiller à leur tour, devant ces deux augustes pouvoirs, les curés qui relevaient de lui. Ils semblaient avoir des attaches dans les bureaux mêmes de la *Gazette du Peuple*, journal catholique de Breslau, qui blâmait discrètement, au grand regret du prince-évêque, certaines manifestations de Pie IX à l'endroit de l'Allemagne [3]. De puissantes influences de caste s'agitaient : l'adresse courait dans le peuple en quête de signatures, qu'on réclamait au nom de Guillaume [4]. Dans le Parlement même, Hohenlohe notait que les députés mettaient fort peu d'empressement à signer [5], mais la *Correspondance provinciale* insistait pour que, d'un bout à l'autre du pays, se multipliassent les adhésions [6]. On finit par en recueillir six à sept mille, et ce fut tout. La presse du Centre veillait; elle signifiait à ses lecteurs qu'en acceptant des lois qui excluaient la juridiction du Pape, on renonçait à être catholique [7]. Dans le groupe silésien des chevaliers de l'ordre de Malte, un schisme éclata : ceux qui avaient signé l'adresse et ceux qui l'avaient répudiée cessèrent de pouvoir fraterniser [8]. Deux prêtres silésiens qui avaient égaré leur paraphe au bas du noble document, le retirèrent sur l'ordre de l'évêque, et demandèrent pardon. L'on discuta, dans les évêchés, si les adhérents à cette adresse méritaient d'être excommuniés. Melchers à Cologne, Foerster à Breslau, conclurent que non. A Posen, Ledochowski et son coadjuteur Janiszewski menacèrent formelle-

ment d'excommunication le prêtre Schroeter, et de ce fait encoururent l'amende[1].

Ces discussions mêmes, le bruit dont les entourait la presse, avaient un retentissement désagréable au fond des consciences : des scrupules s'élevaient chez certains catholiques d'État, et troublaient la joyeuse fierté que leur avaient laissée les compliments de leur souverain. Un malicieux calembour dont le Tsar même s'était égayé égratignait fâcheusement leur chef de file, le duc de Ratibor. Son nom demeurait inséparable d'une bruyante histoire financière à laquelle avaient donné lieu, en 1871, certaines concessions de chemins de fer en Roumanie. C'en était assez pour que le malveillant jeu de mots : Est-il catholique romain ? ou catholique roumain ? fît fortune dans la presse du Centre, après avoir amusé les cercles de Saint-Pétersbourg[2]. Ratibor, naguère, avait été expulsé du Parlement par un chapelain ; on esquissait le geste de l'expulser de l'Eglise romaine et du domaine théologique et de le renvoyer en Roumanie, dans le domaine de la banque.

Le publiciste badois Baumstark, tout fidèle qu'il fût à la confession romaine, faisait campagne, lui aussi, soit dans ses écrits politiques, d'ailleurs originaux et ingénieux, soit même dans des lettres à Bismarck, contre l'ascendant du Centre sur les catholiques, « tyrannie douloureuse et honteuse », écrivait-il[3]. Il trouvait chagrinant que « des hommes qui avaient consacré toute leur vie à l'Église avec un dévouement illimité fussent mis au ban comme apostats, s'ils osaient opposer aux idées politiques du guelfe Windthorst une contradiction loyale et patriotique ». Non pas que Baumstark se rangeât parmi les catholiques d'État : le rôle qu'il avait joué, dans

les années antérieures, pour la défense de l'Église badoise, lui aurait paru incompatible avec une telle démarche. Mais il fut en Allemagne l'un des premiers représentants de cette nuance très spéciale et très subtile qui affectait de s'étiqueter « catholicisme religieux », par opposition à la nuance du Centre, dédaigneusement qualifiée de « catholicisme politique »[1]; et Baumstark, en dernière analyse, aurait volontiers conclu, tout comme les catholiques d'État, tout comme Bismarck lui-même, que l'allure du Centre et l'existence même de ce parti étaient un malheur pour l'Église, un malheur aussi pour la Prusse, où il redoutait de voir se réveiller le vieil antagonisme entre Rhénans et Prussiens authentiques[2].

Mais le « solitaire du lac de Constance »[3] — ainsi se qualifiait Baumstark — n'aspirait point à faire école; et les catholiques d'État n'y réussissaient point. Quelle que fût la sincérité religieuse du premier et l'autorité sociale des seconds, ces mouvements de fronde ou de désertion demeuraient sans portée. L'épiscopat, le Centre, le peuple catholique, formaient une troupe compacte qu'aucune division n'affaiblissait, belliqueuse par occasion, d'ailleurs, plutôt que par habitude, et beaucoup plus par devoir que par goût.

Les âmes religieuses détestent, en leur for intime, l'âpreté des batailles politiques; cela les trouble, les dérange, dans la calme possession de cette vie intérieure que leur foi considère comme la première ébauche de l'autre vie. Elles redoutent ces bagarres humaines qui les réclament, ces partis pris humains qui les gagnent, ces campagnes religieuses qui les disputent au recueillement religieux, cet esprit de guerre qui se déchaîne, ces procédés de guerre qui

s'imposent, et ces doutes, enfin, qui les guettent, au sujet de l'efficacité de la douceur. Les violents possèdent la terre ; et c'est pour elles un grand scandale. Elles voudraient être persuasives, et sont contraintes d'être polémistes ; elles voudraient être apostoliques, et sont contraintes d'être assaillantes ; elles voudraient faire aimer Dieu, et sont contraintes de se faire craindre. La souffrance qu'elles en éprouvent est, du reste, doublement salutaire, puisqu'elle leur est un mérite et puisqu'elle les préserve contre les égarements mêmes de l'action. Elles acceptent comme des heures ingrates ces moments d'histoire où la lutte est requise, — requise comme un moyen, et jamais comme un but. Faire rayonner le christianisme, en elles et autour d'elles, demeure leur but suprême ; si elles se heurtent à des entraves politiques, les voilà condamnées, pour un peu de temps, à une attitude bruyante, agitée, qui leur fait l'effet d'une épreuve plutôt qu'elles n'y trouvent une satisfaction.

Tel était l'esprit que l'Église d'Allemagne avait inculqué à ses fidèles. Durant les vingt années qui avaient précédé le *Culturkampf*, ils s'étaient comme agenouillés en face de leur foi et avaient cherché ce qu'elle leur prescrivait ; leurs initiatives religieuses et sociales avaient couronné cette recherche. Ils devaient désormais se dresser en face d'une législation qui mettait en péril la foi chrétienne et la vie chrétienne : c'était leur devoir présent ; ils allaient le remplir, si onéreux fût-il. Baumstark leur apparaissait comme un utopiste ; les féodaux du catholicisme d'État leur apparaissaient comme de mauvais bergers. Mais si les catholiques d'Allemagne étaient si merveilleusement armés contre les ennemis extérieurs de leur Église, c'est qu'ils

avaient su lutter, auparavant, avec une piété sérieuse et profonde, contre ces ennemis intérieurs de l'esprit chrétien que chacun porte en soi ; leur virilité même récompensait de longues années de ferveur religieuse, durant lesquelles ils avaient su se mortifier et se sacrifier pour rendre leur foi plus vivante, leur Église plus grande, et leur charité plus féconde. Le souvenir même de cette période demeurait garant de la pureté d'intention qu'ils apportaient dans un conflit désormais inévitable; et c'était pour eux une bonne fortune d'être ainsi défendus contre le soupçon, généralement fatal aux groupements catholiques, de faire servir la religion aux intérêts de la politique.

IV

A peine avait-on fini de forger sur l'enclume législative l'arme massive des lois de mai, que Falk se disposait à l'employer. Le message royal qui termina la session du *Landtag* exprimait « la ferme confiance que ces lois provoqueraient la véritable paix entre les adhérents des diverses confessions et qu'elles conduiraient l'Église à ne dévouer ses forces qu'au pur service du Verbe divin [1] ». Sur l'ordre de Falk, le pédagogue Wiese dressait tout de suite pour les futurs prêtres un copieux programme d'examen, qui portait sur la philosophie, l'histoire d'Allemagne et la littérature nationale [2]: le pouvoir civil exigeait désormais, avant de leur reconnaître une aptitude au ministère sacerdotal, que de bonnes notes, décernées par un jury d'État, attestassent leur savoir et garantissent leur esprit.

Puis, dans les provinces, les autorités civiles

commencèrent d'interroger les évêques sur le fonctionnement, le personnel, les statuts de leurs grands ou petits séminaires et des maisons diocésaines ouvertes aux prêtres repentants ; les évêques répondirent que c'étaient là des établissements d'Église, laissèrent voir les locaux au point de vue de l'hygiène, donnèrent connaissance des statuts à titre documentaire, mais refusèrent tout autre détail et répudièrent toute autre inspection [1]. Les sanctions étaient rapides : à Paderborn, dès le 28 juin 1873, le séminaire Théodorien, où les clercs faisaient des études analogues à celles des universités, cessa d'être reconnu par l'État [2], et les revenus qui le faisaient vivre furent saisis; de pareilles mesures frappèrent le séminaire de Trèves, le 29 juin et le 4 août [3] ; et les élèves des institutions ainsi frappées étaient appelés au service militaire [4]. A Posen, le président Günther voulut, à deux reprises, faire une enquête sur le séminaire, taxa d'intolérables les règlements qui portaient atteinte à l'indépendance intellectuelle des jeunes clercs, et finalement, le 21 août, Ledochowski fut prévenu qu'un mois plus tard le séminaire serait fermé [5]. L'archevêque alors essaya d'envoyer certains de ses clercs à l'université d'Innsprück; on le prévint que les études qu'ils y feraient ne seraient pas valables aux yeux de l'État [6]. Le P. Brzezinski, qui dirigeait, dans l'archidiocèse de Posen, la maison des prêtres repentants, ne consentit pas à la laisser visiter; on l'en punit par la saisie de ses habits ; et puis un peu plus tard, la police entra de force. Elle croyait que les prêtres enfermés la salueraient comme une libératrice ; trois sur quatre, au contraire, refusèrent de sortir sans que Ledochowski l'eût permis [7].

Le *Culturkampf* leur apportait un bienfait, la liberté; ils en faisaient fi, aimant mieux, au gré de l'Église, subir une expiation. Ils préféraient la puissance qui les corrigeait à la puissance qui les tentait.

Ça et là, à Breslau par exemple, des fonctionnaires dirigeaient des enquêtes dans le clergé, pour s'éclairer en vue de la collation des cures : alors la hiérarchie donnait l'ordre de ne pas répondre, et supprimait parfois la *Semaine religieuse*, pour rendre plus difficile au pouvoir civil le contrôle des nominations [1]. Ailleurs, le pouvoir civil faisait savoir aux chanoines et aux employés des évêchés qu'ils toucheraient désormais leurs traitements, non point aux caisses de l'évêché ou du chapitre, mais aux caisses de l'État. Ils pouvaient prévoir que cet État deviendrait mauvais payeur s'il était mal obéi [2].

La Cour royale pour les affaires ecclésiastiques, prévue par les lois de mai, se constitua [3] ; et le cardinal Rauscher, à cette nouvelle, écrivait de Vienne à Melchers, le félicitant, lui et ses collègues, d'avoir ainsi « à livrer les premiers combats contre l'outrage qui violait un droit aussi clair, aussi imprescriptible de l'Église [4] ». Mais les rôles de ce tribunal demeuraient vides ; la rébellion des prêtres contre la juridiction des évêques ne se produisait point. Un vicaire, enfin, survint pour se servir des lois de mai et recourir à la justice d'État, il s'appelait Moennicke ; prêtre pour l'éternité, il avait, trois ans plus tôt, été suspendu par l'évêque Martin, de Paderborn. Il se pourvut devant la Cour royale : elle se déclara compétente, et par une sorte d'application rétroactive des lois de mai, s'occupa de détruire un acte de juridiction épiscopale qui remontait à 1870 [5].

L'impatience de Falk à mettre ces lois en vigueur était d'autant plus fiévreuse que les évêques, ne bougeant pas, agissaient comme par le passé, comme si les lois n'existaient pas. Fatalement aucun jour ne se passait sans que l'Église de Prusse fût délinquante. Dès le mois de juin, on poursuivit Melchers, archevêque de Cologne, et son coadjuteur, pour avoir publié la sentence d'excommunication dont ils frappaient deux prêtres devenus vieux-catholiques; une amende fut le châtiment [1] : ainsi l'exigeait la loi « sur l'usage des moyens de contrainte ecclésiastique » *. La loi sur l'éducation et sur la nomination des prêtres était singulièrement plus grave, parce que, presque quotidiennement, il y avait à l'appliquer, et dès lors à la violer. Si pacifique qu'on pût supposer l'humeur des évêques, et quelque désireux qu'ils pussent être d'éviter les causes de conflit, ces causes, par une sorte de mécanisme fatal, s'imposaient et agissaient. D'abord les prélats qui faisaient élever leurs clercs dans des grands séminaires entraient immédiatement en collision avec la loi **. Par ce fait même qu'ils ne voulaient pas accorder à l'État, dans

* La loi d'ailleurs était mal faite ; elle défendait la publication des pénalités ecclésiastiques, et pourtant permettait que l'annonce en fût faite à la communauté. Pratiquement parlant, l'État appliquait la prohibition lorsqu'il s'agissait de l'Église catholique, et autorisait, au contraire, dans l'Église protestante, les mesures coercitives. (Ibach, *Der Culturkampf vor dem Richterstuhle seiner eigenen Gesetze*, pp. 18-20. Wurzbourg. Woerl, 1879.)

** Dans un certain nombre de diocèses, les évêques, en 1873, devancèrent la date de l'ordination, pour que leurs séminaristes fussent ordonnés avant le vote des lois de mai et fussent ainsi légalement prêtres aux yeux de l'État. Ledochowski, qui dédaigna cet artifice et ordonna prêtres trente clercs au lendemain des lois, commit tout de suite, par là même, trente infractions.

ces maisons tout épiscopales, les droits que s'était spontanément arrogés le législateur, elles ne pouvaient pas aspirer à l'équivalence avec les facultés de théologie ; et dès lors, les jeunes gens qui en sortaient étaient considérés par l'État comme inaptes au ministère pastoral. Les autres évêques, ceux dont le clergé se formait dans les universités, devenaient à leur tour des réfractaires : car ils ne permettaient pas à leurs futurs prêtres de subir les examens étranges arbitrairement prescrits par le pouvoir civil, ni même de demander à l'État dispense de ces examens ; et du jour où ils voudraient faire de ces prêtres des curés ou des vicaires, le *veto* de la loi se dresserait. Systématiquement ignorants de cette loi qu'on avait faite sans le Pape et sans eux, ils les expédieraient à leur poste. Alors le parquet surviendrait et noterait deux délits : le délit de nomination, commis par l'évêque ; le délit d'exercice du sacerdoce, commis par le prêtre. A la rigueur, pourtant, et c'est ce que dans certains diocèses on essaya[1], tous ces jeunes ecclésiastiques pouvaient être laissés sans fonctions ou bien envoyés sur la terre étrangère, pour d'autres moissons. Mais qu'était-ce qu'un diocèse où le clergé cesserait de se renouveler ? La mort, d'ailleurs, y ferait des vides ; c'est une grande souveraine ; elle protesterait contre cet exil ou cette mise en disponibilité des jeunes clercs à qui la vie faisait crédit et que les fidèles réclamaient.

Le jeu des lois, dans ces diocèses mêmes qui expatriaient les jeunes recrues, suscitait fatalement d'autres difficultés. D'un bout à l'autre de la Prusse, le décès d'un curé devait avoir pour résultat un conflit entre l'évêque et l'État. Il y avait là une répercussion inévitable, que rien ne pouvait conjurer. De

deux choses l'une, en effet : ou bien l'évêque, tout de suite, nommerait un curé nouveau, et cette nomination serait illégale parce que la collation des postes d'Église était désormais soumise à l'assentiment du président supérieur de la province, et parce que la hiérarchie se dérobait à cette exigence, qu'un concordat seul aurait pu légitimer. Ou bien l'évêque laisserait le poste vacant ; et au bout d'un an, ne pouvant, puisque la loi était pour lui lettre morte, réclamer du président supérieur la permission de prolonger le veuvage de cette paroisse, il pécherait contre l'article qui l'obligeait, sous des peines graves, à ne pas laisser une cure sans titulaire pendant plus de douze mois. Ainsi, chaque fois que s'achevait pour un curé la route du cimetière, s'ouvrait déjà devant son évêque, et devant le curé du lendemain, sans qu'ils eussent un moyen vraiment pratique d'obliquer ou de se dérober, le chemin du tribunal correctionnel *.

* Dans les diocèses de Hildesheim et d'Osnabrück, où l'État redoutait peut-être de mécontenter les Hanovriens fraîchement annexés, ou de s'engager dans des impasses trop inextricables sous l'œil observateur de Windthorst, député de Meppen, il semble qu'une sorte de demi-compromis tacite existait entre les évêques et les fonctionnaires, catholiques pour la plupart, et que, de part et d'autre, on biaisait pour éviter l'application des pénalités prévues par les lois. L'État, à qui l'évêque ne proposait aucun candidat pour les cures vacantes, acceptait l'hypothèse qu'aucun postulant ne s'y était présenté et différait de sévir contre l'évêque ; un prêtre arrivait dans le village, comme précepteur, ou pour se reposer, ou pour vivre dans sa famille : l'évêque, chaque fois que se célébrait un mariage, lui donnait expressément les pouvoirs pour le bénir ; ce prêtre pouvait ainsi faire la preuve qu'il n'était ni curé régulier ni vicaire régulier. Ainsi se prolongeait, sans trop de heurts, une situation pleine de gaucherie, au sujet de laquelle Miquel devait dire à Hohenlohe, le 10 novembre 1874 : « Les évêques d'Osnabrück et Hildesheim espèrent une entente et

Le cas était pire encore, pour l'archevêque de Cologne et les évêques de Münster et de Trèves[1]. Il y avait dans leurs diocèses 1241 paroisses toujours régies par le droit ecclésiastique français, et dont les curés étaient de simples desservants, susceptibles d'être déplacés ou révoqués ; si la loi devait être strictement appliquée, il suffirait de compter ces paroisses pour savoir de combien de délits, au bout d'un an, se serait enrichi le casier judiciaire de ces évêques ; car la législation prétendait que dans ce délai toutes les cures fussent pourvues de pasteurs inamovibles, et passivement les évêques s'y refuseraient.

Enfin, de par l'ordre de leur évêque, les curés, une fois condamnés, poursuivraient, dans les villages qui leur étaient confiés, leur besogne apostolique et délictueuse ; mais chaque fonction sacerdotale remplie par eux les exposerait à des procès nouveaux ; ni les gendarmes ne se lasseraient de verbaliser, ni les juges de condamner, ni le prêtre de dire la messe délinquante que Dieu attendait, que l'évêque commandait, que les fidèles suivaient. Ainsi se dessinaient sur un horizon tout prochain, comme deux lignes parallèles dont on ne voyait pas le terme, une longue série d'infractions, toujours plus nombreuses, et une longue série de châtiments, toujours plus acharnés ; et pour que cessât de se prolonger l'une ou l'autre de ces avenues qui menaient à l'abîme, il faudrait que l'Église cédât ou bien que l'État capitulât.

ils évitent pour cela tout conflit. » (Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 138; trad. franç., II, p. 294.) Mais cette situation ne pouvait durer toujours : à la fin de 1876, l'évêque d'Hildesheim devra 87.600 marks d'amendes. (Schulthess, 1877, p. 37.)

Ledochowski, archevêque de Posen, et Koett, évêque de Fulda, ouvrirent, à la date du 28 août 1873, le cortège des condamnés : le premier, prenant un vicaire, en avait fait un prévôt [1] ; le second, d'un professeur de pensionnat, avait fait un vicaire, et d'un vicaire avait fait un curé [2]. Trois délits en tout, qui chacun coûtèrent 200 thalers d'amende. Les récidives furent immédiates : le même tarif s'appliqua. L'État, dans la Posnanie surtout, désirait se faire respecter ; il se considérait comme bravé par le discours que le prévôt Jazdzewski avait prononcé à Thorn aux fêtes de Copernic, et par le rêve qui s'y dessinait, d'une Pologne politiquement autonome [3]. Il mobilisa tout de suite des gendarmes, dans les paroisses illégalement pourvues : ils expliquèrent aux paysans, dans la belle langue polonaise qu'articulaient pour une fois des lèvres prussiennes, qu'il y avait là des prêtres qui n'étaient pas de bons curés, qui mariaient mal, qui enterraient mal. Les procès-verbaux succédaient aux offices ; la liturgie récidivait, bravant, le dimanche suivant, d'autres procès-verbaux [4].

Mais les subtilités juridiques de l'État ne prévalaient pas contre cette remarque courante, que le prêtre nommé par l'archevêque avait le droit d'agir en prêtre ; et le bon sens populaire faisait de chaque fidèle un canoniste très correct. Alors la force publique entrait chez ces curés, leur reprenait les livres d'état civil, le sceau de la paroisse [5] ; ils étaient déchus du droit d'inscrire sur un livre qu'un enfant était né ; et si l'état civil demeurait en souffrance, ce serait tant pis pour les populations qui s'attachaient à ces curés-là. Ledochowski, tranquille, laissait s'entasser les pénalités et continuait sa besogne d'archevêque : il fut dépouillé, le 1er octobre,

des dotations d'État qui complétaient ses revenus[1]. Les amendes grossissaient, les subsides se dérobaient : le ministère des cultes ne lui donnait plus d'argent, et le ministère de la justice lui en réclamait sans cesse. Il ne répondait pas, il attendait. Un spectateur impartial et fort peu suspect écrivait sévèrement : « Ces peines pécuniaires rendent l'État méprisable. D'être reconnu par l'État, de recevoir de l'État un traitement, voilà ce qu'un fonctionnaire met au-dessus de tout, telle est la conscience du vrai bureaucrate. Mais il en est autrement avec des ecclésiastiques de l'Église catholique[2] ». Ainsi parlait un ami de Bismarck, Keyserling, celui-là même dont le chancelier avait un instant voulu faire un ministre des cultes en 1872.

Nombreux étaient, dans les cercles officiels, ceux qui pensaient comme Keyserling. Mais en face de l'État prussien dont l'omnipotence avait je ne sais quoi de morne, l'Église au contraire était remuée et comme soulevée par d'étranges courants de joie. D'indiscrètes menaces de choléra empêchaient les catholiques de tenir leur congrès annuel[3], et l'État saisissait tous les prétextes pour prohiber leurs réunions locales[4] ; mais ils n'avaient pas besoin de manifester pour se sentir forts. Louis de Gerlach, qui voyait l'historien Janssen, lui trouvait des airs de triomphateur. La confiance de Janssen avait quelque chose de conquérant : « On ne risquerait de s'assoupir, s'écriait-il, que si Bismarck s'en allait ». Et il parlait à Gerlach des communions qui augmentaient, des œuvres de charité qui se développaient ; il lui racontait que Blum, évêque de Limburg, à son dernier passage à Francfort, avait été stupéfait des progrès du catholicisme[5]. En voyant

le peuple agir pour la foi et la foi agir dans le peuple, les évêques accumulaient dans leurs âmes les réserves d'énergie qui les aideraient soit à vaincre, soit à souffrir.

De Chicago, de Bourges, de Londres, de Bruxelles, des messages d'encouragement parvenaient à Ledochowski [1] ; et l'archevêque Manning, confiant dans la vertu de la résistance passive, écrivait à l'archevêque Dechamps : « Le *non possumus* de Posen suffira... » Manning escomptait une victoire prochaine [2]. Mais la presse bismarckienne signifiait aux évêques qu'ils n'étaient que des émeutiers dirigés par un Polonais [3]; à peine méritaient-ils les honneurs d'une bataille; ils méritaient des châtiments...

V

Au courant du mois d'août 1873, une lettre personnelle de Pie IX parvenait au palais impérial [4]. Pie IX y constatait que « tous les agissements du gouvernement prussien tendaient de plus en plus à la destruction du catholicisme ». Il cherchait des motifs de ces mesures et ne les trouvait point. Le bruit courait que Sa Majesté ne les approuvait pas, et les lettres que jadis Elle avait écrites à Rome permettaient de le croire... Mais dès lors quels résultats pouvait-Elle attendre d'une telle politique, sinon l'ébranlement du trône ? « Je parle courageusement, terminait Pie IX, car la vérité est mon bouclier ; j'accomplis jusqu'au bout un de mes devoirs qui m'oblige à dire la vérité à tous et, par conséquent, à celui-là même qui

n'est pas catholique ; car quiconque a été baptisé appartient en quelque sorte et en quelque mesure au Pape ; ce n'est pas ici le lieu de l'expliquer. Je suis convaincu que Votre Majesté accueillera mes remarques avec sa bienveillance habituelle et donnera des ordres appropriés ».

La lettre était courte, mais pleine ; les affirmations s'y succédaient, impérieuses et drues ; Pie IX n'avait cherché ni les finesses ni les habiletés... Bismarck la lut ligne par ligne ; il sut la commenter, la solliciter, y trouver des injures, et les venger. Son influence sur l'Empereur était alors croissante ; certains prétendaient que Guillaume ne causait plus de choses religieuses avec la pacifique Impératrice [1]. Bismarck arriva de Varzin le 31 août, pour étudier sur place l'usage qu'on pouvait faire de ce document et la réponse qu'on y devait donner. Le 3 septembre, un conseil des ministres se réunit, et le chancelier ensuite redevint campagnard [2].

Dans ce conseil du 3 septembre furent définitivement arrêtées les grandes lignes de la lettre personnelle que Guillaume, ce jour-là même, expédiait au Pape. Guillaume releva, dans la lettre pontificale, deux assertions qu'il n'acceptait pas. « Sur de faux rapports, disait-il à Pie IX, vous avez cru et affirmé que je n'approuvais pas la politique religieuse de mon gouvernement ; ce n'est pas possible, puisque au contraire j'y donne ma sanction. En vertu de votre foi, continuait-il, vous avez cru et affirmé que quiconque est baptisé appartient à la juridiction du Pape : Votre Sainteté doit savoir que la croyance évangélique, professée par moi, par mes ancêtres et par la majorité de mes sujets, ne permet point d'admettre un autre médiateur auprès de Dieu que

Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même * ». Guillaume se plaignait ; il dénonçait le parti politique qui s'efforçait par de sourdes menées de troubler la paix religieuse, la résistance ouverte que le haut clergé catholique opposait aux lois, le concours prêté aux ennemis de l'ordre, dans la plupart des pays, par les prêtres et les fidèles de l'une des confessions chrétiennes ; il affirmait sa ferme décision de maintenir, dans son État, l'ordre et la loi, aussi longtemps que Dieu lui en donnerait la force. C'était là pour lui un devoir royal, dont plus tard Dieu lui demanderait compte, et auquel il voulait être fidèle, lors même qu'il fallait, pour le remplir, poursuivre les serviteurs de l'Église[1].

La plume impériale, d'un bout à l'autre de ce message, s'était astreinte à une certaine courtoisie hautaine : les formules de politesse, les périphrases d'une patiente longueur, attestaient le calme imposant, d'autant plus redoutable, avec lequel l'Empereur adressait au pape deux démentis bien nets, une accusation formelle, une raide et froide menace.

Le même jour où cette lettre était signée, le ministère prussien, déférant à la demande que lui avait

* Kleist-Retzow, si hostile qu'il fût au *Culturkampf*, partageait, en ce qui regardait cette allégation du Pape, les susceptibilités de l'Empereur : il eût voulu que Pie IX se fût borné à éveiller, chez Guillaume, des scrupules de conscience (Petersdorff, *Kleist Retzow*, p. 414.) La phrase de Pie IX, cependant, ne faisait que répéter une affirmation traditionnelle de la théologie catholique, d'après laquelle le caractère baptismal rend la créature humaine dépendante de l'Église (Suarez, *De legibus*, IV, 2, 19, éd. Berton, V, p. 406. Paris, Vivès, 1856), et d'après laquelle tout baptisé est, « par la force du baptême, soumis à l'Église, véritablement et absolument et perpétuellement ». (Wernz, *Jus decretalium ad usum perlectionum*, I, p. 13-14. Rome, imp. de la Propagande, 1898.)

présentée Schulte au nom des communautés vieilles-catholiques, décidait de reconnaître, sur le territoire prussien, la juridiction épiscopale du professeur Joseph Hubert Reinkens, excommunié depuis deux ans par l'Église romaine, nommé évêque le 4 juin par les représentants de 50.000 vieux-catholiques allemands, et sacré à Rotterdam, le 11 août, par l'évêque janséniste de Deventer [1].

« C'est sans soutien de la part des gouvernements, écrivaient Reinkens et son ami Schulte, que le vieux-catholicisme est devenu une puissance. Même la Réforme du seizième siècle, avant que les gouvernements n'en fissent leur chose, fut bien loin d'avoir un tel épanouissement [2] ». Reinkens et Schulte se comparaient à Luther, se jugeaient candidement plus victorieux que lui. La science catholique allemande prenait définitivement congé d'eux; la *Feuille de littérature théologique*, fondée par Reusch huit ans plus tôt, achevait de perdre ses derniers collaborateurs catholiques; les liens qui unissaient cette feuille avec la faculté catholique de Bonn étaient officiellement brisés [3]. Reinkens et Schulte avaient abandonné la hiérarchie catholique : à leur tour, ils voyaient l'ensemble des professeurs catholiques les abandonner. Ils persistaient à croire, cependant, que leur triomphe allait bientôt dépasser celui de Luther; et l'« Empereur évangélique » semblait consacrer leur incroyable illusion. Auguste Reichensperger notait avec tristesse : « Falk, il y a peu de semaines, avait parlé avec répulsion de ce mouvement janséniste posthume ; mais un ordre de Bismarck a changé le baromètre » [4]. Conformément à l'avis de Bismarck et contrairement aux désirs de Falk, un billet de Guillaume, daté du 19 septembre,

fit savoir à tous, fonctionnaires et sujets, qu'ils devaient reconnaître et honorer Reinkens comme évêque « catholique »[1]; sans le Pape, à l'encontre du Pape, le gouvernement prussien disposait de ce nom de « catholique » et de ce titre d' « évêque », et attribuait à Reinkens les mêmes prérogatives qu'aux membres légitimes de la hiérarchie romaine. Le canoniste protestant Hinschius avait donné un avis favorable[2]; il semble aussi que le cardinal de Hohenlohe lui-même, dans une lettre dont le prince Frédéric eut connaissance, concluait à la validité de la nomination de Reinkens et de sa consécration[3] : ces autorités suffisaient à la Prusse.

La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* inclinait son admiration devant l' « évêque missionnaire de toute l'Allemagne, que venaient d'élire, à la manière antique, des clercs et des laïques patriotes, et qui, dans son premier mandement, s'affichait comme un évêque allemand, avec un cœur allemand et une langue allemande »; elle vaticinait sur ce grand événement; elle reconstituait le décret même par lequel la Sagesse éternelle semblait l'avoir préparé, en vue de l'unité religieuse de l'Allemagne ; et comme le gouvernement de Guillaume se faisait l'auxiliaire de cette Sagesse, comme bientôt, par l'effet des lois de mai, beaucoup de communes seraient sans prêtres, comme on ne saurait plus comment se marier, ni comment faire baptiser ou inhumer les siens, la *Gazette* prédisait que le peuple demanderait à Reinkens des curés et qu'un jour les générations formées par ces curés-là tendraient la main aux protestants pour l'édification d'une Église allemande qui bannirait les contradictions dogmatiques et le fatras des formules[4]. Le canoniste Maas-

sen, qui du protestantisme était passé à l'Église romaine, puis de l'Église romaine au vieux-catholicisme, ne partageait pas ces pronostics : « A la place du Pape infaillible, expliquait-il, les lois de mai créent l'État infaillible. Si nous nous identifions avec de telles tendances, nous, vieux-catholiques, notre cause est perdue. De confesseurs de la doctrine chrétienne, nous sommes devenus tirailleurs pour l'État policier, tuteur de l'Église[1] ». Mais dans la petite Église, la voix de Maassen demeurait sans écho. Reinkens était tout prêt à accepter, avec une mitre, ce rôle de tirailleur; et Reusch, le professeur vieux-catholique de l'université de Bonn, devenait son vicaire général[2].

Un évêque, désormais, existait, que Sa Majesté qualifiait de catholique, et qui pourrait légalement, à l'écart du Pape et des évêques, donner aux catholiques des curés et combler les vides, douloureux et béants, chaque jour multipliés dans l'Église par l'application des lois. Le jugement rendu le 24 mai précédent par le tribunal suprême de Prusse[3] et d'après lequel les outrages contre les vieux-catholiques tombaient sous le coup de la loi qui punissait les outrages contre les catholiques [*], était définitivement ratifié. Politiquement, la Prusse distinguait entre les catholiques romains, qu'elle persécutait, et

[*] Un jugement analogue fut rendu le 16 juin 1873 par le tribunal suprême de Bade. (*Archiv für Katholisches Kirchenrecht*, 1873, II, p. 336-357.) De même, le chanoine Charles de Richthofen ayant été, le 15 mai, excommunié et dépouillé de son canonicat par l'évêque de Breslau pour avoir rétracté son adhésion à l'infaillibilité, le gouvernement fit savoir que Richthofen devait garder son habitation, son traitement, sa place dans les délibérations du chapitre, son droit électoral pour l'élection de l'évêque (ROLFUS, II, pp. 257 et 271-273).

les « vieux-catholiques », qu'elle inclinait à protéger ; juridiquement, au contraire, elle les assimilait les uns aux autres et créait ainsi des occasions nouvelles de tracasser les premiers.

Elle prenait par exemple le texte du serment que depuis de longues années les évêques récemment nommés prêtaient au Roi ; elle y ajoutait, en deux passages, l'engagement d'observer en conscience les lois de l'État ; elle supprimait le membre de phrase où il était question de l'autre serment prêté par l'évêque au Pape, et elle tendait le texte à Reinkens, pour qu'il jurât[1].

De nouveau le malheureux Maassen s'insurgeait : il demandait à ses nouveaux coreligionnaires ce qu'ils faisaient de la maxime : obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes[2]. Mais on ne l'écoutait pas, et le 7 octobre 1873, Reinkens, à Berlin, dans une salle du ministère des Cultes, jura d'après la formule exigée. Reinkens même commenta : « Si contre toute attente je devais entrer en conflit avec ce serment, j'aimerais mieux me démettre », puis il s'en fut dîner chez Falk avec les ministres[3]. Mais ensuite la Prusse décrétait qu'à leur tour les futurs évêques catholiques romains seraient astreints au même serment que Reinkens avait prêté ; après avoir réglé les droits de l'évêque vieux-catholique sur les droits mêmes dont jouissait l'épiscopat catholique romain, elle semblait ainsi modeler les obligations de l'épiscopat catholique romain sur celles qu'acceptait l'évêque vieux-catholique. Lorsque bientôt, de Berlin, on pressentit deux des prêtres que proposait, pour le siège de Fulda, le chapitre de cette ville, lorsqu'on leur demanda s'ils consentiraient, une fois évêques, à prêter le serment ainsi modifié, leurs deux réponses furent néga-

tives[1]. L'État prétendait que les futurs chefs de l'Église prêtassent serment aux lois mêmes que l'Église répudiait[2]; les sièges épiscopaux que la mort ferait vacants étaient destinés à demeurer vides pour longtemps.

Les contradictions réciproques qui accentuaient ainsi l'opposition entre le Pape et l'Empereur se dessinaient donc comme des contradictions d'ordre théologique : il n'en est pas de plus graves, ni de plus insolubles. « Vous appartenez en quelque mesure à mon troupeau », avait écrit Pie IX à Guillaume; et Guillaume, au nom de la théologie évangélique, avait répondu non. « Vous êtes évêque catholique », disait Guillaume à Reinkens; et la théologie catholique disait non; et bientôt Pie IX, dans une foudroyante encyclique, excommuniait Reinkens et ses adeptes[3].

Bismarck, à l'heure par lui choisie, publia les lettres échangées entre Pie IX et Guillaume, afin d'étaler leur antagonisme sous les yeux de l'Allemagne entière. Ce fut le 14 octobre, au milieu de la campagne électorale qui devait aboutir à la nomination d'un nouveau *Landtag*, que Bismarck jeta cette pâture à l'opinion allemande[4]. Il s'agissait de brouiller avec les catholiques les protestants conservateurs; on se servirait à cette fin de la lettre par laquelle Pie IX semblait englober dans sa juridiction les luthériens eux-mêmes, et l'on déclarerait qu'elle était l'œuvre des Jésuites, « incapables d'ouvrir la bouche sans mentir[5] »; des Jésuites, contre lesquels, un an plus tôt, les conservateurs avaient jugé nécessaire de voter. Il s'agissait de brouiller avec le Centre les catholiques patriotes; on jouerait à cet effet de la lettre de Guillaume. La presse fut savamment conduite; plusieurs jours durant, elle ne s'occupa que de ces deux docu-

ments. Il se trouva des sous-préfets, celui d'Aix-la-Chapelle par exemple, pour déclarer officiellement que la publication des deux lettres éclairait la situation politique [1]. Le ministre Eulenburg écrivit au président supérieur de la province du Rhin [2] pour qu'un placard qui les reproduisait et les confrontait fût distribué à profusion dans le corps électoral *. La *Gazette de Mayence*, organe du Centre, relevant à sa façon les attaques de l'Empereur, lui demandait publiquement des juges [3]. Guillaume apparaissait comme l'antagoniste du Pape ; on commentait le duel, on applaudissait aux coups de l'Empereur ; libéraux et vieux-catholiques lui adressaient des messages de remerciement. « Deux adversaires sont en présence, insistait un des organes de la maçonnerie allemande : l'Empereur qui, en sa qualité de frère, estime et protège notre ordre ; le Pape qui le maudit : la maçonnerie peut et doit se mettre du côté où elle est comprise et aimée » [4]. La *Gazette nationale* racontait que les Berlinois, en s'abordant, ne se disaient plus : Comment cela va-t-il ? Mais : que dites-vous du pape [5] ? ** On se servait des murailles, aussi, pour faire connaître l'ardente querelle qui mettait aux prises les deux moitiés de Dieu ; de vastes placards s'affichaient, sur lesquels la couronne et la tiare semblaient s'affronter.

* La *Germania* reçut une lettre où on lui disait qu'à Cologne tout le terrain était perdu et où on lui demandait des instructions ; cette lettre, destinée à décontenancer à la dernière heure les militants du Centre, était un faux. (Wacker, *Friede zwischen Berlin und Rom ?* p. 17. Fribourg, Herder, 1879.)

** Sur la scène d'un petit théâtre, où l'on représentait une pièce intitulée : *Berlin sans gaz*, Pie IX, coiffé de la tiare, apparaissait titubant, et les choristes chantaient à tue-tête : « Il faut qu'il s'enivre encore davantage ». (Doumergue, *Revue chrétienne*, 1874, p. 50.)

Cette descente de Guillaume dans la bagarre électorale émut les conservateurs et commença de les ébranler : un appel qu'imprimait la *Gazette de la Croix* déclara qu'aucun protestant, aucun patriote ne pouvait décidément marcher avec l'ultramontanisme[1]. Lorsque du haut de son trône l'Empereur semblait sonner le ralliement autour de sa personne, lorsqu'il le sonnait contre un pape soupçonné de vouloir régner sur les fidèles mêmes de l'Église évangélique, les conservateurs, sous la double impulsion du loyalisme féodal et d'un protestantisme chatouilleux, oubliaient un instant le fossé profond qui s'était ouvert entre eux et l'État bismarckien, et répondaient à l'appel du monarque.

Mais il y avait d'autres cercles où la mise en scène ainsi concertée par Bismarck ne faisait aucune dupe. C'étaient les cercles dans lesquels s'élaborait l'opinion catholique, et dans lesquels elle se préparait à se transformer en votes. En vain les documents dont Bismarck essayait un usage provocateur apportaient-ils la preuve d'une opposition formelle entre Guillaume et le Centre : les catholiques demeuraient fidèles au Centre, comme à l'émanation de leur conscience, comme à l'organe de leurs fiertés. Ils avaient vu le Centre s'opposer aux lois de mai; ils voyaient les prêtres y résister : ils voteraient pour le Centre en songeant aux prêtres.

Dans cette Prusse disciplinée, où la loi fait baisser les têtes et mouvoir les bras, des populations entières comprirent que leurs évêques et leurs curés, retranchés derrière un devoir supérieur, courussent avec sérénité le risque de passer pour rebelles. Le 8 octobre, la *Correspondance provinciale* déclara que c'en était assez, et qu'au prix des rigueurs nécessaires

on saurait courber ou briser la superbe romaine [1]. La *Gazette de Spener* faisait prévoir des mesures qui permettraient d'exiler les évêques [2]. Les cercles politiques, à Berlin, apprenaient avec émoi qu'un certain nombre de prêtres westphaliens venaient d'expédier une adresse à quarante-cinq pasteurs évangéliques de la Basse-Hesse, qui avaient protesté contre l'institution par l'État d'un consistoire central à Cassel [3]. Il semblait que le souffle de liberté qui soulevait l'Église catholique cherchât à se propager dans l'Église voisine; et dans la conférence luthérienne de Berlin, des paroles de sympathie se faisaient entendre, à l'adresse des catholiques persécutés [4]; ces luthériens, même, prévoyaient que pour eux aussi des jours pourraient venir où, par obéissance à Dieu, ils devraient s'exposer aux pénalités de Bismarck.

L'Église catholique était décidément d'un mauvais exemple; les légistes dépités voulaient se venger. Leurs rancunes s'accumulaient; en eux s'incarnait la force de la loi, elle était bravée ; en eux s'incarnait la science du droit, elle était offusquée. Ils étaient déconfits comme fonctionnaires, et déconfits comme savants. Leur affolement, l'excitation de la presse, inspiraient à Falk lui-même sa circulaire du 24 octobre, par laquelle il édictait contre l'insolente communion romaine de nouvelles sévérités. Il ordonnait que chaque délit fût l'objet d'une instruction judiciaire contre l'évêque ; qu'on redoublât de rigueur à l'égard des prêtres qui continueraient d'exercer illégalement leurs fonctions; qu'on les poursuivît chaque fois qu'ils feraient un acte de culte; qu'ainsi des pénalités multipliées s'abattissent incessamment sur leurs têtes ; et qu'enfin s'ils étaient insolvables, on les emprisonnât [5]. « Est-il plus périlleux, disait à Hohenlohe le

théologien Gelzer, de transformer les évêques en martyrs, ou de relâcher la rigueur des lois ? C'est difficile à décider ! [1] » Mais Falk ignorait ces incertitudes, il comptait sur la vertu de la loi et sur la vertu de la prison. « Il n'y a pas à reculer avec effroi, écrivait-il à ses agents ; au contraire, pour le maintien de l'ordre légal, il est tout à fait souhaitable de faire sentir aux prêtres la pleine vigueur de la loi ». Trois jours après, l'archevêque Ledochowski, déjà débiteur de 16.000 thalers d'amende, reçut la visite des huissiers du Roi [2] ; l'État, dans son palais, saisit de quoi se payer. A la période des jugements succédait celle des exécutions : les protestations de Pie IX recueillaient cette nouvelle riposte.

VI

De très haut, de très loin, Bismarck assistait à l'application des lois de mai ; son imagination s'envolait ailleurs, et son besoin presque maladif de tyranniser l'Europe élargissait et aggravait la portée du conflit.

Lorsque la *Correspondance de Genève*, dès le 21 mars 1873, l'avait accusé de vouloir soulever toute l'Europe contre Rome, et d'organiser contre le Pape une sorte de blocus continental *, elle avait

* La *Correspondance de Genève*, en décembre 1873, publiait une série d'articles sur le *Culturkampf*, dont le dernier (19 décembre 1873) se concluait ainsi : « La guerre est internationale et n'a aucune limite de pays ni de peuples. L'Empereur allemand ou le prince de Bismarck auraient-ils le droit de faire aux catholiques et à la Papauté une guerre où ils ont pour

deviné très exactement la pensée du chancelier. Le publiciste officieux de Bismarck, Constantin Roessler, demandait dans les *Grenzboten* s'il n'y aurait pas à poursuivre la lutte sur le terrain international : « Ne devrait-on pas, écrivait-il, s'enquérir auprès de la famille européenne si elle consent à reconnaître le Pape comme seul représentant de la foi chrétienne ? Il y aurait lieu d'enlever à la Papauté la situation qu'elle a usurpée, de représentante unique des prétentions du christianisme dans la société européenne [1] ».

Bismarck considérait l'Europe comme une grande famille dont il était le chef. Il en avait corrigé certains membres, l'Autriche, la France ; il maîtrisait les autres, d'une main prête à s'abattre ; tuteur importun, il traitait l'Italie en pupille à demi ingénue, tour à tour gâtée et tancée. Il attendait de cette vaste famille qu'elle s'armât contre le pape du jour, et qu'elle fît élire un meilleur pape le lendemain.

En ces mois de printemps où s'était achevée la discussion des lois de mai, le théologien protestant Gelzer s'était tenu aux écoutes, à Rome, pour étudier la question du conclave [2], et Bismarck avait même songé, dès le mois d'avril — le fait résulte d'une dépêche de Gontaut-Biron [3] — à faire représenter l'Allemagne auprès du Saint-Siège par Conrad de Schloezer, qui déjà, six années durant, avait vécu à Rome comme secrétaire de légation, et qui depuis 1871 était ministre à Washington. Ainsi Schloezer,

alliés les Russes, les Italiens, les Suisses, les républicains français ; et nous catholiques allemands, nous n'aurions pas le droit de nous donner des alliés dans nos coreligionnaires chez ces mêmes peuples contre cette agression internationale, quand on finit par nous y réduire ? »

dont dix ans plus tard il se servira pour faire la paix religieuse, lui avait semblé, dès 1873, qualifié pour jouer un rôle sur les bords du Tibre [1]. Le rôle qu'il fallait jouer, et que durant un fugitif instant Bismarck rêva de lui confier, c'était la préparation du conclave futur. Bismarck ne pensait à rien de moins qu'à faire remanier, avec le concours de l'Europe, les règles mêmes de l'élection papale.

Arnim, dès la fin d'avril 1873, expliquait à Rémusat qu'une élection consommée par un Sacré Collège fort réduit en nombre, mesquin et obscur, ne répondrait pas aux nécessités présentes. Il faudrait donc, continuait l'ambassadeur, que l'Église entière, c'est-à-dire un concile ou une délégation de tous les épiscopats, se chargeassent de mettre la souveraineté pontificale en harmonie avec la société moderne. Les moyens de transmettre cette souveraineté étaient insuffisants; une réorganisation s'imposait. Les puissances de l'Europe pourraient, en cas de mort de Pie IX, signifier au Sacré Collège qu'il eût à suspendre ses séances jusqu'à ce qu'un grand concile fût réuni. C'est hors d'Italie que ce concile devrait se réunir, et gracieusement Arnim laissait entendre à Rémusat qu'on pourrait le tenir en France [2].

Ainsi le chancelier, dont Arnim était ici l'organe, ne songeait plus seulement, en 1873, comme dans la dépêche du 15 mai 1872, à faire apprécier par les puissances la légalité et la régularité de la future élection papale, mais à promouvoir, de concert avec elles toutes, une réforme de l'Église.

L'heure où il déclarait la guerre aux évêques était celle où son regard inquiet s'attachait le plus obstinément au centre même de la hiérarchie catholique pour chercher les moyens d'y régner. Aussi, lorsque

le 9 juin 1873 le progressiste Loewe avait réclamé la suppression des 17.500 thalers affectés à l'entretien d'une représentation diplomatique auprès du Saint Siège*, Bismarck avait opposé son *veto*. Il déclarait que, si le poste restait sans titulaire, c'était de peur que le représentant de l'Empereur ne fût exposé, là-bas, à entendre un langage inacceptable**; mais quant à rayer du budget les crédits prévus, il s'y refusait, car les choses pouvaient changer. « Je ne voudrais donc pas, continuait-il, couper un fil qui peut se renouer, ni rejeter absolument parmi les choses mortes un contact qui pour le moment n'existe plus en pratique. Éventuellement, l'existence de ce poste offre un moyen d'entente, grâce auquel aucune des parties n'aurait à dire qu'elle fait le premier pas ». Il soutenait des lois qui réglementaient sans Rome la vie de l'Église prussienne, et s'il avait eu là-bas un ambassadeur, il ne l'aurait autorisé qu'à expliquer ces lois, mais non point à accepter de les discuter; la causerie, ainsi, se serait résumée dans un échange de constatations et n'aurait jamais affecté le caractère de pourparlers. Mais qu'un jour ou l'autre ce genre de causerie, tel quel, pût s'engager utilement, Bismarck persistait à le croire, et il tenait d'autant

* Moins de quinze jours après, Loewe voulut renouveler la motion, mais en fut dissuadé par le prince de Hohenlohe (Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 103; trad. franç., II, p. 245).

** Il est à noter que Bismarck, vers la même époque, s'abstenait de discuter lui-même avec Rome la question des évêchés d'Alsace-Lorraine; et la réorganisation de ces évêchés, avant d'être réglée par le protocole du 7 octobre 1874 (*Archiv für Katholisches Kirchenrecht*, *1876*, II, p. 180-183), fut d'abord négociée en France même entre Manteuffel, commandant supérieur de l'occupation, et Saint-Vallier (Doniol, *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel, la libération du territoire, 1871-1873*, pp. 389-390. Paris, Colin, 1897).

plus à ne point perdre Rome de vue qu'il se brouillait plus formellement avec l'épiscopat. Au delà de la Rome d'aujourd'hui, il gardait l'espoir d'influer sur la Rome de demain. Sans doute il cachait au *Reichstag* les ordres donnés à ses diplomates, et sa bonne foi laissait à désirer lorsqu'il promettait à Auguste Reichensperger de ne pas s'ingérer dans le conclave ; mais il corrigeait tout de suite cette fallacieuse promesse par des vœux en faveur de l'élection d'un pape modéré, et déclarait à l'avance qu'il examinerait la légitimité des opérations électorales afin de s'assurer si l'élu aurait le droit d'exercer en Allemagne les prérogatives de pontife romain[1].

Tels étaient les soucis que l'Europe devait partager et docilement servir. Un bruit courait dans la presse allemande, d'après lequel le conclave se réunirait à Pau, en terre française[2] : l'Europe le permettrait-elle ? Bismarck en venait à juger les nations et les ministères d'après l'idée qu'il se faisait de leurs dispositions à l'endroit du Vatican. Si la chute de Thiers l'émut, c'est parce qu'il estimait que les « droits monarchiques en France impliquaient un raffermissement de l'élément ultramontain, hostile à l'Allemagne »[3]. Il craignait que les hommes de droite, amenés au pouvoir par le 24 mai, et que le roi de France, auquel peut-être ils allaient frayer les voies, n'intervinssent en Italie pour Pie IX, à l'instigation de la Compagnie de Jésus[4] ; il avait de savantes façons d'apeurer Guillaume, qui témoignait devant Gontaut-Biron certaines inquiétudes au sujet des pèlerinages de Paray-le-Monial[5] ; tout soubresaut du catholicisme français apparaissait à Bismarck comme une offense personnelle, et la catholique *Gazette de la Poste*, d'Augsbourg, signalait le « système de mensonges

qu'avait organisé la presse nationale-libérale contre le nouveau gouvernement français, qualifié de gouvernement des Jésuites »[1].

Saint-Vallier, à la fin d'août 1873, apprenait de Manteuffel que le chancelier accusait le clergé allemand de mendier l'appui de la France, et le gouvernement français de soutenir sous main la résistance du clergé catholique alsacien[2] : il semblait qu'on préparait contre notre pays les éléments d'un procès, qui risquait d'être sanglant; un mandement patriotique qu'avait publié à la fin de juillet l'évêque Foulon, de Nancy[3], était retenu par le cabinet de Berlin comme pièce à conviction. Dès le début de septembre, le comte Wesdehlen, chargé d'affaires d'Allemagne, attirait verbalement sur ce document l'attention du duc de Broglie[4] ; le comte d'Arnim, quelques semaines plus tard, était invité à demander que l'évêque de Nancy fût blâmé publiquement, et la plainte orale que le 16 octobre Arnim adressait au duc de Broglie au sujet des « provocations commises par les fonctionnaires en vue », aussi bien temporels que spirituels, montrait au cabinet de Paris que le péril allait grossissant[5].

La Belgique, aussi, devait prendre garde à elle : des rumeurs circulaient d'après lesquelles le roi Léopold avait jugé nécessaire, pour apaiser l'irritable Bismarck, d'aller trouver Guillaume à Hombourg, en octobre, et de donner quelques explications sur un mandement suspect de l'archevêque de Malines[6]. L'Italie, dès le début de mars 1873, avait été conjurée par la *Gazette de Spener* d' « écraser la vipère qu'elle gardait encore dans son sein[7] » : la loi italienne du 20 juillet, qui supprimait les vœux religieux, écrasait la « vipère ». Alors la presse bismarckienne criait

bravo. Pie IX, le 25 juillet et le 7 août, protestait contre les lois italiennes et contre les lois allemandes [1]; et les bravos redoublaient, en Prusse, à l'adresse du Quirinal. * Keudell, envoyé par Bismarck à Rome, arrangeait le voyage de Victor-Emmanuel à Berlin [2]: il fallait qu'ainsi fût mise en relief la solidarité des deux nations qui luttaient contre l' « ultramontanisme ».

Des demi-mots, habilement glissés aux oreilles des politiciens italiens, leur donnaient à comprendre que le chancelier n'ignorait pas les coquetteries occultes qu'ils avaient jadis essayées avec le gouvernement de Napoléon III. « Tu sais, écrivait Minghetti à son ami Castelli, qu'on connaît par le menu, à la cour de Prusse, toutes les histoires de 1869 et 1870. Certains soupçons, qu'on n'a jamais pu vaincre complètement, reparaîtraient plus forts si le roi n'allait pas à Berlin » [3]. Victor-Emmanuel déclara donc qu'il irait voir Guillaume, et Bismarck, redoublant d'audace, fixa les étapes du voyage. Une de ces étapes, souverainement commandées par le chancelier, fut Vienne; ni François-Joseph, ni Victor-Emmanuel ne souhaitaient beaucoup cette rencontre; mais Bismarck la voulait : c'était un nouveau défi à l'adresse de Pie IX [4]. Les difficultés étaient devenues assez sérieuses entre le Pape et le gouvernement de François-Joseph : Bismarck ne demandait qu'à les aggraver.

Ainsi concertait-il un échange de cordialités, à

* On lisait en septembre, dans la *Capitale*, organe des anticléricaux italiens : « Nous dirons que le roi d'Italie est allé à Berlin, quand nous verrons les cléricaux réduits au devoir, les Jésuites expulsés, le Pape réduit à la la loi commune. » (Cité dans la *Correspondance de Genève*, 19 septembre 1873.) « L'extermination de l'Église, lisait-on dans la *Correspondance de Genève* du 11 octobre 1873, c'est le prix que Bismarck a mis à l'alliance italienne; nos subalpins vont donc faire rage contre elle. »

Vienne même, entre le nouveau roi de Rome et la Majesté Apostolique, entre la moderne Italie et le successeur de l'archaïque Saint-Empire, et cette ébauche de Triple-Alliance, que sa haine s'amusait à préparer, aurait pour ciment une commune hostilité contre le pape Pie IX. De grandes parades militaires furent organisées à Vienne en l'honneur de Victor-Emmanuel; elles eurent lieu le 20 septembre, trois ans, jour pour jour, après que ses troupes étaient entrées dans Rome [1]; la date même de ces fêtes était une provocation. Le 22, il fut reçu à Berlin. A la gare même, il se confessa; il dit à Guillaume quelles velléités il avait eues, en 1870, de porter aide à Napoléon, et comment ces velléités avaient été contrariées par l'opinion publique italienne [2]. On répondit à l'aveu par des caresses. Il était venu les mains pleines, pour amadouer Bismarck; il lui avait apporté une somptueuse tabatière, garnie de diamants; le chancelier fit savoir discrètement que cette pénitence était inutile [3]. Bismarck voulait poursuivre le *Culturkampf* sans qu'aucun journal pût l'accuser d'avoir été soudoyé. Pour absoudre le roi galant homme, si galamment contrit, était-il besoin de cadeaux? Les journaux bismarckiens faisaient de Victor-Emmanuel une sorte de pèlerin couronné de l'antipapisme; la fierté facile de son peuple se grisait, en constatant que ce bon soldat paradait en Europe comme le représentant de la pensée libre. C'était Bismarck qui le haussait jusqu'à cette altitude, afin d'ennuyer le Pape [*]. Et Victor-Emmanuel,

[*] La Prusse était très susceptible pour Victor-Emmanuel. Le baron de Nagel-Itlingen, pour avoir en 1873, dans un discours, prononcé sur Victor-Emmanuel une phrase réputée offensante à l'égard de Guillaume, devait être en 1874 condamné à un an

rentrant à Rome, montrait un naïf enchantement. « Il ne finit pas de dire du bien de tout et de tous [1] », écrivait son familier Castelli. Sans même avoir eu besoin de laisser à Berlin sa riche tabatière, il en rapportait à peu de frais une réputation de penseur, semblable, nous n'osons dire égale, à celle dont une certaine presse gratifiait Garibaldi.

Mis en rage par les résistances de l'Église d'Allemagne, le chancelier, peu à peu, faisait de la lutte contre Pie IX la tâche essentielle de la diplomatie allemande, et, peu à peu, subordonnait à cette lutte toute la politique de l'Empire. Moins d'un mois après le voyage de Victor-Emmanuel à Vienne, Bismarck lui-même y emmenait Guillaume. Du 18 au 23 octobre, les deux empereurs causèrent de l'Europe et du monde; mais Bismarck, à la stupéfaction d'Andrassy, ne parlait que du Pape.

Il effrayait son interlocuteur par sa puissance de haine et par ses débordements d'aveugle colère. « Pie IX, disait-il, est un péril pour tous les pays et pour tous les trônes, c'est un révolutionnaire, un anarchiste, que toute l'Europe devrait combattre si un prince voulait encore être en sûreté sur son trône ». Andrassy, surpris, le regardait, et les yeux de Bismarck se congestionnaient de plus en plus; ses mots se bousculaient : c'était sur ses lèvres une cascade de malédictions contre ce Pape qui pouvait, impunément, tout mettre à feu et à sang, et sur lequel on n'avait aucune prise, parce qu'il était devenu un pape sans terres. Vingt-quatre heures après, au

de prison. (Voir ALBRECHT V. NAGEL-ITLINGEN, *Ein Beitrag zur Geschichte des Culturkampfes. Preis-Raethsel. Welche Stelle nachstehender Rede enthaelt eine Majestaets-Beleidigung gegen den deutschen Kaiser und Koenig von Preussen?* Luxembourg, Brück, 1874).

théâtre de la *Burg*, Bismarck et Andrassy voyaient jouer *Henri IV*, de Shakespeare. L'émeutier John Cade, on se le rappelle, s'y proclame appelé par une inspiration d'en haut à renverser rois et princes [1]. Andrassy, qui venait au théâtre pour se reposer de la comédie politique, écoutait tranquillement les apostrophes de John Cade : « C'est le Pape en chair et en os », murmura Bismarck. Andrassy mit quelque temps à comprendre, et constata que décidément Bismarck pensait toujours au Pape, qu'il y pensait trop, que cette frénésie même l'exposait sans doute à un échec [2]. Et puis, se ravisant, Andrassy se demandait si dans ce flot de paroles il n'y avait pas quelque mimique, et si le chancelier ne travaillait pas à l'apeurer pour accélérer en Autriche l'explosion d'un *Culturkampf* [*]. Andrassy n'était pas disposé à se presser, mais l'amitié publique entre le vainqueur et le vaincu de Sadowa frappait les esprits en Europe, à l'heure où l'Église à laquelle appartenait François-Joseph avait succédé à la France et à l'Autriche comme point de mire des hostilités prussiennes.

VII

Ce fut sous la triple impression du duel épistolaire entre Pie IX et Guillaume, des nouvelles menaces brandies par Falk, et du voyage impérial à

* Pensez-vous, disait le duc de Broglie au prince Orloff, au début de septembre 1873, que le chancelier croie sérieusement à notre croisade ultramontaine en Italie et en Allemagne ? » — « Non, répondait Orloff, bien que sur ce point il soit plus susceptible de précautions que sur les autres ». (*Souvenirs de M. de Gontaut-Biron*, *Mon Ambassade en Allemagne*, éd. Dreux, pp. 389-390. Paris, Plon, 1906.)

Vienne, que, le 4 novembre 1873, la population prussienne vota. Bismarck avait tout machiné pour que la lutte d'où le nouveau *Landtag* devait sortir eût la portée d'un combat singulier entre le Pape et l'Empereur, entre Rome et la patrie : de bons Allemands permettraient-ils que l'Empereur fût vaincu, et la patrie humiliée ? On continuait, au cours de la campagne électorale, à recueillir des signatures pour l'adresse des « catholiques d'État[1] ». Battre un ancien député du Centre, cela s'appelait reconquérir un district à la patrie[2]. La nation allemande elle-même, que Bismarck incarnait en lui, devait traiter les hommes du Centre en ennemis extérieurs et parler de leurs fiefs électoraux comme de territoires perdus.

Le résultat fut pour Bismarck un chagrin. Des cinquante-deux arrondissements prussiens qui avaient donné au Centre leur confiance, deux seulement la lui retirèrent en laissant succomber les députés sortants ; et trente-sept nouveaux arrondissements furent conquis par cette entreprenante fraction. L'évêque Martin, l'évêque Foerster, avaient, par des lettres publiques, requis pour le Centre la fidélité de leurs ouailles[3]. Le Centre rentrait au *Landtag* avec 89 membres ; il retrouvait en face de lui un parti national-libéral grossi de 50 membres. On cherchait les conservateurs ; à peine en voyait-on les épaves[4]. A leurs dépens s'étaient fortifiées la majorité nationale-libérale, qui, sauf quelques exceptions *, était franche-

* Lasker et Bamberger, par exemple, considéraient comme pernicieuses les infractions du *Culturkampf* contre l'esprit de liberté ; Forckenbeck trouvait les lois de mai exagérées, et se plaignait que les nationaux-libéraux eussent été contraints par Bismarck (PHILIPPSON, *Forckenbeck*, pp. 225 et 249. Dresde, Reissner, 1898.)

ment favorable au *Culturkampf*, et la minorité, franchement hostile.

Du fond de son observatoire bavarois, le publiciste Joerg applaudissait aux progrès de cette minorité. « Dans l'Empire, écrivait-il, c'en est fait, pour toujours, de la politique qui étayait l'Église sur les trônes. L'Église n'a même plus à attendre la justice spontanée des puissants, et moins encore leurs faveurs et leur sympathie. Mais une fois brisés ces étais vermoulus, voici venir notre vraie force, notre seule force ; elle repose dans Dieu et dans le peuple [1] ». Et Joerg, pour les plus prochaines élections du *Reichstag*, invoquait Dieu et le peuple.

Le fait capital, c'était la fidélité croissante des suffrages catholiques aux intérêts de Dieu, tels que les définissait l'épiscopat ; ce vote même, et l'avenir qu'il laissait présager, mettaient les bureaux de Falk en un cruel embarras. Sept arrondissements, dévoués au parti national-libéral, s'étaient disputé l'honneur d'avoir Falk pour représentant ; c'était pour le ministre, peut-être, une satisfaction de vanité ; mais elle n'allégeait pas sa tâche, la tâche dont à plaisir il avait alourdi le poids.

Hübler, le 11 novembre, de son bureau du ministère des Cultes, adressait à Schulte et à Otto Meier d'anxieuses questions : « Que faire contre Ledochowski, demandait-il ; si nous le déposons, si nous l'internons, quelle sera la portée ecclésiastique de pareilles mesures ? Et puis à Fulda, où l'évêque Koett est mort, quelle conduite tenir ? Il sera difficile de trouver un successeur qui soit, à la fois, agréable à Berlin et à Rome ; le serment qu'on lui fera prêter de respecter les lois sera lettre morte ! » Hübler tâtonnait ; sortirait-on d'affaires avec un vicaire apostolique ?

Il suppliait : « Que faire ?... il s'agit d'une opération à longue échéance, d'un combat à l'arme blanche[1] ».

Schulte n'était pas content. Sur vingt-sept canonistes qu'il avait convoqués à Cassel en août, pour causer de la lutte contre l'Église, huit seulement étaient venus. Ils avaient conclu que les ordonnances épiscopales devaient, au moment de leur publication, être communiquées à l'État, que l'article 16 de la Constitution devait être supprimé, que les vieux-catholiques devaient être réputés membres de l'Église catholique[2] ; et puis ils s'en étaient allés, sans avoir applaudi bien chaleureusement au projet d'un nouveau rendez-vous, qui ne se réalisa jamais. On eût dit que leur science était comme aux abois, devant la fermeté des curés. Schulte souffrait de ces perplexités de la science.

Le zèle des fonctionnaires, aussi, lui paraissait oscillant. La crainte qu'un vent nouveau ne soufflât de Berlin, les doutes qu'on avait sur la solidité du ministère, et tout ce qu'on chuchotait sur les efforts qu'essayait l'Impératrice pour mitiger l'application des lois; tout cela, évidemment, au grand désespoir de l'inflexible professeur, paralysait les préfets, les magistrats et les bourgmestres. Il y avait un esprit d'irrésolution, même, au fond des incertitudes de Hübler : Schulte le sentait. Hübler apportait une façon de questionnaire, qui prolongeait l'indécision; Schulte, lui, voulait de la décision.

Il répondait, sans délai, à la consultation du puissant bureaucrate; il insistait pour qu'on bousculât les présidents de provinces ; pour qu'on les obligeât de mettre en vigueur, intégralement, la législation de mai ; pour qu'on réparât le grand mal que faisaient, dans les districts, les administrateurs ultramontains

et les inspecteurs scolaires ultramontains ; pour qu'on opposât aux révoltes, non pas seulement la police, mais l'armée ; pour qu'on enlevât aux feuilles ultramontaines l'insertion rémunératrice des annonces officielles ; pour qu'on répandît dans les masses des brochures populaires sur la question religieuse.

Schulte pressait l'État prussien d'être rigoureux en Pologne. Il dénonçait une conspiration, dont Ledochowski et la noblesse étaient les rouages, dont la France, le Vatican, les catholiques anglais étaient les machinistes. Que le peuple fît des collectes pour venir en aide aux prêtres privés de leurs dotations, il n'y avait que demi-mal : des collectes, lorsqu'on le voudrait, pourraient se prohiber ; mais Schulte faisait craindre à Hübler que de mystérieux flots d'or ne fussent un jour versés par l'étranger dans les caisses de l'épiscopat rebelle.

Schulte prodiguait des leçons de tactique. Il prévoyait qu'après la déposition d'un évêque par l'État, Rome jetterait peut-être l'interdit sur le diocèse : d'avance il dictait les moyens de riposte. Les fidèles feraient du bruit : on mobiliserait l'armée. Les prêtres, tenant compte de l'interdit, refuseraient de faire leur besogne : on leur supprimerait tous leurs revenus, et puis on les expulserait de l'école primaire. On inviterait les patrons ou les fidèles à pourvoir eux-mêmes les cures vacantes, et l'on s'adresserait à l'évêque Reinkens pour donner aux prêtres ainsi nommés les pouvoirs nécessaires. Ainsi l'homme du commun, continuait Schulte, pourrait toujours aller à l'église, se confesser, et peu lui importerait dès lors ce qui se passerait à Cologne ou bien à Paderborn, et que les évêques de ces deux villes fussent assis encore sur leurs sièges ou qu'ils en

fussent renversés. Pas de mesures d'expulsion ou d'internement contre les évêques, comme déjà certains législateurs y songeaient : on n'avait qu'à briser leur crosse ; ils ne compteraient plus, une fois déchus, et les morceaux n'en pèseraient pas lourd. Le ton d'assurance avec lequel se déroulait ce programme semblait défier toute critique. Si ces prélats, révoqués, filaient à l'étranger pour continuer leurs complots, on mettrait des policiers à leurs trousses pour les surveiller ; et s'ils restaient au milieu de leur troupeau, il suffirait de renvoyer à l'expéditeur toute lettre qui leur serait adressée et qui les mentionnerait comme évêques, d'empêcher qu'eux-mêmes ne scellassent d'un cachet épiscopal les messages qu'ils enverraient, de s'opposer à toute publication de mandements : Schulte, évidemment, fondait de grands espoirs, dans la lutte contre les évêques, sur le zèle averti des postiers. A son exemple, d'autres professeurs vieux-catholiques de Bonn faisaient transmettre à Berlin leurs belliqueuses suggestions [1].

Il était facile, dans un cabinet de canoniste, d'élaborer ces résolutions excitées. Le métier de conseillère est une besogne où volontiers la haine s'acharne : elle est prolixe en ses avis, ingénieuse en ses artifices ; elle se construit, à l'avance, certains plans de victoire, et l'on dirait qu'elle les suspend dans l'espace, perdant de vue le terrain des réalités. Falk, qui voyait les hommes de plus près et avec une responsabilité plus immédiate, commençait de prévoir qu'à la longue on ne pourrait pas éviter la sécularisation complète des biens d'Église et l'inauguration d'un régime qui mettrait complètement à la merci de l'État la vie matérielle des curés [2].

Mais dès maintenant l'application des lois de mai,

par une curieuse répercussion, rendait inévitable, en Prusse, l'établissement du mariage civil *. Tous ces prêtres, que l'État se refusait à considérer comme curés légitimes et qu'il punissait même pour oser faire fonction de curés, bénissaient les mariages de leurs ouailles. Il se trouvait un tribunal, celui de Sroda, pour déclarer que de tels mariages étaient valides ; mais toutes les autorités gouvernementales persistaient à professer qu'ils étaient nuls, et à les traiter en conséquence[1]. Ainsi se faisait sentir, du haut en bas de la population, l'effet des lois de mai : mariés par le prêtre auquel l'État défendait d'agir en curé, les couples catholiques n'étaient, au point de vue civil, que des concubinaires. « Ce sont là des mesures plus nuisibles qu'utiles », déclarait Keyserling, et il rappelait qu'en Russie une politique toute pareille n'avait pas entravé dans leur progrès les sectateurs du *Raskol*[2]. Bon gré mal gré, pour sortir d'embarras, il fallait que l'État prussien revînt à cette idée du mariage civil, qui répugnait à Guillaume, que peu à peu Bismarck avait acceptée sans d'ailleurs en être vraiment épris, et contre laquelle osait se prononcer, en dépit des instances de Falk, la conférence luthérienne de Berlin[3]. Urgente même semblait la réforme, puisque le nombre des unions invalides devait aller croissant avec le nombre des prêtres délinquants. Un

* Le mariage civil n'existait dans les vieilles provinces de Prusse — et cela d'après une loi du 28 mars 1847 — que pour ceux qui étaient sortis de leur Église après avoir, à deux reprises, prévenu le magistrat de leur intention d'en sortir, et qui n'étaient entrés dans aucune autre Église. Il était en revanche obligatoire dans la Prusse Rhénane et à Francfort, où le code français était, depuis le premier Empire, demeuré en vigueur. (Gonse, *Bulletin de la société de législation comparée*, mars 1872, p. 118).

congrès de protestants libéraux [1], une commission de hauts fonctionnaires de la Posnanie [2], étaient d'avis que, sans délai, le mariage civil s'imposait.

« Il me le faut, déclara Falk dès le mois d'octobre; il me faut, même, le mariage civil obligatoire ». Roon était trop conservateur, en son for intérieur, pour goûter cette solution; mais Falk montrait l'impasse dans laquelle l'État s'acculait ridiculement. Une loi sur le mariage civil apparaissait comme l'issue nécessaire. « Je la signe si Bismarck la signe », déclara Roon. Signature légalement superflue, puisque Bismarck n'était plus président du Cabinet prussien. Mais on fit savoir au chancelier que s'il ne signait pas, Roon, Camphausen et Falk s'en iraient [3]. Alors il signa, tout en expliquant que l'on allait donner « un coup d'épée dans l'eau [4]; » et l'on obséda l'Empereur pour qu'à son tour il consentît au plus vite. L'Empereur, quelques semaines avant, avait refusé toute autre concession que l'institution du mariage civil facultatif; son entourage appuyait son intransigeance, mais Falk redisait: « Il y a là une question vitale, je veux le mariage civil obligatoire ou je m'en vais ».

L'opinion s'agitait, pour ou contre Falk, et puis, subitement, s'occupa d'autre chose : on apprit que pour l'instant un autre ministre s'en allait. C'était le président même du ministère, c'était Roon, en personne, que fatiguaient ses soixante et onze ans, et que la quotidienne bagarre entre les procureurs et les consciences commençait peut-être d'écœurer. Après les premiers enthousiasmes de la lutte, il avait, de semaine en semaine, éprouvé des doutes de plus en plus pénibles sur l'efficacité de la politique religieuse à laquelle il travaillait, et même, croit-on,

sur la légitimité de certaines mesures. Il trouvait qu'on allait trop loin, qu'on ne savait plus, qu'on ne pouvait plus s'arrêter [1]. Il aimait toujours la vieille Prusse, les vieux conservateurs de Prusse, tout ce que la politique bismarckienne frappait de disgrâce. Il avait signifié à Blanckenburg dès le 8 octobre, à Bismarck dès le 12, qu'il n'en pouvait plus [2].

Tel qu'un conscrit qui aspire au licenciement de la classe, le vieux maréchal aspirait à quitter le ministère; et il fallut que Bismarck, en novembre, reprît la présidence, et redevînt ainsi directement responsable du *Culturkampf*.

Blanckenburg, tout ami qu'il fût du chancelier, lui refusa cette fois encore un portefeuille [3] ; aussi Bismarck, au moment où il assumait une fatigue nouvelle, se sentait-il isolé. Il se raffermissait en méditant le texte sacré d'après lequel Dieu résiste aux orgueilleux : les orgueilleux, c'étaient les prêtres de l'idolâtrie romaine, c'étaient les conservateurs comme Kleist-Retzow, comme Gerlach, comme ce vieux ministre Otto de Manteuffel dont on fêtait le jubilé et que Bismarck, lui, affectait de bouder, avec des propos hostiles; c'étaient tous ces « mécontents », tous ces « hommes à velléité », qui, « lorsqu'ils employaient une pierre pour viser l'adversaire, n'épargnaient pas les clefs de voûte de l'édifice prussien [4] ». Et lui, Bismarck, — un humble, apparemment, — avait mission de Dieu d'être sur la brèche contre ces gens-là : « Derrière mon maître terrestre, continuait-il dans une lettre à Roon, aucune ligne de retraite ne restait ouverte, donc : *Vexilla regis prodeunt*; je veux, malade ou bien portant, tenir le drapeau de mon maître en face de mes factieux cousins (ainsi nommait-il les conservateurs), comme

en face du Pape, des Turcs et des Français[1] ».

Roon le quittait, désertant sa politique : c'était une déchirure encore, s'ajoutant à toutes les déchirures que le *Culturkampf* avait déjà provoquées : mais Bismarck s'étourdissait à parler de Dieu, et du drapeau, et de la France, essayant de brider son émotion, de faire taire son cœur. Et puis, il se trahissait, et sous les broussailles du sourcil semblait perler une larme : « Épaule contre épaule, disait-il à Roon, nous avons combattu en 1863, 1866, 1870 ; souvent je regarderai votre place au sopha du conseil, et je me dirai : j'avais un camarade ».

Sur l'accablante cime où Bismarck était monté, il n'avait plus de camarades, mais seulement des serviteurs ; c'était la rançon de son triomphe ; c'était à la fois la cause et l'effet de l'étrange endurcissement de son âme. Un camarade lui restait, Roon ; celui-là aussi s'en allait, et Bismarck lui écrivait un adieu, où réapparaissait enfin quelque chose d'humain.

Quant au bon camarade, enfin déchargé du pouvoir, il hivernait en Italie et descendait jusqu'à Rome. Cédait-il, peut-être, à la curiosité de mieux connaître ces ennemis d'outre-monts, contre qui dix mois durant il avait pris d'ingrates mesures, plus tard qualifiées par son fils, et sans doute par lui-même, d' « erreur politique[2] » ? Dans un repos recueilli, il regarda la Papauté. La « superstition », les anathèmes, lui demeurèrent odieux ; mais il éprouva quelque admiration pour la « vigueur et l'autorité » du papisme. « Où trouver ailleurs, écrivait-il même, une force qui mette en branle tous les ressorts moraux du christianisme ? C'est de quoi l'État moderne est incapable ; ce qui lui fait défaut, tout comme à l'État

antique, c'est un point d'attache transcendant ; avec de simples paragraphes de loi, on ne peut rien faire [1] ». C'est ainsi que le maréchal Roon, quelques mois seulement après avoir fait voter les lois de mai par les nationaux-libéraux, s'abandonnait à des méditations sur la faiblesse des pouvoirs qui ne cherchent plus en Dieu leur appui, sur la fragilité des textes législatifs, sur l'impuissance morale de l'État moderne, et sur l'efficacité de l'action chrétienne exercée par le papisme.

VIII

Bismarck avait repris sa place à la table des ministres *, lorsque le nouveau *Landtag* s'ouvrit. Guillaume, dans le discours du trône, se déclarait décidé à maintenir les lois qui, « au regret du gouvernement », provoquaient la résistance des évêques [2]. Le Centre, sans mot dire, écouta le message. Bientôt Windthorst parla ; mais ce n'était point des lois de mai qu'il parlait.

Le premier soin de Windthorst fut de réclamer que les élections au *Landtag* fussent faites désormais par le suffrage universel, direct et secret ; un autre catholique, Schroeder, demandait que les membres du *Reichstag* reçussent un traitement et fussent indemnisés de leurs voyages [3]. Le Centre était tout fier

* A côté de Bismarck siégeait Camphausen comme vice-président du conseil. Le catholique Mallinckrodt demanda quelques explications sur cette nouveauté, sur les responsabilités respectives de Bismarck et de Camphausen ; il n'obtint que des réponses embrouillées. (Pfülf, *Mallinckrodt*, pp. 435-437.)

de compter parmi ses membres des paysans qu'affublait une longue redingote de drap commun ; au grand scandale du protestant Gerlach, à qui tout courant démocratique faisait peur [1], presque tous les membres de la fraction voulaient développer l'influence politique des masses profondes, protéger la dignité des élus, faciliter aux députés peu aisés l'exercice de leur mandat.

C'étaient là des vœux qui répondaient au programme électoral émis dès 1867 par les nationaux-libéraux [2], et qui auraient pu s'appuyer aussi sur certains écrits et discours de Bismarck, datant de 1866, 1867, 1869 [3], et dirigés contre le système du vote par classes *. Mais toute réforme souhaitée par les cléricaux paraissait dangereuse. Lasker, sans ambages, en faisait l'aveu. « Nous sommes ici pour tout le pays, insistait Windthorst, et pour apprécier les motions avec calme et impartialité, non pas en regardant si elles viennent de tel ou tel parti ». Mais cette leçon d'équité parlementaire demeurait sans écho. Ou, pour mieux dire, c'est au dehors qu'elle trouvait audience et gratitude ; elle parvenait aux oreilles du petit peuple, de cette troisième classe électorale, « plus attachée aux vraies traditions, disait

* Il est curieux d'observer qu'à certains égards les membres du Centre avaient suivi l'évolution inverse : le 28 mars 1867, au Parlement de la Confédération du Nord, Windthorst s'était prononcé pour le suffrage universel avec vote public (H. v. GERLACH, *Die Geschichte des preussischen Wahlrechts*, p. 190. Berlin, bureaux de la *Hillfe*, 1908) : et Mallinckrodt, en 1865, s'était montré partisan du suffrage par classes (PFÜLF, *Mallinckrodt*, 2e édit., p. 439.) Mais, dès le 2 novembre 1871, Ketteler, au *Reichstag*, à l'occasion d'une motion tendant à introduire le régime parlementaire dans le Mecklembourg Schwerin, avait déclaré préférer un suffrage universel et direct à un suffrage indirect et censitaire. (PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 155.)

Windthorst, que ne le sont dans les classes plus élevées les hommes de l'or [1] ».

Puisque les idées de l'État moderne et païen étaient les bienvenues dans les deux premières classes, Windthorst considérait qu'on ne ferait preuve ni de vrai conservatisme, ni d'intelligence politique, en laissant dans ces classes l'axe de l'Etat. Et inversement, c'était en avocat même du peuple qu'il prétendait attaquer la politique anticléricale. Il imputait à cette politique un but occulte : faire oublier la question sociale. « Je déplore très profondément, poursuivait-il, les nombreux errements qui se produisent dans ce domaine social ; je déplore, surtout, les nombreux symptômes d'irréligion qui s'y joignent. Mais interrogeons-nous sérieusement : avons-nous, à cet égard, fait notre devoir ? » Ainsi tracassait-il les nationaux-libéraux triomphants, représentants de la richesse mobilière en même temps que de l'esprit de secte, en les sollicitant à ces examens de conscience que les puissances sociales n'aiment jamais *.

D'habiles brochures, colportées par le Centre, commentaient l'éloquence de Windthorst ; elles expliquaient que, dans presque tous les États d'Allemagne, le système de vote favorisait l'ascendant politique de l'aristocratie d'argent, et qu'au *Reichstag* même cette aristocratie était privilégiée par suite de l'absence d'une indemnité parlementaire [2]. La

* « Le libéralisme n'a aucun allié, lisait-on dans la *Correspondance de Genève* du 12 décembre 1873, sauf une partie de la classe moyenne ; et en revanche il a pour ennemis le clergé, la monarchie, la noblesse et le peuple des travailleurs. Le prix du suffrage universel se réduit à ceci : qu'il met fin à l'élection indirecte, qui fait la part trop large à la classe moyenne ».

Gazette de Magdebourg était fort embarrassée : « Il faut, y lisait-on, que toutes les fractions du parti libéral approuvent les propositions ultramontaines et se mettent à la remorque de l'ultramontanisme ; ou bien, si elles refusent, elles seront sans pitié dénoncées comme réactionnaires au peuple libéral[1] ». Les partis libéraux préférèrent le second péril : la proposition de Windthorst fut ajournée à six mois, et la proposition de Schroeder fut évincée.

Ainsi le Centre, dès le début de la législature nouvelle, étalait-il ses affinités populaires et son souci des intérêts populaires ; et puis, donnant tout de suite une voix aux aspirations mêmes de ses électeurs, il chargeait Mallinckrodt, Reichensperger et Windthorst de réclamer du *Landtag* le retrait immédiat des lois de mai[2]. Il était visible que dans un diocèse au moins, celui de Posen, le pouvoir civil était à bout de rigueurs : le 24 novembre 1873, le président supérieur de Posnanie avait sommé l'archevêque Ledochowski de se démettre, et l'archevêque avait refusé[3] ; entre ce haut fonctionnaire qui disait au prélat : je ne vous connais plus, et ce prélat qui disait à la loi : je ne te connais pas, insoluble était le conflit. Windthorst, le 10 décembre, demanda que la loi disparût.

Elle va contre les consciences, proclama-t-il, et voilà pourquoi les catholiques ne peuvent la suivre. Si on ne la retire pas, si même on l'aggrave, nous opposerons et nous devons opposer la résistance passive, ainsi que firent les premiers chrétiens ; à l'anéantissement de notre Église, jamais nous ne souscrirons. Des convictions pour lesquelles on souffre de tels sacrifices doivent avoir de profondes racines ; et quiconque souffre ainsi pour sa conviction, fût-elle erronée, a droit au respect suprême de toutes les âmes bien nées.

Et Windthorst, continuant, prenait Falk à partie : il l'interpellait sur la prétention qu'avaient eue des protestants de réglementer l'Église romaine.

Eh bien ! Monsieur le Ministre, vous avez affranchi le clergé, le voilà complètement émancipé des évêques; il peut, de toutes leurs décisions, en appeler au tribunal, et pourtant il ne se soulève pas; le voilà debout, librement, près de ses évêques. C'est la preuve qu'il agit par libre conviction. Et si l'évêque, si le clergé, si le peuple catholique sont ainsi resserrés, de toute l'unanimité de leurs énergies, tout homme d'État calme et sensé devrait se demander : comment cela est-il possible ? Le peuple veut garder sa religion, garder l'Église telle qu'elle est[1].

Résistance passive, résistance active, c'étaient là des distinctions dans lesquelles Falk n'entrait pas ; juriste assez subtil pour les comprendre, il se raidissait contre elles avec une arrogance de gendarme. Falk ne considérait pas l'Église — une brochure de Ketteler le fit bientôt remarquer[2] — comme une institution dans laquelle la conscience est souveraine, mais comme une « machine obéissant à des signaux, maniée par des salariés ». Active ou passive, la résistance d'un clergé était toujours une révolte, aux yeux de Falk ; et d'une telle révolte, Falk ne voulait point. Il observait qu'en Bavière, en Wurtemberg, en Alsace-Lorraine, en Oldenbourg[3], l'Église consentait à l'État, pour la collation des cures, certains droits qu'elle refusait à la royauté prussienne : il ne voulait pas se souvenir que les privilèges dont ces autres États jouissaient et profitaient résultaient de concessions faites par le Saint-Siège, et qu'il s'agissait au contraire, en Prusse, d'une usurpation spontanée, commise avec désinvolture par d'impertinents législateurs.

Les lois subsisteraient : les retirer, au dire de Falk, eût été sacrifier la souveraineté prussienne. Falk prévenait le Centre qu'à la session prochaine de nouveaux projets lui seraient apportés, et puis il avertissait la gauche que l'idéal de séparation entre l'Église et l'État, caressé par certains de ses membres, n'était point celui de la Prusse. Les nouveaux projets n'auraient pas un caractère exclusivement répressif ; mais la politique des lois de mai continuerait.

C'est par cette fin de non recevoir que Falk répondait aux désirs du Centre ; et la presse bismarckienne faisait un crime au Centre d'avoir même osé les exprimer. Vainement Windthorst, Reichensperger, Mallinckrodt, se retranchaient derrière l'ineffaçable souvenir qu'avait laissé la politique tolérante de Frédéric-Guillaume IV ; ils étaient accusés, par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, d'avoir manqué de respect à la dignité de la couronne.

Conseiller maintenant à notre auguste souverain, disait la *Gazette*, de retirer la sanction qu'il a donnée à ces lois ou d'en approuver l'abrogation, c'est là une des demandes les plus insolentes que l'on ait jamais adressées à un roi de Prusse. Quand ces demandes émanent de sujets directs de l'Empereur, quand des Prussiens s'oublient jusqu'à faire de semblables propositions à leur roi, on peut voir par là combien l'ultramontanisme s'est éloigné des fondements de notre vie politique ; cet outrage ne tombe pas sous le coup du code pénal, mais il est condamné par la loi morale de notre temps[1].

Étranges commentaires, en vérité, et singulièrement offensants pour l'initiative parlementaire ! Au début du *Culturkampf*, et pour engager la lutte, Bismarck avait allégué les désirs de la majorité, et

la nécessité d'y avoir égard ; aujourd'hui que le Centre préparait une action légale, soit pour amener à résipiscence cette majorité, soit pour la changer, l'action légale du Centre était considérée comme une atteinte à l'intangible volonté du souverain ; et l'historien Treitschke, notant les acclamations par lesquelles les évêques, la Pologne et la presse de France avaient accueilli la motion du Centre, dénonçait, une fois de plus, les complicités de ce parti[1]. « Le Centre a son axe hors de l'Allemagne », criait un député « libre-conservateur », et maladroitement, ce député concluait qu'une telle fraction n'avait pas le droit d'être traitée comme les autres partis, qu'il n'y avait pas, entre eux et elle, de commune mesure : le propos, étrangement inique, soulevait les protestations de Lasker et du futur ministre Friedenthal[2].

Windthorst, avant de se taire, avait insidieusement annoncé, comme imminente, l'institution du mariage civil : « A nous, disait-il doucement, cela ne nous fait plus rien ; mais cela fera du mal à l'Église évangélique. J'ai pris la liberté de le dire, parce que je voudrais, dans une légère mesure, lui adoucir le coup[3] ». Il était au courant : ce jour-là même, Guillaume, cédant à Falk[4], signait enfin le projet de loi qui réglementait le mariage civil et qui devait permettre, ainsi, aux nombreux protestants détachés de toute Église, de convoler désormais en justes noces, sans s'adresser à un pasteur. « Nous sommes durement châtiés, écrivait tristement Gerlach, pour ce mot de Luther : Le mariage est une chose séculière, comme vendre et acheter[5] ». Sans faire le procès de Luther, l'Église évangélique fut très morose, et se sentit tout de suite blessée. Elle pâtissait des mesures qu'avait prises l'État contre l'Église

catholique. Qu'on retirât ces mesures comme le demandait Windthorst, qu'on laissât libres d'être curés les prêtres que désignait l'évêque, et qu'on reconnût valides, enfin, les unions bénies par eux : alors on cesserait immédiatement d'avoir besoin du mariage civil. Mais cela ne se pouvait point : dût-on même, à ce prix, rassurer l'Église évangélique, on ne s'abaisserait point à capituler devant Rome.

Bismarck en personne le signifia au *Landtag*, dans la séance du 17 décembre. En 1849, il avait, simple député, parlé contre le mariage civil[1] : le souvenir de ce discours ne laissait pas de le gêner. Non pas qu'il fût arrêté par un « scrupule personnel de chrétien »; il avait, sur l'union conjugale, les théories de Luther[2]. Mais il songeait au « vieil usage », à la « foule de gens bien disposés, loyaux, qui allaient être froissés, bouleversés[3] ». Il passa outre cependant, non sans avouer à ses auditeurs les grandes luttes intérieures qu'il avait subies. Mais « j'ai appris, expliquait-il, à soumettre mes convictions personnelles aux nécessités de l'État. Il y en a qui disent dans le service de l'État : j'ai ma conviction, je ne pouvais faire autrement, dût l'État périr. C'est comme s'ils jetaient l'enfant avec l'eau du bain. Des évêques révolutionnaires, érigeant leur propre jugement au-dessus de la puissance législative, ont déchaîné une telle crise, que l'État doit faire une loi sur le mariage civil, pour préserver une partie des sujets des maux dont il sont menacés[4] ». Ainsi Bismarck présentait comme une mesure de circonstance une loi qui introduisait une véritable révolution dans la vie du royaume; il insinuait, d'ailleurs, entre intimes, que si son ministère avait pu s'appuyer sur un fort parti conserva-

teur, il aurait plus aisément refusé satisfaction aux partisans de cette réforme [1].

La politique de tracasserie contre les prêtres avait conduit la Prusse à bouleverser l'école primaire, puis à corriger la Constitution ; elle allait toucher aujourd'hui, avec regret et par contrainte, à ces bases mêmes de la famille, auxquelles s'attachait avec ténacité le vieux protestantisme prussien. L'État voulait que l'Église changeât, qu'elle devînt ce qu'il lui plaisait qu'elle fût ; et c'était lui, État, qui dénaturait, peu à peu, les conditions fondamentales de sa propre existence, afin de rendre compatibles avec la vie du pays certaines lois qui systématiquement étaient incompatibles avec la vie de l'Église. Ainsi l'exigeait l'entêtement de Bismarck *.

IX

Il continuait de regarder autour de lui les divers États allemands : il ne fallait pas que par leur poli-

* Bismarck, plus tard, une fois engagé dans une politique de pacification religieuse, donna du haut de la tribune, à plusieurs reprises, des explications sur son attitude à l'égard du mariage civil : « Je n'ai point été déterminé à cette loi par un parti, disait-il le 30 novembre 1881, mais par mes collègues d'alors dans le ministère prussien, lesquels me déclarèrent qu'ils se retireraient si je refusais ma signature. Comme j'étais alors malade à Varzin, — malade, en partie, des émotions causées par le conflit que j'avais en ce temps-là avec le parti conservateur, — et que je me trouvais hors d'état de proposer, de là-bas, à Sa Majesté la formation d'un nouveau ministère, je dus me dire que pour le moment je considérais comme le plus grand mal une crise ministérielle ; je cédai donc et je donnai l'acquiescement qui m'était demandé de Berlin à plusieurs reprises et d'une façon pressante ». Et en réponse aux commentaires de Virchow, Bismarck ajoutait : « Je ne le fis qu'à contre-cœur ». (*Politische Reden*, éd. Horst Kohl, IX, pp. 172-173.)

tique religieuse ils laissassent capituler ou s'éclipser la notion d'État. On eût dit que chacune des souverainetés allemandes était responsable, vis-à-vis du chancelier, pour la façon dont elles défendaient, sur leur terrain, les droits de cette personne politique, l'Etat, que Bismarck aimait incarner.

La Bulle d'Or, au quatorzième siècle, avait investi d'un redoutable magistère le Comte Palatin du Rhin : c'est devant lui que l'empereur avait à comparaître, pour se justifier, éventuellement, de trois griefs que le moyen âge pardonnait peu : trahir sa foi, quitter sa femme, détruire la maison de Dieu. Un jour de 1873, dans une grande assemblée de catholiques, à Munich, l'abbé Huhn parla de la Bulle d'Or ; il évoqua Maximilien de Bavière et les autres Wittelsbach, catholiques fervents, enterrés sous la sauvegarde de la Vierge d'Altoetting ; et du fond de ce miraculeux sanctuaire, il lui sembla que ces voix princières se réveillaient, pour crier à Louis II : « Comte palatin du Rhin, tu as encore ton mot à dire [1] ! » Mais les temps étaient changés : vis-à-vis de Guillaume et de Bismarck, le comte palatin du Rhin restait muet. On pouvait craindre, même, que le gouvernement de Louis II, après avoir fait voter par le *Reichstag* la première loi du *Culturkampf*, n'introduisît furtivement en Bavière certaines lois calquées sur les lois de mai [2] ; une assemblée de paysans catholiques, réunis à Deggendorf en novembre 1873, poussait le cri d'alarme.

La Bavière assurément, malgré les suggestions de la presse nationale-libérale et de la presse italienne [3], maintenait les rapports diplomatiques avec le Saint-Siège, et même il semblait qu'elle fît de son mieux pour ménager les congrégations reli-

gieuses ; le prévôt Türk, qui avait sur Lutz quelque influence, obtint à cet égard d'assez notables succès [1]. Mais en Bavière comme en Prusse, le caractère confessionnel de l'enseignement était menacé par la loi scolaire du 29 août 1873, qu'accueillaient inutilement les protestations de l'épiscopat [2] ; en Bavière comme en Prusse, le droit qu'a l'Église de former librement ses prêtres commençait d'être compromis. Depuis le 28 avril, les professeurs des séminaires et des convicts épiscopaux devaient, en Bavière, être acceptés par l'État [3] ; depuis le 29 août, il était défendu aux clercs de Bavière d'aller étudier au Collège Germanique de Rome [4].

La Hesse, avec un mélange de coquetterie et de servilité, s'empressait, elle aussi, de prendre modèle sur la Prusse. Les deux Chambres, à Darmstadt, étaient en conflit à l'occasion d'un projet de loi scolaire qui permettait aux communes de dépouiller l'école de tout caractère confessionnel [5] ; et la loi qui allait être votée en février 1874 exclurait formellement les nonnes de toutes besognes d'enseignement [6].

Enfin le gouvernement badois, imitant à son tour cette Prusse à laquelle il avait servi de modèle, déposait un projet par lequel la nécessité d'un examen d'État serait désormais imposée, non plus seulement pour la jouissance d'une cure, mais pour l'exercice de tout ministère pastoral ; d'autres articles visaient à la suppression des *convicts* théologiques et des petits séminaires, menaçaient de pénalités sévères les curés délinquants, et créaient, à l'exemple de la loi prussienne, un tribunal pour affaires ecclésiastiques, qui pourrait prononcer leur déposition ; l'on prévoyait enfin des peines d'emprisonnement pour les prêtres déposés qui, bravant l'État, conti-

nueraient d'agir en prêtres. Le ministère Jolly se flattait que, par ce surcroît de rigueur, il amènerait l'Église badoise à subir les examens d'État, sous la forme simplifiée, mitigée, que leur donnaient les programmes de 1872 ; il voulait, d'une façon draconienne, faire peser sur elle, provisoirement, des lois d'intimidation[1]. Au mois de février 1874, ces lois devaient être introduites dans le code badois[2], sans que le moindre sentiment de peur trouvât accès dans les consciences badoises.

A Munich, à Darmstadt, à Carlsruhe, les gouvernements affectaient de vouloir tenir l'Église en respect ; et les provocations des parlementaires occupaient la scène politique. Mais à l'arrière-plan, les foules catholiques se maintenaient, non entamées, toutes prêtes à se dresser. L'échec était visible. « Le mouvement catholique gagne du terrain, criait à Bismarck le « feld maréchal » Edwin de Manteuffel : nos coups d'épingle légaux agacent sans tuer[3] ». La Prusse, alors, au lieu de s'en prendre à elle-même, s'en prenait à la France, ou bien à la Belgique. Si le clergé allemand résistait, c'était la faute, disait-on, au gouvernement de Bruxelles. Edwin de Manteuffel sonnait l'alarme ; il craignait que la Belgique n'abritât le général des Jésuites ; il signalait ce pays comme le centre de la résistance ; c'est là, déclarait-il, qu'il fallait porter le combat.

On épluchait, d'autre part, dans les bureaux de Berlin, la dizaine de mandements français qui, au cours de novembre, avaient répété et commenté les griefs du Pape contre Bismarck, et l'on en distinguait deux, pour s'en plaindre. Ils étaient signés de l'évêque Freppel, d'Angers, et de l'évêque Plantier, de Nîmes. Freppel décrivait en termes assez vifs les premiers

résultats du *Culturkampf* : alsacien d'origine, il détestait dans l'Allemagne la persécutrice de son Église et de sa patrie[1]. Plantier, nourri des écrits bibliques, s'épanchait volontiers en invectives gémissantes, qui ne manquaient pas de grandeur. La parole épiscopale, sur ses lèvres, prenait des allures de prophétisme, faisait la leçon à toutes les puissances de l'époque, s'insurgeant contre les fautes du présent, annonçant les misères de l'avenir, et planant par-dessus les frontières comme par-dessus les siècles. Il avait déjà, en 1871, dans une lettre à son clergé, dénoncé la Prusse comme le « fléau de Dieu[2] »; en 1872, dans une lettre à ses fidèles, il avait stigmatisé l'« unité babylonienne » de la patrie allemande, et dépeint l' « abîme où un nouvel Antiochus invitait les petits États à se précipiter[3] »; et voici qu'en novembre 1873 il intervenait avec un nouvel écrit, qu'il intitulait : *Le Césarisme païen ressuscité*[4]. Il énumérait les grands persécuteurs auxquels l'Église avait survécu, puis il montrait l'Allemagne de Bismarck continuant leur tradition de bassesse et d'immoralité : il la soupçonnait de « tenir en réserve Hohenlohe comme antipape »[5], persiflait « Guillaume jurant par les éclairs de son épée que le décret du Concile était une erreur »[6], et jetait sur le clergé vieux-catholique d'ardents anathèmes. La presse bismarckienne exploitait ces documents ; elle s'en servait contre les catholiques d'Allemagne, qu'elle réputait complices de l' « ennemi national » ; elle s'en servait contre la France, qu'elle accusait de vouloir la guerre. « Les objurgations des évêques, écrivait au duc Decazes, le 26 décembre 1873, le vicomte de Gontaut-Biron, sont très sévères, très motivées ; mais elles risquent, continuait-il, de nous

susciter beaucoup d'embarras, et de nuire beaucoup aux élections des catholiques allemands ». Immédiatement, le gouvernement français invita les évêques à s'abstenir, par prudence et par patriotisme, d'apprécier et de condamner publiquement les actes des souverains étrangers [1]. Mais la France allait bientôt s'apercevoir que cette circulaire ne suffirait pas à l'Allemagne.

L'Angleterre seule apparaissait à Bismarck comme digne d'un témoignage de satisfaction * : à Glasgow, devant quatre mille travailleurs, Disraëli discourait contre Rome [2]. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se réjouissait que « le pays d'Élisabeth et de Cromwell, prenant conscience de sa vraie mission », se rangeât à côté de Bismarck contre Pie IX [3].

Mais gare à Bruxelles et gare à Paris ! Edwin de Manteuffel dogmatisait qu'il fallait que la lutte religieuse fût transportée du terrain intérieur sur le terrain extérieur [4]. La *Correspondance de Genève* avait déjà redouté, dès le 8 novembre, que la guerre de religion, en Allemagne, n'eût pour conséquence inévitable la guerre européenne ** : c'était une perspective devant laquelle il ne semblait pas qu'Edwin de Manteuffel reculât.

Cependant les parquets et les maréchaussées, dont moins vaste était l'horizon, continuaient stric

* Encore le comte Münster, ambassadeur à Londres, sonnait-il l'alarme auprès du député national-libéral Bennigsen ; il lui écrivait que le gouvernement anglais, s'étant montré aussi complaisant pour les ultramontains que l'avait été, en Prusse, le ministre Mühler, était débordé, et que quatre-vingt d'entre eux allaient entrer aux Communes (*Deutsche Revue*, septembre 1907, p. 305).

** Le 20 décembre, la *Correspondance* allait disparaître, ayant publié 165 numéros, et remerciée par un bref de Pie IX.

tement leur besogne : depuis le 15 novembre, il ne restait plus en Prusse un seul évêque qui n'eût pas de condamnation [1]. Ils terminèrent l'année par un acte nouveau : pour la première fois, un prêtre qui avait prêché contre les lois de mai, et à qui l'on était las de réclamer en vain le montant d'une amende, fut arraché à ses paroissiens pour passer en prison quatre semaines : il s'appelait Pierre Loga, et était vicaire à Morke. Le glas que firent sonner les fidèles traduisait leurs sentiments; il s'en alla, lui, en criant : « *Deo gratias* [2] ». Quelques semaines encore, et le petit drame dont on avait offert aux villageois de Morke la répétition générale se jouerait un peu partout dans les provinces catholiques du royaume de Prusse.

A l'heure même où le prêtre Loga devenait un prisonnier, les derniers meubles de l'archevêque Ledochowski étaient mis aux enchères [3]; des amendes restaient dues, et les exécuteurs du fisc ne trouvaient plus rien à confisquer. Le primat de Pologne avait commis plus de délits que ne le permettaient ses ressources, sans parler du crime d'être Polonais; et de nouvelles dettes, chaque jour, grossissaient l'inextinguible passif. Délinquant insolvable et délinquant impénitent, recevant les huissiers dans une maison vide pour leur tendre des mains vides, il relevait désormais des gendarmes du Roi. La saisie, châtiment fait pour les riches, n'était plus de mise avec le primat de Pologne ; il était tombé au rang des pauvres, qu'on arrête et qu'on enferme. Il ne voulait être rien de plus, et rien de moins : ses diocésains lui offrirent un siège au *Reichstag*, ou bien au *Landtag*; il refusa [4].

Au moment de la discussion des lois de mai, un

membre catholique de la Chambre des Seigneurs, Brühl, avait demandé au commissaire du gouvernement : « Qu'arrivera-t-il si les évêques ne peuvent plus payer les amendes ? » — « Les évêques, avait répondu le commissaire, sont des puissants messieurs qui peuvent payer ; des peines de prison ne se substitueront pas[1] ». Le haut bureaucrate avait failli dans ses pronostics ; ces « puissants messieurs » allaient bientôt subir la geôle.

Incarcérer des prêtres et puis des évêques, cela paraissait à Doellinger une assez mauvaise politique : il était peut-être, d'ailleurs, d'autant plus prompt à la critique, qu'il n'était pas consulté par Bismarck. Il tenta, par un tiers, d'arrêter le chancelier sur cette pente : ce fut en vain[2]. Il semble prouvé que Windthorst essaya d'une démarche auprès de Bismarck : Windthorst même ne fut pas reçu[3].

Bismarck ne croyait pas déshonorer l'année 1874, lorsqu'il se laissait aller à ces deux rêves : l'Église en prison, l'Europe en feu : le premier seul devait s'accomplir. Le Dieu dont il était toujours féal, et que toujours il prétendait servir par cela même qu'il servait l'État, laissa souffrir l'Église, mais fit grâce à l'Europe.

CHAPITRE VIII

L'ANNÉE 1874. SECONDE ÉTAPE LÉGISLATIVE DU « CULTURKAMPF » NATIONAL : LES NOUVELLES LOIS DE MAI. PREMIÈRE TENTATIVE D'UN « CULTURKAMPF » INTERNATIONAL

Le 10 janvier 1874, un nouveau *Reichstag* allait être nommé. Les questions d'Église dominaient la campagne électorale. La persécution, comme souvent il advient, avait grandi l'importance du fait religieux. Un chancelier qui croyait au Christ, mais qui faisait expier aux prêtres sa rage contre le Centre ; des protestants croyants qui détestaient les Jésuites et demeuraient d'ailleurs attachés à l'idée du règne de Dieu ; des protestants incroyants auxquels toute orthodoxie déplaisait, et qui trouvaient commode de rendre un dernier hommage à leur Église en dénonçant la confession rivale ; enfin des sceptiques ou des athées qui voulaient expulser Dieu de l'État : telle était la coalition, vaste mais incohérente, contre laquelle se dressait, sans jamais s'y briser, la résistance catholique.

I

« Je suis très inquiet de l'issue de cette lutte, avouait un Américain[1] : pour la première fois on se met

en campagne contre Rome sans la Bible ». L'ardeur de la lutte, l'échauffement de la presse, accroissaient dans cette mobilisation passablement hétérogène la puissance et l'audace des éléments avancés : ce sont eux qui avaient trouvé le nom de *Culturkampf*, outrage implicite pour la vieille civilisation chrétienne; ce sont eux qui se plaisaient à représenter l'Allemagne, cette Allemagne fraîchement issue de la vieille Prusse conservatrice, comme chargée de conduire, au nom de l'humanité, le grand combat pour la pensée libre, et de faire s'épanouir, suivant la phraséologie des *Grenzboten*, « les racines les plus vivantes de la moralité autonome [1] ».

Les hérauts du *Culturkampf*, les philosophes écoutés qui, devant l'intelligence allemande, se faisaient les avocats de la politique bismarckienne, avaient nom Strauss, Hartmann, Virchow ; ils étalaient, sans ambages, les espérances que cette politique leur inspirait. « Quant aux relations de l'Église et de l'État, écrivait David Strauss, l'auteur des deux *Vies de Jésus*, nous serons les partisans les plus chauds des hommes qui veulent, aujourd'hui, régler ces relations dans le sens du bien public et de la liberté de l'esprit. Nous n'avons jamais demandé à l'État que ce que Diogène demandait à Alexandre : c'est que l'ombre de l'Église ne soit plus sur notre chemin [2] ». David Strauss attendait du *Culturkampf* la défaite de l'idée d'Église; Édouard de Hartmann, le « philosophe de l'Inconscient », en attendait la défaite totale du christianisme. « Le triomphe de l'État sur le catholicisme, expliquait-il, marquerait, dans le protestantisme même, la défaite des tendances orthodoxes ou évangéliques ; il balaierait ces microscopiques obstacles, comme en soufflant on nettoie un

vieux bouquin. L'Église veut faire de l'État son gendarme; l'Etat rabaisse l'Eglise au niveau d'une association dont il aurait la tutelle ; mais la signification suprême de cette lutte, sa portée profonde, se peuvent définir ainsi : pour la conscience de l'humanité actuelle, la prééminence appartient-elle au monde invisible ou au monde visible, au ciel où à la terre, à l'éternité ou au siècle ? Est-ce l'intérêt religieux ou l'intérêt laïque, l'intérêt chrétien ou l'intérêt de la culture, qui entraîne le fléau de la balance[1] ? »

C'était contre tout l'établissement protestant que Strauss et Hartmann braquaient leurs batteries ; ils escomptaient que dans la grande bagarre pour la civilisation (*Culturkampf*), l''extrême gauche même du protestantisme serait réduite en poussière. Une feuille maçonnique, la *Bauhütte*, conjurait l'Allemagne bismarckienne d'en finir avec le catholicisme, pour que c'en fût fait ensuite du christianisme[2].

Qu'est-ce que le protestantisme? y lisait-on. Une statistique d'individus et de doctrines. Pas autre chose. Il grouille misérablement dans les fondrières de la servitude littérale; et privé de toute discipline vivante, de tout esprit de suite et de progrès, il s'est divisé à l'infini en partis confessionnels, aussi impuissants qu'innombrables. Seule, l'organisation jésuitiquement forgée du monde catholique est encore un facteur qui joue le rôle d'un frein formidable dans l'œuvre du développement humanitaire du genre humain.... Beaucoup parlent et écrivent sur le *Culturkampf* actuel, mais bien peu se sont clairement dit qu'il s'agit de la lutte dernière et désespérée de l'idée chrétienne avant sa disparition définitive de la scène de l'histoire ; de la lutte à mort que soutient contre elle la civilisation moderne pour la défense des grandes conquêtes de notre siècle *.

* Les publications maçonniques, d'ailleurs, ne livrent pas la preuve que la maçonnerie allemande ait affiché dans le *Cultur-*

Ainsi se dessinait une sorte de messianisme, qui résorbait dans le progrès humain l'idée du règne de Dieu. Il était naturel qu'un certain nombre de publicistes israélites fussent aisément gagnés par cette façon de philosophie, et qu'ils s'en fissent les apôtres : d'une plume experte, ils propageaient à travers la presse un système de doctrines, des habitudes de pensée, qui excluaient l'idée chrétienne, ou qui l'ignoraient. L'instruction religieuse des fidèles catholiques les mettait en mesure de résister à ces nouveautés, et de les juger, mais elles ravageaient les milieux protes-

kampf un rôle vraiment instigateur : dans cette même *Bauhütte*, un certain Kinzel, de Darmstadt, à la date du 1er juin 1872, p. 172-173, prêchait la tolérance pour les Églises ; et dans le numéro du 22 janvier 1876, p. 28, un article signé Doering expliquait que seules les idées du christianisme peuvent servir de fondement à la maçonnerie. Il est vrai que lorsque l'auguste « frère » Guillaume Ier était visé par un discours du Pape, les « frères » élevaient la voix pour le défendre ; qu'une conférence à la loge de Gnesen (*Bauhütte*, 22 mars 1874, pp. 133-135), faite au jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, célébrait le combat de la civilisation contre la Papauté, qui, en manquant à la charité et à la fraternité, ébranlait, disait l'orateur, le fondement divin du christianisme comme de la maçonnerie : et que la *Freimaurerzeitung* du 16 mai 1874, p. 158, et du 4 juillet 1875, p. 225, se montrait des plus hostiles à « l'ultramontanisme ». Mais lorsqu'en 1873 les représentants du *Deutscher Grosslogenbund*, constitué sous la protection du prince Frédéric, se demandèrent, dans leur réunion de Bayreuth, si les loges devaient agir contre l'ultramontanisme et le socialisme, ils ajournèrent toute décision ; et se retrouvant à Berlin, en mai 1874, ils décidèrent de se tenir à l'écart de ces luttes, ce dont les félicita un collaborateur de la *Bauhütte*, 26 juin 1875, pp. 201 à 203. En revanche, dans les rendez-vous fraternels où les représentants des loges allemandes rencontraient les représentants des loges italiennes, ceux-ci, prompts à épancher les sentiments d'ardente haine contre l'Église qui animent la maçonnerie des races latines, félicitaient leurs « frères » d'au-delà des Alpes pour le *Culturkampf* ; à Milan, en octobre 1875, les francs-maçons d'Allemagne et Guillaume lui-même acceptèrent volontiers ces congratulations. (*Historisch Politische Blaetter*, 1910, II. p. 178.)

tants, où la presse nationale-libérale trouvait un large succès. Alors, dans certaines âmes de pasteurs, devenus intolérants parce qu'ils se sentaient faibles, s'éveillait un besoin d'agression contre Israël, d'une agression qui se présentait à leurs consciences chagrines comme un acte de défensive. Vengeant leurs déceptions par un verdict sommaire, ils inclinaient à rendre les Juifs responsables pour l'aspect antichrétien dont commençait à se faire gloire la philosophie du *Culturkampf* ; ils voyaient grossir un péril, qui menaçait l'âme nationale ; l'antisémitisme du pasteur Stoecker était tout proche *.

Mais la vaste presse nationale-libérale passait outre aux scrupules de ceux qu'elle traitait volontiers de momies. Le progrès humain était l'enjeu de la lutte : au nom de la civilisation, l'Allemagne mènerait cette lutte jusqu'à la victoire ; et l'ancien vicaire Ronge, qui trente ans plus tôt s'était bruyamment détaché

* Rodolphe Meyer prétend que le *Culturkampf* offrait, d'ailleurs, à tous les spéculateurs, israélites ou autres, un excellent paravent, derrière lequel, à l'insu de l'opinion publique préoccupée du « parti prêtre », ils brassaient des affaires importantes et douteuses (*Politische Gründer*, p. 85) ; c'est sans doute pourquoi, dès 1875, le publiciste suisse Segesser croyait pouvoir mentionner le rôle important des Juifs dans le *Culturkampf* (*Studien und Glossen zur Tagesgeschichte : der Culturkampf*, p. 84. Berne, Wyss, 1875), et c'est ce qui fait dire, sans doute, à Rittner, ancien fonctionnaire en Alsace, que les Juifs furent les metteurs en scène du *Culturkampf* et qu'ils y trouvaient cet avantage, de diviser les chrétiens, pareils à l'avocat qui trait la vache pendant que deux paysans se la disputent. (*Erinnerungen eines hoeheren Reichsbeamten aus Elsass-Lothringen*, 1871-1873, p. 85. Sarrebruck, Klingebeil, 1894.) Mais on risquerait de fausser l'histoire du *Culturkampf* si l'on y voyait, purement et simplement, l'épanouissement de ce qu'ailleurs on appelle « l'action judéo-maçonnique » ; et l'hostilité presque unanime des membres du Centre contre les courants antisémites prouve qu'ils n'attachèrent pas au *Culturkampf* la portée d'on ne sait quelle revanche sur le Christ, secrètement concertée par Israël.

de l'Église pour fonder la secte des « catholiques allemands », sortait de son obscurité pour annoncer l'avènement d'une « culture » nouvelle, rajeunie par un déisme plus élevé, par une morale plus haute, par un nouveau principe religieux[1]. Dans cette culture, l'Allemagne entière communierait ; le matérialiste Virchow, parrain du *Culturkampf*, verrait se réaliser le rêve que, dès 1871, il exposait dans un discours, le rêve d'un Empire unissant tous les membres de la famille allemande sur le même sol intellectuel[2]. Entre ce sol intellectuel et l'antique terrain qui s'appelait la chrétienté, il n'y aurait plus rien de commun ; les Strauss et les Hartmann, les Ronge et les Virchow, voulaient en définitive faire table rase de tout ce qu'avait cru et aimé l'âme germanique, depuis saint Boniface jusqu'à Bismarck.

Mais ils trouvaient, parfois, des accents flatteurs, pour laisser espérer aux Hohenzollern et au chancelier qu'après avoir, par la guerre de 1870, opéré l'unification matérielle de l'Allemagne, on pourrait, par le *Culturkampf*, opérer son unification intellectuelle. Ils demandaient à la politique de venir à la rescousse de la « métaphysique allemande » ; car cette métaphysique était, au dire de Hartmann, la seule force qui pût vaincre l'ultramontanisme. « Le sentiment religieux et la bêtise, c'est-à-dire les deux plus grandes forces de l'humanité[3] », militaient pour Rome : les Hohenzollern et Bismarck, en se faisant les auxiliaires de la philosophie germanique, pouvaient aspirer à terrasser ces deux forces et à exercer une influence décisive dans l'histoire de la pensée.

Des ouvertures aussi imprévues, des mots aussi sonores étaient, à certaines heures, assurés d'avoir quelque prise sur les consciences les plus tolérantes;

sur les esprits les plus précis et les plus réalistes. Le prince Frédéric, par exemple, ne fermait pas complètement l'oreille à ces fallacieux appels ; on en retrouvait l'écho dans les compliments qu'il échangeait le 23 janvier 1874 avec la colonie allemande de Saint-Pétersbourg[1]. Et Bismarck, à son tour, Bismarck lui-même, s'exaltant à l'idée du rôle civilisateur que pouvait jouer l'Allemagne sortie de ses mains, se laissait entraîner par les chants de guerre et de victoire qu'entonnaient à ses oreilles les prophètes de l'incroyance : il en amendait un peu les paroles, introduisait çà et là le nom de Dieu, qui s'y trouvait comme dépaysé ; mais d'être le stratège d'une belle lutte spirituelle, cela finissait par caresser son orgueil.

Lorsque désormais il parlait de ses « loyaux compagnons d'armes », il faisait allusion, non plus aux soldats de 1866 ou de 1870, mais aux instituteurs dressés et grisés par Falk[2], et dont Falk avait su composer, suivant le mot ironique de la *Gazette de Francfort*, « une brigade bien exercée pour le *Culturkampf*[3] ».

Hans Blum, l'homme de confiance du chancelier, publiait dans les *Grenzboten* un article de l'historien Maurenbrecher, où l'on lisait : « De nos jours, les principes du moyen âge n'émergent que comme des ruines ; quiconque a confiance en l'esprit des temps nouveaux sait que ces fantômes ne peuvent encore mener leur bacchanale que là où les hommes eux-mêmes continuent de vivre parmi les idées du moyen âge. Ce sera la tâche de notre État et de notre peuple, de frayer la route au rayon de lumière de la vie intellectuelle moderne[4] ». — « Le voilà renversé, allaient bientôt s'écrier les *Nouvelles* de Munich

(*Münchner Neueste Nachrichten*), ce césarisme romain, qui voulait mettre l'univers à ses pieds ; avec lui doivent s'écrouler toutes les idoles de la superstition et des erreurs cléricales, ainsi que tous les mensonges de proportions colossales. La destinée du peuple allemand est de jeter à bas tout cet édifice vermoulu et d'apporter au monde les dons de la libre religion et de la libre pensée [1] ».

Mais cette idée, chez Bismarck, prenait tout de suite une forme politique, et tout de suite réclamait certaines sanctions diplomatiques. Au nom des victoires d'hier et d'avant-hier, il visait à faire régner sur les autres nations les maximes qui poussaient et guidaient l'Allemagne dans les batailles d'aujourd'hui ; il espérait, suivant les expressions assez maniérées de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, transformer en « lien de parenté spirituelle entre les peuples les chaînes que la hiérarchie voulait faire peser sur le monde [2] ». L'idée du *Culturkampf* gouvernait ainsi la politique extérieure, comme la politique intérieure. L'Allemagne avait une ennemie, Rome. Malheur aux catholiques de l'Empire s'ils ne se comportaient pas en bons sujets, malheur aux autres peuples s'ils ne se comportaient pas en bons parents !

II

« Les élections au *Reichstag*, lisait-on dans une brochure propagée par le Centre, doivent prendre le caractère d'un grand plébiscite du peuple catholique pour sa foi et pour son Église, d'une protestation violente contre le système actuel de politique ecclésiastique. Nous pouvons devenir une minorité avec

laquelle tout gouvernement devra compter ». Inversement, avec l'ascendant d'une feuille officielle, la *Correspondance provinciale* proclamait : « Ce qui domine les élections, c'est le conflit entre l'esprit national allemand et les aspirations ultramontaines hostiles à l'Empire. Ici les Guelfes, là les Gibelins[1] ».

Mais la *Correspondance* ajoutait que, si la majorité anti-ultramontaine qu'elle escomptait renfermait des éléments hostiles aux projets militaires du gouvernement, ce serait un grand péril. Bismarck voulait un parlement qui d'une part, bon gré mal gré, domptât les évêques, et qui, d'autre part, lui accordât sans délai, pour un chiffre indéfini d'années, un effectif annuel de 401.659 soldats. A première vue, ces deux préoccupations paraissent d'ordre assez divers, mais elles s'entremêlaient dans l'esprit de Bismarck, et le double désir de séparer du Centre certains catholiques et de gagner aux aspirations du militarisme certains nationaux-libéraux l'amena, dans la semaine qui précéda les élections, à faire surgir des nuages sur la frontière de France. La France, parce que catholique, allait peut-être acculer l'Allemagne à la guerre[2] : tel était le murmure que savamment on répandait, pour que les électeurs donnassent leur vote aux nationaux-libéraux et pour que les nationaux-libéraux, ensuite, donnassent au chancelier des soldats *.

* Lorsque en septembre 1873 Victor-Emmanuel avait, à Berlin, causé avec Bismarck, il avait rapporté l'impression qu'on aurait la guerre au printemps, sinon plus tôt, les « Français étant capables de toutes les folies » (Castelli à Dina, 14 octobre 1873, dans le *Carteggio di Michelangelo Castelli*, éd. Chiala, II, p. 569); en novembre, Bismarck, causant avec un homme politique italien, prévoyait une guerre dans un délai de trois ans (Dina à Castelli, 3 novembre 1873, *loc. cit.*, II, p. 570).

Arnim, à Paris, attachait peu d'importance aux mandements des évêques français contre l'Allemagne. « Ils ne décideront personne à prendre les armes », écrivait-il à Bismarck le 2 janvier 1874[1]. Mais cette sécurité déplaisait au chancelier, qui avait besoin, à ce moment même, de paraître inquiet. Le secrétaire d'État Bülow, recevant le 3 janvier le vicomte de Gontaut-Biron, lui tenait des propos complexes : d'une part il avouait que la nouvelle de la circulaire adressée par le ministre des cultes aux évêques le rassurait sur les intentions de la France; mais d'autre part, après avoir déclaré que la continuation des procédés épiscopaux aurait pu devenir le signal de complications très graves, il insinuait — et cette insinuation était déjà presque une invite — que les mandements délictueux tombaient sous le coup de certains articles du code pénal. Gontaut fit observer que le chancelier allemand ne cherchait pas chicane à l'Angleterre pour un écrit pareil de Manning ; alors Bülow fit une réponse prolixe qui signifiait en définitive que l'Angleterre n'était pas la France[2]. Et ce même jour Bülow télégraphiait au comte d'Arnim : il lui marquait l'urgente nécessité d'étudier le code pénal français, et ajoutait qu'à son avis l'appel comme d'abus serait plus efficace que les demi-mesures occultes par lesquelles le quai d'Orsay se flattait de contenir l'épiscopat[3].

Arnim, en lisant ce message, dut sentir qu'à Berlin on le trouvait trop indolent. Quarante-huit heures se passaient, et le 5 janvier, Bülow demandait à Gontaut, de la part de Bismarck, si la France n'allait pas prendre officiellement quelques dispositions propres à arrêter le langage des évêques. Gontaut avait sur lui le texte même de la circulaire

envoyée par son gouvernement dans tous les évêchés de France, il en donna lecture à son interlocuteur. « J'en rendrai compte à l'Empereur », dit Bülow[1]; et déjà notre ambassadeur espérait que l'incident n'aurait pas d'autre suite.

Mais en dépit du mystère qui entourait ces entretiens, la presse allemande était maintenue dans un certain état de fièvre; et le 9 janvier, à la veille même du scrutin, un accès se déclara. Les « Gibelins », qui, le lendemain, allaient voter et faire voter pour Bismarck, étaient mis en allégresse par une révélation soudaine. Les dépêches résumaient et la *Gazette de Cologne* publiait certain papier qu'avait expédié d'urgence le premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne auprès du Quirinal. C'était une bulle secrète : avec une correcte gravité, elle prévoyait et réglait les conditions du futur conclave, elle était signée Pie IX.[2] On y trouva l'indice que l'élection du prochain Pape serait une sorte de coup d'État contre l'Allemagne, machiné par le Vatican et par la France. Pie IX apparut comme l'ennemi national, qui concertait à l'avance cette intrigue d'outre-tombe, et qui ne cesserait jamais d'offenser l'Allemagne, même lorsqu'il aurait cessé de vivre. Comme on avait joué de sa lettre à Guillaume avant les élections au *Landtag*, ainsi joua-t-on de cette bulle pour desservir les candidatures catholiques qui frappaient à la porte du *Reichstag*. Il semblait que désormais ce fût une habitude électorale du gouvernement, d'exploiter contre le Centre, en vue d'une manœuvre de la dernière heure, quelque document pontifical, et de traîner le nom du Pape dans les polémiques collées sur les murailles. Mais, cette fois, le document était faux; avec une ancienne bulle de

Pie VI, un mystificateur besogneux l'avait fabriqué. Le savant canoniste Hilgenfeld, qui, dans la *Gazette nationale*, en donnait le commentaire, était si occupé d'espionner dans cette bulle les intentions malignes du Pape, qu'il n'avait pas entrevu les grossiers artifices du faussaire. Le pauvre professeur fut la plus éclatante victime de cette intrigue; quant à la fraction du Centre, elle n'en subit aucun préjudice.

Les élections du 10 janvier, tout au contraire, furent pour elle un triomphe[1]. Elle fit réussir 91 de ses candidats. Le nouveau *Reichstag*, comme la Chambre prussienne, vit s'éclipser le vieux parti conservateur : il n'y avait plus que 21 députés qui arborassent encore ce nom. Le Centre et les nationaux libéraux, au *Reichstag* et au *Landtag*, devenaient les deux forces décisives*; et ce qui frappa l'Allemagne, c'est que la Bavière surtout, remuée par les mandements de ses évêques[2], contribuait au progrès numérique du Centre.

Au *Reichstag* de 1871, un tiers seulement des représentants bavarois étaient des catholiques; en 1874 la proportion doublait. Les catholiques, on se le rappelle, avaient tout d'abord, sous l'étiquette de « parti des patriotes », disposé de la majorité dans la Chambre bavaroise élue en 1870; et puis, par l'effet de certaines défections, ils étaient devenus minorité.

* Schulthess, 1874, p. 168, donne au sujet des progrès du Centre les chiffres suivants : il eut en Silésie 10 députés au lieu de 3, sur le Rhin 27 au lieu de 22, en Bavière 32 au lieu de 18 ; et la proportion des électeurs du Centre à l'ensemble des votants était de 45 p. 100 en Bade, 59,5 p. 100 en Bavière, 32,5 p. 100 en Silésie, 53,9 p. 100 en Westphalie, 64,8 p. 100 dans la Prusse Rhénane. Cf. Fahland, *Revue Générale* (de Bruxelles), 1874, I, pp. 114 à 118. Le Centre conquérait le district de Braunsberg, où les concessions faites par la Prusse aux vieux-catholiques avaient mécontenté la population.

Les élections au *Reichstag* venaient d'assurer leur revanche. Dans la vie politique de la Bavière, le catholicisme relevait la tête. Lutz, interpellé sur les mandements des évêques, avouait être désarmé [1]. Le tribun « libéral » Fischer, dont la virulence antireligieuse s'était si fréquemment étalée dans le dernier *Reichstag*, était battu, à Augsbourg même, par le grand publiciste catholique Edmond Joerg. La presse nationale-libérale du Sud, toute fière en 1871 d'avoir victorieusement disputé la Bavière à la propagande du Centre, s'abandonnait à des invectives dépitées. Il n'était pas jusqu'au duché de Bade pour lequel elle ne commençât d'avouer quelques craintes : le chiffre des voix qu'y avait recueillies le Centre, insuffisant encore pour lui assurer de brillants succès, s'était élevé cependant de 40 pour cent. On avait, avec le concours des nationaux-libéraux du Sud, et même pour leur venir en aide, inauguré dans l'Empire, dès 1871, une offensive anti-catholique : le Centre, désormais, poursuivait et traquait dans leurs boulevards méridionaux les auxiliaires les plus zélés et parfois les instigateurs les plus passionnés de la politique bismarckienne. Le *Culturkampf*, qu'on justifiait souvent en alléguant les périlleuses manœuvres du Centre, rendait au contraire plus pressantes, plus impérieuses et plus vivantes les raisons qu'avait ce parti d'exister et d'agir.

Quelques mois plus tôt, Emilie Ringseis, la poétesse de Munich, déplorait chez ses coreligionnaires le manque d'unité [2]. Auguste Reichensperger attaquait leur indolence [3]. Ils réfutaient ces reproches en cessant de les mériter. Les souffrances des catholiques de Prusse, avant d'être pour eux-mêmes fécondes, avaient, par l'effet d'une mystérieuse communion,

rendu aux catholiques de Bavière le courage de vaincre et la gloire d'avoir vaincu. Dans le combat contre Rome, unitaires et vieux-catholiques avaient fixé au royaume de Bavière une place d'avant garde ; il ripostait enfin, en installant dans le nouveau *Reichstag*, sur 47 députés, 32 membres du Centre ; et Lutz, se refusant à imiter la Prusse *, se refusant à imiter Bade, se refusant à imiter la Hesse, allait bientôt refuser à l'évêque vieux-catholique Reinkens la reconnaissance légale en Bavière[1].

« Le succès des catholiques, écrivait Gontaut-Biron, dépasse ce que l'on avait attendu...[2] » Ils pouvaient jouir de ce succès avec sécurité et sérénité : leurs progrès parlementaires faisaient impression sur l'opinion publique, et ne coûtaient rien, d'autre part, à la cohésion de leur groupement. Tout au contraire, l'épanouissement victorieux du parti national-libéral ne cessait pas d'inquiéter certains hommes de ce parti, et les plus illustres : il devenait trop fort, risquait de se diviser. Si Lasker, homme de théories, prévalait sur Bennigsen, plus soucieux, lui, des réalités politiques[3], des brèches pouvaient se produire ; et pour profiter de ces brèches, deux hommes seraient aux aguets : Windthorst avec ses 91 membres du Centre, et Richter avec ses 49 progressistes. Qu'il advînt à Windthorst et à Richter de marcher ensemble, et qu'ils réussissent à détacher seulement quinze nationaux-libéraux, le

* Lothaire Bucher, l'un des hommes de plume de Bismarck, avait d'ailleurs écrit à Schulte, le 26 novembre 1873, que la Prusse s'abstiendrait d'agir auprès du gouvernement de Munich pour obtenir la reconnaissance légale de Reinkens, de crainte de donner lieu à des susceptibilités. (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, III, p. 298.)

parti national-libéral, c'est-à-dire le parti de gouvernement, le parti dont Bismarck avait présentement besoin, serait mis en minorité.

III

Bismarck pressentait ces possibilités, il en était mécontent. Il voyait dans les progrès des « ultramontains », en même temps qu'un défi pour les lois ecclésiastiques, un obstacle aux projets militaires. De vive force, il fallait emporter pour ces projets le suffrage des nationaux-libéraux. Il allait donc viser, derrière les évêques français, la catholique France, s'abandonner à ces excitations à demi sincères, à demi factices, dont il était à la fois l'esclave et le maître, et affoler les imaginations, la sienne tout d'abord, avec le cauchemar d'une nouvelle mêlée sanglante, possible et peut-être prochaine, entre l' « ultramontanisme » des Français et la « pensée libre » des Germains.

Dès le 13 janvier, il priait Gontaut de venir le voir et réclamait de la France, contre les évêques, un acte explicite. Il lui parlait de la guerre sans merci que le Pape, en tous lieux, avait déclarée aux droits de l'État ; de la croisade épiscopale qui, sur un mot d'ordre de Rome, s'organisait partout contre l'Allemagne ; de ces évêques que jadis il aurait comparés aux sénateurs romains sous la République et qui, aujourd'hui, « déchus au rang de sénateurs romains sous l'Empire, subissaient en tout la volonté du Pape ». « Les attaques qui nous viennent de France, insistait-il, ont une gravité excep-

tionnelle, parce qu'elles agissent sur des sentiments mal éteints, et parce qu'elles sont un encouragement à des résistances dont nous voulons avoir raison à tout prix ». Bismarck avait lu dans un journal de Bavière que la victoire du parti clérical en France fortifierait à Munich l'opposition catholique *; ce qu'il savait, lui, et ce qu'il ajoutait, c'est que cette victoire lancerait inévitablement la France dans une guerre contre l'Allemagne; car l'Empire ne voulait pas se laisser prévenir, et l'on n'attendrait pas que la France eût achevé les préparatifs. Le chancelier, ce jour-là, ne jouait pas à la colère; il était calme, nuancé même, mais d'autant plus imposant; rarement Gontaut avait trouvé chez lui une aussi courtoise sérénité. « Je ne vois là, du reste, continuait Bismarck, qu'un premier avertisssement qui peut être utile pour les deux ». A titre de conclusion, il insinuait que le gouvernement de Paris devait châtier les évêques par un appel comme d'abus, ou bien que lui, Bismarck, au nom de Guillaume, pourrait peut-être les poursuivre devant les tribunaux français pour offense contre un souverain étranger.

Gontaut discuta, montra les inconvénients des deux procédés, et surtout du retentissement qu'ils auraient, essaya d'établir que l'action politique des

« * Dans leur détresse, écrivait Billing en 1873, le clergé et les catholiques bavarois tournent les yeux vers la France, ils attendent avec avidité une parole pour se prévaloir de notre appui : cette parole serait en ce moment une grande imprudence, qu'exploiteraient contre nous les nationaux-libéraux. » (BARONNE DE BILLING, *Robert de Billing*, p. 139-140.) A Munich, le ministre Pfretzschner, causant avec Lefebvre de Béhaine, faisait ressortir les « violences de langage de la presse ultramontaine bavaroise » et l'espoir qu'elle caressait d'une « entente entre les catholiques du nouvel Empire et la France ». (Dépêche Lefebvre de Béhaine, 16 février 1874.)

évêques était restreinte. Bismarck le nia, et la conversation s'égara sur la visite de Ledochowski à Versailles en novembre 1870, sur les manèges qu'avait alors concertés le chancelier pour faire agir en faveur de la paix les prélats français. Bismarck avait échoué, et ne leur avait pas encore pardonné. Gontaut, fort habilement, tira de ce souvenir même un argument : puisque en 1870 les évêques de France, malgré les désirs de Pie IX, n'avaient pas osé parler pour la paix, cela prouvait que l'infaillibilité ne les astreignait pas à cette subordination absolue dont tout à l'heure se plaignait le chancelier. « Vous n'êtes pas aussi bon catholique que je pensais », répliqua Bismarck en souriant ; et il se piqua d'avoir fait, récemment, beaucoup de théologie. Il protesta du reste, très longuement, qu'il n'avait pas envie d'une guerre ; mais, revenant à ses conclusions, il redemandait un châtiment, tout au moins contre l'évêque Plantier, de Nîmes. Au début de l'entretien, il avait visé plusieurs évêques ; à la fin, Plantier seul était désigné ; et des esquisses de sommations réclamaient contre lui des gestes de rigueur [1].

Mais des gestes, c'était trop déjà : le duc Decazes ne les pouvait ni ne les voulait faire sur un ordre étranger. La majorité parlementaire représentait, tout à la fois, les aspirations de la France au relèvement et les susceptibilités religieuses du pays ; elle n'aurait pas admis que l'évêque Plantier fût déféré au Conseil d'État. Hors de la majorité même, des patriotes passionnés auraient pu se lever et dire que par ces lèvres véhémentes de quelques évêques, plus soucieux de la liberté divine que de l'humaine prudence, la France, tout à l'heure accablée par l'envahisseur, prenait conscience de respirer à nouveau ; qu'impa-

tiente peut-être de crier elle-même à Bismarck certaines vérités, elle écoutait sans déplaisir les audaces impunies du Verbe spirituel, et que cet amour du risque, cette soif d'aventureuse revanche, dont se laissaient tenter alors les âmes des Français vaincus, pouvaient trouver un attrait et un premier soulagement dans ces paroles de prélats, légitimement inquiétantes pour la pondération des diplomates. Aussi le duc Decazes jugeait-il impossible un appel comme d'abus; si Bismarck voulait poursuivre, on atténuerait l'éclat en faisant condamner Plantier à l'amende, par défaut, et sans aucun apparat d'éloquence ; assurément Plantier s'y prêterait, et l'évêque de Nîmes, en effet, avec une « patriotique modération » dont témoignait plus tard le ministre Larcy, déclarait au maréchal de Mac-Mahon qu'en pareille occurrence, il renoncerait à se défendre[1]. Mais Decazes espérait gagner du temps, et traverser ainsi le défilé. « Le chancelier, écrivait-il à Gontaut, prétend nous entraîner de force à le suivre dans sa croisade contre l'Église ; nous ne discutons pas, nous restons en place[2] ».

Bismarck était pressé; le 15 janvier, pour intimider la France, il écrivait aux représentants de l'Allemagne à l'étranger que, tout désireux qu'il fût de la paix, il voulait lui-même, s'il sentait la guerre inévitable, en choisir le moment ; que la France deviendrait l'ennemie jurée de l'Allemagne du jour où elle s'identifierait avec la Rome papale, antagoniste de l'Empire ; qu'une France soumise à la théocratie était inconciliable avec la tranquillité du monde, et qu'en rompant avec l'ultramontanisme, la France fournirait la plus sûre garantie pour la paix de l'Europe. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le

16 janvier, développait les mêmes aphorismes[1]; ils résonnaient comme un ultimatum ; à Paris la Bourse s'émouvait. Des journaux de gauche, en France, harcelaient le ministère comme Bismarck harcelait Gontaut : l'*Opinion Nationale*, par exemple, réclamait, contre l'évêque Plantier, l'appel comme d'abus, ou tout au moins un avertissement aux journaux qui reproduisaient les pages épiscopales[2]. Et voici que le 18 au soir, l'*Univers*, en guise de riposte à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, publiait une lettre pastorale qu'avait écrite le 15 décembre l'évêque Dabert, de Périgueux, et dans laquelle Bismarck pouvait trouver prétexte pour de nouvelles chicanes[3]; d'autres articles, dans le même numéro, ne ménageaient pas à l'Allemagne les vivacités. Decazes, immédiatement, suspendit le journal pour deux mois : il espérait que Gontaut pourrait, en annonçant à Bismarck cette décision, déterminer le chancelier à ne pas poursuivre Plantier. Les propos que Decazes tint deux jours après à la tribune au sujet des relations diplomatiques entre la France et l'Italie, et la fin de non recevoir qu'opposa tout de suite l'Assemblée Nationale à toute interpellation sur un tel sujet, paraissaient de nature aussi à rassurer l'Allemagne[4]. C'étaient là des actes publics : ils engageaient le ministère, ils engageaient la majorité; ils coupaient court à certains bruits qui avaient pris leur origine en France même, et qui accusaient la France du 24 mai de préparer, sur l'ordre des évêques, une prochaine expédition de Rome, et un nouvel incendie de l'Europe.

Mais Bismarck voulait-il être rassuré ? Le 21, Bülow revoyait Gontaut pendant de longs instants ; et Bülow répétait : « Il nous faut autre chose, une autre

preuve que la France ne veut pas la guerre ». Gontaut commençait à craindre que Bismarck n'exigeât bientôt, brutalement, une déclaration d'abus contre l'évêque Plantier. Subitement, quatre jours plus tard, l'atmosphère se rassérénait : le marquis de Sayve, premier secrétaire de notre ambassade à Berlin, recevait de Bülow l'assurance que Bismarck était très satisfait de la suppression de l'*Univers* et du discours prononcé par Decazes ; quant à l'appel comme d'abus et aux divers moyens de poursuite que ménageait la loi française, Bülow lui disait simplement qu'il les faisait étudier et qu'on en parlerait plus tard. « Je suis porté à croire, télégraphiait Gontaut à Paris, que la question est en voie d'apaisement[1] ». En fait, l'incident était clos.

C'est que, de toutes parts en Europe, — le vicomte de Gontaut-Biron et le duc Decazes en recueillirent bientôt les indices, — la politique bismarckienne commençait d'éveiller un mécontentement et de provoquer des réserves. Bismarck, quelque temps durant, avait su se faire écouter, et se faire croire, en représentant la France comme « prête » à s'ériger partout, à tort et à travers, en champion de la cause catholique*. Gontaut, séjournant à Saint-Pétersbourg en février, retrouvait encore, dans certains bons esprits, la trace de ces propos. Mais lorsqu'il était apparu que le chancelier voulait impérieusement associer toute l'Europe à sa croisade contre le catholicisme[2], les divers États, que de force il essayait d'y enrôler, s'étaient discrètement cabrés. « Ce qu'il voudrait,

* « L'estime dont nous jouissons en Europe, écrivait Hans Blum dans les *Grenzboten* (1874, I, p. 5), vient de ce que l'Allemagne, pour tout le continent, a mené la lutte, victorieuse jusqu'ici, contre la hiérarchie romaine ».

disait à Lefebvre de Béhaine Koenneritz, ministre de Saxe à Munich, ce serait qu'en tous pays le clergé catholique fût anéanti, précipité au fond de l'Océan [1] ». Cette politique, en Europe, n'était du goût de personne.

Au moment même où il cherchait querelle à la France, le bruit courait qu'il interpellait aussi le cabinet de Bruxelles sur l'attitude des journaux catholiques belges : un télégramme de Berlin, expédié le 25 janvier au *Daily Telegraph*, l'affirmait. Le comte d'Aspremont, ministre des affaires étrangères à Bruxelles, affirmait devant la Chambre des Représentants, le 27 janvier, qu'aucune note diplomatique ne lui avait été remise ; les menaces allemandes contre la liberté de la presse belge semblaient se réduire, pour l'instant, à un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* [2] ; mais le gouvernement du roi Léopold, tout en recommandant aux catholiques la modération, n'était pas disposé à sévir contre eux sur un geste de l'Allemagne. « Jamais l'Autriche ne suivra l'Allemagne dans cette voie », affirmait de son côté, à Vienne, le ministre des cultes. François-Joseph, faisant visite à Saint-Pétersbourg, confiait au général Le Flô qu'on avait été bien nerveux à Berlin, et fort mal à propos ; que cela avait été un tort très regrettable du chancelier. « Bismarck abuse de la crédulité publique », insistait Andrassy. L'Italie elle-même devenait réservée. On croyait savoir que M. Visconti-Venosta, interrogé par l'Allemagne sur le langage de certains évêques d'outremonts, avait simplement répondu qu'il ignorait leurs mandements. « Il se sent dégagé par notre attitude, écrivait à ce sujet Decazes, et il en profite pour laisser percer sa répugnance pour la politique d'aven-

tures que le prince de Bismarck voulait lui imposer ». En Russie, le prince Gortschakoff disait à Le Flô : « Nous avons formellement déclaré à Bismarck que nous ne le suivrions pas dans sa campagne religieuse » ; et comme Gontaut, voyant Gortschakoff, lui exprimait la crainte que Bismarck ne fût entraîné très loin par les difficultés confessionnelles : « Il n'importe, répondait le prince, il ne peut vous faire la guerre, en ayant contre lui l'opinion morale de toute l'Europe, et il l'aurait[1] ». L'Europe sentait chez Bismarck, comme le notait le duc Decazes après une conversation avec le prince Orloff, « un parti pris passionné de n'envisager les questions qu'au point de vue du cléricalisme, devenu sa préoccupation exclusive et presque maladive[2] », et l'Europe, attentive naguère à la parole du chancelier lorsqu'il évoquait le spectre du « cléricalisme français », se dérobait, finalement, à la tyrannie d'un tel parti pris.

Il n'y eut qu'un seul gouvernement auprès duquel les suggestions anticatholiques de la diplomatie Bismarckienne trouvèrent un instant quelque crédit : ce fut le gouvernement du Sultan. La communauté catholique arménienne était divisée par le schisme : les uns suivaient le patriarche Hassoun, dont Léon XIII devait faire un cardinal ; d'autres adhéraient au mouvement séparatiste qu'avait organisé le prêtre Kupelian. En face des Hassunistes, que soutenait la France, l'Allemagne prenait activement parti pour les Kupélianistes ; et les décisions successives qu'elle obtenait de la Porte en leur faveur étaient présentées par la presse de Berlin comme une double défaite de la France et de Rome[3]. Mais ce n'était là qu'un épisode, inaperçu de beaucoup d'observateurs ; ce qui frappait au contraire tous les regards, c'est que,

sans demander l'aide d'aucune puissance, l'admirable diplomatie du ministère français avait su, d'une façon prudente et digne, gêner et arrêter Bismarck dans son audacieux effort pour coaliser l'Europe contre Rome et contre la France. L'Europe désormais était en éveil contre le renouvellement de semblables manèges.

Au demeurant, la presse bismarckienne continua de propager des insinuations auxquelles les chancelleries européennes étaient désormais rétives ; et l'on tenta même, en Bavière, dans un manuel technique destiné aux militaires, d'enseigner aux réservistes ce qu'on ne pouvait plus faire croire aux hommes d'Etat. Le colonel Othon de Parseval [1], rédacteur du manuel, prodiguait les bons conseils aux hommes qui rentraient dans leurs foyers, et les mettait en garde contre deux internationales, la noire et la rouge. « L'internationale noire », continuait ce curieux catéchiste, veut renverser l'Empire germanique et établir à sa place la domination des prêtres romains : c'est à quoi les Français doivent concourir ». Les catholiques bavarois protestèrent, et cette étrange page fut enlevée.

Soucieux avant tout de la lutte contre Pie IX et contre les évêques, Bismarck interprétait, ou peu s'en fallait, comme un acte d'hostilité permanente de la part de la France, l'existence à Paris d'un cabinet et d'une majorité parlementaire dont la politique religieuse était toute différente de la sienne. « Il y a une chose que nous ne souffririons pas, disait-il au prince Orloff, c'est que la France devînt cléricale, qu'elle cherchât à grouper autour d'elle les éléments de cléricalisme qui existent en Allemagne et dans tous les pays de l'Europe. Cela constituerait

un danger pour nous, pour l'idée même de l'État... [1] » Bismarck ne voulait, en France, ni le comte de Chambord, parce qu' « homme de paille des papistes [2] », ni les Bonapartes, parce qu'il accusait l'Impératrice de cléricalisme [3]. « La plupart des journaux allemands, notait Albert Sorel dès le printemps de 1873, tiennent pour la république contre la monarchie, pour M. Thiers contre la droite de l'Assemblée Nationale, pour la gauche de l'Assemblée Nationale contre M. Thiers [4] ». Le correspondant parisien de la *Gazette générale d'Augsbourg* rêvait de voir s'installer à Versailles une « assemblée nationale démocratique sur laquelle s'appuierait un mouvement vieux-catholique [5] ».

« Ce qu'il faut à l'Allemagne, écrivait Lefebvre de Béhaine, qui lisait assidûment cette presse, c'est le triomphe du radicalisme, parce que tout ce qui n'est pas cela paraît entaché d'esprit clérical, et de l'ensemble d'idées à l'écrasement desquelles se sont voués tous les hérauts du *Culturkampf* : les républicains devraient voir qu'ils sont considérés par les Allemands comme d'utiles auxiliaires pour compléter la victoire que les armées germaniques ont remportée sur la France [6] ». Etranges vicissitudes des partis ! A la fin de 1870, Gambetta et ses amis avaient représenté la patrie : Bismarck à ce titre les avait haïs ; il leur avait reproché de prolonger la guerre ; et Bismarck, à cette date, aurait souhaité de s'appuyer, contre eux, sur les évêques de France. Mais il semblait que pour l'instant sa hantise momentanée de la question religieuse eût lentement fait taire tous ses griefs de jadis ; il semblait qu'il pardonnât à ces patriotes de gauche d'avoir fait se lever, derrière la France vaincue à Sedan, une autre France

inconnue de lui ; qu'il se souciât plutôt de leur *credo* philosophique que de leur passé ; et qu'à titre d'ennemis du cléricalisme, il les amnistiât. Ses armées avaient mis un terme à l'occupation matérielle de notre territoire, mais on eût dit qu'il rêvait une sorte d'occupation morale, au cours de laquelle notre attitude à l'endroit de Rome se réglerait sur la sienne. Du moins Challemel-Lacour sembla-t-il le croire lorsqu'en attaquant à la tribune le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, il évoqua l'image des périls extérieurs qui succéderaient peut-être à cette nouvelle affirmation catholique de la France*.

Se recroquevillant dans l'exclusivisme de ses haines, Bismarck, en 1874, voulait semer parmi les nations la haine du Pape, comme les Jacobins, en 1792, avaient voulu semer parmi elles la haine des rois ; et gare à la France si la moisson n'y levait pas toute seule ! C'était là le sens profond des demi-menaces que faisait avorter la belle habileté de Gontaut. Mais ainsi que Decazes l'écrivait à son ambassadeur, il y avait au fond de tous les cœurs, à Vienne comme à Pétersbourg, peut-être même aussi au Quirinal, ce sentiment que l'orgueil humain ne

* *Assemblée Nationale.* (Séance du 4 décembre 1874.)

M. Challemel-Lacour. — Je demande, messieurs, s'il est bien sage, s'il est prudent, en face de l'Europe ironique, irritée...

Plusieurs membres à droite. D'être catholiques ?

M. Challemel-Lacour. — de l'Europe inquiète, s'il est sage...

A *droite.* Assez ! assez !

M. Challemel-Lacour... de nous constituer les champions de l'ultramontanisme, la forteresse de l'esprit catholique...

M. Le vicomte de Lorgeril. — Vous vous faites l'avocat de l'étranger ! Cela est bon à dire à Berlin ! (*Bruit.*)...

M. Galloni d'Istria. — Vous faites appel à Bismarck !

(*Œuvres oratoires de Challemel-Lacour*, éd. Reinach, pp. 130-132. Paris, Delagrave, s. d.)

peut, sans péril pour tous, dépasser certaines limites et braver certaines pudeurs. Désormais assuré des sympathies de l'Europe et de la circonspection des évêques français, Decazes ne voyait plus qu'un péril : « Je ne me sentirais vraiment menacé, écrivait-il, que si le Pape, ou à son défaut les cardinaux, quittaient Rome et se réunissaient en France [1] ». Le perspicace ministre avait raison de craindre que d'un conclave ne pût sortir une guerre. « Si la France reconnaissait un pape irrégulièrement élu, lisait-on dans les *Grenzboten*, ce serait pour l'Allemagne un *casus belli* [2] ». Ainsi se prolongeait et s'affichait encore la fallacieuse politique qui poussait Bismarck et la presse bismarckienne à guetter et à ramasser tous les prétextes d'ordre religieux pour préparer l'explosion du *Culturkampf* international.

IV

Le *Culturkampf* national continuait de marcher fort mal. Charles-Antoine de Hohenzollern constatait que chaque jour la lutte prenait « un caractère plus aigu », et qu'il faudrait « pour apaiser ces vagues, beaucoup de modération, d'esprit de suite, de force raisonnée [3] ». Mais les violences succédaient aux échecs, les échecs aux violences. Vainement une brochure nouvelle de Louis-Ernest de Gerlach pressait-elle le chancelier de retirer le projet de loi prussienne sur le mariage civil, de supprimer les lois de mai, de négocier avec le Pape par l'entremise d'un protestant croyant : Bismarck se cabrait, mais ne voulait pas [4]. Une circulaire

ministérielle du 1er janvier 1874 invitait les autorités à exclure des écoles publiques les curés illégalement nommés par les évêques [1]. « On ira jusqu'aux extrêmes, disait Auguste Reichensperger : fermeture de la plupart des églises, incarcération des évêques, peut-être jusqu'à un serment d'obédience qu'un fidèle catholique ne pourra prêter [2] ». L'historien Maurenbrecher, dans les *Grenzboten*, glorifiait les anciennes rigueurs de la Prusse contre l'archevêque de Cologne, Droste Vischering : la Prusse de 1837 était donnée comme exemple à la Prusse de 1874 [3].

Sous l'aiguillon de ces menaces, la presse catholique faisait de gigantesques progrès. En quelques mois, on avait vu éclore cent vingt feuilles catholiques nouvelles [4], qui faisaient, un peu partout, l'éducation politique de la foule. Bismarck mobilisait les parquets contre les journalistes * ; les procureurs recevaient des formulaires signés en blanc, par lesquels le chancelier poursuivait à l'avance les outrages dirigés contre sa personne. Ils en usèrent et en abusèrent [5] ; il y en eut qui, sous ce prétexte, incriminèrent et firent condamner des articles où la politique nationale-libérale était seule attaquée. D'autres allèrent jusqu'à traquer les conversations : l'on vit une pauvre couturière traînée en justice, parce qu'elle avait médit de Bismarck [6], et un prêtre condamné à trois mois de prison et finalement expulsé

* Le prêtre Paul Kosiolek, rédacteur de la *Germania*, fut, en peu de semaines, condamné à plusieurs milliers de marks d'amende, et à 3 ans et 10 mois de prison. « On ne peut pas, expliquait le président du tribunal, juger du point de vue étroit de la morale du catéchisme la politique de Bismarck. Comme le Mont-Blanc s'élève au-dessus des montagnes, le grand chancelier s'élève au-dessus de ses contemporains ». (MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 448-449.)

d'Allemagne parce qu'il avait donné à son chien le nom de Bismarck. « Si je tenais Bismarck, je le pendrais », avait dit à Aix-la-Chapelle une femme de la halle ; elle expliqua, devant le tribunal, qu'effectivement si elle avait son portrait elle l'aurait pendu : les juges acceptèrent son explication, elle fut l'une des rares inculpées qui furent absoutes du crime de lèse-majesté bismarckienne. Les associations catholiques étaient espionnées ou prohibées : celle qu'avait fondée le baron de Loe était, en plein *Landtag*, traitée d'antipatriotique par le ministre Eulenburg[1], et les fonctionnaires recevaient l'ordre d'en sortir. Les membres du Centre et leurs électeurs étaient expressément accusés par Bismarck de ne pouvoir supporter une loi qui n'eût pas l'estampille du Pape. De pareilles gens n'étaient pas dignes d'être Allemands : cela se disait sans relâche et s'écrivait sans cesse, avec une insolence qui risquait de dépeupler l'Allemagne, puisque chaque jour s'élargissaient leurs conquêtes.

Un jour de janvier, Mallinckrodt en eut assez, et le défi qu'il lança fut terrible. On discutait sur la liberté électorale des agents de l'État, à propos de la révocation d'un administrateur de district. Mallinckrodt rappela que dix-huit ans plus tôt les libéraux avaient défendu l'indépendance des fonctionnaires contre un ministère conservateur, et que, dans ce temps-là, il était avec eux pour la liberté, comme aujourd'hui, pour elle encore, il était contre eux ; et puis, las d'entendre contester le patriotisme des catholiques rhénans, il prit une nouvelle revanche de polémiste qui fit l'effet d'un coup de foudre. Il parla d'un personnage de l'État qui s'était déclaré, en 1866, plus Prussien qu'Allemand, et qui avait dit, en cette même année,

qu'il céderait sans difficulté à la France le Palatinat rhénan, Trèves et Coblentz : les nationaux-libéraux admiraient cet homme, et ils accusaient les catholiques ! Mallinckrodt, se retournant vers eux, leur demandait : « De cet homme ou des catholiques, qui donc a plus de patriotisme allemand ? » Cet homme, c'était Bismarck ; Mallinckrodt abritait son assaut derrière les révélations que venait de publier le général La Marmora [1], et qui devaient être confirmées, beaucoup plus tard, par les *Mémoires* du général Govone [2]. Bismarck n'avait jamais aimé La Marmora ; dès 1868, lorsque le prince Frédéric allait à Florence, Bismarck le mettait en garde contre cet homme politique [3]. Un fédéraliste, un ultramontain, un ami des Guelfes, s'armant aujourd'hui de quelques citations de La Marmora, prenait licence de parler au nom de l'Allemagne, de cette Allemagne qu'en 1870 Bismarck avait étendue jusqu'aux Vosges, et d'interpeller le chancelier sur l'intention qu'un moment il semblait avoir eue de multiplier pour les Français les têtes de pont sur le Rhin. Un autre ultramontain, Schorlemer-Alst, avait, dans la séance précédente, reproché à Bismarck d'avoir, en 1866, sollicité les troupes hongroises et les troupes dalmates à déserter le drapeau de l'Autriche [4]. Et vingt-quatre heures après que ce Schorlemer avait ainsi risqué d'exciter contre Bismarck les susceptibilités de l'Empire voisin, Mallinckrodt travaillait à lui faire une blessure plus intime, à exciter contre lui certaines susceptibilités du patriotisme allemand. Par surcroît, la publication de La Marmora avait fortement déplu au chancelier ; elle avait soulevé quelques nuages entre Berlin et le Quirinal [5] ; et Mallinckrodt s'acharnait pour que cette publication fît éclat, dussent les nuages s'amonceler.

Le chancelier n'était pas là ; la Chambre, un peu troublée, s'évada tout de suite vers les discussions pendantes. Mais quelques instants après, Bismarck arriva, réclama la parole pour un fait personnel, repoussa comme une invention mensongère l'allégation de Mallinckrodt, profita de l'occasion pour dire son fait à Schorlemer-Alst, bouscula Mallinckrodt qui le rappelait à l'ordre du jour. « Le livre existe, insistait l'orateur du Centre, les documents sont là, pourquoi n'avez-vous pas démenti ? » Bismarck alors, au lieu de répéter l'accusation de mensonge, accablait de son mépris l'indiscrète publication qu'avait osée La Marmora ; quelques instants avant, il la flétrissait comme apocryphe, il s'en plaignait à présent comme d'une indélicatesse que le code pénal italien ne permettait pas de punir. Des rectifications, des explications, avait-il le loisir d'en faire publier, lui Bismarck, lui l'homme le plus haï du royaume ? Fièrement, il se faisait un piédestal de toutes ces haines qu'il inspirait[1]. Mais Mallinckrodt le ramenait au fait : Oui ou non, les documents sont-ils vrais ? — Ils sont apocryphes, reprenait cette fois Bismarck acculé, et puis tout de suite, comme s'il sentait fléchir sous ses pas ce terrain de défense, il reprochait à Mallinckrodt de les avoir mal cités. « D'ailleurs, demandait-il, ai-je cédé un pouce de territoire ? On n'a pas le droit d'abuser de la tribune pour forcer ainsi le représentant du gouvernement de se défendre contre des reproches que je ne puis qualifier d'aucun mot parlementaire. Mais la presse saura les qualifier… » Et Mallinckrodt, implacable, reprenait : « Ils sont signés, ces documents, ils ont des dates, prouvez-nous qu'ils ne concordent pas avec les originaux… » Bismarck n'en pouvait plus[2]. L'assemblée

docile prit en pitié sa colère. On cria : clôture ; on projeta de sortir en masse lorsque le Centre renouvellerait de tels débats ; on fit dire par la presse que Mallinckrodt occupait une haute situation dans la Compagnie de Jésus, que si la France commençait une guerre de revanche, il oserait, sans doute, lui Allemand, en imputer la faute à l'Allemagne [1] ; et l'on étouffa dans un tumulte d'invectives contre le Centre le bruit que méritait de faire, quelques jours après, une lettre de La Marmora, attestant l'authenticité des documents qu'avait cités Mallinckrodt [2]. La *Gazette de Spener* reprenait à l'adresse des catholiques le mot de Frédéric le Grand : « Faut-il que nous nous gourmions avec cette canaille [3] ? » Mais le Centre tenait tête à l'orage, avec intrépidité.

Bismarck se retournait alors, par tactique, vers les auxiliaires religieux dont l'impuissante pétulance bourdonnait sans cesse autour de lui, vers les vieux-catholiques.

Il sentait leur propagande échouer ; eux-mêmes étaient les premiers à l'avouer, avec franchise et méchante humeur. C'est la faute de Lutz et de la presse libérale, disait en Bavière le philosophe vieux-catholique Jean Huber ; Lutz temporise, et les journaux bismarckiens ne font, dans le domaine religieux, qu'une agitation nihiliste ; ils poussent les masses à l'athéisme, au lieu de les familiariser avec l'idéal religieux des vieux-catholiques. Et Jean Huber, voyant les masses rester « ultramontaines », écrivait tristement, presque désespérément : « Il me semble que j'appartiens aux morts [4] ». Le gouvernement prussien, cependant, s'évertuait encore à donner à ces morts quelque vie. Ils demeuraient

si complaisants pour les pouvoirs civils, et si parfait était leur dévouement !

« Aidez l'État, criaient-ils au peuple, donnez-lui cette aide que ne peuvent lui procurer directement ni la Chambre, ni la presse, ni les signatures de catholiques d'État. Faites-vous inscrire dans une communauté vieille-catholique ; ce sera plus efficace encore qu'une centaine de bulletins donnés à des candidats libéraux. De la passivité, élevez-vous à l'action. Aux armes contre le romanisme ! appuyez-vous, contre lui, sur un catholicisme étranger aux falsifications welches [1] ! » Le peuple allemand ne bougeait pas ; seules quelques communes en Bade allaient bientôt s'amuser à des plébiscites, par lesquels les paysans décideraient si, oui ou non, le Pape était infaillible, et ces plébiscites demeureraient de simples fêtes de village [2].

Mais une circulaire de Falk, datée du 19 janvier 1874 [3], s'essayait à faciliter l'érection de paroisses vieilles-catholiques * ; sans croire beaucoup au

* SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, pp. 482-485. Falk admettait que ni le manque d'église ni l'absence d'une dotation paroissiale ni l'extension de la paroisse à plusieurs arrondissements différents n'étaient des obstacles à l'érection de la paroisse ; il insinuait qu'il fallait éviter tout ce qui pourrait rendre difficile la nouvelle organisation. En application de cette circulaire, Guillaume, le 27 juillet 1874, déclara instituées trois paroisses vieilles-catholiques à Cologne, Essen et Kattowitz (SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, pp. 486-487). Mais Schulte n'obtint pas pour les vieux-catholiques de Düsseldorf la jouissance simultanée de l'église de la garnison ; il s'en prit aux influences ultramontaines qu'il accusait de régner sur Kameke, ministre de la Guerre (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, III, p. 307) ; d'autre part, Reinkens se plaignit à Falk que dans les écoles les vieux-catholiques fussent exclus des fonctions d'*Oberlehrer*, et l'on dénonçait volontiers, dans les cercles vieux-catholiques, la malveillance du haut fonctionnaire Stauder, l'un des collaborateurs de Falk. (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, I, pp. 344-347 ; — NIPPOLD, *Geschichte der neuesten Kirchengeschichte*, V, p. 538.)

succès des nouveaux apôtres, sans accorder aux conseils de Schulte autant de crédit que Schulte l'eût souhaité, Falk évaluait le concours qu'on pouvait attendre d'eux ; il en profitait, et les aidait de son mieux, sans beaucoup d'entrain ni d'espoir, mais avec loyauté. Il ne fallait pas que l'État prussien pût se reprocher d'avoir eu sous la main une Église serviable et de l'avoir, par négligence, laissée végéter : on se mit en frais, même, de compliments royaux, pour tâcher de lui infuser quelque sève. Guillaume, dans une lettre, glorifiait l'évêque vieux-catholique Reinkens ; il le félicitait de considérer le respect de la loi prussienne comme parfaitement compatible avec la pratique religieuse de toutes les confessions, pourvu qu'elles se souciassent de la paix de l'homme avec Dieu ; et l'empereur souhaitait que cette opinion de Reinkens « se propageât dans des cercles toujours plus vastes[1] ». Puis ce fut le tour de Falk, lourd et maladroit, d'expliquer, au *Landtag*, que l'hostilité contre Rome formait entre les vieux-catholiques et la Prusse un trait d'union. « Vous jetez le masque, lui repartit Mallinckrodt. L'État n'est donc pas neutre ? » Et le tribun du Centre accusa tout de suite Falk de violer la loi[2]. Les votes mêmes du *Landtag* confirmaient les invectives de Mallinckrodt : dans la même séance où Falk se justifiait pour avoir supprimé la dotation de l'évêque Krementz, 16.000 thalers furent adjugés à l'évêque Reinkens pour l'entretien de l'Église vieille-catholique prussienne ; et la main gauche de l'État, qui dépouillait l'Église romaine, n'ignorait pas ce que donnait la main droite à l'évêque vieux-catholique *.

* L'État prussien, d'ailleurs, faisait sentir certaines contraintes à cet évêque, en l'inscrivant au budget. Bismarck, le

Mais rien n'entamait la cohésion des catholiques romains. L'État leur montrait la patrie menacée, ils faisaient face avec un sourire. L'État leur indiquait le chemin d'une autre Église qui ne leur demandait aucune souffrance ; ils préféraient leurs souffrances et leur Église. « Ils ne voudront pas, s'écriait Mallinckrodt, d'un prélat qui entrera dans la maison par une autre issue que par la porte, qu'un ministre parera d'un manteau d'évêque, et qu'escorteront les baïonnettes[1] ». Alors l'État prussien, saisissant les lois déjà faites, regarda si dans cet arsenal il ne restait pas quelques lacunes, et se préoccupa de les combler. « Nous donnerons toutes nos énergies spirituelles, proclamait le député Wehrenpfennig, pour empêcher que la tyrannie du prince de l'Eglise romaine ne s'abatte sur l'Allemagne ».

V

La loi sur la nomination des prêtres avait été l'objet d'interprétations différentes, suivant les tribunaux. Le prêtre illégalement nommé par l'évêque était-il coupable de faire fonction de prêtre ? Oui, répondaient la plupart des magistrats, et leur réponse était conforme à l'esprit du législateur. Non, disaient ingénieusement certains autres, un tel prêtre n'est point passible de peine, tant que son installation n'a pas été l'objet d'une opposition formelle de la part du président de la province. Falk

15 février, expliqua à Schulte que Reinkens ne devait pas accepter l'offre des vieux-catholiques autrichiens, qui voulaient aussi l'avoir comme évêque (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, III, p. 298.)

présenta au *Landtag* un article plus net, qui ne devait plus laisser aucune porte ouverte à l'indulgence des magistrats. Puis, de çà, de là, on avait trouvé moyen de tourner la loi ; certains jeunes prêtres, sans nomination de l'évêque, s'étaient entendus avec des particuliers pour faire dans la paroisse un service auxiliaire. N'ayant pas été l'objet d'une nomination illégale de la part de la hiérarchie, il semblait, rigoureusement parlant, qu'ils échappassent aux lois de mai. Un nouvel article, plus précis, visa ces prêtres ingénieux, et les força, tout comme les autres, de soumettre au président de la province leurs titres à l'exercice du sacerdoce ; à leur tour l'amende et la prison les guettaient. On avait vu, aussi, des juges épris de liberté religieuse passer à travers les mailles de la loi de 1873, et admettre que l'évêque Blum, de Limbourg, coupable d'avoir nommé un curé sans en prévenir l'autorité civile, ne tombait pas sous le coup d'une pénalité définie [1] ; bien que la cour d'appel de Wiesbaden, rectifiant cette indulgente interprétation de la loi, eût frappé d'amende le prélat, Falk jugea nécessaire d'abréger les indécisions de la magistrature et d'introduire dans le code quelques lignes bien nettes qui ne permissent plus aux magistrats de s'estimer désarmés vis-à-vis des évêques. Enfin Falk, pressentant naturellement que les résistances dureraient, demandait au *Landtag* que le président de la province pût faire séquestrer le temporel d'une cure, lorsqu'elle était occupée par un curé illégalement nommé, ou lorsque l'évêque, systématiquement, négligeait de la pourvoir.

Suffirait-il de ces raffinements pour triompher des résistances ? Falk était le premier à ne le point croire. L'expérience a prouvé, disait-il, que de simples

amendes sont insuffisantes pour maintenir le prestige de l'État et pour briser l'indocilité de la hiérarchie ; et l'heure lui paraissait proche où le fonctionnement même de la loi amènerait la Prusse à déposer des évêques. Mais on pouvait prévoir qu'ils continueraient à se considérer comme les pasteurs légitimes et que chacun de leurs prêtres, chacun de leurs fidèles, persistant à les traiter de pasteurs, deviendrait un rebelle. A l'avance Falk voulait sauver l'État contre ces contagieuses désobéissances.

Il y aurait alors à prendre deux séries de mesures. D'une part, il faudrait astreindre ces prélats à un effacement définitif ; des mesures d'internement ou d'expulsion du territoire paraîtraient peut-être indispensables : Falk escomptait qu'un jour ou l'autre on les demanderait au *Reichstag*, qui seul avait le droit de porter atteinte à l'indigénat des citoyens allemands. Mais, d'autre part, le *Landtag* pouvait dès maintenant chercher les moyens nécessaires pour contraindre les bureaux épiscopaux, les curés, les vicaires, à rompre effectivement tous rapports avec les évêques dont l'État ferait ainsi justice. Le projet de loi que présentait Falk stipulait qu'après la déposition d'un évêque, le président de la province inviterait les chanoines à nommer un vicaire capitulaire, qui devrait dans la quinzaine prêter serment à l'État. Ainsi l'évêque que le pouvoir civil ne reconnaissait plus devait, pour les membres du chapitre, être comme mort.

Le projet de loi prévoyait leur refus ; alors le revenu de leurs dotations leur serait supprimé, et l'État, d'ailleurs, se réservait le droit de payer, comme par le passé, ceux des chanoines dont l'esprit lui plairait et qui ne lui paraîtraient pas complices

de la rébellion. Puis un commissaire d'État surviendrait, prendrait sous sa garde tout le temporel de l'évêché, et devrait être considéré par les prêtres du diocèse, pour tout ce qui concernerait la haute surveillance du temporel ecclésiastique, comme l'administrateur légal, à qui ils auraient affaire. Dans les paroisses soumises au droit de patronat, les patrons seraient admis, durant la gérance du commissaire, à pourvoir les cures vacantes en y nommant des prêtres qui répondraient aux conditions fixées par la loi de 1873. Dans toute autre paroisse privée de curé, il serait libre à dix électeurs de provoquer une réunion de tous les paroissiens et de faire nommer un curé par cette façon de suffrage universel. Ainsi le projet de loi visait à faire combler, soit par les patrons, soit par le peuple lui-même, les vides qui se produiraient dans les diocèses ; il prétendait assurer à nouveau, dès le lendemain de la disparition de l'évêque, le fonctionnement normal de la vie ecclésiastique. On pouvait craindre sans doute que l'évêque disparu, même exilé, ne continuât d'une façon occulte à gérer le diocèse par mandataire ; mais Falk se flattait de couper court à ce péril par des pénalités extrêmement sévères ; dix mois à deux ans de prison châtieraient tout individu qui exercerait, sans l'aveu de l'État, des prérogatives ou fonctions épiscopales ; et d'autre part, tout prêtre qui ferait un acte quelconque en vertu des instructions d'un tel individu risquerait cent thalers d'amende et un an de prison. Il faudrait que l'enceinte des prisons fût large, et que les cachots y fussent étroits ; car en vertu de cet article, le curé ou le vicaire qui seraient convaincus d'obéir encore à l'évêque exilé ou au représentant légitime de cet évêque, seraient pas-

sibles d'une peine pour chaque témoignage patent de leur obéissance.

Ainsi l'Etat prussien, dépité de ne pouvoir enregistrer une seule soumission, déposait-il à la Chambre, à la date du 20 janvier 1874, des projets nouveaux qui entraîneraient d'autres condamnations. Il voulait qu'on déférât à ses ordres, et créait maladroitement pour l'Église d'autres occasions de les violer. A quoi bon ? notait mélancoliquement Keyserling : « de telles mesures laissent intacte la dignité de l'adversaire, ce qui, dans un combat moral, n'est nullement indifférent[1] ». « C'est un pas en arrière, s'exclamait Kleist Retzow, c'est la preuve que vos lois ont amené un trouble, une confusion, auxquels l'État doit remédier ». — « Non, ripostait Falk, c'est un pas en avant[2] ». Mais que l'État piétinât, ou qu'il reculât, ou qu'il avançât, toutes ses évolutions l'égaraient dans un guêpier *.

On disait que Bismarck en avait assez ; certains journaux divulguaient une lettre qu'il avait, disaient-ils, écrite à Roon ; il y paraissait fatigué de cette « politique du diable » qui jour et nuit troublait ses digestions. Roon et Bismarck faisaient démentir l'authenticité du document[3] ; mais de toute évidence, l'allégresse belliqueuse de Bismarck se nuageait d'anxiétés. Une fois encore il sentait Guillaume hésitant ; le projet sur le mariage civil obligatoire, que le monarque avait naguère signé à contre-cœur, et qui semblait à Kleist Retzow[4] plus inquiétant pour l'Église évangélique que pour l'Église romaine *, faisait son chemin dans les commissions et

* « Le clergé protestant, écrivait Gontaut le 30 janvier 1874, est assez peu satisfait. Les deux clergés seront privés d'une

dans les Chambres ; bientôt, en dépit des protestations de certains pasteurs évangéliques, ce projet deviendrait loi ; l'empereur aurait à le sanctionner, et des scrupules le guettaient, le reprenaient, allaient peut-être paralyser sa main souveraine ; il songeait à des demi-mesures, à un mariage civil facultatif[1]. Bismarck ranimait alors sa propre énergie afin de retenir en haleine celle de son empereur.

Il lui montrait la vieille Angleterre d'Élisabeth et de Cromwell venant à la rescousse des Allemands et faisant front, elle aussi, pour l'Évangile de la Réforme, contre la théocratie romaine; l'octogénaire lord John Russell protestant, dans une lettre publique, contre le dernier message de Pie IX à Guillaume et déclarant au Pape qu'il n'était pas vrai que Victoria et que le prince de Galles, que les évêques et les prêtres anglicans, fussent, parce que baptisés, les sujets de Rome[2]; un *meeting* se réunissant, à la voix de Russell, pour acclamer le *Culturkampf* allemand; les archevêques anglicans, 337 parlementaires, 1.200 prêtres, 60 villes de la Grande-Bretagne y donnant leur adhésion; John Russell écrivant au président du *meeting* que Guillaume incarnait la liberté et Pie IX l'esclavage; un parlementaire, sir Thomas Chambers, et un ancien prêtre romain, Chiniqui, dénonçant les conspirations de l'ultramontanisme contre les droits des rois; le doyen même de Canterbury jetant un défi à Rome et un bravo à Berlin ; l'Américain Thompson s'écriant qu'en face de l'Église romaine, Bismarck avait trois devoirs : piler, broyer, écraser; et tous les hourras de l'auditoire

part importante de leur casuel. Il est vrai qu'une indemnité est promise sur les fonds d'État, mais c'est là un nouveau moyen d'accroître la dépendance des pasteurs et des curés ».

répercutés au loin par l'acclamation fanatique de Garibaldi[1]. Le 2 février, une réunion des membres du *Reichstag* présidée par Gneist ; le 7, un grand *meeting* à l'hôtel de ville de Berlin, expédiaient en Angleterre de chaleureux messages de félicitations. La maréchal de Moltke, le comte Usedom, l'historien Curtius, assistaient à cette dernière réunion ; le député bavarois Voelk y déclarait : « Quiconque a courbé sous l'absolutisme le plus rigide toute autonomie de l'esprit humain, n'a aucun droit auprès de Dieu de prononcer le mot de liberté ». La presse exagérait l'importance de ces parades, elle faisait silence, autant que possible, sur les messages très significatifs qui s'échangeaient entre une assemblée de catholiques anglais et une assemblée de catholiques berlinois[2] ; et dans l'esprit de Guillaume une impression se gravait : c'est que cette Angleterre qui, d'accord avec la Prusse, avait, en 1842, installé le protestantisme à Jérusalem, se mettait à côté d'elle aujourd'hui, pour lutter contre Rome*. Le ministre de Belgique affirmait à Gontaut que la grande parade exécutée par lord John Russell, oncle de l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, avait été décidée et concertée à la chancellerie de l'Empire, afin de pousser Guillaume plus avant dans la lutte[3].

L'artifice réussissait. Bismarck, dans une lettre à l'ambassadeur Odo Russell, exprimait son enthousiasme pour celui qu'il appelait « le Nestor des

* Une caricature du *Punch* représenta un gigantesque Bismarck, l'épée au poing, guerroyant contre le Pape, les cardinaux et les évêques ; et le petit Lord Russell accourant, son mouchoir à la main, et criant : « Bravo, Bismarck, tape dessus, je te donnerais un coup de main si je n'étais pas si enrhumé. » (F. de BERNHARDT, *Revue Générale* (de Bruxelles), 1874, I, p. 204.)

hommes politiques européens [1] » ; et Guillaume en personne, le 18 février, prenait la plume pour assurer lord John Russell de sa gratitude et pour remercier avec lui tous ses alliés d'Angleterre. L'Empereur affirmait sa tolérance « évangélique », son respect pour la foi des autres ; mais l'insistance avec laquelle il répétait que les lois récentes ne portaient atteinte ni à l'Église catholique ni à la liberté de ses adeptes, prouvait qu'en cette heure de crise, le chef de l'Église évangélique prussienne connaissait assez mal la foi des « autres » et les susceptibilités que ces « autres » éprouvaient. D'ailleurs, cette épithète d' « évangélique », dont il qualifiait sa tolérance, n'était qu'un des nombreux symptômes de l'esprit formellement et systématiquement protestant qui circulait à travers tout son message ; il rappelait quels liens avaient uni sa maison à celle d'Angleterre, depuis le temps de Guillaume d'Orange ; il déclarait que si le combat qu'il livrait, « combat déjà soutenu, durant des siècles, par les empereurs de jadis, aboutissait à la victoire d'une puissance dont en aucun pays l'hégémonie ne s'était montrée compatible avec la paix et le bien-être des peuples », on verrait péricliter ailleurs, ainsi qu'en Allemagne, les bienfaits de la Réforme, la liberté de conscience, l'autorité des lois [2].

La lettre à Russell était un succès pour Bismarck. Chaque fois que s'affaissait le zèle de l'Empereur, il l'amenait ainsi à reprendre élan et à frapper lui-même un coup. Ce jour-là même, la Chambre des Seigneurs s'essayait à remettre un peu d'ordre dans les provinces qui comptaient un chiffre notable de catholiques : conformément au vœu des présidents supérieurs, elle instituait définitivement le mariage civil, pour mettre un terme à l'anarchie créée par la légis-

lation de mai ; et l'on riait de Brühl, qui redemandait au contraire le retrait de cette législation[1]. Le paraphe de Guillaume s'alignerait sous les inquiétants articles qui sécularisaient le mariage, comme il venait de s'aligner sous la lettre à lord Russell.

Le 7 mars, ils devinrent loi[2]. Mû par Bismarck, l'empereur s'était fait la main : l'élan de la première signature avait facilité la seconde, et le *Reichstag*, à son tour, continuait de discuter l'extension du mariage civil à tous les États de l'Empire[3].

Guillaume recevait bientôt de son ancien ministre Mühler une lettre éplorée. Mühler demandait que le roi de Prusse, comme chef de l'Église évangélique, rendît du moins obligatoire, dans cette Église, l'antériorité du mariage religieux sur le mariage civil : Guillaume souverain spirituel aurait ainsi corrigé les effets de la loi que venait de signer Guillaume souverain temporel ; Guillaume pape de la Réforme aurait réparé l'œuvre de Guillaume roi. Alors sa main royale traça pour Mühler des lignes touchantes : il avouait à son ministre qu'il avait traversé de dures heures, mais qu'il n'avait trouvé chez les conseillers de la couronne aucun écho pour ses propres pensées, et qu'il avait dû céder[4]. La lettre joyeuse et triomphante que le 7 mars il signait pour Lord Russell, et la lettre émue, presque souffrante, dont le 19 mars il honorait ainsi Mühler, un ministre disgracié, une épave, étaient sorties de la même plume. Mais la seconde lettre, toute personnelle, ne fut connue de l'histoire que trente-cinq ans plus tard ; la lettre à Russell, au contraire, érigea tout de suite l'Empereur, devant l'Allemagne et l'Europe de 1874, en champion couronné du protestantisme universel. C'était là tout ce qui importait à Bismarck.

Et si Rome soupçonnait à l'arrière-plan de cette manifestation épistolaire un projet de mobilisation de toutes les Églises issues de la Réforme, Rome peut-être songerait à traiter : Bismarck ainsi, tout en même temps, aurait achevé d'engager l'Empereur dans le voie du *Culturkampf* et commencé d'intimider le Pape. Il gardait toujours son rêve de voir un souffle du *Culturkampf* se déchaînant comme une rafale, de tous côtés en Europe, et faisant branler la tiare sur la tête papale, qui enfin se courberait.

Le Conseil fédéral, depuis le 20 février, était saisi par Bismarck d'un autre projet. Ce projet stipulait qu'à l'avenir l'État pourrait condamner à l'internement, ou à l'interdiction de séjour, ou à la déchéance de la nationalité allemande et à l'expulsion hors de l'Allemagne, les ecclésiastiques qui, après avoir été condamnés pour exercice illégal de leurs fonctions ou après en avoir été révoqués, braveraient la police et continueraient à faire acte de prêtres. « Il semble que Bismarck fait tout pour montrer que le combat continue », notait Hohenlohe le 1er mars 1874[1]. Jamais crime n'avait fait plus de récidivistes que le crime de sacerdoce, dans la Prusse bismarckienne. Prêtres pour l'éternité, on eût dit que, par la multiplicité des condamnations qui s'amassaient sur eux, ils devinssent criminels pour l'éternité. Bismarck voulait en finir, il les supprimerait pour supprimer le crime : « Celui qui nie le droit de l'État, proclamait crûment, dans l'exposé des motifs, le ministre Leonhardt, doit admettre que l'Etat, aussi, lui conteste son droit[2] ». C'est ainsi qu'à l'heure où l'Empire allemand voulait s'apparenter à tous les peuples et à tous les partis qui travaillaient contre Rome, il se préparait à intenter à un

certain nombre d'enfants du sol allemand, à ceux que sa presse qualifiait les « noirs », une sorte de désaveu de paternité, pour qu'ils s'en allassent à jamais, déracinés*. Werthern, ministre de Prusse, festinant à Munich, s'égayait lourdement aux dépens de la couleur noire : « Je bois au peintre Kaulbach, s'écriait-il. Ce peintre aime toutes les nuances, mais pas la noire. *Hoch ! Hoch ! Hoch*[1] *!* » Werthern passait outre à la réserve diplomatique pour accentuer, dans un accès d'hilarité fumeuse, les interdits signifiés par Bismarck.

Cependant tous ces gestes d'anathème, que prodiguait aux catholiques l'État bismarckien, n'avaient d'autre effet que de resserrer, dans les assemblées parlementaires, la cohésion du Centre. « C'est la politique de Bismarck, écrivait Edmond Joerg, le publiciste bavarois, qui a ramassé le Centre, indissolublement, en un corps. Si la Prusse, dans les questions d'Église, avait fidèlement maintenu les libertés garanties par la Constitution, je ne crois pas que le Centre subsisterait encore dans sa forme actuelle[2] ». Des accès de colère contre l'existence du Centre avaient jeté Bismarck dans la lutte ; et cette lutte même créait pour le Centre une raison souveraine de durer, de se fortifier, de s'armer, et d'échauffer ainsi, toujours davantage, les impérieuses mais impuissantes colères du chancelier de l'Empire.

* Même plus tard, dans un discours du 3 décembre 1884, Bismarck avouera que cette loi d'expatriation fut faite avec sa participation. (*Politische Reden*, éd. Horst Kohl, X, p. 308.) Dans un article de la *Gazette de Cologne* du 27 janvier 1874, le vieux-catholique Schulte avait paru regarder comme inévitable un pareil projet (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 9.)

VI

Dans les provinces, la police, docile et disciplinée, continuait son œuvre : prêtres, évêques, prenaient la route des cachots. Pie IX, au loin, leur garantissait l'admiration du monde, et des anges, et des hommes [1]. Ledochowski, dont la Cour royale pour les affaires ecclésiastiques préparait la déposition, avait refusé, le 7 janvier, d'aller subir un interrogatoire [2] ; le 3 février, entre trois et quatre heures du matin, trois policiers vinrent le chercher : un fiacre, un train, une voiture de poste, l'emmenèrent jusqu'à la cellule qui l'attendait dans la lointaine prison d'Ostrowo. Privé de tout domestique, on l'autorisait à se faire apporter ses repas du presbytère ; il balayait lui-même sa cellule, faisait lui-même son lit. On marchandait à son chapelain la faculté de le voir. Plusieurs semaines se passèrent, durant lesquelles il ne put recevoir de visites que dans la loge du concierge ; on lui permit plus tard d'ouvrir aux visiteurs son cachot. Écrire des lettres, en recevoir, lui était interdit ; deux mois durant, il fut privé de dire la messe [3]. Il apprit, au cours d'avril, que la Cour royale le déclarait déchu de son trône d'évêque ; l'État Prussien, qui suspectait l'existence de la primatie de Pologne, supprimait le primat. Et c'était enfin la langue polonaise elle-même qui, de par une circulaire de Falk, disparaissait bientôt des derniers gymnases où elle était encore admise [4]. La religion des pères, l'idiome des pères, étaient enveloppés dans la même disgrâce. La rude consigne des geôles prussiennes essayait d'humilier à plaisir l'im-

posant et noble prélat qui, moins de quatre ans auparavant, était le commensal de la cour berlinoise, l'altier diplomate d'Église qu'au milieu des camps Bismarck accueillait, et dont il écoutait les pensées avec un assentiment déférent et souriant, avec quelque chose d'énigmatique, aussi, dans le sourire.

Le primat de Pologne, dont les familles pieuses en Posnanie prirent aussitôt le deuil [1], apparaissait aux autres évêques comme l'image de ce qu'à leur tour ils seraient peut-être demain, et pendant qu'ils avaient encore à leur disposition, comme ils le disaient avec une belle simplicité, « un dernier moment de liberté », ils profitaient de ce moment, si douloureux et si solennel, pour adresser à leurs prêtres et à leurs fidèles quelques paroles d'enseignement et d'exhortation. Leur lettre pastorale succéda de trois jours à l'inquiétant message par lequel Guillaume avait remercié lord John Russell. Ils ne s'érigeaient pas en protestataires inutiles et bruyants ; ils parlaient en docteurs, très calmes, très dignes... On nous traite de rebelles, disaient-ils ; mais voici des lois pour lesquelles on n'a consulté aucun représentant de la hiérarchie, aucun évêque, ni même aucun bon catholique laïque, est-ce notre faute à nous si nous devons les répudier ? On nous montre les conséquences de notre intransigeance, les souffrances d'un grand nombre de prêtres, l'affaiblissement de notre Église, la ruine même, peut-être, de beaucoup d'âmes ; mais veut-on que nous aidions à asservir l'Église, à fausser sa constitution, à faire s'insinuer en elle, lentement mais sûrement, derrière une façade extérieure qui resterait la même, certains principes non catholiques et un esprit non catholique ? En reconnaissant un vieux-catholique comme évêque catholique, la Prusse introduit dans l'Église romaine

des conceptions protestantes. On nous accuse d'être sans cœur vis-à-vis de nos prêtres et orgueilleux en face de l'État ; mais nous ne pouvons rien faire, rien approuver, rien accepter en silence, qui soit contre notre foi, contre notre conscience.

Des temps peuvent venir, continuaient-ils, où les évêques légitimes, institués par l'Esprit-Saint, où leurs représentants par eux installés, seront empêchés de gouverner l'Eglise de Dieu. Même des temps peuvent venir où des communautés catholiques seront sans pasteur, sans service divin. Tant que vous aurez occasion d'entendre la messe et de recevoir les sacrements d'un prêtre légitime, faites-le avec d'autant plus de zèle, et ne craignez aucune vexation, aucune hostilité. Mais quant au prêtre qui n'est pas en communion avec votre évêque et avec le chef suprême de l'Église, tenez-vous loin de lui. Si vous êtes, sans votre faute, privés du saint sacrifice et des saints sacrements, mais si vous demeurez fermes dans la foi, ensuite la grâce de Dieu remplacera tout. Alors, parents chrétiens, élevez et instruisez vos enfants avec un redoublement de sollicitude, afin qu'ils demeurent fidèles dans la foi et que vous-mêmes, après ce temps d'épreuve, vous puissiez sans remords jeter un regard en arrière [1].

Ainsi parlaient ces évêques ; ils ne visaient pas à être des tribuns, mais poursuivaient, bien simplement, leur œuvre de catéchistes, qui, dans leurs diocèses, s'attachant à chaque chrétien, avait fait de ce chrétien une force. Et puis, après cette dernière leçon de religion, ils se recueillirent, pleinement abandonnés à la merci des hommes et à la grâce de Dieu. D'Angleterre, d'Irlande, des États-Unis, de Belgique, de Hollande, d'Italie, des adresses épiscopales les consolaient, les félicitaient [2] : ils apprenaient avec joie qu'au loin tant d'autres prélats priaient avec eux. De Rome, on fit demander à Mel-

chers s'il était nécessaire que la Curie protestât contre le projet de loi sur le bannissement des prêtres : Melchers conseilla le silence[1]. Rome se taisait, les évêques attendaient.

Sans retard, à l'évêché de Münster, l'État vint prendre les meubles, et, à l'évêché de Trèves, l'évêque lui-même.

Les vieilles gens, à Münster, se rappellent encore, avec une gaîté fière et frondeuse, l'étrange journée du 23 février 1874. L'évêque Brinkmann, à ce moment-là, devait au fisc 7.200 marks d'amendes ; et l'huissier se présenta. Quelques commissionnaires l'accompagnaient. Ils commencèrent à déménager chaises, tables, poêles et couvertures. Mais des femmes survinrent, menaçant leurs maris de ne plus les recevoir s'ils continuaient cette besogne. « Du calme, Lisette, disait l'un des portefaix ; j'en ai assez, je viens ». Il s'en allait, et les autres suivaient, au risque d'encourir 10 marks d'amende. Il restait à l'huissier la force de la loi ; mais pour enlever un mobilier, celle des poignets était nécessaire, et celle-ci désertait. Puis d'autres poignets apparurent, ceux des étudiants, qui, reprenant les meubles, les réintégrèrent en place. L'impuissant huissier voyait rentrer les meubles. Il tenta de lutter, offrit 6 marks à un juif pour l'engager à se faire déménageur, mais le juif refusa, tandis que gratuitement, pour l'honneur de venger leur pasteur, hommes et femmes de la ville, s'emparant de tout ce qui traînait encore sur la place, envahissaient l'évêché et réinstallaient tout. L'huissier finit par déclarer, et pour cause, que la vente n'était pas possible ce jour-là ; et des rires vainqueurs accueillirent cette retraite de la loi. En longs cortèges, le soir même, le clergé de Münster

vint féliciter l'évêque ; sous les fenêtres, la foule cria bravo ; et ce jour-là, tout Münster chôma, y compris l'huissier, chômeur malgré lui. Quatre jours après, à quatre heures du matin, une saisie enfin put avoir lieu ; un menuisier et son fils avaient prêté main-forte à l'huissier. Mais lorsque Münster connut l'événement, tous firent tumulte contre ce menuisier trop complaisant : sa maison fut lapidée, aux cris de : « A bas le judas ! » Et c'en fut fait à jamais de sa clientèle.

Aussi, lorsqu'au début de mars on voulut compléter la saisie, on fit venir cette fois, pour envahir le palais épiscopal, quelques prisonniers et huit ouvriers de la bourgade protestante la plus voisine, dont le travail fut payé 18 marks, et qu'on reconduisit à la gare sous une escorte protectrice.

Ce n'était pas tout de saisir, il fallait vendre. En vain le commissaire-priseur essaya-t-il d'exciter les enchères ; un bourgeois de la ville, du nom de Hoette, fut seul acquéreur de tous les objets proposés ; il les achetait pour les rendre à Brinkmann, et pour les lui rendre à titre de prêt, de façon qu'ils échappassent à toute autre confiscation. Une fois seulement, une voix s'éleva, timide, pour disputer un objet à Hoette ; elle fut couverte par les huées de la foule. Une heure après la vente, le peuple de Münster ramena triomphalement à l'évêché, non seulement le mobilier, mais la voiture épiscopale elle-même, et des milliers de vivats acclamaient cette revanche. Quelques jours plus tard, une vente complémentaire eut lieu ; elle se déroula de même façon, avec la complicité d'un bourgeois nommé Albers, qui joua le même rôle qu'avait joué Hoette ; et ce furent de lointaines députations venues de Geldern et de Kevelaer, qui,

cette fois, se donnèrent la joie de reporter au chef du diocèse les objets saisis et reconquis. L'évêque Brinkmann était désormais insaisissable, puisque Hoette et Albers étaient propriétaires de ses meubles ; et sur cet insolvable, les amendes continuaient de pleuvoir, garantes de la future prison.

Tranquille, insouciant d'un tel avenir, il commença bientôt ses voyages de confirmation. Un gendarme, discret et assidu, était chargé de le suivre, d'un bout à l'autre du diocèse, pour rapporter à la police tout ce qui se passait. Chaque jour les rapports du gendarme se répétaient : il y était question d'arcs de triomphe et de discours de bienvenue, de bouquets et de lampions. Les protestants à leur tour s'associaient aux acclamations ; et l'un des ouvriers protestants qui, naguère à Münster, avaient donné un coup de main pour l'enlèvement des meubles épiscopaux, passa toute une nuit à préparer le pavoisement de la petite ville de Tecklenburg : « Pour tout l'or du monde, disait-il, je n'accepterai plus de besogne dans le *Culturkampf* ». Brinkmann, un jour, arriva dans une commune qui n'avait plus de prêtre : le curé de Menzelen (c'était le nom de ce village) était incarcéré dans la tour des Cygnes, à Clèves. Le prélat mena tout le peuple à l'église ; il gravit les marches de l'autel, voulut parler, pleura, et tous les fidèles pleuraient, songeant à l'heure prochaine où leur évêque, sans doute, aurait le sort du curé[1].

Eberhard, de Trèves, n'attendit pas longtemps cette heure-là ; le 3 mars, elle sonna pour lui. Il avait honoré l'éloquence allemande par ses prédications[2], et le *Landtag* prussien, vingt ans plus tôt, par son activité de député ; on lui avait même, en 1855, confié le rapport sur le budget de la guerre[3]. Les turbulen-

ces, les provocations lui étaient odieuses ; il disait à ses prêtres, quelques mois plus tôt, qu'il croirait commettre une faute en avançant, par des excitations inutiles, l'heure où on l'éloignerait de son diocèse. Autour de lui, des amateurs de martyre le trouvaient tiède : il dénonçait cette « clique » qui voulait le contrôler, et il ramenait ses prêtres au bon sens[1]. Cependant, trois gros procès, en décembre, avaient fait de lui le débiteur du fisc.

Le montant des amendes encourues n'atteignait pas moins de 10.400 thalers ; et les jugements, prévoyant l'insolvabilité, fixaient à quatre ans et trois mois la durée de l'emprisonnement par lequel ce récidiviste acquitterait sa dette. L'État commença de se payer en confisquant, à l'échéance du 1er janvier, la subvention budgétaire garantie à l'évêque ; puis, en février, l'on procéda par voie de saisie : on alla chercher tout le mobilier personnel d'Eberhard, afin de le mettre en vente. Les acquéreurs firent défaut ; une dame de la ville racheta le tout pour moins de 50 thalers, et en fit présent aux sœurs du condamné. Il ne restait plus rien sur quoi les huissiers eussent prise ; le 25 février, le procureur royal fit savoir à Eberhard qu'il devait encore acquitter 7.966 thalers ou bien subir, sans retard, deux ans de prison ; et il souhaitait que l'évêque se présentât lui-même pour être incarcéré, dans un discret silence. On désirait beaucoup, en haut lieu, que l'embastillage d'un aussi haut personnage passât inaperçu ; le président Wolff garantissait au prêtre Ditscheid, secrétaire d'Eberhard, toutes sortes de douceurs pour un tel prisonnier, s'il se livrait de bonne grâce. Il semblait que la publicité, qui d'ordinaire fait rougir les condamnés, fît cette fois rougir les geôliers.

Si là-bas à Posen Ledochowski eût pris en plein jour la route de son cachot, il eût pu provoquer une émeute ; il n'avait pas permis au sang polonais d'être versé. Mais en terre rhénane, entre policiers prussiens et catholiques prussiens, moins graves étaient les bagarres ; on pouvait en courir le risque. Eberhard trouvait que les portes dérobées sont trop basses pour une stature d'évêque ; de son cabinet épiscopal à sa cellule de criminel, il tenait à faire route sans se courber ; et si l'État voulait de lui, il fallait que l'État vînt le chercher.

Il accueillit ses chanoines ; devant eux il se rendit ce témoignage que jamais il n'avait dit ou écrit un mot d'où l'on eût pu conclure qu'il ne respectait pas la paix entre l'Eglise et l'État, ou même qu'il ne la voulait pas ; mais s'il s'agissait de sacrifier la constitution de l'Église, il choisissait la prison. Quelques instants après, l'État sanctionnait ce choix : un fonctionnaire arrivait avec mandat d'arrêt. « Usez de la force », dit Eberhard. « La force, elle est dans ce mandat », reprit le visiteur officiel, à qui cette force même pesait. « Mettez la main sur moi », insista l'évêque. L'autre alors, nuançant de respect la dure contrainte : « Monseigneur, donnez-moi votre main. » Et la main du fonctionnaire, qui peut-être tremblait, garda captive celle du prélat, jusqu'à ce que celui-ci fût debout. On partit ; le policier voulait passer par le jardin. « Je n'ai pas à craindre la rue, dit Eberhard, et je n'ai pas honte de cette promenade ». L'Église d'Allemagne, prisonnière en sa personne, voulait le contact du peuple, une fois encore, avant la solitude de la geôle. Car le peuple était là, ce peuple à qui l'État voulait se cacher et l'Église se montrer ; il s'agenouillait, criait, pleurait. « Cal-

mez-vous, disait Eberhard tout le long du chemin ; les choses iront mieux ».

Sur le seuil de la prison, il se retourna pour bénir, et pendant près de dix mois, Matthias Eberhard, évêque de Trèves, ne put écrire, manger, ni parler, sans qu'un policier lût ses lettres, vérifiât les plats qu'il se faisait apporter, assistât en tiers aux courtes visites qu'on lui permettait d'accueillir[1]. Un jour ce policier vit entrer et tomber à genoux un ancien magistrat de Trèves ; c'était le député Auguste Reichensperger : « J'ai fait visite à bien des évêques dans ma vie, racontait plus tard Reichesperger, et je ne me prosternais pas ; mais quand j'entrai près d'Eberhard prisonnier, instinctivement mes genoux plièrent, je ne pouvais faire autrement ».

Des protestations d'attachement, signées de 3.000 hommes et de 6.300 femmes de sa ville épiscopale, consolèrent d'abord sa captivité ; puis à leur tour ses autres diocésains manifestèrent, ceux de Coblenz et de Sarrelouis, ceux de Kreuznach et des bourgades reculées[3] : tout le diocèse était en deuil.

Chaque jour, à Cologne, sur cette place discrète, ombragée, qui fait avenue vers l'antique abside de Saint-Géréon, l'archevêque Melchers à son tour, écoutait et regardait, à l'affût de sa destinée. D'avance beaucoup de ses chanoines et de nombreuses députations de fidèles le fêtaient pour ses imminentes souffrances. On apprenait, à la fin de mars, que dans la

[1] Combien un jour de prison soldait-il de thalers d'amende ? cette question fut, à propos d'Eberhard, discutée devant les tribunaux. Cinq thalers, disaient les uns ; quatorze, affirmaient les autres. Le tribunal suprême, à Berlin, adopta le calcul le moins généreux, et Eberhard fut prisonnier jusqu'à la fin de l'année 1874 : le 31 décembre, il voulut, malgré les instances de l'inspecteur, rentrer chez lui à pied, publiquement.

maison d'arrêt de Cologne deux chambres se préparaient pour le prélat; lui-même officiellement n'était pré venu de rien. Le 30 mars, Auguste Reichensperger vint le voir. Leur causerie fut un adieu. A sept heures du matin, le 31, la police venait chercher Melchers, lui refusait un délai de vingt-quatre heures, le forçait de monter en voiture. La foule, voyant qu'on le dérobait à ses acclamations, s'en fut devant la prison, et pendant que se fermaient sur l'archevêque les portes de sa nouvelle demeure, ces masses de fidèles groupés en bas dans la rue, entonnaient avec calme un chant d'hommage à leur *Credo* : « Nous vivons dans le vrai christianisme[2] ». Trente-sept ans plus tôt, un autre archevêque de Cologne, Droste-Vischering, avait été arraché de son palais par la police de Frédéric-Guillaume III ; le sacrifice de sa liberté, et puis de son siège épiscopal, avait acheté pour les catholiques la précieuse paix religieuse dont ils avaient joui sous Frédéric-Guillaume IV. Le douloureux Melchers, âme ascétique et naturellement mortifiée, pouvait s'aider de ce souvenir même pour comprendre ses propres souffrances; et certains vers d'Alfred de Reumont, l'historien diplomate, signifiaient à la Prusse que « les menaces et la haine manquent leur but, et qu'à la semaine de la Passion la fête de Pâques succède[3] ». Melchers fut inscrit comme tresseur de paille, comme couseur de sacs, comme cartonnier[4], sur le catalogue d'infamie où s'alignent indistinctement les noms des criminels de droit commun et des ministres de l'Église. On trouvait naturelle cette promiscuité; mais lorsqu'en avril Ketteler se présenta pour faire visite à Melchers, il fut éconduit[5]. Au fond de leurs cellules, Eberhard et Melchers recevaient des lettres de

mez-vous, disait Eberhard tout le long du chemin ; les choses iront mieux ».

Sur le seuil de la prison, il se retourna pour bénir, et pendant près de dix mois, Matthias Eberhard, évêque de Trèves, ne put écrire, manger, ni parler, sans qu'un policier lût ses lettres, vérifiât les plats qu'il se faisait apporter, assistât en tiers aux courtes visites qu'on lui permettait d'accueillir [1]. Un jour ce policier vit entrer et tomber à genoux un ancien magistrat de Trèves ; c'était le député Auguste Reichensperger : « J'ai fait visite à bien des évêques dans ma vie, racontait plus tard Reichensperger, et je ne me prosternais pas ; mais quand j'entrai près d'Eberhard prisonnier, instinctivement mes genoux plièrent, je ne pouvais faire autrement [2] ».

Des protestations d'attachement, signées de 3.000 hommes et de 6.300 femmes de sa ville épiscopale, consolèrent d'abord sa captivité ; puis à leur tour ses autres diocésains manifestèrent, ceux de Coblenz et de Sarrelouis, ceux de Kreuznach et des bourgades reculées [3] : tout le diocèse était en deuil *.

Chaque jour, à Cologne, sur cette place discrète, ombragée, qui fait avenue vers l'antique abside de Saint-Géréon, l'archevêque Melchers, à son tour, écoutait et regardait, à l'affût de sa destinée. D'avance beaucoup de ses chanoines et de nombreuses députations de fidèles le fêtaient pour ses imminentes souffrances. On apprenait, à la fin de mars, que dans la

* Combien un jour de prison soldait-il de thalers d'amende ? cette question fut, à propos d'Eberhard, discutée devant les tribunaux. Cinq thalers, disaient les uns ; quatorze, affirmaient les autres. Le tribunal suprême, à Berlin, adopta le calcul le moins généreux, et Eberhard fut prisonnier jusqu'à la fin de l'année 1874 : le 31 décembre, il voulut, malgré les instances de l'inspecteur, rentrer chez lui à pied, publiquement.

maison d'arrêt de Cologne deux chambres se préparaient pour le prélat; lui-même officiellement n'était prévenu de rien. Le 30 mars, Auguste Reichensperger vint le voir [1]. Leur causerie fut un adieu. A sept heures du matin, le 31, la police venait chercher Melchers, lui refusait un délai de vingt-quatre heures, le forçait de monter en voiture. La foule, voyant qu'on le dérobait à ses acclamations, s'en fut devant la prison, et pendant que se fermaient sur l'archevêque les portes de sa nouvelle demeure, ces masses de fidèles, groupés en bas dans la rue, entonnaient avec calme un chant d'hommage à leur *Credo* : « Nous vivons dans le vrai christianisme [2] ». Trente-sept ans plus tôt, un autre archevêque de Cologne, Droste-Vischering, avait été arraché de son palais par la police de Frédéric-Guillaume III; le sacrifice de sa liberté, et puis de son siège épiscopal, avait acheté pour les catholiques la précieuse paix religieuse dont ils avaient joui sous Frédéric-Guillaume IV. Le douloureux Melchers, âme ascétique et naturellement mortifiée, pouvait s'aider de ce souvenir même pour comprendre ses propres souffrances; et certains vers d'Alfred de Reumont, l'historien diplomate, signifiaient à la Prusse que « les menaces et la haine manquent leur but, et qu'à la semaine de la Passion la fête de Pâques succède [3] ». Melchers fut inscrit comme tresseur de paille, comme couseur de sacs, comme cartonnier [4], sur le catalogue d'infamie où s'alignaient indistinctement les noms des criminels de droit commun et des ministres de l'Église. On trouvait naturelle cette promiscuité; mais lorsqu'en avril Ketteler se présenta pour faire visite à Melchers, il fut éconduit [5]. Au fond de leurs cellules, Eberhard et Melchers recevaient des lettres de

Pie IX, qui les remerciaient, et une adresse collective de l'épiscopat anglais, qui les admirait[1].

L'Église de Paderborn, elle aussi, redoutait d'être bientôt veuve, et dans cette petite ville où le président supérieur, tout le premier, déplorait les conflits imminents[2], d'immenses cortèges affluaient. L'un compta jusqu'à 16.000 fidèles, apportant chaque jour à l'évêque un hommage qui expirait en adieu. La presse bismarckienne s'inquiétait de ces « députations monstres », comme on les nommait, et songeait à les châtier ou à les prohiber. Cet évêque tant aimé s'appelait Conrad Martin. Sous son front crevassé de rides, étincelaient des yeux de feu, qui tout de suite devenaient belliqueux lorsque étaient en péril les droits de l'Église ou l'exactitude de la foi. La majorité conciliaire, dont il était l'un des tribuns, avait, en 1870, chargé Martin d'une grande œuvre : il avait eu mission de trouver les formules, précises et subtiles, par lesquelles le Concile définirait au monde comment l'homme connaît Dieu[3]. On lui avait confié les droits de deux grandes clientes, la raison et la foi, dont l'une devait être défendue contre le fidéisme, et l'autre contre le rationalisme; et plaidant pour l'une et l'autre, il avait eu la gloire d'arbitrer leurs longs débats. Il y avait loin de ces hauteurs aux bagarres du *Culturkampf*, mais rapidement, dès qu'il l'avait fallu, Martin y était descendu. Envisageant dans une brochure les cas de conscience dont pouvaient être embarrassés les fonctionnaires chargés d'appliquer les lois de Mai[4], il donnait des solutions si larges, et parfois si complaisantes pour ces pauvres gens, que l'Index frappa l'opuscule et que Martin dut le corriger : on ne pouvait donc l'accuser de fanatisme. Mais les suscepti-

bilités de sa conscience, l'audace de sa foi, l'ardeur de son tempérament passionnaient sa plume et sa parole. Il fut bien vite obéré d'amendes. En vertu du « paragraphe de la chaire », il fallait qu'il fût puni pour un mandement contre le vieux-catholicisme; en vertu de la loi sur la discipline ecclésiastique, il fallait qu'il fût puni, pour désobéissance à la cour royale, qui voulait qu'il rendît un poste au vicaire Moennikes, suspendu quatre ans plus tôt. Par surcroît, il y avait six paroisses, pour lesquelles il ne trouvait aucun prêtre qui acceptât d'y devenir curé inamovible ; et comme Martin se refusait à demander au président supérieur la permission de ne pas les pourvoir, leur veuvage même entraînait six nouvelles amendes. Si quelqu'un de ses fidèles payait pour lui, Martin, tout le premier, criait au juge que ce payement était sans valeur; il tenait à honneur de ne pas acquitter envers l'État les dettes que l'Église ne reconnaissait point, et se faisait une gloire de sa rétive insolvabilité[1]. Fermement enraciné dans la rude et pieuse terre de Westphalie, il lui plaisait d'attendre, pour le jour marqué par Dieu, les sévices de César.

VII

Les sévices de César s'exerçaient en toute souveraineté ; la Prusse ne voulait pas céder. Elle s'était, en 1850, humiliée devant l'Autriche, à Olmütz ; on estimait que reculer devant le Vatican, que reculer devant les évêques, serait courir à un second Olmütz[2]. Mais de temps à autre apparaissaient, dans les cercles d'État, d'étranges et cruelles impressions de

malaise. L'allégresse dont avait témoigné la lettre de Guillaume au comte Russell s'était promptement troublée. L'époque des pâques ressuscitait, dans certaines consciences brouillées avec le Pape, le besoin de se raccommoder avec Dieu : on racontait que le comte François de Hatzfeldt-Trachenberg, sans doute par scrupule religieux, retirait l'adhésion qu'il avait donnée, l'année précédente, à l'adresse des catholiques d'État[1]. Le prince Frédéric commençait à dire qu'on aurait dû, en légiférant sur la question ecclésiastique, « suivre un autre ordre d'idées que celui qui avait été observé » ; il voulait que l'on poursuivît la lutte, que l'on se gardât bien de revenir à la politique religieuse pratiquée entre 1850 et 1870 ; mais il trouvait que la lutte était mal engagée[2] ; et sa femme, toujours hostile à Bismarck, inclinait naturellement vers les mêmes critiques. On n'était ni satisfait ni confiant ; on sentait qu'on aurait dû s'y prendre autrement, qu'on se fourvoyait dans une impasse : c'était l'avis du théologien Gelzer, que Guillaume écoutait[3], du savant Keyserling, que Bismarck appréciait[4].

Dans les cercles parlementaires, certains observaient que les projets sur l'effectif de l'armée, dont Guillaume et Bismarck désiraient passionnément le vote, pouvaient rallier une majorité, si seulement une douzaine de membres du Centre consentaient à ne pas émettre un suffrage hostile, et à s'abstenir[5] ; et l'on parlait de négociations possibles entre le gouvernement et les « ultramontains ». Le vieux Manteuffel excitait Guillaume contre les nationaux-libéraux, trop tièdes pour l'armée ; il l'excitait même contre Bismarck, qui avait ruiné le parti conservateur[6] ; le grand-duc de Bade agitait l'idée de nommer

un vice-chancelier, qui serait peut-être Hohenlohe[1]. Vers le milieu de mars, Bismarck était tombé malade, et sans doute en remerciait Dieu : cela l'isolait, lui permettait de réfléchir. Blanckenburg se flattait que dans un délai peut-être prochain, on pourrait l'amener à congédier Falk[2] : c'était une illusion. Négocier avec le Centre, Bismarck s'y refusait; et parodiant un mot célèbre, il s'écriait : *Timeo non Danaos sed dona*[3]. L'isolement où se confinait Bismarck n'était pas une retraite de repentant : d'adroites manœuvres s'y concertaient.

Bismarck tenait absolument à faire voter deux lois : celle qui devait peupler de soldats les casernes; celle qui devait dépeupler l'Allemagne de ses prêtres. Le Centre était hostile à l'une et à l'autre; les nationaux-libéraux détestaient la première, et plusieurs d'entre eux trouvaient la seconde un peu cruelle. De sa chaise longue, Bismarck fit un coup de maître. Après entente avec Bennigsen[4], il les conduisit à accepter que l'effectif militaire qu'il réclamait fût accordé tout au moins pour une période de sept années; il admit qu'au bout de ce temps, le *Reichstag* reprendrait le droit de discuter le budget militaire. La concession mutuelle que se consentaient ainsi Bismarck et Bennigsen resserrait leur entente pour la lutte contre les prêtres, et Bennigsen, sonnant le ralliement parmi les nationaux-libéraux, les invitait à ne point se diviser sur la question militaire, afin de demeurer unis pour le *Culturkampf*[5]. Ce qui restait encore à plusieurs d'entre eux du libéralisme d'autrefois, c'était la défiance contre le militarisme et un certain souci de la liberté individuelle. Entre deux accès de neurasthénie, l'adroit chancelier avait fait avec eux un marché[6]; pour un léger sacrifice qu'il

avait consenti à leur antimilitarisme, ils lui sacrifiaient à leur tour, et d'ailleurs sans beaucoup de tiraillements, la liberté individuelle et les droits civiques d'une certaine catégorie de citoyens, les gens d'Église*. « Nous allons à l'impérialisme tel qu'il fonctionnait en France, tel qu'il fonctionne en Russie », constatait Mallinckrodt ; et il montrait du doigt l'*imperator* véritable, assis au banc des ministres, l'*imperator* devant qui tout se courbait[1].

Ainsi, dans la première quinzaine d'avril, les bruits qui avaient couru d'une possibilité de pourparlers entre Bismarck et le Centre étaient démentis par la notoriété d'une combinaison toute différente, dont les nationaux-libéraux restaient le pivot et dont, une fois de plus, les prêtres seraient les victimes ; et d'aucuns redoutaient, même, qu'on ne trouvât quelque artifice pour restreindre la liberté de parole des députés catholiques[2]. Mais au même moment où Bismarck avait décliné une occasion de causer avec le Centre, une curiosité le poussait à causer avec le Vatican. Il chargeait Keudell, en avril, de répandre dans Rome cette idée que le Vatican aurait avantage à traiter, et à traiter seul, et à traiter avec Bismarck seul. Keudell demandait l'aide de Gelzer ; celui-ci partait pour Rome, voyait Antonelli, montrait au cardinal les inconvénients du conflit pour l'Église, et le cardinal répondait en lui montrant les inconvénients du conflit pour l'État[3].

* C'est à des marchés de ce genre, apparemment, que faisait plus tard allusion Forckenbeck, président du *Landtag*, catholique d'origine et passablement tiède à l'égard des lois de mai, lorsqu'il se plaignait qu'à certains moments du *Culturkampf* les nationaux-libéraux eussent été joués par Bismarck. (PHILIPPSON, *Forckenbeck*, p. 249.)

On n'allait pas plus loin : Bismarck dépité disait bientôt à Hohenlohe qu'il n'y aurait aucun changement tant que Rome ne ferait pas les avances[1]. « Le Vatican est prêt à toutes les concessions possibles, expliquait Antonelli à un visiteur rhénan ; mais il est impossible de négocier pacifiquement avec l'impérieux et obstiné personnage qu'est Bismarck[2] ». Décidément il était trop tôt pour s'accorder. Bismarck, qui verrouillait les évêques et qui demain les exilerait, Bismarck, qui n'exposait à tant de ravages l'État et l'Église que parce qu'il s'entêtait à légiférer sans Rome sur des intérêts qui relevaient de Rome, était ainsi soudainement poussé, de temps à autre, par une attraction que l'avenir devait justifier, à nouer avec l'ennemi, non des négociations, sans doute, mais du moins des entretiens. Il y avait là comme un lointain prélude du temps où Bismarck tout seul voudrait s'arranger avec le Pape tout seul, et y réussirait.

Mais en ce printemps de 1874, ces vélléités mêmes, survenant inopinément au plus fort de la guerre, avaient l'insolence d'un paradoxe. Bismarck soufflait dans le monde la haine contre la Papauté, et puis, clandestinement, par un intermédiaire effacé, faisait mine de converser avec elle. « On ne repousserait pas la main qui serait tendue », notait Hohenlohe[3]. Miquel laissait voir, à la tribune, qu'il ne désespérait pas d'un compromis futur avec Rome[4]. Bismarck sondait les neutres avec brutalité, pour savoir s'il pouvait leur imposer la guerre, et puis le Saint-Siège avec courtoisie, pour tâter si là-bas quelque main tendue ébaucherait un geste de paix. Que voulait-il réellement, ou, pour mieux dire, que désirait-il ? voulant que l'État fût obéi, désirait-il,

tout de suite, faire un marché qui ménagerait la dignité de l'État? et les projets nouveaux suspendus sur l'Église, et dont la discussion était commencée, seraient-ils alors retirés? Ces insinuants chuchotements qui succédaient aux éclats de voix provocateurs indiquaient-ils la conscience qu'il avait d'une certaine faiblesse, et je ne sais quelle crainte d'un insuccès toujours plus décisif? ou bien ne fut-il, peut-être, durant quelques semaines, qu'un malade oscillant entre des caprices; qu'un orgueilleux fantasque et débilité, goûtant tour à tour des charmes égaux à humilier le Pape et puis à le circonvenir, à se hisser au-dessus de lui, et puis à traiter en égal avec lui? Dans ce *Culturkampf* où toujours il apporta plus de passion qu'il n'y trouvait de réel attrait, les volontés de Bismarck furent souvent voilées de mystère : il y avait en elles beaucoup d'incompréhensible et même, sans doute, un peu d'inconscient; et l'histoire ne doit pas chercher à le connaître mieux que peut-être il ne se connaissait lui-même.

Un perpétuel mécontentement des autres et de lui-même : voilà peut-être, à cette époque, le seul trait fixe et constant de la physionomie de Bismarck, le seul qu'on relève, immuable et toujours pénible, dans le chaos de ses contradictions. Le ministre saxon Richard de Friesen, qui fut longuement reçu par le chancelier le 19 avril, écrivit ses souvenirs sur l'entretien : la lecture en a je ne sais quoi de poignant[1]. C'est un monologue : Bismarck en est l'acteur. Du fond de son lit, il se plaignait de tout le monde : des conservateurs, qui, par leur abandon, avaient fait de lui un général sans armée, et qui l'avaient ainsi chagriné, jusqu'à le rendre malade; des libéraux, qui lui demeuraient « tout à fait anti-

pathiques », dont le point de vue n'était pas le sien, et sur lesquels, cependant, il avait besoin de s'appuyer; de son vieil ami Roon, qui, l'année précédente, avait eu la « vanité risible » d'occuper la présidence du Conseil au lieu de la laisser à Camphausen; de ses ministres enfin, qui l'avaient contraint de reprendre cette présidence, et qui lui avaient dit, ou peu s'en fallait : « Soyez, si bon vous semble, un président fainéant : ce qu'il nous faut, c'est votre nom ». Et Bismarck, poursuivant, disait à Friesen :

Je regrette de leur avoir cédé; car voici maintenant qu'on me rend même responsable pour tout ce qui s'est passé en Prusse dans les deux dernières années, et pourtant j'en suis tout à fait innocent; même, pour la plupart de ces mesures, je n'en fus pas d'avis. Voilà, par exemple, la lutte contre l'Église catholique. Je n'en fus pas d'avis; si elle a éclaté, c'est tout à fait contre mon intention. Je voulais combattre la formation du Centre comme parti politique; rien de plus ! Si l'on s'était borné là, on aurait même, certainement, eu quelque succès. De ce qu'on est allé plus loin, de ce qu'on a soulevé toute la population catholique, je n'en suis pas responsable.

Il continuait en parlant du mariage civil : c'était, disait-il, une faute politique; les prêtres catholiques en souffriraient si peu que la région rhénane, où depuis longtemps cette forme de mariage existait, demeurait précisément celle où ils étaient le plus influents. Il avait fallu consentir à cette innovation, sous peine de voir les ministres rendre leurs portefeuilles.

De même pour les lois de Mai : Bismarck racontait à Friesen qu'un jour, à la campagne, il avait reçu un paquet de gros projets de lois, et puis, en un paquet plus gros encore, les exposés de motifs. Rien qu'en feuilletant ces paperasses, il avait trouvé

tag, un projet dont certains détails lui paraissaient déplorables et périlleux. Ainsi fit Schulte : lorsqu'il ne pouvait guider Bismarck, il se consolait en le suivant ; sa « science » était moins arrogante à l'endroit du chancelier qu'elle ne l'avait été à l'endroit du Pape.

Au *Reichstag* la discussion fut passionnée : à trente reprises, le catholique Buss fut empêché de parler[1]. « Pour le combat que nous livrons, criait le commissaire Foerster, il faut des armes tranchantes et non des armes émoussées ». — « C'est une loi de proscription du genre le plus odieux, ripostait Pierre Reichensperger ; les décisions de Carlsbad, à côté de ces mesures-là, ne sont que de la besogne de nain » ; et l'orateur du Centre se lançait dans un développement juridique sur la légalité de la résistance passive. La douceur et l'humanité, au dire du progressiste Saucken[2], commandaient de terminer cette guerre promptement et rapidement : il en fallait donc prendre les moyens. Nous vaincrons, prophétisait le légiste Hinschius, et les autres États en profiteront comme les Italiens profitèrent de Sedan, qui leur ouvrit Rome. Frankenberg visait encore le Pape et les prêtres en attaquant Étienne II, un pape du huitième siècle, qui avait chassé de Rome les Césars de Byzance. Il semblait que l'Allemagne ramassât, pour les exploiter et les venger, les griefs de tous les Césars, dût-elle justifier ainsi le terrible mandement de l'évêque Plantier sur le « césarisme ressuscité ». Laissant les généralisations, Windthorst arrivait au fait : « Tout ce que vous voulez entreprendre, protestait-il, c'est la violence toute pure, toute simple, toute nue ».

Mallinckrodt, dans un beau raccourci d'histoire,

montrait le *Culturkampf* comme le résultat d'un compromis entre le libéralisme et le prince de Bismarck ; il expliquait comment ces deux alliés étaient guidés par des motifs différents, et comment le prince, en son for intime, attachait plus de prix aux considérations politiques qu'aux questions religieuses et spirituelles. Mais entre les deux alliés, comment se régleraient les comptes, « puisque les motifs politiques étaient d'ordre plus passager que les motifs spirituels » ? Il annonçait une coalition de plus en plus étroite, de plus en plus solide entre « tous les éléments positifs attachés au christianisme » ; en face, se dresserait le libéralisme : et ce serait le combat de deux principes spirituels. « Toute apparition qui surgit entre ces deux principes, poursuivait l'admirable orateur, est une apparition passagère, provisoire, fût-elle aussi puissante que celle d'un Bismarck. M. de Bismarck est à coup sûr un puissant personnage, mais faible comme un roseau devant ces antagonismes qui remuent le monde ». Mallinckrodt, très écouté, mettait ainsi le doigt sur le point faible du grand homme qui, dans un siècle où le monde est disputé entre deux philosophies de la vie, s'occupait uniquement de jouer une partie politique et finissait par servir, comme ministre, une philosophie inverse de celle à laquelle il adhérait comme chrétien. Ils pensaient de même au sujet de Bismarck, ces protestants qui gémissaient qu'il laissât péricliter le prestige du christianisme, et ces utopistes du vieux-catholicisme, qui, toujours mécontents et toujours rêveurs, auraient voulu qu'il opposât leur petite Église à la grande Église romaine, non point comme un spectre taquin, mais comme une puissance spirituelle digne de régner

sur les consciences. Mallinckrodt donnait une expression à des regrets que beaucoup de ses collègues, dans les partis les plus divers, essayaient en vain d'étouffer. Quant au projet de loi, il en prenait son parti : « Souffrir, disait-il, prédispose à souffrir : réfléchissez quelles autres armes vous forgerez. Notre devise à nous, c'est : *Per crucem ad lucem*[1] ».

Bismarck, au dire de Lothaire Bucher, tenait à cette loi plus encore qu'à la loi militaire, et le *Reichstag* vota comme le réclamait Bismarck[2]. Un certain nombre de progressistes, hostiles à ces cruelles mesures, s'abstinrent cependant au vote final. L'un d'entre eux, Hoverbeck, leur dicta cette manœuvre de crainte que le parti, déjà coupé en deux par la question militaire, ne parût, une fois de plus, irrémédiablement divisé contre lui-même[3]; mais la *Gazette de Francfort* jugea sévèrement cette abstention[4]. Au soir du 4 mai 1874 fut suspendue, sur tout prêtre de l'Empire, l'alternative d'obéir aux lois ou de perdre, peut-être, la qualité d'Allemand[5].

On discutait parallèlement, au *Landtag*, le projet sur l'administration des évêchés catholiques vacants et le projet destiné à compléter la loi de 1873 sur la nomination des ecclésiastiques. Le député Richter, de Sangerhausen, brandissait saint Paul contre l'Eglise : « Que chacun soit soumis à l'autorité, avait dit l'Apôtre, car ce n'est pas en vain qu'elle a le glaive ». Et Richter menaçait du glaive tout rebelle, « fût-il habillé en prêtre[6] ». Ainsi s'égaraient sur les lèvres des législateurs des propos d'exécuteurs.

Suivre les étapes de ces débats serait fastidieux : entre nationaux-libéraux et membres du Centre, les

mêmes discours s'échangeaient, les mêmes affirmations se croisaient, vingt et trente fois de suite. L'institution d'un commissaire-séquestre qui gérerait les paroisses ou les évêchés vacants, était dénoncée par Windthorst comme un premier pas vers la confiscation de la propriété ecclésiastique : il rappelait l'exemple de ce vicaire du Hanovre qui, après la sécularisation des biens d'Église, avait dû célébrer 150 messes prévues par des fondations, et en attendait toujours les honoraires [1]. La nomination directe des curés par les patrons et les communes, sans aucun recours à l'évêque, était interprétée par Ibach, un député prêtre, comme un pas vers l'Église d'État sur base démocratique [2]; le protestant Kleist Retzow, lui faisant écho dans la Chambre des Seigneurs, accusait la Prusse de vouloir réformer l'Église par en bas, et détruire l'essence intime du catholicisme en y introduisant le principe démocratique de l'extrême gauche protestante [3]. « Où donc est, s'écriait un autre protestant, Senfft de Pilsach, cette liberté spirituelle, cette liberté chrétienne, à laquelle la Prusse devait sa grandeur [4]? » Partout, en Prusse, les chanoines protestaient d'avance contre le projet de loi; on trouvait même, parmi les protestataires, des prêtres qui, douze mois auparavant, avaient souscrit l'adresse des « catholiques d'État » ; Reichensperger étalait leurs signatures, et c'était en vain [5]. Ironiquement, Schorlemer rappelait la menace qu'un an plus tôt l'on adressait aux catholiques : « plier ou briser ». « N'est-ce pas une triste gloire, demandait-il, pour un État soi-disant civilisé, d'avoir brisé les cœurs de millions de sujets et des plus fidèles, dans ce qu'ils ont de plus sacré ? il n'est pas bon de rendre presque impossible à une si grande fraction du

peuple, l'estime pour le gouvernement national et l'amour pour le trône[1] ». Mallinckrodt enfin redisait : « Si vous croyez que nous allons nous agenouiller devant votre conception protestante, habillée du manteau de l'Etat, vous vous trompez étrangement. Vous pouvez nous saper, vous pouvez nous anéantir, mais nous gardons pour nous la liberté de ne point devenir infidèles à notre conviction. Cette même liberté, en vertu de laquelle nous adhérons au principe d'autorité dans l'Église catholique, cette même liberté nous empêche de nous soumettre à de telles lois ».

Mallinckrodt considérait cette liberté comme « éminemment dogmatique » ; dès lors, même si l'Etat laissait espérer quelque grandeur d'âme dans l'exercice de ses prérogatives souveraines, Mallinckrodt jugeait impossible, incompatible avec l'essence même de l'Eglise, qu'elle témoignât d'un laisser-aller passif en face des prétentions de l'État. Il y a là pour le catholicisme, proclamait-il, une lutte pour l'existence, une question vitale. Il ne s'agissait point, à ses yeux, de discuter tel ou tel détail des lois : elles lui paraissaient entièrement viciées, par ce fait même que l'autorité qui prétendait les imposer à l'Eglise n'avait aucun titre pour les édicter : « Ce que l'Eglise ne peut accepter, proclamait-il, c'est l'ensemble, c'est le système, c'est la tendance ; s'y accommoder serait pour elle un acte de suicide ». Il savait d'ailleurs, et dans un discours de février l'avait nettement avoué, que du point de vue purement humain, l'Église, en affrontant une telle bataille, n'avait d'autre perspective que de succomber avec honneur. « Cela vaut mieux en tout cas, observait-il, que de courber le dos honteusement sous la tyrannie ». Et puis se reprenant : « Mais du point de vue chrétien, je dis : Nous

prions, et nous comptons fermement sur le Dieu tout-puissant[1] ».

Le national libéral Wehrenpfennig fit accepter un amendement qui multipliait pour les patrons des églises, ou bien pour les communes, les occasions d'intervenir, à l'écart et à l'encontre de l'évêque, dans le fonctionnement de la vie ecclésiastique[2]. Mais une revanche imprévue survint aux catholiques. L'État, par un article, se réservait le droit d'affamer les chanoines, qui, fidèles aux évêques déposés, se refuseraient à établir une nouvelle administration diocésaine; Schulte aimait ce genre de menaces, il en escomptait d'avance l'efficacité[3]; mais le *Reichstag* eut honte de ce qu'il y avait de gênant et d'odieux dans un tel moyen de pression, et repoussa l'article. C'était pour l'Église un succès tout épisodique, le premier que depuis quatre ans elle eût remporté. C'est à l'éloquence de Mallinckrodt qu'elle le devait[4].

« Le Centre, disait Bismarck, dépasse le parti national-libéral de toute la longueur de Mallinckrodt[5] ». Quelques semaines après, un mal rapide éteignait cette grande voix. Les catholiques avaient ouvert le mois de mai en souriant à un vainqueur, ils le terminaient en pleurant sur un mort, — sur un mort dont Windthorst devait encore dire, seize ans plus tard : « Que ne l'avons-nous toujours ? Notre force serait plus grande[6] ».

IX

Il n'était pas dans l'esprit d'un Mallinckrodt que ses collègues s'attardassent à pleurer lorsque des lois venaient d'être votées qui permettaient au pouvoir

civil d'annuler l'autorité des évêques en y substituant d'autres autorités et de fouler aux pieds le droit civique des gens d'Église en les jetant hors d'Allemagne. A vrai dire, il se trouvait des observateurs, dans les cercles de la cour, pour augurer, au lendemain même de ces terribles menaces, que la paix était proche, soit qu'ils crussent à l'immédiate victoire de ces armes suprêmes, soit qu'ils eussent entendu parler des discrets coups de sonde jetés à Rome par Bismarck. « Tout va mieux que cela n'en a l'air, écrivait avec un curieux optimisme Charles-Antoine de Hohenzollern. La querelle ecclésiastique est près d'être paralysée. Il n'y aura pas, sans doute, la paix entre Rome et Berlin, mais on saura bien trouver un *modus vivendi*[1] ». Cependant Hohenlohe, à Paris, s'irritait contre l'historien Reumont, qui, lui rendant visite, déplorait le *Culturkampf*. « Vous ne connaissez pas les ultramontains, s'exclamait le prince. C'est moi qui ai conseillé à Bismarck de prendre ses précautions vis-à-vis de l'Église, et s'il est forcé de mettre un pied de fer sur le dos de l'Église, je l'appuierai de toutes mes forces[2] ». Aussi les évêques faisaient-ils acte de perspicacité, lorsque refusant de se laisser assoupir par des pronostics décevants, ils auguraient des luttes plus acharnées. Le peuple les regardait ; il se disposait à écouter les décisions qui régleraient, en face des trois lois nouvelles, l'attitude de l'Église. Les deux archevêques prussiens étaient en prison, et Guillaume, à qui l'administrateur épiscopal de Fulda demandait pour eux une mesure de grâce, la refusait[3]; les responsabilités appartenaient désormais à Foerster, prince évêque de Breslau.

Il tenta de s'en décharger sur Blum, de Limbourg,

sur Ketteler, de Mayence, et finalement il les garda. C'est à lui qu'une lettre d'Arnim, en juillet 1870, avait prédit la persécution future[1]. Foerster était un bon prêtre ; les débats théologiques lui déplaisaient, et jadis il eût volontiers acquitté pour leur pureté d'intention les doctrines suspectes ; sa main, prompte à bénir, était lente à frapper. Il goûtait l'esprit de paix, on pourrait presque dire : le pacifisme, de son illustre prédécesseur Diepenbrock, dont il avait lui-même publié la vie. Mais à l'heure où les détresses de l'Église lui imposaient un ministère de lutte, il sut en être digne. Il écrivit à Guillaume, vainement d'ailleurs, pour que la sanction des lois fût retardée. Et puis il étudia la situation, consulta les évêques, consulta Rome[2].

Les paroisses vacantes en fait, ou considérées par l'État comme vacantes, allaient se multiplier ; comme aucun prêtre du dehors ne pouvait plus y faire acte de culte, les fidèles ne sauraient plus où se marier ; s'ils faisaient célébrer leur union, dans quelque paroisse fonctionnant encore, par un prêtre qui n'était pas le leur, elle risquait, de par le décret de Trente, d'être clandestine et dès lors invalide. Foerster réclamait du Pape, pour tous les prêtres de Prusse, de très larges dispenses, leur permettant de bénir en tous lieux des mariages[3]. Les évêchés dits vacants, aussi, allaient se multiplier ; la force éloignait les évêques de leurs diocèses ; comment s'organiseraient, en l'absence du pasteur, ces bercails ainsi ravagés ? Antonelli, le 30 mai 1874, répondit à Foerster[4] ; il lui adressait copie des permissions que cinq jours plus tôt l'on avait envoyées de Rome au vicaire général de Posen pour faire face à toutes les éventualités ; chaque évêque devait transmettre au Saint-Siège une

liste de prêtres, qui, successivement, détiendraient, dans le diocèse orphelin, les pouvoirs épiscopaux, et représenteraient en secret l'évêque absent; lorsque le premier désigné, tombant sous la main de la police, s'en irait en prison, ce serait le tour du second, et ainsi de suite; et chacun, d'avance, posséderait la « délégation apostolique », symbole de son attache avec Rome, en vue du jour glorieux et périlleux où tous les confrères qui le précédaient sur la liste l'auraient précédé en prison, et où ce serait son tour, à lui, d'exercer d'abord en secret le gouvernement du diocèse, et de prendre bientôt, en public, la route des cachots. Ainsi, dans chaque chancellerie épiscopale du royaume, les scribes devaient aligner, sur des feuilles de papier qu'on expédierait à Rome, la série de ces confesseurs, prédestinés à l'honneur d'administrer et de souffrir. Un peu plus tard, par l'envoi de 380 formulaires contenant, pour 5 ans, le droit de donner des dispenses matrimoniales, et qui allaient être remis, dans chaque diocèse, à un certain nombre de doyens[1], Antonelli coupait court à d'autres difficultés*.

Du 24 au 25 juin, les évêques se réunirent à Fulda : ils discutèrent quelle devait être l'attitude de l'autorité diocésaine et des fabriciens en face du commissaire-séquestre, lorsqu'il viendrait abaisser la main de l'État sur les biens d'une cure dite vacante, et décidèrent qu'on devait ignorer cet intrus; ils s'occupèrent du désir qu'avait la Prusse de mêler à l'administration de l'Église les fidèles

* Ce fut par l'intermédiaire de Taliani, chargé d'affaires du Saint-Siège à Munich, que furent expédiés à un certain nombre de prêtres de Posnanie les pouvoirs éventuels nécessaires. (Dépêche Lefebvre de Béhaine, 18 juin 1874.)

laïques ; ils concertèrent des instructions à leur clergé, sur les diverses difficultés auxquelles pourrait donner lieu la loi prussienne sur le mariage civil ; ils stipulèrent que si, dans une école, un inspecteur scolaire laïque voulait, en présence du prêtre, et sans son assentiment, faire subir aux enfants un examen de religion, celui-ci n'avait qu'à se retirer ; ils défendirent aux prêtres que frapperait une mesure d'expulsion ou d'internement, d'en appeler devant la Cour royale pour affaires ecclésiastiques, à qui l'Église refusait toute compétence ; ils arrêtèrent que tout clerc qui accepterait d'être élu curé par une paroisse serait *ipso facto* excommunié ; ils invitèrent les patrons des églises à ne pas réclamer pour leurs candidats l'agrément des présidents supérieurs, et stipulèrent d'ailleurs que le prêtre qui serait l'objet d'une telle présentation pourrait cependant, s'il en était jugé digne, recevoir de l'évêque l'investiture [1].

Les évêques n'étaient qu'un cœur et qu'une âme. Il n'en était plus aucun, sans doute, dont le casier judiciaire eût pu demeurer vierge ; mais la foi de Ketteler sentait planer, sur leur émouvant cénacle, une aide visible de Dieu [2].

Leurs délibérations demeuraient secrètes. Le bruit courut, un instant, qu'ils avaient résolu de s'accorder avec l'État. « Ils ne pourront s'accorder que sur le terrain des lois votées », proclama *la Correspondance provinciale*. « Ils ne s'y soumettront jamais », riposta la *Germania* [3]. Dialogue singulièrement inutile, où s'affrontaient et semblaient se cogner entre elles d'inflexibles volontés. Déjà l'État prussien savait quel accueil réservaient les chanoines aux exigences et aux invites contenues dans les nouvelles lois de mai ; ils avaient dès le mois d'avril,

dans tous les diocèses, annoncé qu'il leur serait impossible d'obéir[1]. L'expérience fut tout de suite faite à Posen: le détenu Ledochowski avait, depuis le 15 avril, cessé d'être archevêque aux yeux de l'État; le 9 juin, les chanoines de Posen furent invités à nommer un administrateur épiscopal, et les bureaucrates, qui prévoyaient leur réponse, survinrent le même jour pour séquestrer les diverses caisses diocésaines et installer un commissaire dans le palais même du primat de Pologne *. Le chanoine Korytkowski les reçut; il subit sommations sur sommations, ne céda qu'à des menaces d'effraction, montra l'une des clefs de la caisse, laissa aux policiers la peine de la prendre, refusa d'envoyer quérir l'autre chez l'agent archiépiscopal qui la détenait, laissa les policiers aller la chercher, scanda d'une protestation formelle tous les actes d'exécution; et quatre jours après, les chanoines déclaraient qu'ils ne nommeraient pas d'administrateur épiscopal[2]. Ils avaient un archevêque, Ledochowski, que ni Dieu ni l'État n'avaient encore fait mourir. *La Correspondance provinciale* les accusait d'exposer l'Église au risque d'une destruction, par ambition pure[3]; mais sûrs de leurs devoirs, les chanoines n'obéissaient pas, et 35 doyennés sur 40 leur expédiaient des adresses de compliments[4].

Le peuple, aussi, restait froidement rétif : dès le 3 juillet, les paroissiens de Grasdorf, dans le diocèse d'Hildesheim, étaient convoqués pour élire un curé ; ils s'y refusaient[5]. Schulte s'était flatté que les nouvelles lois de mai amèneraient les com-

* Du 9 juin 1874 au 1er octobre 1875, cinquante mille thalers d'amende furent infligés aux prêtres de Posen pour refus de rapports avec le commissaire.

munautés catholiques à prendre conscience de leur droit et à le revendiquer contre la hiérarchie[1]; mais la commune de Grasdorf demeurait fidèle à l'évêque d'Hildesheim. Les nouvelles lois de mai, comme les anciennes, se heurtaient à une inertie passive; le « grand progrès législatif[2] », auquel applaudissait Schulte, se révélait inefficace.

Vaincu chaque jour dans les bourgades de Prusse, Bismarck était, en Bavière, moins vainqueur qu'il ne l'avait rêvé. Il avait multiplié les manœuvres savantes pour installer là-bas, en pleine terre ultramontaine, une sorte de camp retranché d'où Rome serait défiée; et voici qu'en dépit de certaines catastrophes financières qui risquaient d'affaiblir momentanément le parti catholique[3], la Bavière se dérobait de plus en plus au rôle d'avant-garde que Bismarck lui avait assigné dans la lutte religieuse: elle comprenait mieux, Lefebvre de Béhaine en faisait la remarque, la solidarité de ses propres intérêts avec ceux de l'Église. Louis II, recevant en audience de congé le nonce Meglia, le prévenait que la situation de l'Église en Bavière n'empirerait point; il traitait d'infâme, d'abominable, d'éphémère, le régime imposé par la Prusse à l'Allemagne; il assistait à la Fête-Dieu et disait ensuite à l'archevêque: « J'ai bien ri de la tête des sectaires ». Son ministre de la Guerre faisait savoir que les immunités des clercs seraient respectées; les votes qu'émettaient les Chambres bavaroises en faveur du Jésuite Fugger-Gloett, illégalement expulsé de Ratisbonne, montraient qu'on commençait de se lasser, à Munich, de la politique antireligieuse qu'imposait à la Bavière l'Empire unitaire[4]; et puis la reine-mère de Bavière, une Hohenzollern, se préparait à se faire catholique[5].

On avait pu croire en 1871 que ce vieux-catholicisme, que la *Gazette de Francfort* définissait « le fruit illégitime de velléités dogmatiques et de calculs politiques[1] », trouverait à Munich une sorte de métropole. Mais tout au contraire, à la cime même du royaume de Bavière, le « romanisme » allait, en gagnant une âme, gagner une victoire, et la victoire serait double, puisque cette âme était celle d'une princesse de sang prussien.

X

L'Église, expectante et souffrante, regardait, avec sérénité, s'épanouir et déborder, sous la pression même des entraves bismarckiennes et comme pour protester contre elles, la vie religieuse du peuple. Des difficultés, à Munich, avaient empêché la tenue du grand congrès annuel des catholiques[2], mais une assemblée de l'Association des catholiques allemands se tenait à Mayence : elle réclamait un code des métiers, un code ouvrier, une législation en faveur des travailleurs[3] ; les menaces farouches que l'État faisait planer sur les catholiques n'aboutissaient même pas à rétrécir leur horizon ; ils poursuivaient, sereinement, leur besogne d'action sociale. Wagener, qui les observait et qui savait voir, écrivait à Bismarck : « Il ne vous suffit pas de gendarmes ; ce n'est pas seulement avec un programme religieux, c'est avec un programme social, que l'Eglise pénètre dans les masses[4] ».

Le chiffre annuel des cotisations catholiques qui subvenaient aux frais de l'Association de Saint-Boniface, fondatrice de paroisses catholiques dans les provinces

protestantes, était en progrès notable sur les recettes de l'année 1869, comme si l'Église eût voulu, par des conquêtes durables, se consoler des oppressions éphémères[1]. Et puis, plus que jamais, les catholiques priaient.

Dans la première quinzaine de juillet, les foules catholiques se mettaient en branle, dans toute la Prusse occidentale, pour vénérer à Aix-la-Chapelle les fameuses reliques. Le chiffre des visiteurs atteignit un million ; l'une des trois lignes de chemin de fer qui desservaient la ville distribuait 9.000 billets de plus qu'elle ne l'avait fait sept ans plus tôt, pour le précédent pèlerinage[2]. Ils étaient assaillis, sous la coupole du vieux *Münster*, par les souvenirs grandioses d'un autre Empire, d'un Charlemagne, d'un Otton II, qui avaient aimé l'éclat de la tiare. De leurs âmes que l'Empire mettait en deuil, de leurs âmes pour qui la jouissance des sacrements devenait désormais incertaine, s'échappaient, comme en nuage, des bouffées de prières, qui ne formulaient rien et exigeaient beaucoup. Ils ne prévoyaient pas quels autres échos, trente ans plus tard, rempliraient ce même *Münster*, et comment le second successeur de Guillaume Ier serait un jour célébré et remercié, au nom de l'Église d'Allemagne, par le troisième successeur de Melchers, du haut de la merveilleuse chaire que fit incruster saint Henri...

Les prières rêveuses et contemplatives qu'égrenaient quinze jours durant les pèlerins de 1874, n'aspiraient pas à de tels miracles. Elles ne demandaient pas à Dieu que Guillaume continuât Charlemagne, mais tout simplement qu'il continuât Frédéric-Guillaume IV, le romantique qui avait libéré l'Église.

Un publiciste populaire, qui signait Bolanden, in-

citait ses correligionnaires à prier, à souffrir et à garder confiance : il entretenait au fond des masses cet esprit de résistance qui ne connaissait d'autre crainte que celle de Dieu[1]. Ses ardents opuscules circulaient dans les paroisses, pour montrer aux plus simples, avec une sorte de grossissement, la portée de la lutte. Il en était un qui s'appelait *L'Ancien Dieu*; le personnage que Bolanden y faisait évoluer, s'insurgeant, de toute la hauteur de sa conscience, contre un colonel qui prévoyait que dans dix ans l'Empereur serait chef politique et religieux de tous les Allemands, rappelait à ce militaire la parole de Pie VII à Napoléon, parole désarmée mais pourtant victorieuse : « L'ancien Dieu vit encore[2] ! » Dans un autre opuscule, intitulé *la Croix et la Truelle*, on voyait des francs-maçons survenir dans une bourgade pour faire signer aux villageois une pétition contre le Pape qui se croyait Dieu... « Halte-là, protestait un catholique, c'est à l'État, maintenant, qu'on demande de s'ériger en Dieu! » et les villageois éclairés déchiraient la pétition[3]. Une troisième brochure, *Les Modernes Civilisateurs*, aspirait à les convaincre qu'il en serait en Allemagne comme en Russie, si le peuple laissait faire l'État. Bolanden y mettait en scène un fonctionnaire russe qui défendait à un curé de tourner la tête des gens en leur parlant de liberté, de dignité humaine, de filiation divine, et d'autres sottises ; et près de ce personnage, aux écoutes, s'empressait un Allemand du nom de Schulze, qui venait étudier la machine gouvernementale russe pour aviser aux moyens de la faire fonctionner peu à peu en Allemagne[4]... Mais Dieu saurait faire obstacle aux projets des méchants, et dans certaines pages audacieuses qu'il présentait au public

sous le titre : *Les ennemis de l'État*, Bolanden écrivait : « Néron fut le dernier de sa race comme l'avait prédit saint Pierre, parce que Néron avait commis un *infandum scelus* contre l'Église de Dieu. A chaque fois que l'*infandum scelus* se répète dans le monde, des trônes s'écroulent et de puissantes races royales s'éteignent, car Dieu reste fidèle à son Épouse[1] ».

Au fond de certains presbytères, dans l'intimité de certaines familles pieuses, ces lignes de Bolanden étaient interprétées, à voix basse, comme les messagères de catastrophes prochaines. On évoquait l'énigmatique prophétie, qui d'après la légende aurait été versifiée vers l'an 1300 par le moine Hermann, de l'abbaye cistercienne de Lehnin. Ce moine semblait avoir prévu le règne d'un Hohenzollern qui porterait plusieurs sceptres, et qui laisserait Israël « tenter un crime infâme », et ce crime serait expié par une mort, et puis l'Allemagne, enfin, recevrait de Dieu un roi qui rentrerait en communion avec le Pape. Parmi les catholiques allemands qui n'aiment pas la Prusse, il en est encore quelques-uns, aujourd'hui, qui croient à l'authenticité de cette prophétie, fabriquée sans doute à la fin du dix-septième siècle ; et leur exégèse un peu laborieuse explique que ce Hohenzollern portant « des sceptres » est Guillaume Ier, roi et empereur tout à la fois ; et que la mort de Frédéric III châtia plus tard « l'infâme crime » du *Culturkampf*, où, d'après eux, des influences juives jouèrent un rôle[2]. Mais aux heures les plus sombres du *Culturkampf*, ni l'épiscopat, ni le Centre ne laissèrent les catholiques d'Allemagne dépenser en fictions et en vaticinations le temps ou les forces dont l'Église avait besoin. Si séduisant qu'il fût pour des persécutés de chercher une consolation dans des

charades d'histoire annonçant l'effondrement des persécuteurs, l'épiscopat et le Centre refusaient tout encouragement à un pareil état d'esprit. Les prophéties psalmodiées à l'office garantissaient aux catholiques d'Allemagne la victoire finale des justes ; qu'avaient-ils besoin, dès lors, de l'équivoque prophétie de Lehnin ?

XI

Soudainement, le 13 juillet 1874, aux bains de Kissingen, un coup de pistolet retentit, qui les fit passer, tous, pour des séditieux ; il érafla la main de Bismarck et recula pour longtemps tout espoir de paix [1]. Dans la foule affolée, Bismarck remarqua plusieurs prêtres, il cria d'en arrêter un, mais son ordre ne fut pas compris. Il fut toujours convaincu que ce prêtre s'était trouvé là pour voir emporter son cadavre *. Quelques jours avant, Bülow lui avait écrit qu'on expédiait deux agents à Kissingen, où les dispositions du clergé catholique l'exposaient à des périls [2] ; c'en était assez pour que Bismarck imputât aux prêtres la responsabilité de cette tentative, et jamais il ne les en déchargea.

Le chancelier savait manier le télégraphe : la dépêche qui secoua l'Allemagne expliquait que le cri-

* La princesse de Bismarck, causant avec Bennigsen en décembre 1874, parlait de la grande conspiration ultramontaine qui pouvait quotidiennement susciter des attentats contre son mari. (Oncken, *Bennigsen*, II, p. 274.) En 1891 encore, Bismarck, dans une conversation avec le publiciste Sidney Whitman, se montrait convaincu que les prêtres avaient armé la main de Kullmann. (Sidney Whitman, *Personal reminiscences of prince Bismarck*, p. 96.)

minel s'appelait Kullmann, qu'il était tonnelier, membre d'une association de « compagnons » catholiques, et qu'on l'avait vu, à plusieurs reprises, causer avec un ecclésiastique. Et comme on avait fait croire à l'Allemagne, quatre ans plus tôt, qu'entre Guillaume et Benedetti s'étaient échangés d'irréparables propos, on l'induisait à conclure que le sacerdoce armait les assassins. Le soir même de l'attentat, Bismarck haranguait la foule : « Ce n'est pas à ma personne qu'on en voulait, disait-il, c'est à la cause que je représente : à l'unité, à l'indépendance, à la liberté de l'Allemagne [1] ». — « On a tenté, écrivait-il à un comité protestant de Londres, de mettre un terme à mon activité pour les intérêts de l'humanité [2] ». « Voilà l'opinion éclairée sur l'esprit de l'ultramontanisme », déclarait la *Correspondance provinciale* [3]. On se réjouissait que la balle qui avait visé le front de Bismarck et qui l'avait manqué eût frappé au cœur le papisme en Allemagne. « Rome, tombe à genoux, versifiait le *Kladderadatsch* ; remercie ton Dieu que cet acte ait échoué [4] !... » Un certain François Huber dédiait à Bismarck une longue brochure, où il accusait la Curie Romaine d'avoir, à toute époque, stylé des espions et armé des assassins [5].

Des caricatures furent cruelles : le *Figaro* de Berlin montrait Kullmann, doucereux, coiffé d'un chapeau de prêtre, présentant Windthorst et ses collègues, et disant : Voici ma fraction ; le *Rumor* accouplait deux frères siamois, qu'aucune opération ne pouvait séparer, Kullmann et Windthorst [6]. Les collègues de Bismarck au ministère concluaient et lui faisaient écrire que de cette infamie résulterait une défaite décisive des ultramontains et qu'il y

avait là une bonne fortune politique voulue par Dieu [1]. Kleist Retzow, l'oncle de Bismarck, redoutait précisément ce genre d'interprétation. « Il est à craindre, écrivait-il, qu'on ne voie dans la conservation miraculeuse du chancelier un sceau mis par Dieu sur la politique ecclésiastique. Dans la grande masse, la rage contre les catholiques deviendra d'autant plus grande [2] ». Magistrats et journalistes semblaient d'accord pour échauffer cette rage. On retrouvait l'un des témoins fortuits de l'attentat, le vicaire Hanthaler ; arrêté, maltraité, il était ensuite relâché. Mais la *Gazette de l'Allemagne du Nord* décrivait, en détail, le rôle qu'avaient joué, dans l'attentat, trois prêtres introuvables [3]. L'enquête judiciaire, plus approfondie, balaya lentement ces racontars ; mais l'effet politique était produit, et il fut terrible *.

Le ministère de la Justice, par une circulaire du 15 juillet, invita les parquets à veiller sur une certaine presse qui échauffait les esprits en traitant les questions de politique religieuse [4] : il n'était pas un journal du Centre qui pût échapper à cette inculpation. L'on devait avoir l'œil sur ces journaux, et chaque fois qu'ils étaient punissables, les punir, et faire rayonner le châtiment sur toutes les individualités que l'on pouvait légalement atteindre. La circulaire fut appliquée vigoureusement. La *Gazette de Francfort* constatait, peu de mois après, que l'Hercule spirituel du siècle [5] — ainsi nommait-elle ironique-

* La *Gazette générale d'Augsbourg* établissait une liaison entre l'attentat Kullmann et la décision qu'avait prise Louis de Bavière de faire à Guillaume Ier à Munich une réception brillante ; un peu plus tard le correspondant bavarois de la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord* exprimait la crainte que les ultramontains ne fissent évader Kullmann. (Dépêches Lefebvre de Béhaine, 15 juillet et 12 août 1874.)

ment Bismarck — avait, depuis le début des luttes religieuses, fait poursuivre sept cent quatre vingt-quatre journalistes dont six cent dix avaient été condamnés. A elle toute seule, la *Germania*, de juillet 1874 à février 1876, devait subir trente-neuf condamnations et être menacée de vingt-quatre autres procès [1]. Ainsi châtiait-on la presse catholique pour son indépendance d'allure ; elle ne se pliait pas au régime d'asservissement que Bismarck voulait faire peser sur le journalisme et que dénonçait, avec plus d'éclat que de succès, le publiciste radical Wuttke [2]; on visait donc à la tuer, en la ruinant. Clandestinement, la Hesse imitait la Prusse : les instructions secrètes par lesquelles le gouvernement de Darmstadt excitait contre la presse « ultramontaine » le zèle de ses agents étaient révélées par un journal socialiste de Leipzig, et faisaient scandale [3].

De Berlin partait une autre circulaire qui visait les associations catholiques, et, d'un bout à l'autre de la Prusse, elles étaient espionnées et persécutées. A Berlin, on les déclara dissoutes [4], en menaçant de cinquante thalers d'amende et de trois mois de prison les catholiques qui contreviendraient à l'arrêté de fermeture [*]. Dans tout le royaume, les policiers furent mis sur les dents : ils devaient surveiller le but des associations, chercher le chiffre de leurs membres, épier leurs réunions, avoir l'œil sur les grandes associations qui se ramifiaient en petits groupements [5]. Des perquisitions furent faites dans divers casinos catholiques, chez Kehler, député du Centre, chez Namszanowski, l'ancien évêque de l'armée [6].

[*] Finalement, d'ailleurs, sur toutes les associations catholiques de Berlin poursuivies à la suite de l'attentat Kullmann, une seule fut condamnée. (SCHULTHESS, 1875, p. 149.)

Une société de vétérans fut dissoute à Coblentz, parce que certains de ses membres appartenaient à la grande association catholique qu'avait fondée le baron de Loe, et parce qu'elle se refusait à les exclure [1]. L'Association de Saint-Charles Borromée, qui, depuis près de trente ans, pourvoyait de lectures les populations catholiques, vit son local de Bonn envahi par les policiers ; ils regardèrent quels livres elle distribuait, en confisquèrent un certain nombre, exigèrent qu'ils fussent rayés du catalogue [2]. D'autres circulaires prohibèrent les attroupements en faveur des prêtres, les processions, les pèlerinages [3]. C'est ainsi qu'après les gens d'Église *, les laïques étaient visés : trente dames de l'aristocratie westphalienne, coupables d'avoir expédié à leur évêque une adresse dans laquelle le gouvernement relevait des vivacités, coupables peut-être, aussi, de refuser les invitations du président supérieur Kühlwetter, apprirent en correctionnelle qu'il était dangereux de faire, dans la vie publique, acte de catholiques [4]. Le vieux président Gerlach, un protestant, un ancien ami de Bismarck, fut, lui aussi, traîné en justice : son livre sur le mariage civil lui valut une amende [5].

L'État feignait une panique ; la presse libérale qualifiait de haute trahison les manifestations en faveur des évêques [6] ; un écho savamment concerté répercutait le coup de pistolet de Kissingen aux oreilles de tous les policiers qui pouvaient arrêter,

* D'ailleurs, le 15 septembre 1874, un article de la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* parut annoncer de nouvelles mesures contre les ordres catholiques (Schulthess, 1874, p. 189) ; et le 15 octobre 1874, toutes quêtes faites par des moines furent défendues en Prusse. (Id., p. 204.)

de tous les magistrats qui pouvaient condamner; l'expulsion de tous les prêtres étrangers était décidée[1]; l'implacable surveillance dont les prêtres prussiens allaient être l'objet devait leur faire expier les intentions homicides de Kullmann. En Posnanie, elle fut tout de suite terrible. Kojuechowski, chanoine de Gnesen, coupable d'avoir fait sur l'ordre de l'archevêque certains actes épiscopaux, était déjà enfermé, comme Ledochowski[2]; le suffragant de Posen, Janiszewski, fut à son tour visé. On savait, sans en avoir la preuve, qu'il faisait fonction d'évêque au nom du primat captif. On commença par l'incarcérer, le 27 juillet, pour amendes non payées, et puis, dans son cachot même, il apprit qu'il était l'objet d'une condamnation supplémentaire, parce que deux jours de suite il avait administré la confirmation, réclamée d'urgence par l'inquiète piété de beaucoup de jeunes gens[3].

Le 4 août, on alla chercher l'évêque Martin dans son palais de Paderborn et on le conduisit en prison[4]. Derrière lui, tout Paderborn faisait escorte. Il emmenait à sa suite, non pas un parti turbulent ou une bande d'enfants terribles, mais tout un peuple, calme et grave, qui songeait moins à fronder le commissaire qu'à être, une fois encore, béni par son évêque. Ce n'étaient pas là des manifestations pour rire, mais des manifestations où l'on pleurait. Il avait d'avance publié une lettre d'adieux, dans laquelle il disait que, s'il mourait captif, sa mort ne crierait pas vengeance contre ses persécuteurs, mais invoquerait, au contraire, leur conversion et leur salut[5]. Il était en cellule depuis dix jours, quand on lui apporta une lettre du président de la province, lui demandant sa démission. « Si j'y consentais, répondit-il, je serais

un misérable traître et un évêque parjure. Ma vieillesse appartiendra à l'Église comme lui appartint ma jeunesse[1] ». Alors, un manuel de catéchisme, signé de Martin, fut interdit par Falk dans les écoles rhénanes, sous prétexte de défauts scientifiques et pédagogiques[2] ; et la cour royale commença contre l'évêque un procès qui, plusieurs mois après, devait aboutir à sa déposition[3].

La destinée certaine de Martin n'effrayait pas Brinkmann, évêque de Münster. Lorsque le 27 septembre il fut sommé pour la dernière fois de nommer des curés inamovibles dans les 94 cures de son diocèse, dont les titulaires étaient de simples succursalistes, il opposa un refus[4] ; et les amendes qui tout de suite s'entassèrent faisaient prévoir sa prochaine arrestation. Ainsi s'égrèneraient un par un les membres de l'épiscopat prussien; quatre diocèses dès maintenant avaient leurs évêques sous les verrous, et puisque l'Église ne cédait point à Bismarck, Bismarck, diocèse par diocèse, la désorganiserait, et puis la réorganiserait à nouveau.

Déjà, dans cette rebelle Posnanie qu'à tout prix il fallait mater, l'État se mettait à l'œuvre pour cette audacieuse réorganisation. Un beau règlement électoral était concerté par le président supérieur de cette province, pour guider vingt paroisses dans la tâche, imprévue pour elles, de se donner un curé[5]; mais les paroisses aimaient mieux se passer de prêtre, que d'en posséder un qui ne fût pas dûment envoyé par l'archevêque Ledochowski. L'État, découragé, crut enfin prendre une revanche dans la bourgade posnanienne de Xions ; il influa sur la famille qui possédait dans cette commune un droit de patronat ; cette famille sut trouver un homme d'Église qui

accepterait les fonctions de prévôt sans en être investi par l'archevêque; et l'on apprit un jour qu'en vertu du droit de patronat et de l'assentiment du commissaire d'État, le prêtre Kubeczak était prévôt de Xions. La grande excommunication, prononcée du haut de la chaire par le doyen de la ville voisine, frappa tout de suite Kubeczak ; et dans son presbytère où la loi l'avait introduit, où la force le maintenait, il fut un curé sans troupeau[1]. La résistance passive des populations annulait ainsi les rares succès que recueillait la nouvelle loi sur les évêchés vacants.

De passive, la résistance des prêtres et du peuple devenait active, en face de l'autre loi qui permettait d'enlever aux curés et aux vicaires leur résidence ou leur patrie. Quelques semaines suffirent pour que, dans tout le diocèse de Trèves, la police fût sur pied[2]. Avant ou après l'évêque Eberhard, une cinquantaine de prêtres avaient pris le chemin des prisons de Trèves, de Sarrebruck ou de Coblentz, pour quelques semaines ou quelques mois; et la plupart, lorsqu'ils en sortaient, recevaient défense de résider, à l'avenir,dans le district ou dans la province où ils avaient exercé leur sacerdoce délictueux. Un certain nombre d'entre eux tinrent à Trèves, le 20 octobre 1874, une mystérieuse réunion : ils y décidèrent d'enfreindre coûte que coûte les interdictions de séjour qui pesaient sur eux, de retourner à leur poste, d'y braver la prison, et de récidiver encore lorsque de nouveau la prison les rendrait à la liberté[3].

Ainsi fit, dès le jour de la Toussaint, dans l'église Saint-Laurent de Trèves, le vicaire Schneiders. Il n'avait le droit désormais ni de célébrer le culte ni de

vivre à Trèves, et bon gré mal gré, devant Dieu, en habit de chœur, il exerçait ce droit. On était à la communion de la Messe, quand une troupe de policiers et de gendarmes envahirent l'église, montant droit vers l'autel. L'assistance se leva, faisant barricade entre eux et Dieu ; ils dégainèrent ; la barricade et la messe, qui froidement continuait, intimidaient leurs armes blanches. Lorsque Schneiders, après l'*Ite missa est*, se retourna pour bénir, ils se lassèrent et, donnant l'assaut, renversèrent le banc de communion. Schneiders, sur les marches mêmes de l'autel, fut dépouillé de ses vêtements sacerdotaux, et puis emmené à la gare, à destination d'une geôle [1]. Tel était le genre de victoire auquel pouvaient aspirer les représentants du droit nouveau, créé par les lois de mai; tout autre espoir leur était interdit *. Un haut fonctionnaire de la province de Trèves disait naïvement au théologien Beyschlag que dans les paroisses devenues veuves l'Eglise évangélique arriverait peut-être à se glisser : Beyschlag, pas un seul instant, ne se laissait gagner à cette illusion [2]. L'absence même des ecclésiastiques, traqués ou prisonniers, rendait plus présent leur souvenir et plus vivante leur lointaine influence. « Voilà vraiment des prêtres », s'écriait un pasteur luthérien; et son impartial enthousiasme, cherchant le plus précieux éloge dont des lèvres allemandes pussent caresser des oreilles allemandes, se hâtait d'ajouter : « Voilà vraiment des guerriers [3] ».

En vain d'ailleurs avait-on fait succéder, aux lois initiales de mai 1873, les lois déclaratives ou com-

* Le 22 novembre, le prêtre Zimmermann, trois fois expulsé par le gouvernement de Coblentz et coupable d'être trois fois revenu, fut interné à Rügen sous la menace d'être expulsé de l'Empire. (SCHULTHESS, 1874, p. 216.)

plémentaires de mai 1874 : les tribunaux souvent demeuraient dans un grand embarras pour les appliquer [1]. Le vicaire d'une paroisse pouvait-il, si le curé trépassait, remplir le lendemain, provisoirement, les fonctions de curé ? « Cela n'est pas contraire aux lois de mai », avait dit à l'évêque de Münster le président supérieur de Westphalie; et sur la foi de cet avis, le vicaire général Giese avait confié l'administration d'une cure à un prêtre qui depuis dix-huit ans y était vicaire. Mais le parquet alléguait que le président supérieur n'était plus du même avis, et l'on entamait des poursuites [2]. Les vicaires, expliquait de son côté le président supérieur de Prusse rhénane, peuvent légalement continuer dans une paroisse, après la mort de leur curé, les fonctions sacerdotales qu'ils y exerçaient avant mai 1873 [3] : ainsi la question s'embrouillait à mesure que les préfectures s'évertuaient à la résoudre. Une autre se posait presque quotidiennement : un prêtre que l'État déclarait impropre aux fonctions sacerdotales, ou déchu de ses fonctions, pouvait-il encore célébrer la messe ? Non, répondaient beaucoup de tribunaux, c'est un délit, et les amendes pleuvaient. Distinguez, disait tardivement Falk, à la date du 1er septembre 1874; s'il dit la messe pour remplir son devoir de conscience, il n'est pas punissable, lors même que des fidèles seraient là [4]. La circulaire était plus subtile que claire; car les tribunaux devraient apprécier si le prêtre, en disant la messe, avait eu l'intention, ou non, d'officier pour les fidèles *.

* Dès 1873, le député catholique Bernards avait prévu, dans la discussion des premières lois de mai, que la détermination de ce qui était ou n'était pas fonction ecclésiastique serait

On demandait encore — c'était une troisième question qui souvent s'agitait — si le prêtre à qui les usages de l'Église permettaient de prendre un remplaçant ou de s'adjoindre provisoirement un auxiliaire, devait être considéré comme supérieur ecclésiastique et requérir à ce titre l'assentiment du président de la province. La Chambre criminelle du Tribunal supérieur finissait par déclarer que non[1]. Cette même Chambre avait à décider si le prêtre que l'État ne reconnaissait plus comme tel accomplissait un acte proprement sacerdotal, et dès lors punissable, quand il enseignait la religion à l'école; oui, répondait-elle[2], et de ce fait, encore, la liste des prêtres coupables risquait de s'allonger. Il s'en fallut de peu que, sur cette liste avide, le président de la province Rhénane ne fît même inscrire certains curés ou vicaires nommés antérieurement aux lois de mai, et qui par là même devaient être considérés comme exerçant légalement leur office. Il leur arrivait, parfois, d'aller prêcher ou bien confesser, par occasion, dans la paroisse d'un confrère également reconnu par l'État ; et le président, par étroitesse d'esprit, ou par excès de scrupules, se demandait s'il n'y avait pas là un acte de culte, accompli sans l'autorisation du pouvoir, et tombant dès lors sous le

laissée à l'arbitraire du juge. Le tribunal de Flatow et la cour de Marienwerder avaient acquitté le délit de basse messe, se référant à un ordre de cabinet du 28 avril 1841, d'après lequel une messe basse (*stille Messe*) n'était pas une fonction spirituelle (*geistliche Amtshandlung*); à Berlin régnait la même jurisprudence. Mais d'autres tribunaux, au contraire, allaient jusqu'à condamner le prêtre qui disait sa première messe, bien qu'il n'exerçât pas encore une fonction. Finalement, le tribunal suprême décida que la *Privatmesse* devenait une *Amtshandlung* si des fidèles y assistaient. (Ibach, *Der Culturkampf von dem Richterstuhl seiner eigenen Gesetze*, pp. 36 et suiv.)

coup de ses menaces[1]. Ces prédicateurs, ces confesseurs, qui faisaient acte de zèle et de bon voisinage, étaient tantôt acquittés, tantôt frappés par les tribunaux *. On vit un prêtre puni pour avoir porté des provisions à des malades, en remplacement de son confrère lui-même alité; un autre, pour avoir servi la messe à un de ses confrères qui n'avait pas le droit de la célébrer publiquement. On vit en Silésie un procureur ignorant poursuivre, sous l'inculpation d'avoir dit la messe à trois heures de l'après-midi, un moine qui chantait les vêpres[2].

Enfin, les 1241 paroisses des diocèses de Cologne, Trèves et Münster, pouvaient offrir un superbe domaine à l'activité des magistrats zélés. L'État, réitérant ses ordres inutiles, invitait les évêques à installer des curés inamovibles[3]; et tout d'abord il s'était flatté que les succursalistes lui sauraient gré d'assurer ainsi la stabilité de leur office[4]. Mais les succursalistes, au contraire, fidèlement groupés autour de la hiérarchie, reprochaient à l'État les menaces et les mesures qui châtiaient la résistance épiscopale, et l'on se demandait, dans certains prétoires, si l'on ne devait pas, eux aussi, les traiter en complices du délit, et les poursuivre à leur tour. Ils faisaient

* En Posnanie, l'abbé Kantecki fut condamné à quatre semaines de prison pour avoir célébré la messe dans la chapelle d'un château. Une amende de 200 thalers châtia Ledochowski pour avoir envoyé un prêtre dans un doyenné où sévissait le choléra, à titre de remplaçant des prêtres malades (JANISZEWSKI, p. 213); et le président supérieur du Hanovre, le 30 mars 1875, refusait à un prêtre la permission d'aller donner l'extrême-onction à un mourant dans une paroisse vacante. (*Archiv*, 1875, II, pp. 183-184). Une circulaire de Falk, du 13 avril 1875, déclara finalement que de tels actes sacerdotaux, accomplis dans des paroisses vacantes par des prêtres qui ailleurs exerçaient légalement leur ministère, n'avaient rien d'illégal. (ROLFUS, III, p. 101.)

fonctions de prêtres dans des paroisses où, de par la volonté de l'État, des curés inamovibles en avaient seuls le droit; n'était-ce pas, en définitive, un exercice illégal du culte, passible de pénalité? Mais dans toute cette région catholique de Coblentz, où l'impératrice Augusta s'attardait volontiers durant les mois d'été, l'application d'une telle jurisprudence aurait mis tous les villages en feu. Le ministre Falk, craignant pour la première fois peut-être les excès de violence qui succèdent aux excès de logique, décida que les succursalistes, tant qu'on ne leur aurait pas donné formellement notification par écrit des poursuites entamées à leur sujet contre leur évêque, pouvaient continuer leur besogne sacerdotale sans être inquiétés [1]; et, pour la première fois, les fonctionnaires qui voulaient être agréables au gouvernement de Berlin comprirent qu'ils devaient bien se garder d'adresser à ces prêtres de telles notifications, qui multiplieraient inutilement les foyers de lutte.

Les incertitudes de l'administration, les contradictions de la jurisprudence, les divergences entre les tribunaux, les déconvenues de la police, créaient, dans les rapports entre l'Église et l'État, une irréparable anarchie.

Le canoniste Friedberg, toujours sur la brèche derrière Falk, survenait avec un gros livre, dans lequel il étudiait les droits de l'Etat sur la nomination des évêques [2] : il eût assurément suffi que les consciences fussent dociles à sa science, pour que l'ordre régnât en Allemagne, — un ordre fondé sur la servitude. Mais la foule des fidèles demeuraient attachés à la constitution traditionnelle de l'Eglise ; les bâtisses ecclésiastiques échafaudées par une certaine science étaient destinées à demeurer inhabi-

tées ; avant même d'avoir servi, de telles bâtisses étaient déjà des ruines.

XII

Il y avait néanmoins, dans le reste de l'Allemagne, des hommes politiques que l'exemple de Bismarck continuait encore de tenter, quel qu'en fût l'odieux, quelle qu'en fût la fragilité. En Hesse, en septembre, un projet de loi était déposé, qui provoqua bientôt les protestations de Ketteler et qui visait à faire peser sur l'Eglise Hessoise un régime analogue à celui des lois de mai [1].

Jolly, dans le grand-duché de Bade, semblait dépenser toute son ingéniosité pour acculer les prêtres à la nécessité de commettre des délits et pour réduire le sacerdoce à devenir une contrebande. Un certain nombre de séminaristes avaient été prématurément ordonnés prêtres avant le vote de la loi badoise de février 1874, qui prohibait, définitivement, toute besogne ecclésiastique à quiconque se refusait à subir l'examen d'État ; Jolly déclara que ces jeunes prêtres, dont l'ordination n'aurait dû avoir lieu qu'en août, tombaient sous le coup de la loi de février. Ils s'en allèrent tous où l'archevêché les envoyait ; ils eurent les gendarmes à leurs trousses, furent menés en prison, où d'affreuses souffrances les attendaient. On en vit deux, dans les rues de Carlsruhe, traînés par les gendarmes en compagnie de deux filles publiques, que la prison réclamait aussi : l'État ne distinguait pas entre les délits. Pour dire au revoir au jeune vicaire Oechsler, ses paroissiens, qui l'aimaient, vinrent enlever les portes du violon où

provisoirement on l'avait installé ; alors une retraite plus sûre lui fut assignée, où voisinaient avec lui, d'une part un assassin, d'autre part un postier infidèle ; il y passa trois cent vingt-cinq jours ; et l'État badois, pour occuper ce prêtre, le chargea de coudre des boutons sur de petits cartons, et puis, dans la suite, de fabriquer ces cartons eux-mêmes [1].

Jolly se flattait, en agissant de la sorte, que l'autorité ecclésiastique, voyant se multiplier les paroisses veuves, finirait par accepter que les candidats au sacerdoce fussent examinés par un jury d'État ; et, tout en même temps, il laissait se prolonger la vacance du siège archiépiscopal de Fribourg, avec l'espoir qu'un jour ou l'autre Rome laisserait s'installer sur ce siège une personnalité soumise au pouvoir civil, qui n'était autre, dans la pensée de Jolly, que le cardinal Hohenlohe [2]. Parallèlement à ce plan de campagne, la Chambre badoise, après certaines discussions violentes qui, à deux reprises, forçaient les députés catholiques à quitter la salle, finissait par accorder aux vieux-catholiques, constitués en communauté, le droit d'utiliser certains bâtiments du culte simultanément avec les catholiques romains [3] ; et comme un bref de Pie IX, du 12 mars 1873, ordonnait aux fidèles d'abandonner leurs temples plutôt que de les partager avec les adhérents du vieux-catholicisme [4], un certain nombre d'églises badoises, où les vieux-catholiques obtinrent le droit légal de faire le culte, furent perdues pour la communion romaine.

Les vieux-catholiques, d'ailleurs, se plaignaient que le ministre Jolly fît souvent trop de difficultés pour reconnaître leurs droits ; qu'il fût trop exact à vérifier s'ils formaient bien effectivement un grou-

pement de culte, si ce groupement avait un nombre suffisant de membres; ils accusaient même Jolly de faire trop peu de cas de leur mouvement religieux, et de leur marchander, dans la pratique, les faveurs que la loi leur concédait [1]. Mais, dans les bureaux de Jolly, certains fonctionnaires vieux-catholiques pressaient au contraire l'application de la loi ; ils dressaient une liste des communes où la majorité des habitants étaient passés au vieux-catholicisme, et l'expédiaient à certains prêtres catholiques romains, avec d'alléchantes indications sur le revenu qui, dans ces paroisses, était attaché aux fonctions sacerdotales [2]. Le ministre voulait que les prêtres romains se soumissent à l'État ; les bureaux travaillaient pour qu'ils prissent congé de l'Église. Il y avait assurément, entre ces deux entreprises, quelque manque de cohésion ; mais toutes deux défiaient et lésaient la conscience du peuple badois, qui était aux deux tiers catholique. On ne se gênait point vis-à-vis de ce peuple : une géométrie électorale savamment combinée avait fractionné de telle sorte le grand duché, que la majorité religieuse de la population fût mathématiquement condamnée à n'être représentée que par une minorité parlementaire [3], et l'on avait, pour faire parler les urnes, des stratagèmes dont on escomptait qu'ils feraient taire les âmes.

Mais un journal catholique du grand duché signifiait audacieusement à l'État que le martyre est pour l'Église une route de victoire, et concluait : « La route même vers la paix nous est maintenant fermée, à moins que nous ne voulions la paix de la tombe. Acceptons donc le combat [4] ».

XIII

De Fribourg à Breslau, de Cologne à Posen, l'Empereur apercevait des consciences souffrantes, et dressées en bataille ; il apaisait ses scrupules en disant à Gontaut : « Certains prétendent que je persécute le catholicisme, c'est faux ; est-il admissible qu'il y ait une classe de personnes n'obéissant pas aux lois de leur pays[1] ? » Mais à Berlin, devant les résistances que l'on rencontrait, on ne disait plus : l'Église cédera, on disait : l'Église traitera. « L'Empereur, disait Bismarck à Hohenlohe, le 24 octobre 1874, ne peut faire aucun pas en arrière. Il sera facile au prince héritier de faire la paix[2] ». Quelques pages que griffonnait alors le prince héritier, attestaient que, le cas échéant, il ne se refuserait pas à cette besogne ; il les faut citer dans leur texte :

Le gouvernement de Frédéric-Guillaume IV, écrivait-il, avait trop favorisé l'extension de la puissance de l'Église; il n'avait pas suffisamment envisagé les droits et les intérêts de l'État. Les lois du *Culturkampf* ont-elles été introduites dans un esprit d'équité, exempt de toute passion ? Étaient-elles, dans tout leur ensemble, absolument nécessaires ; a-t on suffisamment pesé la portée du conflit ? C'est ce que je ne décide pas. La question pratique, qui m'occupe, est celle de leur efficacité. Excitations au dehors et au dedans, saisies, emprisonnement des évêques, stagnation de l'administration ecclésiastique catholique: voilà les fruits immédiats; je ne puis m'en réjouir, je ne méconnais même pas que, bien que les lois ecclésiastiques, en elles-mêmes, laissent la religion tout à fait intacte, leur application par la contrainte peut avoir des conséquences qui prennent l'aspect d'une persécution religieuse. A vrai dire, de tout cela, l'Église n'a qu'à se prendre à elle-même,

si elle pousse jusqu'à l'extrême la résistance à des lois d'État, qui ne font que créer un état de choses dont elle se contente tranquillement en d'autres pays *. Mais quel sera le résultat final?

Les catholiques se soumettront-ils, ou bien conclura-t-on un compromis avec un nouveau pape? Si l'Église envisage de sang-froid son avantage, cette dernière solution ne serait pas invraisemblable. Car en se pliant aux lois de l'État, l'Église ne ferait qu'accepter un état de choses existant dans beaucoup de pays catholiques, et par surcroît, elle garderait les grands avantages qui lui sont jusqu'ici garantis par l'État, et qu'autrement elle risque de perdre. Mais si aucune de ces deux hypothèses ne se réalise, les lois auront manqué leur but et apparaîtront ensuite comme une faute politique. L'expérience décidera. Le résultat final serait qu'en visant à rendre plus serré le lien de l'État et de l'Église, on arriverait à le rendre plus lâche.

En ce qui me concerne, j'assiste à cette expérience en spectateur impartial, avec une attention perplexe. L'échec de la politique ecclésiastique serait très regrettable, tant au point de vue extérieur qu'au point de vue intérieur; ce serait une défaite de l'État après une excitation inutile des passions. Mais, comme une telle défaite n'est pas impossible, j'estime qu'il est de mon intérêt formel de ne pas me laisser identifier avec la politique des lois ecclésiastiques. Une popularité ainsi achetée serait un bénéfice incertain, puisque le succès de la politique ecclésiastique n'est pas encore assuré. Je ne puis empêcher les partis de me prêter telle ou telle opinion, tel ou tel propos; cela arrive continuellement. Mais il suffit à ma satisfaction que les deux partis me revendiquent également comme étant leur; car leurs deux prétentions s'annulent [1].

Ainsi, le prince Frédéric, sans condamner en aucune façon les principes, inacceptables pour l'Eglise, au nom desquels avaient été faites les lois de mai, rêvait de transactions avec Rome, qui,

* Sur cette allégation, voir notre t. I, p. 379.

tout en maintenant ces lois, apaiseraient la guerre. Assurément, il ne voulait pas revenir à la politique religieuse de Frédéric-Guillaume IV, que dès 1864, en un temps où Guillaume Ier s'y montrait fidèle, il ne se gênait point pour critiquer et regretter [1]. Mais pour l'heure, cependant, il était fort aise de ne supporter aucune responsabilité dans les troubles religieux de l'Empire. Si attaché qu'il fût aux doctrines maçonniques [2], et quelque parti pris qu'il eût jadis montré contre les libertés dont jouissait l'Église avant 1870, il souhaitait ardemment que l'État cherchât quelque façon de s'évader du *Culturkampf*; et Bismarck était persuadé qu'une fois empereur, le prince Frédéric aviserait lui-même à la trouver.

Forckenbeck aussi, le président national-libéral du *Landtag*, sentait flotter dans l'air l'idée d'un compromis. Il jugeait dangereux qu'on entrât en pourparlers directs avec les évêques; mais pourquoi Windthorst et Miquel * ne s'aboucheraient-ils pas [3]? Hohenlohe lui-même conseillait à Gelzer d'aller à Berlin pour causer avec les « ultramontains [4] ». Et le comité berlinois de l'Association protestante, dans un manifeste [5], constatait avec une peine profonde que « beaucoup de représentants qualifiés de l'Évangélisme délaissaient leur devoir d'honneur, le devoir d'aider l'État contre les empiétements romains **... »

* Le 10 novembre, Miquel disait à Hohenlohe que les ultramontains désiraient une entente avec le gouvernement parce qu'ils perdaient trop de terrain, que Windthorst et Reichensperger étaient très mécontents de la politique papale, des Jésuites, et qu'ils devaient écrire à Rome; mais qu'ils ne croyaient pas pouvoir obtenir une entente avec Bismarck. (Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 138; trad. franç., II, p. 294)

** De fait, on avait vu, le 20 septembre 1874, quelques hauts ecclésiastiques protestants de la Saxe demander, du haut de la chaire, des prières pour les évêques prisonniers. (Rolfus,

Ainsi l'État, qui avait la force, semblait, à certaines heures, en proie à une lassitude, tandis que du côté de l'Église, qui représentait la faiblesse, on constatait une allègre vaillance ; et ce qu'on n'osait pas dire, mais ce que plusieurs pensaient, c'était que le *modus vivendi* souhaité, même si Bismarck y aspirait, risquerait encore d'être retardé par les souvenirs amers et par les ressentiments accumulés qui s'attachaient à la personnalité du chancelier, considéré par les catholiques de l'Empire comme l'implacable ennemi.

XIV

A la Cour, à la Chambre, les têtes pouvaient travailler, c'était de lui seul, et toujours de lui, que la paix ou la guerre dépendaient. Ses volontés incohérentes et passionnées demeuraient les vraies souveraines. On espérait qu'au *Reichstag* la session d'hiver serait calme ; elle fut, par son fait, turbulente et brouillonne. Les votes catholiques sur certaines questions militaires et financières, et l'intervention très énergique de Windthorst en faveur de la liberté de parole des députés socialistes [1] commencèrent d'exciter sa fureur. Lorsqu'on discuta, le 21 novembre 1874, sur l'arrestation de trois députés socialistes, Windthorst demanda que le *Reichstag* pût, s'il lui semblait bon, ordonner l'élargissement de ses membres ; il parla des prisons où les prêtres s'en-

op. cit., II, p. 610.) « Tous les protestants non fanatisés étaient contre la loi qui ne permettait pas à un prêtre non autorisé d'aller donner les sacrements dans la paroisse voisine». (Jentsch, *Wandlungen*, pp. 370-371.)

tassaient, et contre lesquelles les diplomates eux-mêmes — c'est d'Arnim qu'il voulait parler — avaient cessé d'être garantis. « Si les prisons se remplissent, repartit Bismarck, c'est que de hautes autorités donnent l'exemple de violer les lois ». Les évêques, ainsi visés, trouvèrent un avocat ; ce fut Auguste Reichensperger. « Les assises de votre parti et celles du parti socialiste sont les mêmes, lui répliqua Bismarck, vous prétendez, les uns et les autres, violer les lois au nom de votre conscience ». Une fois encore, devant les âmes émues, se livrait le duel séculaire entre la conscience morale et certaines exigences légales ; Reichensperger fut l'avocat de la conscience, et son apologie fut superbe[1]. Bismarck se tut ; on eut l'impression qu'il était « démonté[2] ». En réalité, cette évocation de certains droits primordiaux, supérieurs aux lois, le déconcertait.

Derechef, il eut un heurt avec le Centre, au sujet de l'Alsace-Lorraine : « Vous n'avez pas l'art de gouverner des pays nouveaux, lui signifiait Windthorst ; le pire ministre en Angleterre ne traiterait jamais ainsi une récente conquête[3] ». Ces gens du Centre, dont le chancelier niait même le patriotisme, se permettaient de juger sa politique extérieure ; Joerg, le 4 décembre, prononçait à ce sujet le mot de « fiasco », et parlait, incidemment, du délire où l'attentat d'un homme à moitié fou avait fait tomber la nation allemande.

Bismarck riposta, froidement d'abord, mais derrière ses lèvres, maîtresses encore d'elles-mêmes, un flux de colère grossissait, et soudainement l'orage éclata : « Vous voudriez vous séparer de Kullmann, cria-t-il au Centre, mais il se cramponne à vos

basques, il vous appelle sa fraction ». Il redisait un propos que lui avait tenu Kullmann : « J'ai voulu vous tuer à cause des lois ecclésiastiques ; vous avez offensé ma fraction ». — « Quelle fraction ? » Et Kullmann avait répondu devant témoins : « La fraction du Centre au *Reichstag* ». — « Oui, répétait le chancelier, vous pouvez chasser cet homme, il est attaché à vos basques ».

Tous les députés du *Reichstag*, tous les plénipotentiaires du Conseil fédéral, étaient debout. On riait, on sifflait, le président Forckenbeck s'agitait ; on voyait ses bras remuer la sonnette, mais le bruit pacifiant qu'il en attendait était couvert par le tumulte. Bismarck, pâle de rage, protesta contre les sifflets : « Ils expriment le dégoût et le mépris, déclara-t-il. Ne croyez pas que je demeure étranger à de pareils sentiments, mais je suis trop poli pour les exprimer ». La gauche dénonçait le comte Ballestrem : « C'est lui qui a sifflé ! » Mais Windthorst, se dominant, raidissant sa petite taille sous l'avalanche des outrages, demanda ce que valaient ces propos de Kullmann, qu'on entendait aujourd'hui pour la première fois, ces propos dont aucune mention n'avait été faite au procès. Il avait reçu aussi, lui, Windthorst, des lettres de menaces ; en avait-il jamais demandé compte à ses adversaires politiques ? Au risque de gêner le président Forckenbeck, il soulignait l'étrange témérité avec laquelle toute une fraction parlementaire était rendue solidaire d'un assassin.

Dans l'impérieux réquisitoire qu'avait subi le Centre, une inculpation manquait encore ; elle lui fut assénée par Lasker. Les combinaisons des partis, dans ce parlement nouveau, assuraient à Lasker je ne sais quelle situation d'arbitre : avec la morgue

d'un censeur, il se plaignit que le Centre, en faisant croire que Bismarck poussait à la guerre, risquât d'éveiller les humeurs belliqueuses de l'Europe ; il fut l'objet d'un rappel à l'ordre, lorsqu'il prétendit stigmatiser le crime du Centre contre la patrie. Certaines audaces de parole étaient devenues licites pour un Bismarck, mais seulement pour lui : à l'abri de cette licence, qu'il se fût arrogée si on ne la lui eût accordée, la haine du chancelier contre la fraction du Centre, contre cette fraction à laquelle, malgré lui, une partie de l'Allemagne obéissait, et qui se mêlait maintenant de ce qu'il faisait en Europe, avait ce jour-là, dans le maniement de l'insulte, dépassé les plus superbes rêves d'insolence [1].

Les vingt-quatre heures qui suivirent le calmèrent, mais ne le changèrent point. Il avait besoin de heurter, d'offenser, de rompre. L'idée de traiter avec Rome n'avait jamais, jusque-là, complètement déserté sa pensée : en septembre encore, négociant avec le Quirinal un voyage de Guillaume en Italie, il avait nettement déclaré que par égard pour ses 14 millions de sujets catholiques, dont Pie IX détrôné était le chef spirituel, l'entrevue de Guillaume et de Victor-Emmanuel ne pouvait avoir lieu à Rome *. Et voici que le 5 décembre, moins de trois mois après cette marque de tact, dont le ministre

* Bismarck, d'ailleurs, ajoutait dans son entretien avec Keudell : « Pour que cette lacune dans le voyage impérial ne soit pas commentée d'une manière contraire à la véritable pensée du cabinet de Berlin, on aurait soin de répéter hautement qu'on ne reconnaît à l'Italie d'autre capitale que Rome, et que si ce n'est pas dans cette résidence même que l'Empereur visite le Roi, il ne faut en rechercher le motif que dans des considérations de la politique intérieure de l'Allemagne. » (Minghetti à Castelli, 28 septembre 1874 (*Carteggio di Michelangelo Castelli*, II, pp. 585-588.)

Minghetti n'avait pas laissé d'être dépité, Bismarck, déférant enfin au vœu plusieurs fois exprimé par les nationaux-libéraux, rayait du budget les crédits affectés à une représentation diplomatique de l'Empire auprès du Saint-Siège. Ce poste était inoccupé depuis deux ans et demi ; mais par le fait même qu'il existait sur le papier, il maintenait un lien virtuel, dont un jour on pourrait tirer profit. Bismarck enfin tranchait ce lien. Il affirmait que tout espoir de conciliation était désormais trop lointain ; et que les sentiments qui l'avaient amené à maintenir auprès de Pie IX un diplomate n'avaient plus raison d'être.

Pour la première fois, il attaquait le Pape en face. Il l'accusait de prêcher la révolte, et de là résultaient pour l'Allemagne deux impossibilités : celle de reconnaître un tel pouvoir, et celle même d'agir comme si elle se proposait de le reconnaître un jour ; il faudrait auparavant que les difficultés suscitées par les prétentions du Pape sur les États fussent résolues.

L'emploi que faisait Bismarck de ce terme « reconnaître », et la façon dont il annonçait, pour une période indéfinie, le retrait de cette reconnaissance, semblaient équivaloir, dans sa pensée, à une demi-déposition du Pape : il esquissait contre Pie IX le geste qu'achevaient, contre un Ledochowski ou contre un Conrad Martin, les magistrats de la Cour royale. Et puis le chancelier, évoquant l'hostilité des révolutionnaires, évoquant l'hostilité de la France, montrait le Pape à l'arrière-plan. Il prêtait au nonce Meglia ce propos : « Nous ne pouvons plus nous prêter à des accommodements; rien désormais ne peut nous servir que la révolution »[1]. Reprenant une thèse qu'il avait déjà propagée dans la presse au

moment des débats contre les Jésuites, il leur attribuait, ainsi qu'à Pie IX, l'instigation des courants belliqueux qui avaient entraîné la France en 1870.

Mais les violences mêmes où s'acharnait son éloquence — violences contre la personne du Pape, violences contre les tendances qui régnaient à Rome — laissaient voir, en même temps, qu'il ne considérait pas la rupture diplomatique avec le Saint-Siège comme une attitude immuable, et fixée pour toujours, et comme la conséquence, désormais intangible, d'une certaine philosophie d'État. A ses yeux, aucune question de principe n'était ici engagée ; il ne soutenait nullement qu'il fût contraire à l'essence même de l'Empire d'être en relations avec le Pape ; il n'y avait aucune liaison, ainsi qu'il l'expliquera plus tard, entre la politique des lois de mai et l'adieu diplomatique signifié au Vatican : la Papauté n'était pas un être moral avec lequel l'Allemagne, en tant qu'État évangélique ou en tant qu'État laïque, ne pût à l'avenir converser, et dont elle dût pour toujours se désintéresser ; cette souveraineté continuait de tenir une place, — une place plus grande que jamais, — dans les calculs de Bismarck, et moins que jamais il l'ignorait * ; mais Pie IX, disait-il, avait tenu des « propos grossiers pour l'Allemagne », on devait donc rompre, pour l'instant.

Auguste Reichensperger réfuta ce réquisitoire, mais le vote du *Reichstag* le sanctionna [1]. Reichensperger

* Le 29 décembre 1874, le *Staatsanzeiger* publiait la circulaire bismarckienne du 12 mai 1872, sur les droits des gouvernements à l'égard des conclaves, et la *Post*, de février 1875, allait bientôt réclamer un accord général des gouvernements pour déterminer les conditions du conclave et de validité des actes du Pape. (Lucius Lector, *le Conclave*, pp. 717 et suiv. Paris, Lethielleux, s. d.)

n'était pas inquiet; il avait terminé son discours par une sorte d'hymne à l'immortalité de l'Église; et Bismarck était mortel. Le 16 décembre, même, on crut à sa mort politique. Il s'agissait encore d'un membre du Centre, prêtre par surcroît, Majunke, illégalement arrêté durant la session parlementaire. Une partie des nationaux-libéraux désapprouvaient ce procédé de Bismarck; le chancelier fut mis en minorité, entra dans une violente colère contre les « ultramontains », et signa sa démission. Schulte, le publiciste vieux-catholique, constatait avec tristesse, à cette occasion, que la fraction nationale libérale manquait de cette solidité, de cette décision, de ce jugement, qui siéraient à un parti de gouvernement [1]. Mais lorsque, le 17, Windthorst voulut faire rayer du budget les fonds secrets des affaires étrangères, Bennigsen et toute la fraction nationale-libérale affirmèrent leur confiance en Bismarck, et sa lettre de démission fut retirée [2]. La prolongation de sa vie politique réservait encore d'âpres assauts à l'immortalité de l'Église.

Les aspirations vers la paix religieuse s'étaient, au cours de 1874, dessinées et traduites, sur des lèvres peu suspectes; Bismarck à certaines heures avait paru les partager, et même les avait presque exprimées. Mais au mépris même de ces aspirations, volontairement, systématiquement, il élargissait le fossé entre lui et le Centre et coupait les ponts entre lui et le Pape.

Par deux actes de guerre, il annulait ses propres velléités pacifiques et défiait celles que partout il voyait s'éveiller. Il sentait d'ailleurs que de plus en plus il était le maître, il alléguait les ménagements dont avait besoin sa santé pour obtenir les complai-

sances dont avait besoin son despotisme. Il se disait peut-être que plus il pousserait à fond la guerre, plus il lui serait glorieux à lui-même de conclure un jour la paix. Des millions d'hommes souffriraient encore quelques années durant, mais qu'importaient à Bismarck les souffrances humaines !

XV

Il faisait souffrir jusqu'à son maître, Guillaume Ier. Que pesaient, aux yeux de Bismarck, les scrupules intimes de l'Empereur, tant qu'il se sentait assez fort pour passer outre ? En ces derniers mois de 1874, la conscience de Guillaume était très attristée. Il savait que, depuis deux ans, sous la pression du juriste Hinschius et de certains nationaux-libéraux de la Bavière, un projet de loi faisait navette entre la commission du *Reichstag*, le *Reichstag* lui-même et le Conseil fédéral, pour l'établissement du mariage civil dans tous les pays de l'Empire[1]. Il y avait des semaines durant lesquelles le vote définitif du projet paraissait très lointain; d'autres au contraire pendant lesquelles on allait bon train, trop bon train, au gré de l'Empereur. Guillaume constatait aussi que les États allemands les plus attachés de vieille date à un protestantisme rigide demeuraient hostiles à cette nouveauté. La Prusse et Bade étaient les deux seuls pays où l'on eût à se préoccuper de l'illégalité des mariages catholiques bénis par des prêtres que l'État ne reconnaissait point; le mariage civil existait en Bade depuis décembre 1869, en Prusse depuis neuf mois ; pourquoi voulait-on l'implanter ailleurs sans nécessité ?

Quelques vieux-catholiques, en Bavière, étaient peut-être gênés pour se marier, mais il y avait moyen d'aviser, sans faire une réforme aussi profonde, aussi radicale, aussi compromettante, — l'Empereur déjà s'en rendait compte en Prusse, — pour la vie religieuse des populations protestantes. Et l'Empereur souhaitait, du moins, que si l'on devait légiférer sur cette question par une loi d'Empire, on y introduisît certains détails qui manquaient dans la loi prussienne et qu'on évitât ainsi de laisser se glisser dans l'esprit des masses une « conception relâchée » de ce qu'il y a de « sacré » dans le mariage. Guillaume insistait d'abord auprès de Falk, qui semblait traiter légèrement ces anxiétés de son maître ; et puis, dans une lettre du 29 décembre 1874, il insistait auprès de Bismarck[1].

« Les yeux du peuple finiront peut-être par s'ouvrir, avait prophétisé en 1849 le jeune député Otto de Bismarck, si on lui enlève l'un après l'autre ses anciens droits fondamentaux, le droit d'être gouverné par des autorités chrétiennes, le droit d'avoir pour ses enfants une éducation chrétienne assurée dans des écoles dont la fréquentation est obligatoire et que les parents chrétiens sont obligés aussi d'entretenir, le droit enfin d'être marié chrétiennement, de la manière que commande la foi de chacun, sans dépendre d'une cérémonie constitutionnelle[2] ».

En cet hiver de 1874, Guillaume, tourmenté, essayait encore d'appeler Bismarck à la rescousse, pour le dernier de ces droits... Mais Bismarck demeurait indifférent. Cette loi d'Empire sur le mariage civil était voulue par les nationaux-libéraux ; elle était pour leur esprit de laïcisme une satisfaction, que le chancelier ne leur marchandait pas. Il n'eût dépendu que de lui,

de faire échouer le projet ; les députés libéraux du Sud, au témoignage d'un de leurs collègues, avaient, en effet, la plus grande peur d'aller à l'encontre de Bismarck, et n'admettaient même pas qu'on émît des réserves sur la politique intérieure du grand homme[1]. Si donc Bismarck, tenant compte des désirs de l'Empereur, avait voulu faire différer cette inquiétante réforme, il y aurait réussi. Mais il la laissa triompher, parce que la façon même dont elle se préparait intéressait sa politique d'unification. Il n'intervint pas une seule fois au *Reichstag*, durant les semaines de janvier 1875 où s'engagea la discussion suprême ; ce fut Fäustle, représentant de la Bavière au Conseil fédéral, qui se leva, au nom de ce Conseil, pour soutenir le projet de loi. Le vote d'une loi déplorée par la majorité des Bavarois, désagréable à la majorité des Chambres bavaroises, publiquement combattue par les évêques de Bavière[2], fut réclamé au Parlement d'Empire, au nom de l'Empire, par le représentant de la monarchie bavaroise : cet événement attestait la prépondérance de l'Empire sur l'autonomie des États ; les nationaux-libéraux se réjouissaient de voir l'Allemagne se séculariser, Bismarck de la voir s'unifier ; l'Empereur, scrupuleux et morose, sentait venir l'heure prochaine où il faudrait couronner encore, d'une signature indécise mais valable, leur double satisfaction. Il entendait certains hommes d'avant-garde professer que désormais il n'y aurait plus de baptême, plus de mariage religieux ; leur joie lui faisait peur. Devant Falk, dont l'embarras était grand, il déclarait au pasteur Koegel, son directeur de conscience, qu'il exigeait, lui empereur, l'introduction d'un paragraphe affirmant que sous le régime de la loi nouvelle, les obligations religieuses con-

cernant le baptême et le mariage continueraient, de s'imposer aux consciences[1]. Recevant les délégués du premier synode provincial brandebourgeois, il insistait encore, auprès d'eux, sur la fermeté de sa décision[2]. Le paragraphe impérial (ainsi s'appela cette addition) fut inséré dans la loi[3]; et puis, après cet hommage rendu aux Églises et à ses propres soucis de chrétien, l'Empereur signa.

Une circulaire spéciale enjoignit aux fonctionnaires et aux officiers de faire toujours bénir les grands actes de leur vie, ou de la vie de leurs enfants[4]; quelques mois cependant allaient suffire pour que Guillaume s'aperçût que parmi les simples citoyens protestants, beaucoup devenaient subitement insouciants des « obligations religieuses » rappelées par le « paragraphe impérial ». Contre les courants du *Culturkampf*, une phrase législative était impuissante : il semblait qu'il y eût dans le *Culturkampf* une force de déchaînement, plus puissante que le sceptre de l'Empereur, plus puissante que sa conscience; mais elle s'usait, cette force, contre la résistance des catholiques; et l'effet des capitulations attristées de l'Empereur devait être un jour corrigé par leurs propres victoires.

CHAPITRE IX

LES LOIS DE 1875. SECONDE TENTATIVE D'UN « CULTURKAMPF » INTERNATIONAL. TROISIÈME ÉTAPE LÉGISLATIVE DU « CULTURKAMPF » NATIONAL : L'ÉGLISE EN PRISON ; L'ÉGLISE EN EXIL, 1875-1876.

Prêtres et pasteurs, jusqu'en 1874, avaient, comme officiers d'état-civil, joué un rôle dans la vie civique de la nation allemande ; ils en étaient désormais exclus. Auguste Reichensperger, dans la discussion même de la loi sur le mariage, constatait que c'était là une première victoire pour les partisans d'une séparation entre l'État et les Églises, mais laissait comprendre qu'assurément ils n'iraient pas plus loin dans cette voie[1]. C'est qu'en effet, sauf la minorité « progressiste », personne ne voulait d'une telle solution. L'on sentait que l'Eglise évangélique, depuis longtemps encadrée dans l'État, risquait de péricliter si elle était détachée de son cadre ; on craignait qu'elle ne fût impuissante à vivre d'elle-même et par elle-même ; on redoutait le jour où l'anarchie des opinions religieuses, n'étant plus corrigée par des instructions disciplinaires, ministérielles ou royales, achèverait la dissolution du protestantisme.

Les membres du Centre s'amusaient parfois à défier la Prusse et l'Empire d'oser tenter une pareille aventure. Qu'entre leur propre Église et l'établissement civil tous liens fussent rompus, et que la situation du catholicisme en Allemagne fût la même qu'aux États-Unis, ils y eussent consenti d'une humeur sereine[1], et même, à certaines heures, Auguste Reichensperger et Joerg crurent qu'on s'acheminait vers cette issue. Ils ne la désiraient pas, cependant ; l'archevêque Ledochowski, consulté par Reichensperger, estimait que l'initiative d'une pareille solution devait être laissée aux ennemis de l'Église[2]. Le programme auquel les catholiques restaient fidèles, comportait bien plutôt, suivant les expressions jadis employées par Mallinckrodt, une coordination de l'Église et de l'État, voisinant entre eux, autonomes sur leurs terrains respectifs, collaborant avec bienveillance et confiance sur les terrains mixtes[3]. Ainsi reculait à vue d'œil, malgré l'acuité de la crise religieuse, cette séparation radicale qui, pour un Virchow ou pour un Richter, était commandée par le progrès de l'humanité ; et c'était en considération de l'Église protestante, non de l'Église catholique, que les pouvoirs publics s'y refusaient. Les curés, on le voyait suffisamment, pouvaient se passer de l'Etat, mais les pasteurs ne le pouvaient point. Il était donc impossible qu'aux évêques et aux curés qui répudiaient ses lois ecclésiastiques, Bismarck ripostât en prenant théoriquement congé de leur Église ; et bien loin de mettre à l'étude une « séparation », il allait, au contraire, dépenser un nouvel effort pour modeler à son gré cette Église rebelle.

I

Le 5 décembre 1874, Bismarck, parlant aux représentants de l'Allemagne, avait jeté à Pie IX un dernier adieu ; le 5 février 1875, Pie IX, écrivant aux évêques de l'Allemagne, jetait à Bismarck un dernier défi. « Pour l'instant, je ne te connais plus », criait au Pape le chancelier. « Et moi, ripostait le Pape, je refuse pour toujours de reconnaître tes lois ». Ainsi se resserrait leur tragique dialogue, dont l'allure même témoignait que, des deux interlocuteurs, Bismarck était le plus faible. Le chancelier signifiait une décision sur laquelle les circonstances pourraient l'amener à revenir ; le Pape, lui, portait un jugement sur lequel l'autorité doctrinale de l'Église ne reviendrait jamais. C'est une force immense de pouvoir parler pour toujours ; Pie IX n'avait plus que cette force-là, et il en usait. Sous sa plume de docteur se déroulait le procès des lois de mai, subversives pour la constitution de l'Église, destructrices du droit épiscopal ; il montrait comment elles accablaient, au fond des cachots, son « frère » Martin et son « frère » Ledochowski, comment elles menaçaient tous ses autres « frères » ; il les accusait de réclamer une obéissance qui ne convenait qu'à des esclaves ; il les livrait au mépris, pour leur appareil d'intimidation. « Afin de remplir le devoir de notre charge, proclamait-il, nous expliquons solennellement à tous les intéressés et à tout l'univers chrétien que les lois sont nulles (*leges irritas* *),

* On épilogua longuement sur ce mot *irritas*; la première traduction, telle qu'elle parut dans la *Germania*, le *Mercure de*

parce qu'elles contrecarrent absolument la constitution divine de l'Église[1] ».

Le verdict était sans appel ; la chrétienté tout entière était prise à témoin des méfaits de la Prusse. La main du Pape planait longuement sur cette Prusse coupable, pour y bénir évêques et fidèles, et pour y frapper d'excommunication ceux qui oseraient, avec l'appui de l'État, s'immiscer dans les charges vacantes de l'Église. Au demeurant, Pie IX rappelait que les catholiques gardaient conscience de leurs devoirs envers l'État, qu'ils rendaient à César ce qui était à César, et qu'ils payaient l'impôt.

« Bonne plaisanterie », répliquait la *Gazette de Cologne* ; elle trouvait tout à la fois « tragique et comique, douloureux et burlesque » ce « pauvre aliéné » qui « jouait au Dalaï-Lama », qui se figurait être le « roi des rois », et qui autorisait les Prussiens à solder ponctuellement leurs contributions. C'était en vérité grand dommage qu'il ne possédât pas toujours Civita-Vecchia : « quelques soldats allemands fussent allés l'y chercher et l'eussent ramené à Wilhelmshœhe ou à Stettin » ; prisonnier de guerre, il méditerait tout à son aise sur la valeur des lois[2]. Au dire des *Grenzboten*, il fallait remonter jusqu'à Grégoire VII pour trouver sous une plume papale des grossièretés semblables[3], et la *Correspondance*

Westphalie, rendait *irritas* par *ungültig*, « sans valeur ». Dans le droit romain, un *testamentum irritum* est un testament nul. Lorsqu'en avril, au *Landtag*, il fut question de cette encyclique, deux tentatives eurent lieu pour atténuer la raideur de cette signification ; un orateur rappela l'expression de Pline : *irrita ova*, qui signifie : œufs sans germe, et Pierre Reichensperger, de son côté, expliqua que ce mot signifiait : « inefficaces relativement à une direction donnée ». (*Landtag*, 15 et 16 avril 1875.)

provinciale accusait Pie IX d'excitations révolutionnaires, menaçantes pour toutes les puissances temporelles[1]. « C'est une sorte d'attentat Kullmann contre le loyalisme des catholiques prussiens », signifiait la *Gazette évangélique d'Église*[2]. Les journalistes du Centre qui reproduisaient le document papal étaient poursuivis et condamnés : un rédacteur du *Mercure Westphalien* paya cette légitime audace d'un an de prison[3]. Ainsi se vengeait, et par des sarcasmes, et par des procès, l'impuissance de la politique bismarckienne.

Une dizaine de députés, tenaces « catholiques d'État », s'essayaient à faire circuler une protestation contre le message pontifical : les signatures escomptées se dérobaient[4]. L'évêque vieux-catholique Reinkens essayait d'élever la voix aussi haut que Pie IX ; il affectait d'écrire un mandement sur l'obéissance due au pouvoir civil, et violée dans l'Empire par les représentants du Pape romain[5] : les adhésions espérées se refusaient. Insouciant de ce qu'on pensait à Berlin, Pie IX récidivait : le 15 mars, il donnait la pourpre à Ledochowski ; dans un bref, puis dans un discours consistorial[6], il félicitait les évêques d'Allemagne de la « remarquable déclaration » par laquelle ils avaient défendu contre les prétentions de l'État la liberté du futur conclave[7]. Les manœuvres bismarckiennes qui tentaient d'avoir prise sur l'avenir de la Papauté, demeuraient donc stériles, stériles comme les lois bismarckiennes.

On avait, en 1873, légiféré pour les deux Églises et fixé comment, dans l'une et dans l'autre, les ministres du culte devaient être formés, comment ensuite ils devaient être nommés : l'Église protestante prussienne, création de l'État, organe de l'État,

avait accepté ces lois, d'ailleurs sans enthousiasme ; l'Église catholique les avait systématiquement ignorées.

On avait, en 1874, en présence de cette résistance, légiféré pour l'Église catholique seule, et déterminé les règles qui devraient présider au gouvernement des diocèses lorsque les évêques, toujours rebelles aux lois de 1873, apparaîtraient au pouvoir civil comme dignes d'être déposés. L'Église catholique, derechef, avait systématiquement ignoré cette loi.

Les lois de 1873 ne pouvaient être appliquées sans le concours des évêques, celle de 1874 sans le concours des chapitres : elles demeuraient lettre morte. Et là-bas, à Rome, une voix retentissait, qui les condamnait, les stérilisait, leur signifiait qu'elles étaient néant et resteraient néant. Deux ans durant, la législature prussienne avait travaillé, sans que rien de stable fût construit, sans qu'un effet durable fût acquis ; les pénalités innombrables qui partout châtiaient les infractions aux lois ne déterminaient aucun prêtre à s'y soumettre, aucun évêque à les appliquer.

« Nous voyons les évêques incarcérés, s'écriait Pie IX ; les prêtres, aussi, emprisonnés ou exilés ; les menses saccagées et volées ; et malgré cela, le peuple catholique d'Allemagne se tient ferme[1] ». Et Pie IX, fort de cette fermeté du peuple, traitait les caprices d'une Chambre comme certains de ses prédécesseurs du moyen âge avaient traité les caprices des rois. Un seul mot du Pape consacrait ainsi la défaite définitive de l'État.

II

Mais aux regards d'un Bismarck, Dieu pouvait-il permettre que l'État fût vaincu ? Encore plus avant et toujours plus loin, il pousserait la lutte, au nom même de Dieu. Il introduisait dans la presse catholique et dans la presse même de Rome certains agents provocateurs ; leur rôle était de compromettre le Saint-Siège par des articles violents ou révolutionnaires[1] ; Bismarck ensuite disait aux conservateurs et ses diplomates à l'Europe : « Voilà ce que le Pape fait écrire, voilà ce que pense le Pape. » *

Pie IX, si l'Europe eût obéi à Bismarck, aurait été rayé, en 1874 et 1875, de la liste des souverains : ambassades et légations auraient fermé leurs portes et l'auraient laissé seul, face à face avec le Quirinal, à qui d'autres diplomates auraient éventuellement demandé compte pour les propos et les actes de Jean Marie Mastaï, successeur de saint Pierre, prêtre de

* On lisait dans la *Correspondance provinciale*, dès le 31 décembre 1874 : « Plus le gouvernement allemand s'est convaincu qu'il a à faire à un parti révolutionnaire qui non seulement est conduit par l'étranger, mais qui attend une force et un appui des victoires ultramontaines à l'étranger, plus il devait tendre à contrecarrer et à anéantir les espérances internationales des politiciens catholiques ». La *Correspondance* mentionnait comme deux succès de l'Allemagne, « la douche froide envoyée à Paris, laquelle a peut-être contribué à faire rappeler l'*Orénoque* », et l'entente des puissances européennes contre le carlisme ; et elle ajoutait : « Tandis qu'à l'étranger l'ultramontanisme allemand était ainsi privé de ses prétendus alliés naturels dans les autres grands États, la politique allemande à l'endroit des ambitions de la Curie rencontrait, de plus en plus ouvertement, adhésion et sympathie. » (Cité dans SCHULTHESS, 1874, pp. 246-247).

nationalité italienne. Mais partout en Europe, le travail de Bismarck allait échouer [1].

Un an plus tôt, Decazes, tenant en échec les machinations fiévreuses du chancelier, avait su faire comprendre que la France, même vaincue, ne se laisserait pas embrigader pour le *Culturkampf* international : la Belgique, en 1875, profita de la leçon. En vain le comte Münster, ambassadeur d'Allemagne à Londres, s'était-il efforcé d'insinuer que le clergé belge conspirait avec les légitimistes de France pour offrir la Belgique au comte de Chambord comme don de joyeux avènement ; en vain avait-il prié les ministres anglais successifs, lord Granville et lord Derby, d'agir sur le gouvernement de Bruxelles pour qu'un terme fût mis aux « agitations cléricales » : les ministres du roi Léopold s'y étaient refusés [2]. L'Allemagne, alors, avait interpellé directement le cabinet belge sur certains actes des évêques et des laïques catholiques [3] et sur la lettre étrange par laquelle un chaudronnier, nommé Duchesne, avait mis son bras à la disposition de l'archevêque de Paris, pour tuer Bismarck [4] ; et copie de la dépêche avait été transmise par l'Allemagne aux chancelleries de l'Europe [5]. Aucune ne répondit, sauf l'Angleterre, qui observa que la Belgique, étant un pays libre, ne pourrait sans doute pas donner satisfaction. Sans s'émouvoir, la Belgique, à la date du 26 février 1875, concertait un long message d'explications, dont l'Europe aussi recevait connaissance [6]. Ainsi l'Europe entrait en tiers dans le colloque entre le chancelier de l'Empire et le cabinet de Bruxelles ; elle le voyait reprendre avec la Belgique le ton qu'un an plus tôt il avait pris avec la France [7] ; elle entendait les partis anti-religieux reprocher au

ministère belge, comme naguère au ministère français, de jeter la patrie dans des difficultés internationales[1]; elle surprenait, à Bruxelles comme à Paris, l'énigmatique travail de certaines influences qui, très empressées à respecter les suspicions de Bismarck, s'essayaient à montrer que les ministères catholiques, que les majorités catholiques, manquant peut-être d'égards pour cet homme fort, mettaient par là même les nations en péril.

Bismarck voulait que la Belgique modifiât son Code pénal, qui laissait impunies des pensées meurtrières comme celle de Duchesne; et bientôt les journaux d'Allemagne annonçaient que Duchesne faisait école ; ils racontaient qu'à Vienne un certain Wiesinger s'était présenté comme tentateur chez le provincial des Jésuites, en lui disant : « Je tuerai Bismarck si vous me donnez un million[2] ». Ce Wiesinger surgissait à l'heure opportune, pour justifier les taquineries du chancelier à l'endroit de la Belgique.

Bismarck, élargissant la question, demandait à la Belgique de prendre des mesures pour empêcher ses sujets de troubler la paix intérieure des voisins. Au dire de l'Allemagne, il y avait là une sorte d'obligation internationale, pesant sur tous les États ; et sous couleur de perfectionner le droit des gens, elle n'aspirait à rien de moins qu'à préserver sa politique ecclésiastique contre les critiques des publicistes étrangers ou des évêques étrangers[3]. Elle menaçait au dehors la liberté d'opinion, comme au dedans la liberté de conscience. La Belgique finit par annoncer le dépôt d'un projet de loi[4] d'après lequel l'offre ou la proposition non agréée de commettre contre une personne un attentat grave serait, à l'égal de la menace, punie d'une peine correctionnelle

sévère[1]. Mais la Belgique ne promit rien de plus. Elle voulait bien braquer son Code pénal contre les imitateurs de Duchesne, mais non point contre ses évêques, ni contre ses écrivains. Il fallut que Bismarck se déclarât satisfait ; car, au même moment, l'Italie, à laquelle il avait adressé d'autres représentations, ne lui accordait rien du tout.

A Rome, c'est du Pape lui-même qu'il se plaignait : il était tout près de rendre l'Italie responsable, pour le langage que tenait Pie IX à l'endroit de l'Allemagne[2]. La *Gazette de Cologne* pressentait comme possible, sous les auspices des Jésuites, la réconciliation du Vatican avec le Quirinal et la fondation d'une vaste ligue dans laquelle entreraient Pie IX, François-Joseph, Victor-Emmanuel et la France[3]. Ces rumeurs et l'émoi factice qu'elles inspiraient, permettaient à Keudell, représentant de l'Allemagne à Rome, d'être plus indiscret, plus importun, dans ses entretiens avec Minghetti. Il le pressait de demandes sur la loi des garanties. A l'abri de cette loi, le Pape jugeait à sa guise les lois ecclésiastiques de l'Empire : était-ce tolérable ? était-ce compatible avec les bons rapports qui unissaient le Quirinal au gouvernement de Berlin ? En 1871, Brassier de Saint-Simon avait recommandé Pie IX au respect des Italiens ; Keudell, en 1875, semblait le signaler à leurs sévices. Etaient-ils donc vassaux ? et leur politique religieuse devait-elle se modeler sur celle de l'Allemagne ? « Ce que l'on exige du gouvernement italien ne me semble pas être à sa place, » écrivait judicieusement Charles-Antoine de Hohenzollern[4]. Il semble que Victor-Emmanuel, recevant à Venise, du 5 au 7 avril, la visite de François-Joseph, se mit d'accord avec lui pour refuser de

s'associer à la campagne nouvelle par laquelle Bismarck menaçait, à Rome même, la liberté spirituelle du Saint-Siège [1]. Le roi d'Italie s'exprimait fort librement, devant le ministre Andrassy, sur l'excommunication dont le Pape l'avait frappé : « Tout de même on vit, disait-il, on mange, on dort, on fait l'amour et on espère en Dieu [2] ». Ce jovial militaire accueillait avec trop de frivolité les verdicts de Pie IX, pour avoir le désir de s'en venger. Le *Culturkampf* international s'était ouvert, dix-huit mois plus tôt, par le voyage qu'avait fait Victor-Emmanuel à Vienne, sous les auspices de Bismarck, et que l'Europe avait interprété comme un avertissement pour le Pape ; et voici qu'entre les deux mêmes souverains une entrevue se déroulait, que l'Europe interprétait comme un avertissement pour Bismarck. « Vous avez emboîté le Pape dans du coton, disait un diplomate à Crispi, personne ne peut l'atteindre » [3]. Les influences bismarckiennes furent assez puissantes pour amener un député radical, Miceli, à questionner Minghetti sur l'anxiété à laquelle avait donné lieu la démarche allemande. « La faute en est à la loi des garanties », déclarait Miceli. Évasivement, Minghetti répondit que jamais, entre l'Allemagne et l'Italie, les relations n'avaient été meilleures [4] : les alliés qu'avait Bismarck dans l'extrême-gauche italienne n'insistèrent point *.

Bismarck, suivant l'expression d'Arnim, avait

* Dans son livre sur *l'État et l'Église*, publié en 1877 (trad. franç., pp. 172-173), Minghetti, se référant à ces incidents, qui avaient un instant mis au premier plan le problème de la situation du pape, conclut qu' « il n'est pas toujours exact qu'un Etat offensé puisse trouver matériellement devant lui un offenseur accessible, contre lequel exercer sa vengeance » ; et qu'« il y a des problèmes de caractère moral et quelquefois même politique qui ne peuvent se résoudre matériellement ».

« adressé sa recette contre l'Église à chacun en son logis et même à ceux qui ne se sentaient point malades » : et cette recette, — la « Revalescière de Varzin », comme disait encore Arnim[1], — avait été repoussée par la France en 1874, par la Belgique, l'Italie, l'Autriche au printemps de 1875. L'offrir à l'Espagne, il n'y fallait point songer. Alphonse XII venait d'y être restauré ; de ce côté-là, rien à faire. L'importune et belliqueuse recette continuait de s'essayer en Turquie ; mais là même, les manèges occultes de la diplomatie allemande en faveur du patriarche Kupelian avaient été entrevus et gênés par la fière et ferme vigilance du marquis de Vogüé, qui jusqu'en mai 1875 représenta la France auprès de la Sublime Porte.

Il restait un pays où Bismarck pouvait encore s'adresser : c'était l'Angleterre. Le comte Münster, qui représentait l'Allemagne à Londres, accepta volontiers la commission. Dans un toast retentissant qu'il portait, en mai 1875, devant le *National Club* de Londres, il présentait le *Culturkampf* comme un combat de l'État pour la conscience et pour la liberté ; il parlait de Canossa, de la guerre de Trente Ans ; non sans crânerie, il qualifiait le nouvel Empire d' « Empire protestant détesté des hommes noirs » ; il prévenait l'Angleterre que toutes les lois nécessaires seraient faites pour mettre la liberté des consciences à l'abri du danger ; et puis, il la conjurait d'avoir elle-même l'œil ouvert, d'observer ce qui se passait en Irlande, de prévoir, de préparer...[2] C'était la première fois peut-être que, dans le pays du *self help*, un ambassadeur étranger se dressait, pour signaler aux Anglais un péril intérieur, et pour leur laisser deviner qu'en le combattant, ils

seraient agréables à son maître. L'auditoire applaudissait Münster. Mais tandis qu'en Belgique, en France, en Italie, retentissaient dans les assemblées politiques elles-mêmes certains échos des susceptibilités bismarckiennes, il ne se trouva personne, ni aux Communes, ni parmi les Lords, pour rappeler au peuple anglais les désirs de Bismarck: Auguste Reichensperger notait bientôt que l'appel de Münster avait « fait fiasco »[1]. La preuve était acquise, désormais, qu'il ne suffisait pas d'un ordre du chancelier pour que les États européens ennuyassent le Pape, soit chez eux, soit à Rome. Bismarck avait requis leur connivence ; ils avaient feint de ne pas comprendre, ou bien ils avaient refusé. Le roi de Suède, venant à Berlin, faisait devant Bennigsen l'éloge du *Culturkampf*[2] ; mais qu'importaient à l'Allemagne et au Pape d'aussi platoniques propos ?

III

Dans les autres États de l'Empire et spécialement en Bavière, Bismarck, fidèle à sa tactique coutumière, cherchait à provoquer des actes d'hostilité contre Rome : il réussissait moins qu'il ne l'avait souhaité. Les évêques bavarois, en janvier 1875, protestaient, tant au nom de l'Église qu'au nom de la Bavière, contre l'extension à ce pays de la loi d'Empire sur le mariage civil[3] ; Lutz laissait dire ; il dénoncait le « trafic des messes » dans un discours qui n'avait aucune sanction[4] ; et comme le député Schleich, au début d'avril, l'interpellait sur ce manifeste épiscopal, Lutz répondait en substance : « Je n'y puis rien ;

de tels actes ne tombent pas sous l'obligation du *placet* ; et pour un projet de loi qui les réprimerait, je ne trouverais pas ici de majorité[1] ». En vain Stauffenberg, député de Munich, déclarait-il hautement que le *Culturkampf* devait être continué[2] : l'égalité des forces des deux partis dans le *Landtag* de Munich[3] amenait nécessairement une sorte d'accalmie. L'administration de Lutz était pointilleuse, prohibait, faute de *placet*, les processions jubilaires[4], faisait la police contre l'Église ; c'était plus facile que de rédiger des lois. Mais on craignait que le réveil du peuple catholique, auquel avait donné lieu, au début de 1874, le renouvellement du *Reichstag*, n'amenât à la Chambre bavaroise, en juillet 1875, une majorité passionnément ultramontaine ; on redoutait un ministère Franckenstein, dont Windthorst serait l'inspirateur[5].

Hohenlohe et Bismarck se demandaient, un instant, s'il ne serait pas habile de laisser la « réaction bavaroise » prendre le pouvoir et de détruire ainsi, en les montrant à l'œuvre, le prestige des « ultramontains » ; finalement, le chancelier recula devant les périls d'une telle crise. De Paris, Hohenlohe se démenait : il faisait dire, de loin, que la France serait trop contente si les cléricaux triomphaient à Munich, et que le patriotisme germanique devait refuser à la France une telle joie. Les libéraux, sans relâche, accusaient le clergé bavarois d'avoir en 1870 souhaité la victoire des Français ; et dans les rues de Munich, pour tenir en haleine leurs partisans, ils chantèrent, au soir du 15 juillet, la *Garde au Rhin*. On vota le lendemain : les catholiques eurent deux sièges de plus que leurs adversaires[6]. Çà et là, par une délimitation factice des arrondissements électoraux, le ministère

avait tenté de favoriser le parti libéral[1]; mais les mandements des évêques avaient mobilisé les votes du peuple. Antonelli, au nom du Pape, remerciait et félicitait les prélats de la Bavière[2].

Les rares députés qui, après avoir été élus en 1869 comme catholiques, avaient peu à peu déserté la cause de l'Église, étaient presque tous battus. Sous une apparence frêle, la nouvelle majorité catholique serait solide, parce que loyale envers elle-même. Dans une feuille franconienne, le prêtre Ritter avait à l'avance défini les exigences des électeurs.

Ferme comme un mur, écrivait-il, aussi ferme contre le prussianisme que contre l'antichristianisme libéral, se dresse le catholique romain. En lui seul nous pouvons nous confier ; inversement, dans toute duplicité, dans toute indécision, dans tout désir de réconcilier des oppositions irréconciliables, dans toute coquetterie avec les tendances et les principes du parti adverse, nous devons reconnaître notre ennemi, l'ennemi de la Bavière et de l'Église ; et nous devons le combattre. Pour être homme de confiance du peuple bavarois catholique et patriote,on ne peut être qu'un ultramontain, marchant avec le Pape et l'Église en tout ce qui concerne la religion, et n'ayant dans les veines aucune goutte de sang prussophile[3].

Mais avec deux voix seulement de prépondérance, on ne pouvait avoir l'audace de souhaiter en Bavière un gouvernement catholique ; d'autres questions que la question religieuse étaient en jeu ; la composition du cabinet bavarois intéressait la politique générale de l'Empire, et Bismarck veillait. Il n'avait qu'à dire un mot pour soulever contre la Bavière, dans le Conseil fédéral, des difficultés et des oppositions formidables, et pour faire affront aux plénipotentiaires de Louis II en groupant contre eux d'accablantes majo-

rités. « Qu'on essaie, si l'on veut, d'un ministère ultramontain, disait-il ; mais s'il se comporte en ennemi de l'Empire, il faudra dans les trois mois qu'il plie ou qu'il se brise [1] ». L'avènement d'une telle politique aurait exposé la Bavière au risque de certaines ingérences insolentes, et la France, peut-être, à l'accusation de complicité; le cabinet Pfretzschner continua de gouverner, louvoyant tant bien que mal, accordant aux catholiques le maintien des rapports entre la Bavière et le Saint-Siège [3], faisant plaisir aux libéraux par d'étranges tracasseries comme celle qui consistait à poursuivre Ketteler pour avoir prêché sans permission dans le diocèse de Spire [4], et se souciant fort peu de convier la Chambre à légiférer sur les choses d'Église, en quelque sens que ce fût.

Bismarck demandait à l'Europe qu'elle se brouillât avec le Pape, et ne pouvait même pas l'obtenir de la Bavière : dans cet Empire qui s'était mis publiquement en guerre avec Rome, le maintien d'une nonciature à Munich demeurait un indice de la personnalité bavaroise. Les nationaux-libéraux se consolaient en constatant que le roi n'allait pas à la Fête-Dieu [5] : la victoire était mince. Bismarck, qui voulait dicter au delà même des frontières allemandes la politique religieuse des États, sentait s'accumuler, en Allemagne même, d'invincibles forces d'inertie.

IV

L'Europe le laissait seul, en face d'un Pape qui rendait ses ordres inutiles, en les déclarant nuls ; en face d'un épiscopat qui, dans un document collectif

et public, contestait les prétentions de l'Allemagne à régenter le futur conclave[1].

La presse officieuse consolait ses ennuis par des ricanements : la conscience des ultramontains était comparée à un instrument régi par un fil télégraphique ; le Pape tout là-bas appuyait sa mule sur un bouton ; et pour les ultramontains, l'obligation de conscience surgissait... Mais si dans une guerre, continuait-on, les ennemis empêchent un soldat d'exécuter l'ordre qui lui fut donné, ce soldat peut-il se plaindre que sa conscience soit lésée[2] ? On inventerait donc des projets de lois nouveaux qui empêcheraient l'obéissance de l'Église à Rome, et qui, d'autre part, pour entrer en vigueur, n'auraient pas besoin de la collaboration de l'Église : ils échapperaient, dès lors, aux humiliations incessamment subies par les lois de mai[3]. « Les expériences faites, déclarait la *Correspondance provinciale*, ne peuvent qu'encourager le gouvernement à aller de l'avant »[4]. La majorité parlementaire, pour laquelle la haine du catholicisme devenait « un moyen de cohésion »[5], s'apprêtait et s'excitait en vue des futures étapes.

De par le projet de loi que le ministère déposait au *Landtag*, au début de mars, tous les crédits affectés, sur les fonds de l'État, aux évêchés et à l'entretien des ecclésiastiques, devaient être immédiatement suspendus ; les taxes et prestations dues à l'Église cesseraient d'être levées, tant que se prolongerait cette suspension. Pour que les crédits fussent rétablis dans les limites de chaque diocèse, il suffirait que l'évêque promît, par écrit, l'obéissance aux lois de mai. Lors même que l'évêque demeurerait inflexible, tout curé qui prendrait un engagement semblable, recouvrerait son droit aux générosités de l'Etat,

et l'État pourrait même en faire bénéficier un curé qui manifesterait par des actes l'intention d'obéir aux lois. La cour royale pour les affaires ecclésiastiques protégerait contre les poursuites disciplinaires de l'évêque les prêtres qui, donnant au pouvoir civil ces preuves de déférence, recommenceraient d'émarger au budget ; mais si, plus tard, quelqu'un d'entre eux se permettait de rétracter ou de violer ses engagements envers l'Etat, il serait châtié par la révocation et par l'incapacité juridique d'exercer les fonctions sacerdotales. Ainsi la Prusse alimenterait les curés s'ils péchaient contre l'Église, et les déposerait si plus tard ils se repentaient. Elle gardait dans ses caisses, pour cette année, les 2.594.683 marks prévus pour la dotation de l'Église : aux évêques, aux curés, de dire s'ils les voulaient. Schulte criait bravo, et regrettait que les prêtres attachés à certains établissements publics ne fussent pas, eux aussi, visés par ce projet de loi[1].

Après avoir, en décembre, brisé tous liens entre Pie IX et Guillaume, Bismarck, en mars, commençait de déchirer la bulle *De Salute*, qui depuis 1821, à la façon d'un quasi concordat, fixait les rapports entre la Prusse et l'établissement catholique. Cette bulle assurait à l'Église certaines dotations d'État ; le projet de loi bismarckien subordonnait à l'humble souplesse de la créancière la générosité du débiteur. Ou bien l'Eglise ferait à Pie IX cette injure de reconnaître enfin les lois, malgré lui, et la Prusse, alors, accomplirait loyalement les promesses données à Pie VII ; ou bien l'Église demeurerait indomptable, et la Prusse, alors, infligeant à Pie IX un autre genre d'insulte, suspendrait l'exécution de ces promesses. Des avocats subtils et passionnés se

disposaient à établir que la Papauté n'était plus la même qu'en 1821, et que dès lors le pacte était périmé.

Il y avait, dans cet artificieux projet, une menace pour tous les évêques, une tentation pour tous les curés. De nombreuses localités, où ne s'était, depuis le vote des lois de mai, produit aucun changement, et où le ministère sacerdotal était légalement exercé par des prêtres légalement nommés, allaient désormais sentir, à leur tour, la répercussion de la lutte religieuse : leurs curés, bien qu'innocents de tout délit formel, seraient appauvris, peut-être affamés, parce que les évêques auraient refusé de se plier aux ordres de l'État ; tout le clergé paroissial souffrirait ainsi du *Culturkampf*[1]. Et Bismarck espérait que ces curés se fâcheraient, que leur colère, peut-être, intimiderait l'épiscopat, que tout au moins, personnellement, pour éviter la disette, ils s'incli-neraient devant le pouvoir civil. « Il y a trois ans, cela eût réussi, écrivait Schulte ; des milliers d'ecclésiastiques se seraient soumis avec joie ». Mais Schulte, aujourd'hui, était moins sûr de leur souplesse[2].

On tenterait l'aventure, cependant : à l'huis des lointains presbytères, l'État séducteur viendrait frapper ; il tendrait une plume aux curés pour qu'ils souscrivissent les textes législatifs qui dépossédaient leur évêque de ses droits ; et puis, d'un geste offensant, il leur rendrait la corbeille de pain nécessaire pour vivre ; il leur offrirait même, une augmentation de ressources[3] ! Ce projet de loi qui d'abord créait la mendicité des prêtres, et puis qui les asservissait, devint tout de suite odieux, sous le nom populaire de : loi de la corbeille de pain (*Brotkorbgesetz*).

On prétendit que l'idée première en avait germé dans le cerveau d'un de ces aventureux spéculateurs — les *Gründer*, comme on les appelait, — qui exerçaient alors une si audacieuse influence sur le développement financier et industriel de l'Empire : il avait nom Hammacher[1]. C'est lui qui aurait persuadé à Falk que les questions de conscience pouvaient, si l'on ose ainsi dire, devenir des questions de ventre. Falk, au contraire, moins de cinq ans après, affirma s'être tout d'abord opposé à la présentation de ce pénible projet[2]. Mais, ainsi que le disait Windthorst, « ce que le prince de Bismarck veut, Falk le fait, pas plus et pas moins[3] », et Bismarck — il n'y a pas de doute à cet égard — voulait cette arme nouvelle ; il la voulait sans délai. « On ne paie pas ses ennemis[4] », déclarait-il, et l'encyclique de Pie IX avait une fois de plus prouvé que l'Église était hostile à l'État. Les évêques en appelaient à Guillaume : « De cette loi, lui écrivaient-ils, résulteront d'indicibles deuils et des bouleversements. — C'est votre faute, leur répondait en substance, au nom de l'Empereur, le ministère prussien ; vous aviez vous-même, au Concile, prévu de pareils malheurs, et si vous aviez fermement maintenu vos convictions anti-infaillibilistes, vous auriez pu préserver la patrie contre les troubles que pressentaient vos propres cris d'alarme et que maintenant nous déplorons avec vous[5] ».

Les 16 et 17 mars, le *Landtag* discuta. « Où sont vos succès dans le *Culturkampf ?* » demandait à Bismarck le vieux Gerlach ; il reprenait le texte de l'apôtre Paul : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes », et proclamait, au nom même de la liberté évangélique, que s'il y avait des citoyens à qui ce devoir s'imposait d'une façon plus expresse,

c'étaient assurément les évêques. Mais Bismarck, fidèle à sa notion de Dieu et à sa notion de l'État, opposait à Gerlach une sorte de profession de foi : « Je crois obéir à Dieu, lui disait-il, quand je sers le Roi pour la défense de la communauté politique dont il est le monarque par la grâce de Dieu, et dont il doit, en vertu d'un devoir imposé par Dieu, sauvegarder la liberté contre l'oppression spirituelle étrangère, et défendre l'indépendance contre les atteintes étrangères ». Bismarck, au moment où il allait frapper le coup le plus décisif, un coup dont tous les prêtres d'Allemagne sentiraient la cruauté, s'affichait ainsi comme l'ouvrier de l'œuvre divine. Ayant conçu Dieu comme protecteur de l'État, ayant conçu les intérêts de l'État comme identiques aux volontés bismarckiennes, il en venait à considérer les ennemis de sa politique, croyants protestants tels que Gerlach, ou croyants catholiques tels que Windthorst, comme les ennemis du Très-Haut ; et par l'effet d'un tel paradoxe, il apparaissait, tout au contraire, que les Lasker ou les Virchow étaient comme enrôlés dans le parti de Dieu.

C'est en vain que Windthorst s'insurgeait, au nom de la morale elle-même, contre cette tactique qui prétendait réduire les prêtres à la misère pour obtenir leur soumission ; Dieu n'apparaissait pas à Bismarck comme le garant d'une morale supérieure, mais bien plutôt comme le garant des égards dus à la raison d'État. Windthorst prévenait le chancelier que, même après cette loi, le Centre persisterait dans son attitude ; et Bismarck alors ripostait par un éloge du *Culturkampf*. « Au cours de cette lutte, expliquait-il, on avait serré les rangs : de même qu'Henri l'Oiseleur, dix années durant, avait exercé

l'esprit de ses guerriers, avant de tailler en pièces les Hongrois sur les bords du Lech, de même, le *Culturkampf* affermissait, dans les cerveaux prussiens, cette conviction qu'il était besoin d'un État fort. Avec le temps, continuait-il, nous n'aurons plus que deux grands partis, pour ou contre l'État ». Il feignait d'oublier que le projet même qu'il présentait attestait l'échec des précédentes lois ; il constatait que chez la plupart de ceux qui « voulaient sincèrement l'État », le sens politique était en progrès ; et sa voix confiante annonçait au *Landtag* que l'État prussien était devenu plus fort, plus puissant, et qu'il sortirait de cette lutte plus fort et plus puissant[1]. Mais c'était dans les mêmes termes exactement que, depuis deux années, évêques, prêtres, membres du Centre, célébraient les progrès et les développements de l'Église. Il semblait que le pouvoir religieux et le pouvoir civil, échangeant entre eux un merci provocateur, se renvoyassent l'un à l'autre cet étrange témoignage : « Ma force augmente, et c'est grâce à vous ».

Le duel se resserrait, étrangement passionné ; on vit un jeune député du Centre, Ernest Lieber, le futur chef du parti, se dépenser et presque s'épuiser en de tels accès d'âpreté, qu'il en tomba malade ensuite[2] et dut, quelques années durant, garder le silence.

Windthorst hasardait un dernier appel : « Il est encore temps pour le ministre, disait-il, de voir s'il ne fera pas mieux de retirer la loi ; et peut-être peut-on lui conseiller de tenter un effort pour s'entendre avec les autorités de l'Église en vue du rétablissement de la paix ». Windthorst avait pressenti que dans cet Empire où Bismarck avait déchaîné la

guerre, Bismarck seul serait capable de ramener la paix. Mais la décision de Bismarck était prise : il s'agissait de défendre la liberté spirituelle contre l'ordre des Jésuites et contre un pape jésuite, et de riposter à cette encyclique de Pie IX qu'un député du Centre, le baron de Wendt, au nom même de la liberté parlementaire, s'amusait à lire d'un bout à l'autre, du haut de la tribune [1]. A peine Bismarck paraissait-il confiant dans la victoire ; il savait bien que les « vicaires boute-feu » résisteraient, et prévenait en passant les évêques qu'à des époques plus calmes ils auraient avec ces prêtres-là quelque fil à retordre. Mais si tout le clergé mourait de faim, le Pape serait là, avec son denier de Saint-Pierre, les Jésuites seraient là, qui possédaient, à eux seuls, plus de la moitié de la fortune de feu Rothschild. Le *Gesù* était en mesure de faire vivre l'Église catholique d'Allemagne. De s'amuser à cette pensée, comme le faisait Bismarck, c'était assurément moins absurde que d'espérer qu'un jour ou l'autre l'Église catholique d'Allemagne humilierait devant l'Etat je ne sais quelle tardive résipiscence et lui tendrait, agenouillée, une main tremblante, mais avide.

Si quelque adversaire de l'Église pouvait à cet égard avoir des illusions, ce n'était pas assurément le national-libéral Gneist. Il poursuivait de ses invectives gémissantes cet ultramontanisme qui mettait plus de la moitié de la législation prussienne sous le *placet* du Saint-Père. « Aujourd'hui, s'écriait-il, tout pasteur de village parle contre le roi, contre le roi qui porte la couronne impériale, et contre les lois, comme aucun pape ou nonce, il y a seulement une génération, n'aurait osé parler contre un petit prince allemand ».

Tel était le succès des répressions bismarckiennes ; mais cependant, avec plus de docilité que de confiance, le *Landtag*, une fois encore, vota les mesures proposées par le chancelier, et Bismarck s'en fut devant la Chambre des Seigneurs, pour qu'à son tour elle acceptât.

La lutte des catholiques pour leur indépendance intéresse aussi l'Église évangélique, lui signifia Kleist-Retzow : un instant, contre le projet de loi, les deux confessions parurent faire front. Mais sur les bancs conservateurs, Maltzahn se leva ; c'était un protestant rigide et croyant, qui jadis, par égard pour sa propre Église, avait repoussé toute laïcisation de l'inspection scolaire, et qui depuis lors, par une sorte d'accoutumance, avait mal accueilli plusieurs des lois persécutrices ; et Maltzahn déclara qu'en présence de l'encyclique de Pie IX il voterait, aujourd'hui, les mesures que demandait Bismarck, et qui ne visaient que l'Église catholique. Ainsi parmi ces conservateurs, dont l'attitude politique avait conduit Bismarck à s'appuyer sur les nationaux-libéraux, il y en avait un qui se détachait, qui rentrait au bercail gouvernemental, et qui désormais, enfin, aiderait « le nouvel Arminius » à brandir contre le Pape « le glaive de la Réforme ». La voix du chancelier trouva d'étranges caresses pour choyer l'enfant prodigue : il remercia Maltzahn, avec effusion, de confesser librement et à cœur ouvert l'Évangile de la Réforme, « Notre Évangile », articulait-il triomphalement ; et sentant d'ailleurs qu'il était ministre d'un État où les catholiques formaient un tiers du peuple, il protesta qu'il parlait, non pas en tant que ministre, mais en tant que membre de la Chambre des Seigneurs. Et moyennant cette précaution oratoire, on vit le

chancelier de l'Empire, le premier ministre du roi de Prusse, déployer savamment le drapeau de la Réforme, devant les Seigneurs attentifs et recueillis. « Ah ! leur disait-il, si cette confession que M. de Maltzahn vient de faire entendre avait retenti il y a quelques années, la lutte avec les catholiques n'eût pas été aussi violente ! Ah ! si les conservateurs évangéliques m'avaient fidèlement soutenu, dans l'esprit de l'Évangile protestant ! Ah ! si la plupart avaient compris que notre Évangile, notre salut compromis et menacé par la Papauté — je parle en chrétien évangélique — valent mieux et plus, pour nous, qu'une opposition politique momentanée contre le gouvernement ! » L'expression de ses regrets demeurait inachevée ; ses gestes la terminaient, ses soupirs la ponctuaient. Il avait l'air de vouloir, cœur à cœur, causer de l'Évangile — de l'Évangile de Luther — avec les membres de la Chambre Haute. Ce mot de cœur, si rare sur ses lèvres, y apparaissait : « Maltzahn, disait-il, m'a causé une joie de cœur. Ce m'est en quelque sorte un pont pour rétablir d'anciennes relations qui n'ont pas dû se rompre sans que j'en aie gravement souffert ».

Il disait vrai : dans la mesure où il pouvait souffrir, la rupture avec les conservateurs lui avait été une souffrance. Il avait toujours craint, sans le dire tout haut, qu'en n'ayant plus d'autres amis que les nationaux-libéraux, il ne devînt leur captif. Il insinuait, comme toujours, que s'il avait dû commettre certaines violences, c'était leur faute, à eux, conservateurs ; mais il le redisait, cette fois, en leur ouvrant les bras. Le *Culturkampf* les avait brouillés avec lui ; et voici qu'à l'occasion d'un nouvel acte de *Culturkampf* ils paraissaient revenir vers

lui *. Joyeusement il réveilla, dans leurs consciences luthériennes, tout ce qu'elles recélaient d'hostilité contre l'Église ; son projet en main, il s'afficha comme défenseur de l'évangélisme. La communauté catholique, qui n'est que « la pierre du pavé foulée par le prêtre » ; les évêques, qui ne sont que les fonctionnaires d'un pape étranger ; le Pape, ennemi de l'Évangile et, partant, de l'État prussien ; les Jésuites, docteurs du tyrannicide ; le Code papal, qui veut la mort de l'hérétique ; le *Syllabus*, dont l'application serait incompatible avec le fonctionnement même de la Chambre des Seigneurs, furent tour à tour dénoncés et bafoués par le chancelier. Ce n'était plus un homme d'État qui parlait, c'était un polémiste de la Réforme. Il semblait oublier — Windthorst en fit la remarque — que la Prusse était un pays de « parité », que l'Empire comptait des princes catholiques. « La conséquence logique de votre politique, déclarait Brühl, serait d'expulser ou de fusiller les catholiques ».

Mais les plaisanteries de Bismarck, volontairement grosses, continuaient de tomber droit et dru ; elles visaient, après les catholiques, ceux qu'il appelait les cryptocatholiques, et spécialement son oncle Kleist Retzow, soupçonné de sympathie pour le catholicisme, pour ce catholicisme dont Bismarck dessinait à plaisir une interminable caricature. « Si je suivais le Pape, s'écriait-il, je ne ferais pas mon salut [1] ».

Deux ans plus tôt, dans cette même Chambre,

* Précisément, au début de 1875, des négociations avaient eu lieu entre divers hommes politiques pour la formation d'un nouveau parti « allemand conservateur ». On n'avait pas fait tout de suite appel à Kleist Retzow, trop suspect à Bismarck, mais les premières circulaires d'essai, que répandait Kleist Retzow en juin, affirmaient la souveraineté de l'Éta sur l'Église. (PETERSDORFF, *Kleist Retzow*, p. 463.)

Bismarck avait soutenu que la Prusse engageait une lutte purement politique, et qu'aucun motif confessionnel ne la guidait ; il semblait aujourd'hui sonner une fanfare de ralliement pour tous les protestants de la Chambre et du Royaume. On eût dit que Luther se dressait, que dans les conservateurs de la vieille Prusse il reconnaissait et retrouvait ses enfants : on allait, pour la Réforme, donner le coup de sape contre l'Église... Enfin, s'écriait la *Nouvelle Gazette évangélique*, c'en est fait de la prétendue parité des deux confessions ; l'État prussien se souvient qu'il est un État protestant, et qu'il doit ses faveurs à ceux qui se sont montrés, jusqu'à ce jour, les seuls soutiens fidèles du trône des Hohenzollern [1]. La loi triompha, naturellement [2] ; on repoussa l'amendement qui stipulait que le prêtre ne serait privé de tout subside qu'après un acte formel de désobéissance ; et cette accession de quelques conservateurs à la majorité bismarckienne fut peut-être interprétée, par les observateurs superficiels, comme l'indice que les partisans du *Culturkampf* croissaient en nombre et que l'esprit de *Culturkampf* croissait en force.

L'indice, bientôt, devait se révéler trompeur : tout ce qui contribuait à rapprocher Bismarck des conservateurs tendait à l'éloigner du parti national-libéral ou tout ou moins à desserrer ses liens avec ce parti, c'est-à-dire avec les dépositaires authentiques et les apôtres impérieux de l'esprit de *Culturkampf*. La démarche de Maltzahn et les sourires de Bismarck laissaient prévoir une heure, lointaine encore, où Bismarck pourrait se passer d'eux, et où pourrait se former, sur un terrain tout autre que celui du *Culturkampf*, une majorité bismarckienne. La Chambre

des Seigneurs réduisait tous les prêtres à devenir des pauvres ; mais les circonstances mêmes du vote, quelque inique qu'il fût, recélaient en elles-mêmes le germe, à peine visible encore, mais déjà très prometteur, de certaines nouveautés politiques, dont plus tard la paix religieuse serait l'effet.

V

Deux jours seulement après que la Chambre des Seigneurs avait applaudi le *Credo* évangélique du chancelier, le *Landtag* décidait de discuter immédiatement, sans le renvoyer à des commissaires, un autre projet déposé par Bismarck, et qui tendait à supprimer les articles 15, 16 et 18 de la Constitution. L'on se rappelle peut-être qu'en 1873 deux de ces articles, qui garantissaient l'autonomie de l'Église, avaient été corrigés par des phrases supplémentaires, relatives aux droits de l'État *. Mais, en 1875, on voulait enlever à l'Église ce qu'ils lui laissaient encore : les biffer complètement devenait urgent. Les ministres reculaient ; ce mot de Constitution leur inspirait une sorte de crainte religieuse ; et Falk montrait autant de répugnance à donner des coups de canif dans cet auguste papier, qu'il avait naguère montré de zèle pour y glisser des interpolations. C'était Bismarck, et Bismarck tout seul, qui songeait à d'audacieuses déchirures ; c'était lui qui voulait que solennellement les articles 15, 16 et 18 fussent rayés, et qu'ainsi le législateur eût désormais la voie libre. Au conseil des ministres, il avait

* Voir notre tome I, pp. 385-386.

posé la question de cabinet ; Falk alors avait dû céder[1]; on avait sacrifié l'intégrité de la Constitution à celle du ministère ; pour garder Bismarck, on avait accepté la proposition sacrilège, et le *Landtag* l'étudiait sans retard, ou pour mieux dire, il allait sans retard la voter, tout comme s'il l'eût étudiée. Fréquemment, sur les lèvres des orateurs du Centre, des objections tirées de la Constitution s'étaient élevées contre les projets de lois ecclésiastiques ; ces objections tomberaient, dès qu'auraient succombé les paragraphes auxquels elles se cramponnaient. L'État prussien venait proposer aux membres du *Landtag* un accroissement de leur souveraineté : ces textes les gênaient, à eux de s'en débarrasser.

En fait, derrière les trois articles, un roi de Prusse était accusé : c'était Frédéric-Guillaume IV, le propre frère de Guillaume I[er]. Sa politique religieuse avait apaisé les consciences en affranchissant l'Église ; après trois ans de *Culturkampf*, ils en étaient la seule survivance ; à leur tour, on aspirait à les balayer. Ce fut le catholique Pierre Reichensperger qui plaida pour l'idéal du roi défunt et pour la Constitution libératrice, gardienne de cet idéal. Mais une voix déclara que la politique de Frédéric-Guillaume IV, « nature plus noble que pratique, avait fait une brèche dans les dispositions essentielles pour la paix générale de l'État » ; cette voix fut celle de Bismarck. Il reprit ses attaques contre l'ancienne « division catholique », supprimée dès 1871 parce qu'elle se composait de « légats du Pape ». D'ailleurs, alors même qu'à la rigueur, dans le passé, ces articles constitutionnels eussent été admissibles, ils avaient cessé de l'être. Bismarck

prétendait qu'ils avaient eu pour but de donner des droits à une certaine corporation composée de tous les ecclésiastiques prussiens ; aujourd'hui, continuait-il, l'Église épiscopale s'est transformée en une monarchie papale absolue. Et qu'était-ce donc que le Pape ? Un étranger dont le programme, « directement opposé à celui de l'État », était continuellement l'objet d'une solennelle publicité ; le chef d'un parti compact, le metteur en œuvre d'une presse officieuse, mieux servie, moins chère, plus répandue et plus accessible que celle de l'État ; un docteur, enfin, qui visait à supprimer les institutions constitutionnelles, à exterminer les hérétiques, et qui, s'il en était le maître, condamnerait les protestants à émigrer ou à perdre leurs biens. Stipuler, comme le faisait la Constitution, que l'Église gérait librement ses affaires, c'était, en fait, stipuler qu'elles seraient réglées par ce personnage-là. « Il ne dit pas : l'État c'est moi ; il est trop habile pour cela ; mais le roi et l'État prennent ce qui reste, après que le Pape s'est taillé dans les droits séculiers la part qui lui plaît ». Bismarck estimait que les articles incriminés laissaient une lézarde dans l'édifice prussien ; il fallait réparer cette lézarde.

C'était un discours de guerre, mais les dernières phrases étaient d'un autre ton, et semblaient déjà d'une autre époque. « Une fois cette loi votée, terminait Bismarck, aucune tâche ne me sera plus à cœur que de chercher la paix, la paix même avec le Centre, mais surtout avec le Siège Romain, dont les sentiments sont bien plus modérés ; et j'espère que, Dieu aidant, je la trouverai. Je ferai en sorte que cette lutte, où nous avons été contraints, pour un moment, de prendre l'offensive, ne se poursuive plus

que d'une manière défensive, et que désormais l'offensive soit laissée à l'enseignement des écoles plutôt qu'à la politique[1] ».

Il avait, depuis trois jours, dans les deux Chambres, entassé les invectives contre la Papauté ; il demandait, ce jour-là même, qu'on retirât à l'Église, formellement, tous les droits primordiaux qui faisaient obstacle aux fantaisies successives de la législation d'État ; il tenait à ce que l'État redevînt en théorie le maître de l'Église ; et puis il promettait qu'ensuite il redeviendrait pacifique et, tout au moins, cesserait d'être assaillant.

Mais le Centre demeurait sceptique ; et Schorlemer-Alst le disait, avec cette raideur toute militaire, avec ces audacieuses façons d'attaque, par lesquelles s'illustra son éloquence durant les dernières années du *Culturkampf*. « Je me considère toujours comme en état de guerre », signifiait-il au chancelier. Il le pressait, l'opposait à lui-même, le harcelait. Ce Pape dont Bismarck dénonçait l'influence, n'était-ce pas ce même Pie IX dont en 1871 le même Bismarck avait précisément invoqué le crédit, pour le faire agir sur le Centre et contre le Centre ? Schorlemer, démasquant les intentions ennemies, les accusait de vouloir séparer de Rome les catholiques d'Allemagne ; ce serait nous séparer de la source de vie, déclarait-il ; et l'imminence même d'une nouvelle défaite ne l'empêchait pas de croire à la victoire finale, d'y croire avec orgueil, et de l'annoncer.

Bismarck répliqua, et Bismarck encore parlait de paix ; il trouvait des mots aimables pour Antonelli, « esprit fin, disait-il, et qui n'est pas aussi asservi aux Jésuites que le sont beaucoup d'autres, mais malheureusement sans influence à l'heure qu'il est » ;

et ramassant, dans une curieuse période, tous ses griefs contre le Centre, et contre l'ascendant du Pape sur le Centre, et contre les prétentions pontificales, il savait si bien orienter, cependant, les replis de cette agressive période, qu'ils faisaient avenue, tous ensemble, vers certains mots évocateurs, qui suggéraient encore l'idée de paix.

« Je conserve l'espoir, expliquait-il textuellement, que l'influence du Pape sur le parti Centre se maintiendra, — car, comme l'histoire nous montre des papes guerriers et d'autres pacifiques, des papes militants et d'autres se consacrant au spirituel, j'espère qu'un jour, bientôt, reviendra le tour d'un pape pacifique, qui ne tende pas uniquement à ériger en suprématie universelle ce pouvoir issu du suffrage du clergé italien, mais qui soit disposé à laisser d'autres gens aussi vivre à leur guise, et avec lequel on puisse conclure la paix. C'est là ce que j'espère — et alors j'espère aussi trouver encore un Antonelli assez sage pour chercher à faire la paix avec le pouvoir séculier ».

Ainsi succédaient à deux discours insulteurs, tenus à quarante-huit heures de distance, des efforts de coquetterie à l'égard du Pape insulté. Windthorst ne voulait pas être dupe : il réinsistait sur les discours, il s'étonnait que le premier conseiller de la Couronne, dans un pays mixte, pût impunément calomnier la foi d'une partie du peuple, la foi de quelques-uns des princes allemands. Est-ce un moyen, demandait-il, de fonder l'unité allemande ? Quant aux phrases pacifiques, à peine voulait-il les enregistrer, observant tout simplement qu'il y avait un moyen de faire la paix : négocier avec Rome. Le comte Landsberg[1], devant la Chambre des Seigneurs,

relevait, lui aussi, le contraste étrange entre ces fanfares de guerre et ces premières sonneries de retraite : il constatait que Bismarck, par la suppression des trois articles constitutionnels, faisait place nette pour poser les assises d'un État policier gouverné bureaucratiquement ; et Landsberg s'épouvantait de ces architectures nouvelles. Rayer des paragraphes de la Constitution pour faciliter l'élaboration de certaines lois, cela lui faisait l'effet de couper une tête pour guérir le mal de dents. Il semblait à Landsberg que tous les principes de liberté périclitaient, qu'après ce sacrifice, Bismarck en réclamerait d'autres, que toutes les autonomies seraient tour à tour menacées. « Vous inaugurez une période de réaction, reprenait Kleist-Retzow. La législation évoquera devant elle, de plus en plus impérieusement, les affaires des Églises ». Et Kleist s'alarmait pour l'Église évangélique, et il en dénonçait l'ennemi... L'ennemi, c'était Falk. Praschma réclama que le pays fût consulté, qu'on en appelât à un nouveau *Landtag* ; ce fut en vain[1].

Dans les deux Chambres, l'œuvre constitutionnelle de Frédéric-Guillaume IV reçut le soufflet que Bismarck exigeait. Trois vides s'y creusèrent, attestant la disparition des articles qui, pendant près d'un quart de siècle, avaient protégé la liberté et la dignité des Églises. Une vieille haine de Bismarck était enfin satisfaite. Ces articles, il ne les avait jamais aimés : dès 1854, il les avait jugés dangereux pour l'Etat prussien ; il n'avait pas pardonné au Centre d'avoir voulu, en 1871, les inscrire, tels quels, dans la Constitution du nouvel Empire. La Prusse elle-même, enfin, les rejetait. « Jamais encore on n'a taillé aussi à vif, ni aussi profondément dans la chair de l'ultra-

montanisme », disait triomphalement Christophe de Tiedemann, le chef de la chancellerie[1]. Un jour la paix religieuse se rétablira ; Bismarck défera de ses propres mains, morceau par morceau, toutes les lois du *Culturkampf* ; mais la Constitution prussienne, malgré les efforts du Centre, restera toujours béante en trois endroits ; on verra subsister, toujours ouverts, toujours inquiétants, les trous que Bismarck y aura creusés ; les libertés dont jouira l'Église prussienne, dont pour le moment elle jouit encore, lui seront reconnues, non plus par la Constitution, qui dure, mais par le législateur, qui change, et non plus comme des droits, mais bien plutôt comme des cadeaux.

VI

C'est ainsi que sous l'Église catholique de Prusse, en avril 1875, la terre prussienne achevait de s'effondrer. Un poète complaisant félicitait Bismarck d'avoir, « chérubin flamboyant, mis en pièces, avec son glaive tranchant, la séquelle Romaine[2] ». La loi qui suspendait les dotations supprimait à l'Église ses ressources ; la loi qui rayait les articles constitutionnels supprimait à l'Église ses garanties. Par la première, elle perdait sa sécurité matérielle ; elle perdait, par la seconde, ce qui lui restait encore de sécurité morale. Bismarck avait accumulé ces ruines en alléguant qu'il faisait la guerre ; il les avait consommées, en disant que c'était nécessaire pour la paix. Il scandait par le mot de paix les derniers coups qu'il donnait à l'ennemi[3].

Mais avant même que la Chambre des Seigneurs

n'eût ratifié les votes du *Landtag*, d'autres projets se discutaient, qui n'avaient plus à redouter aucune collision avec les articles constitutionnels, et qui ne marquaient pas, assurément, des étapes vers la paix: l'un avait trait à l'administration des biens d'Église, et l'autre aux congrégations.

Voilà plusieurs années que Schulte, le canoniste vieux-catholique, souhaitait que dans chaque paroisse la communauté des fidèles fût organisée, et investie de certains droits : il espérait qu'ainsi l'État pourrait s'appuyer, contre la hiérarchie, sur la foule des laïques, que ceux-ci s'habitueraient à gérer eux-mêmes leurs affaires religieuses, et que, parmi eux, des agitateurs vieux-catholiques parviendraient, tôt ou tard, à rallier une majorité, qui détacherait la paroisse de la communion romaine. Falk, à la fin de 1872, avait pressenti les évêques, au sujet d'une telle organisation[1]; ils avaient répondu par des fins de non-recevoir. Reprenant cette tentative au début de 1875, il avait cette fois négligé de les consulter. Le projet de loi sur l'administration des biens d'Église, déposé par Falk dès le 27 janvier 1875, visait le patrimoine ecclésiastique de toutes les paroisses catholiques. On comprenait sous ce nom de patrimoine ecclésiastique tous les biens affectés aux besoins du culte, à la rémunération des prêtres et à des services paroissiaux de bienfaisance ou d'instruction, et toutes les fondations pieuses pour lesquelles le donateur primitif n'avait prévu aucun mode spécial d'administration. Le soin d'administrer tous ces biens et de dresser, chaque année, le budget paroissial était confié par le projet de loi à un « conseil d'Église » (*Kirchenvorstand*), élu pour six ans par tous les paroissiens majeurs, et renouvelable par

moitié tous les trois ans. Ce conseil devait répondre de sa gestion devant un comité trois fois plus nombreux, appelé la représentation paroissiale (*Gemeindevertretung*), et dont les membres seraient élus, avec la même périodicité que les conseillers, par tous les paroissiens majeurs ; l'assentiment de la représentation paroissiale serait nécessaire pour toutes les décisions importantes du conseil. La hiérarchie sacerdotale perdait ainsi la libre disposition de tous les biens ecclésiastiques. Le droit de présider le conseil d'Église demeurait reconnu au curé, mais l'assemblée paroissiale, qui jugerait des questions graves en dernier ressort, ne l'entendrait qu'à titre consultatif. Le projet stipulait que le conseil d'Église pourrait être convoqué, soit par l'autorité diocésaine, soit par les autorités de l'État ; que l'évêque et le président supérieur de la province auraient le droit, l'un et l'autre, de faire des suggestions au conseil d'Église ou à la représentation paroissiale, et de faire inscrire d'office, au budget, en cas de refus déraisonnable des corps élus, les dépenses normales. Ainsi était prévue une sorte de collaboration entre le chef du diocèse et le pouvoir civil ; mais, en cas de conflit entre ces deux puissances, le ministre des Cultes jugerait. Le projet, on le voit, ne prétendait nullement ignorer l'évêque ; mais il investissait le ministre des Cultes d'un droit de décision souveraine.

La destitution d'un conseiller ou d'un membre de la représentation paroissiale pourrait être prononcée par l'évêque et par le pouvoir civil, et serait susceptible d'appel devant la cour royale pour les affaires ecclésiastiques, c'est-à-dire devant le tribunal d'État que la hiérarchie avait toujours refusé de reconnaître.

Si les évêques voulaient ignorer cette loi, si les catholiques se refusaient à constituer des conseils d'Église ou des représentations paroissiales, tous les droits que le projet laissait à la hiérarchie passeraient alors au pouvoir civil, et toutes les prérogatives promises à ces deux catégories de corps élus seraient accordées à des commissaires d'État.

Tel était, dans ses grandes lignes, le projet de loi. Il assignait un rôle à trois facteurs : les élus du peuple, l'évêque, l'État. Les droits qu'avait jusque-là possédés la hiérarchie pour l'administration des biens d'Église devaient désormais être limités, d'un côté, par deux pouvoirs résultant du suffrage universel des catholiques, de l'autre côté, par la bureaucratie. Le projet faisait une part à l'évêque, mais ajoutait immédiatement qu'on se passerait de lui, s'il le fallait. Tous les citoyens inscrits comme catholiques et prenant leur part des charges paroissiales étaient appelés à former, en face du sacerdoce, une formidable puissance démocratique : pratiquant ou non leur culte, déférents ou non pour leurs curés, voire même excommuniés, ils demeureraient électeurs, éligibles ; et, servant Dieu bien ou mal, ils régneraient en quelque mesure sur toute la vie matérielle de l'Église de Dieu. La collectivité des membres de l'Église acquérait sur les biens de l'Église toute une série de droits jusque-là réservés à la hiérarchie.

C'est une usurpation, c'est une confiscation, c'est l'application du principe : « La propriété c'est le vol », avaient expliqué au *Landtag*, dans les séances des 16 et 17 février, les députés Pierre Reichensperger, Dauzenberg[1] et Windthorst ; et Falk, invité à préciser les irrégularités d'administration par lesquelles les évêques avaient mérité ces mesures de défiance,

avait visiblement manqué d'éléments pour un réquisitoire décisif. On avait été gêné par la subtilité juridique de Pierre Reichensperger, demandant pourquoi les nouvelles réglementations élaborées en 1874 pour les communautés protestantes n'avaient pas été soumises aux Chambres, et pourquoi tout au contraire on remettait au caprice du législateur le soin de régler le fonctionnement matériel des paroisses catholiques ; mais on avait remarqué, cependant, que le Centre apportait moins d'acharnement contre ce projet que contre les lois antérieures ; et, dans les *Grenzboten*, Roessler inquiet avait exprimé la crainte que les catholiques n'attendissent de cette loi certaines conséquences favorables et que la représentation paroissiale ne fût composée, partout, de partisans fanatiques des directions « ultramontaines [1] ».

Au nom des principes, Melchers, archevêque de Cologne, avait tout de suite protesté : dans une lettre au *Landtag*, il avait démontré que ce projet impliquait une sorte de sécularisation des biens d'Église, désormais transférés à la communauté des fidèles ; qu'une telle translation violait le droit commun, le droit canon, les engagements de l'État, et la Constitution ; que l'on créait de nouveaux organismes qui d'après les principes du droit canon ne pouvaient être regardés comme juridiques ; et qu'enfin l'État n'était pas qualifié pour élaborer une telle loi [2].

Mais la commission parlementaire avait passé outre : le projet, tel qu'elle l'avait remanié, tel qu'il revenait devant le *Landtag* le 24 avril, aggravait même le texte primitif. La commission, d'abord, étendait la définition du patrimoine ecclésiastique ; elle faisait rentrer dans cette définition et soumet-

tait dès lors au nouveau projet de loi les fondations mêmes pour lesquelles les bienfaiteurs auraient institué des organes spéciaux d'administration, et puis le produit des quêtes et collectes faites, soit durant les offices, soit à domicile, pour des buts religieux ou connexes. Ainsi l'argent même recueilli par le prêtre au cours de ses quêtes échapperait désormais à sa libre disposition ; d'une main, les fidèles lui donneraient, en tant que membres de l'Église; mais de l'autre main, en tant qu'électeurs dans l'Église, ils lui reprendraient cet argent, et l'affecteraient à tel ou tel chapitre du budget paroissial. Ensuite la commission, déférant à une opinion de Schulte, retirait au prêtre, en principe, la présidence du conseil d'Église; elle lui enlevait le droit de vote pour la composition de ce conseil et de la représentation paroissiale; elle interdisait de l'élire membre de cette dernière assemblée. Ainsi accentuait-elle l'autonomie de ce pouvoir laïque, démocratique en ses origines, que l'on voulait créer dans chaque paroisse en face du prêtre. La commission, d'autre part, permettait aux conseils d'Église d'en appeler au président supérieur, c'est-à-dire encore à l'État, de la résistance qu'opposerait l'évêque à leurs actes administratifs ; le président apprécierait en dernier ressort : la bureaucratie d'État devenait ainsi juge entre l'évêque et les fidèles.

Entre la foule laïque et l'État bureaucratique, l'autorité de l'évêque, en vertu du projet de Falk, se trouvait déjà comprimée comme dans un étau : les commissaires rendaient plus vigoureuses encore les pinces de l'étau, ils en serraient la puissante vis ; et puis, non sans insolence, ils laissaient trente jours à l'épiscopat pour dire si oui ou non il appliquerait la

loi. Si la réponse était non, toutes les prérogatives qu'ils reconnaissaient encore aux évêques reviendraient à l'Etat.

Falk et les députés acceptèrent docilement ces amendements. La Chambre des Seigneurs jugea convenable de rendre au curé la présidence du conseil d'Église ; derechef la seconde Chambre la lui refusa. Alors les Seigneurs cédèrent[1]; et, le 20 juin 1875, la signature de Guillaume ratifia cette tentative, que Kleist Retzow qualifiait d'inouïe, d'organiser sans l'aveu de l'Eglise l'administration des biens d'Église[2].

VII

Ainsi commençait de se réaliser un rêve, que les vieux-catholiques avaient longuement caressé ; et la complaisance du ministère et du *Landtag* leur ménageait tout de suite un autre succès. Schulte, à la fin de 1874, avait obtenu de Bismarck la promesse que le gouvernement prussien, suivant l'exemple du gouvernement badois, ferait bon accueil à un projet de loi établissant les droits des communautés vieilles-catholiques sur les biens ecclésiastiques. Ce projet de loi, soumis à Falk par le député Petri, remanié par le bureaucrate Hübler, avait été, le 16 février, déposé devant le *Landtag*. Si la Prusse avait complètement exaucé les vœux des vieux-catholiques, elle aurait décidé que tous les deux ans le président supérieur de la province, sur la demande présentée par dix paroissiens, ferait interroger tous les autres fidèles, pour constater combien d'entre eux croyaient encore à l'infaillibilité, et pour ratifier, éventuelle-

ment, les prétentions des vieux-catholiques à la jouissance des biens d'Église et de l'édifice cultuel. Mais Falk avait refusé ; en son for intime, il n'accordait à ces schismatiques qu'une médiocre sympathie *, et finissait par être agacé, d'ailleurs, de certaines réclamations de Reinkens relatives à une nomination dans un gymnase. Petri, qui était au *Landtag* l'avocat officiel de cette petite Église, avait senti très nettement que les vieux-catholiques se nuiraient à eux-mêmes, auprès de cette assemblée, en montrant « trop d'impatience dans leur marche en avant » ; rabattant de ses exigences, il s'était contenté de ce que Falk lui concédait[1]. Le projet sur lequel les vieux-catholiques et le ministère étaient ainsi tombés d'accord stipulait simplement que les communautés vieilles-catholiques, là où elles existeraient, partageraient avec les catholiques romains l'usage de l'église et du cimetière * ; que les curés déjà titulaires, qui se rattacheraient à ces communautés, garderaient leurs bénéfices ** ; qu'elles

* Que cette persistance des vieux-catholiques à vouloir demeurer comme enchevêtrés, légalement parlant, dans l'organisme de l'établissement catholique, fût un calcul habile et conforme à leurs intérêts, c'est ce que nie, non sans quelque apparence de raison, un publiciste qui fut quelque temps des leurs, M. Carl Jentsch. Il fait observer que, par le fait même des mariages mixtes, les vieux-catholiques étaient appelés à disparaître, et que ce fut leur tort de ne pas vouloir être appelés secte, et leur faiblesse de ne pas être une secte. (JENTSCH, *Wandlungen*, I, p. 395.)

** Cet article devait avoir à Mogislav une conséquence assez baroque : le prévôt Suszcynski s'étant marié et, ayant passé au vieux-catholicisme, continua à jouir de son bénéfice, bien qu'il eût cessé d'être prêtre catholique et bien que les vieux-catholiques ne voulussent point de ses services. (IBACH, *Der Culturkampf vor dem Richterstuhl seiner eigenen Gesetze*, pp. 101-110. — Discours de Jazdzewki au *Landtag*, 11 mai 1876.)

auraient droit, proportionnellement au nombre de leurs membres, à la jouissance de tout ou partie des biens d'Église ; et qu'il appartiendrait aux présidents supérieurs des provinces et puis, en dernier ressort, au ministre des Cultes, de qualifier de communautés et d'admettre, ainsi, aux avantages assurés par le projet de loi, les groupements de vieux-catholiques qui feraient connaître leur existence et leurs prétentions, et qui atteindraient un « chiffre notable » (*erhebliche Anzahl*)[1].

Lorsque, sous Frédéric-Guillaume III, la volonté royale avait amalgamé dans un même creuset, sans souci de leurs divergences dogmatiques, luthéranisme et calvinisme, les luthériens tenaces, qui s'étaient montrés rebelles à l'Église prussienne unie, n'avaient ni obtenu ni même réclamé une part des biens d'Église : Gerlach s'étonnait que les vieux-catholiques se montrassent plus ambitieux, et que l'État consentît[2]. Les débats parlementaires dégénérèrent en discussions théologiques : on se querella sur le dogme de l'infaillibilité, son vrai sens, sa légitime portée. Là-bas en Angleterre, Gladstone, par son livre sur le « Vaticanisme », semblait offrir main-forte à Doellinger, et Doellinger le faisait traduire[3]. Mais, en quatre années, entre vieux-catholiques et catholiques romains, on avait senti s'élargir le fossé ; la primauté papale n'était plus le seul point qui les divisât. En 1871, les vieux-catholiques étaient intervenus contre la définition conciliaire avec leur bagage de chicanes historiques, où le commun des fidèles ne pouvaient voir que des subtilités frondeuses ; à cet acte nouveau de la vie de l'Église, ils avaient opposé la lettre morte de certains textes. Mais après s'être insurgés contre une définition dogmatique qui, se récla-

mant de l'Évangile et de la tradition, marquait en même temps le terme d'un développement vital, il était naturel que, par la logique même de cette sécession, ils s'insurgeassent contre d'autres faits antérieurs, qui avaient marqué des étapes dans ce développement. Supprimer, avec l'aide de la science, toutes les excroissances dogmatiques : tel avait été, dès 1872, le programme d'un de leurs docteurs, Jean Huber[1]. Doellinger, qui n'était pas inscrit comme fidèle dans l'Église vieille-catholique, mais qui en demeurait en quelque sorte le théologien, avait expliqué en 1874, à la conférence de Bonn, que le concile de Trente ne pouvait passer pour œcuménique, et que ses décrets, dès lors, ne possédaient pas une force contraignante[2]. Cette parole avait facilement été la bienvenue. Un cousin du chef du Centre, qui comme lui s'appelait Windthorst, mais qui siégeait parmi les nationaux-libéraux, était tout heureux de faire savoir au *Landtag* que les vieux-catholiques, désormais, chicanaient un autre concile, le concile de Trente[3]. A prendre à la lettre ce qu'expliquait ce Windthorst, ils ne pouvaient donc plus se donner comme les héritiers de l'Église romaine de 1869, mais, tout au plus, comme les héritiers de l'Église romaine de 1545.

« Ils dévalent en hâte vers le gouffre de l'*acatholicisme* », disait même le prince de Hohenzollern[4] ; et le cortège de protestants et d'Israélites dont s'entourait leur évêque Reinkens, dans la tournée qu'il faisait en Hesse[5], donnait lieu de craindre que le gouffre ne fût proche. Mais, sans vouloir prophétiser, il eût suffi de prendre acte des seules audaces théologiques dont les vieux-catholiques commençaient eux-mêmes à faire l'aveu : c'en était assez pour réduire à néant

leurs prétentions juridiques, que le projet de loi consacrait.

Le projet cependant devint loi, malgré les protestations de l'archevêque Melchers [1]; et la loi pesa comme une menace nouvelle sur tous les curés catholiques romains du royaume de Prusse. Du jour où le chiffre de vieux-catholiques domiciliés dans leur paroisse apparaîtrait au pouvoir civil comme un chiffre « notable », ces curés, tout de suite, cesseraient d'être les maîtres exclusifs de leur église, et l'on devrait y célébrer deux cultes, concurremment, pour les catholiques fidèles au Concile du Vatican et pour les catholiques devenus infidèles au Concile même de Trente *.

Tout en même temps le ministère avait présenté, fait discuter, fait voter, quelques articles, brefs et tranchants, qui achevaient d'exclure de Prusse « tous les ordres et toutes les congrégations de l'Église catholique » [2]. Au bout d'un semestre, toutes les maisons religieuses devaient être fermées : plus de la moitié des nonnes, si l'on en croyait Schulte, étaient parfaitement inutiles [3]. La loi permettait au ministre des Cultes d'accorder un délai de quatre ans aux établissements d'instruction ; elle exceptait de ses rigueurs les congrégations hospitalières, mais elle ajoutait qu'à tout moment une ordonnance royale pourrait les supprimer. C'était le juriste Hinschius

* Lorsque, en 1876, Virchow demandera que toute fraction notable qui se détacherait d'une communauté protestante soit admise à participer aux biens de l'Église évangélique proportionnellement à sa force numérique, le gouvernement combattra la proposition, parce que susceptible de disloquer l'Église évangélique; alors Windthorst, évoquant le souvenir de la loi sur les vieux-catholiques, s'écriera : « Le gouvernement veut maintenir l'Église évangélique, mais faire sauter la catholique (Rolfus, III, p. 312.)

qui avait, à la demande de Falk, élaboré ce projet [1] : il avait allégué, pour le justifier, que les congrégations, cédant à l'impulsion de chefs étrangers ou d'évêques hostiles au pouvoir civil, étaient elles-mêmes un péril public, et que ce péril était aggravé par l'obéissance passive de leurs membres et par l'action qu'ils exerçaient sur le peuple. Schulte, par des statistiques alarmantes, avait mis la presse en émoi [2]. Guillaume, qui d'abord hésitait devant des mesures draconiennes, avait fini par céder [3]. Les divers orateurs, comme c'est l'habitude en pareils débats, avaient institué deux procès symétriques : celui des vœux religieux et celui des obligations franc-maçonniques, dénoncées par Windthorst, dès 1873 [4], à cause du secret dont elles s'entourent *; les vœux religieux avaient été condamnés. « Voilà détruit, s'écriait joyeusement Bennigsen, tout le travail que firent les ultramontains en trente années [5]. — Tant mieux pour la paix religieuse, affirmait sérieusement l'historien Treitschke ; car les cloîtres troublent l'harmonie confessionnelle [6] ».

Lorsque Bismarck avait parlé de paix religieuse, avait-il pris le mot au même sens où le prenait Treitschke ? La paix telle qu'il la concevait devait-elle planer sur des ruines ? Windthorst commençait à le croire : « En vérité, déclarait-il, on aurait déjà proposé d'expulser tous les catholiques d'Allemagne, s'il ne s'agissait pas de 8 millions d'hommes et si l'exil de ces 8 millions ne risquait pas de faire des vides dans l'armée [7] ». Pour cette raison d'ordre militaire,

* Chose curieuse, ce fut un autre Windthorst, celui de Bielefeld, qui prit la défense de la maçonnerie et glorifia, comme des maçons illustres, Lessing, Mozart, et puis, par erreur, Schiller (*Landtag*, 10 mai 1875; cf. *Grenzboten*, 1875, II, p. 312.)

sansdoute, et pour d'autres aussi, Bismarck s'arrêtait là.

Constantin Roessler insinuait dans les *Grenzboten* que peut-être il faudrait encore d'autres lois, qu'on serait forcé de gêner par l'obligation du *Placet* les communications des catholiques avec Rome, de créer pour les fonctionnaires catholiques un serment du *Test*[1]. Mais Bismarck en avait assez, et tout fier d'avoir fait rayer de la constitution prussienne cette mention que l'Église était libre, il semblait considérer que pour l'instant la législation ecclésiastique était achevée. La *Correspondance Provinciale* exprimait l'espoir que, peu à peu, les catholiques comprendraient mieux ces lois, qu'ils cesseraient d'y voir un péril menaçant leur foi. Pour l'instant, on devait travailler à éviter, dans les sessions ultérieures du *Landtag*, tout débat passionné; c'était le souhait du gouvernement, que le mécanisme législatif régissant les Églises fût considéré comme achevé[2]. Une dernière loi devait être votée, en 1876, au sujet de l'administration des biens épiscopaux ; elle adaptait à cette catégorie de biens les principes qui régissaient la loi de 1875 sur les biens d'Église, et puis, pratiquement, comme il était malaisé d'instituer des corps élus pour coopérer à la gestion de ces biens, elle étendait et fortifiait, à cet égard, les prérogatives de l'État[3]. Mais Bismarck laisserait le *Landtag* procéder à cette petite besogne complémentaire, sans nullement s'y mêler.

A partir de mai 1875, Bismarck législateur se reposa.

« Je n'ai voulu que rétablir l'État dans une forte défensive contre l'agressive Eglise catholique, disait-il le 22 août 1875, au ministre wurtembergeois Mitt-

nacht ; il n'est pas nécessaire d'aller plus loin, ni même d'étendre à l'Empire les lois ecclésiastiques, à moins que la Bavière ne crie au secours [1] ». Le projet d'une loi d'Empire sur les ordres, étudié par le Comité de justice du Conseil fédéral [2], allait pour l'instant sommeiller dans les cartons. Bismarck en voulait rester là : tel le Dieu de la Genèse, il se reposait, ayant fini son œuvre. Mais lorsqu'il jetait sur cette œuvre un regard paternel, il lui manquait — et ce jour-là même il le laissait voir à Mittnacht — la sereine certitude que son œuvre fût bonne, pleinement bonne. La sérénité demeurait le partage de Pie IX, qui là-bas, à Rome, recevant 200 pèlerins allemands porteurs de 1.200.000 signatures catholiques, leur répondait en proclamant « la paix des persécutés et le manque de paix des impies [3] ».

VIII

On voulut aller vite à Berlin. « Qu'on dépose seulement 1.000 prêtres, et l'ultramontanisme est mort », prévoyait triomphalement le bureaucrate Lucanus [4]. Schulte, moins confiant et plus habile, demandait qu'on fût rigoureux pour les évêques et plus doux pour les curés [5]. Mais la main de fer de l'État n'avait pas le temps de se ganter de velours. Les brutalités, plus improvisées que calculées, furent tout de suite incohérentes ; l'État cherchait à paraître fort et réussissait à paraître fantasque. La loi qui coupait les vivres à l'Église romaine, promulguée le 22 avril, reçut dans un certain nombre de localités un effet rétroactif ; ce fut à partir du 1er avril que les crédits ecclé-

siastiques y furent considérés comme suspendus; on ne coupa les vivres, ailleurs, qu'à partir du 1er mai. Des excès de zèle furent commis, dont le Centre se plaignit et sur lesquels le gouvernement dut revenir; à l'église Sainte-Hedwige de Berlin, l'État voulut affamer, non seulement les prêtres, mais les chantres eux-mêmes ; à Limburg, un joaillier qui antérieurement à la loi avait, sur l'ordre des pouvoirs publics, réparé la croix capitulaire, dut s'adresser à la Chambre même des Seigneurs, pour obtenir d'être soldé; dans le Nassau, on prétendit ne plus payer un aumônier de prison, parce qu'il s'occupait en même temps d'une petite paroisse et qu'à ce titre il devait, pour émarger au budget, promettre obéissance aux lois [1]. Une circulaire subordonnait à la permission des autorités civiles les organisations de collectes pour les curés ainsi spoliés [2].

Parallèlement à la loi qui affamait le clergé séculier, fonctionna sans retard, avec une vigueur cruelle, la loi concernant les congréganistes.

Un soir de juin 1875, le policier Klose, de Cologne, sortant sans doute de table, eut la bizarre idée de se présenter chez les Carmélites avec son chien, et de vouloir, tout droit, aller jusque chez la prieure, pour signifier les décisions de Berlin. On lui fit comprendre qu'il devait rester au parloir ; mais pour tromper l'attente, il s'introduisit, escorté de l'animal, dans la chapelle et dans la sacristie. Il était alors près de 9 heures. La prieure arriva, voilée, derrière la grille. « Du même droit dont je suis entré chez l'archevêque, lui signifia-t-il, du même droit dont je l'ai arrêté, je vous ordonne d'enlever votre voile et d'ouvrir la grille ; il faut que je sache à qui j'ai affaire. Vous vous terrez comme les voleurs et

comme les assassins, qui ne cessent leurs crimes que parce qu'ils ne peuvent plus continuer ; on leur en ôte l'occasion. Allons, enlevez-moi ce voile ! » La sœur obéit, donna les noms de toutes ses compagnes ; ironiquement le commissaire les commentait. Sa brutalité devenait galante... « Si je n'étais pas marié, je vous emmènerais du cloître... » Son monologue s'animait, s'égayait en histoires ; il racontait comment d'autres bonnes sœurs l'avaient fort bien reçu. Dix heures sonnèrent : depuis cinq quarts d'heure qu'il causait, n'avait-il pas droit à quelque rafraîchissement ? La prieure lui tendit un verre de vin, et referma la grille, pour retourner à ses prières. « Mon devoir m'appelle, insistait-elle fermement. — Mais vous priez jour et nuit, votre devoir vous appellerait toujours... Votre devoir, c'est de me répondre ». Il épuisa lentement son interrogatoire et son verre, et puis s'en alla, pressant de questions nouvelles la sœur tourière. On constatait le lendemain que le quartier qu'habitaient ces Carmélites n'était pas même du ressort de ce commissaire ; il fallut cinq mois et une interpellation pour que le gouvernement se résolût à déplacer l'indiscret magistrat[1]. La sanction, pour tardive qu'elle fût, n'en était pas moins éloquente ; mais partout ailleurs d'impétueux fonctionnaires assurèrent tout de suite à la loi d'ostracisme sa meurtrière efficacité.

Ils eurent vite fait, en quelques semaines, d'installer dans plusieurs centaines de maisons un silence de mort et de jeter à travers le monde, déracinées, un grand nombre de religieuses. Il s'agissait, selon l'expression de Schulte, de briser le plus périlleux instrument de l'ultramontanisme[2]. A Berlin même, vingt-quatre heures furent données aux domi-

nicains de Moabit pour se disperser. Leur fondateur, le P. de Robiano, petit-fils de l'illustre converti Stolberg, fut l'objet de cinq procès successifs pour actes de culte dans l'ancienne chapelle du couvent. Il dut subir, devant le tribunal, des questions comme celles-ci : Combien de fois avez-vous administré l'Extrême-Onction dans votre chapelle ? ou bien : Quels sont les cas réservés dont vous avez absous ceux que vous avez confessés[1] ? Les sacrements qu'il administrait étant devenus des délits, il était en butte, désormais, à toutes les hypothèses absurdes, à toutes les curiosités brutales, dont l'imagination policière est capable.

Falk consentit à l'Impératrice un délai de quatre ans pour deux cloîtres rhénans ; la princesse Catherine de Hohenzollern obtint que l'expulsion des Bénédictins de Beuron fût retardée jusqu'au 3 décembre 1875[2]. Là s'arrêta la clémence de l'État. On devait constater, en 1879, que les diverses mesures d'ostracisme prononcées contre les moines et contre les nonnes, depuis le début du *Culturkampf*, avaient eu pour résultat la suppression de 296 couvents, et la sécularisation ou l'émigration de 1.181 religieux, de 2.776 religieuses[3].

Le législateur peut déraciner des vocations, il arrive plus malaisément à les tuer : beaucoup de ces moines, beaucoup de ces nonnes, portaient en dehors de l'Allemagne, spécialement aux États-Unis, l'idée catholique et la langue allemande. Il semble que la destinée tienne d'étranges amnisties en réserve pour les pays qui chassent les moines ; ces moines demeurent, au loin, les serviteurs et les porte-drapeaux des nations mêmes qui les ont fait souffrir. Ainsi devait-il advenir pour l'Allemagne. Le pério-

dique allemand qui s'intitule « les Missions catholiques » (*Die katholischen Missionen*) fut fondé, en 1873, par quelques Jésuites ; et l'on ne peut se défendre de sourire de l'achoppement de la loi contre les consciences, lorsqu'on songe que l'année 1875, où la Prusse balayait ses ordres religieux, voyait s'ouvrir dans la bourgade hollandaise de Steyl, à deux pas de la frontière germanique, la première maison de missionnaires allemands. Un petit curé des bords du Rhin, modeste et maladif, avait eu l'idée de cette fondation ; il s'appelait Arnold Janssen. L'évêque de Münster, l'archevêque de Cologne l'avaient peu encouragé ; mais un proviseur des Franciscains et l'évêque de Spire l'avaient compris, l'avaient soutenu ; les premiers germes de la grande société des Pères de Steyl étaient jetés [1].

Du moment où Arnold Janssen, son frère Junipère, son compagnon Jean-Baptiste Anzer voulaient instituer un ordre religieux, ils étaient, de par la loi bismarckienne, contraints de s'expatrier ; mais moins de quinze ans plus tard, on devait voir Guillaume II soutenir de ses félicitations et de son concours un de ces trois pionniers, Anzer, qui, devenu évêque du Chantoung, prépara, dans ce coin de Chine, l'établissement du protectorat germanique. Aujourd'hui 139 prêtres, 53 frères, 103 sœurs, appartenant à cette société, groupent sous leur influence, en Chine, en Guinée, au Japon, aux Philippines, dans l'Amérique du Sud, 324.000 catholiques [2]. Au point de départ de l'exode qui devait porter à ces 324.000 âmes l'Évangile de Rome, il y a la loi bismarckienne qui défendait aux catholiques prussiens d'associer leurs existences, en Prusse même, pour le service de Dieu.

IX

Les prêtres, ayant faim, se soumettraient peut-être ; les moines et les nonnes, devenus des épaves, cesseraient de gêner. Une fois exécutées ces mesures de rigueur, l'Etat prussien comptait, pour maîtriser définitivement l'Eglise, sur le fonctionnement de la loi qui introduisait dans l'administration des biens ecclésiastiques le suffrage universel des paroissiens. Elle pouvait, on se le rappelle, être mise en vigueur de concert avec l'épiscopat, ou bien sans son concours : c'était à lui de décider, et Schulte croyait que la décision serait un refus.

Réunis en mars à Fulda, les évêques avaient longuement étudié le projet. Coopéreraient-ils à son application, ou bien opposeraient-ils à cette loi, comme à toutes les autres, une résistance systématique ? Les conséquences d'une telle fin de non recevoir les effrayaient ; elle risquerait de faire tomber en de fort mauvaises mains, *ad manus pessimorum hominum*, l'administration des biens ecclésiastiques. Ils étaient si assurés de la piété de leurs fidèles, et de leur docilité, qu'ils auguraient que de fort bons catholiques pourraient être élus, presque partout, tant à la représentation paroissiale qu'au conseil d'Église. L'heure était critique ; on mettait ces évêques en face de la foule catholique ; ils n'avaient pas le droit de faire un choix dans cette foule, d'y choisir eux-mêmes les catholiques qui leur fussent agréables, pour se les associer dans l'administration des biens paroissiaux ; ils devaient décider si, oui ou non, par un geste confiant, ils autoriseraient cette foule tout

entière à participer à cette administration, par l'intermédiaire de délégués que librement elle nommerait. Et les évêques inclinaient à répondre oui; car cette foule, c'était un peuple pratiquant, trop solidement instruit de ses devoirs envers l'Église pour abuser des droits qu'il allait tenir de l'État. Aussi les évêques avaient-ils conclu que, pour éviter des maux très graves, il conviendrait de coopérer à l'application de la loi : des instructions seraient envoyées aux fidèles pour que, d'abord, par acquit de conscience, ils demandassent à l'État la permission de ne pas l'exécuter, et pour qu'ensuite, une fois cette permission refusée, ils ne donnassent leurs suffrages qu'à de bons catholiques*. Le 5 avril, Melchers avait écrit à Pie IX pour lui soumettre cette conclusion[1].

Mais on avait appris, bientôt, les aggravations qu'avait subies le projet de loi, et les prélats s'en étaient effrayés : trois d'entre eux, à la fin d'avril, avaient déclaré à Melchers qu'ils ne considéraient plus comme possible de collaborer à la mise en vigueur d'un tel régime. Melchers, le 30 avril, rapportait ce

* Dans cette même réunion de Fulda, les évêques avaient décidé que les pertes pécuniaires résultant de la loi de « la corbeille de pain » seraient couvertes par les efforts de comités laïques; ils avaient déterminé la mesure dans laquelle les fonctionnaires pouvaient coopérer à l'application des lois; ils avaient décidé d'adresser à la Chambre des Seigneurs une pétition contre les actes de l'État sur le terrain scolaire, et refusé d'admettre que la présence de commissaires épiscopaux dans les jurys examinant les futurs instituteurs serait une condition suffisante pour que ceux-ci eussent, de droit, la *missio canonica* (*Protocole*, p. XX). Ketteler écrivait à sa belle-sœur, au sujet de cette réunion : « La conscience de ne pouvoir agir autrement que nous l'avons fait, et le repos de conscience qui en résulte, donnèrent à notre réunion une telle unité, une telle allégresse, que même la pensée : Où et quand pourrons-nous nous retrouver? ne pouvait nous troubler. » (Raich, *Briefe von und an Ketteler*, pp. 500-501.)

fait à Antonelli ; il jugeait, lui aussi, que la difficulté devenait sérieuse, et pourtant il maintenait que par un refus l'Église s'exposerait à de grands périls. Deux lettres d'Antonelli survinrent, l'une du 3 mai, l'autre du 15 : la première, « pour éviter des maux plus graves », acceptait la solution qu'avait préconisée Melchers dans sa lettre du 5 avril ; la seconde ajoutait que pourtant les évêques ne devraient pas promettre formellement leur soumission à une telle loi [1]. Rome laissait aux évêques allemands le soin de trouver la formule qui conciliât les suprêmes exigences du droit canon et les prétentions de l'État.

Melchers alors se courba sur cette tâche difficile : il y réussit. Ketteler l'encourageait à une attitude conciliante ; deux évêques qui d'abord eussent souhaité résister finirent par se rallier à l'opinion des autres. La lettre que, le 27 juillet 1875, Melchers fit expédier à tous les curés de son diocèse, servit de règle pour tous les diocèses de Prusse : sans pallier le vice qu'offrait cette loi nouvelle, faite sans le concours de l'Église, il observait que d'une part elle ne touchait qu'à des intérêts temporels ; que d'autre part la collaboration qu'elle réclamait des laïques n'avait, en soi, rien d'inacceptable pour la conscience, et que l'Église, dès lors, pouvait tolérer cette collaboration. Confiant dans les dispositions et dans la loyauté des paroissiens, il priait les curés d'inviter leurs fidèles à élire de bons catholiques et à ne pas s'abstenir ; cette invitation devait leur être adressée, non du haut de la chaire, mais à titre privé ; et Melchers conseillait aux curés eux-mêmes de prendre siège au conseil d'Église, une fois constitué [4]. Les lettres que Melchers et les autres prélats firent parvenir aux présidents des provinces marquaient exac-

tement leur attitude à l'endroit de la loi : ils ne reconnaissaient pas expressément, ils toléraient[1].

Le Vatican reçut des plaintes : on écrivit d'Allemagne à Antonelli que cette tolérance risquait de troubler et de diviser les catholiques. « Je savais déjà, répondit Melchers au cardinal, qu'il y avait en Prusse, parmi les catholiques, une petite faction d'hommes, qui servent l'Église avec grande foi et bonne volonté, mais dont la prudence est moindre : ils veulent généralement être plus catholiques que les évêques, voire même que le Saint-Siège, ou du moins savoir mieux qu'eux ce qu'il faut à l'Église ». Et Melchers faisait remarquer que les ennemis de l'Église étaient au contraire déçus par l'attitude de l'épiscopat, et que l'espoir qu'ils avaient eu de voir tomber entre leurs mains tous les biens ecclésiastiques était désormais brisé[2]. La « petite faction » voulait pousser Rome à des résolutions irréparables : elle aurait aimé qu'en dernière heure l'épiscopat fût désavoué par Pie IX; elle aurait ainsi, gratuitement, naïvement, procuré à Bismarck deux bonnes fortunes, d'abord la conquête des biens d'Église *, et puis une excellente occasion de répéter que les évêques désavoués n'étaient plus que des préfets. Mais le silence du Saint-Siège attesta que Melchers avait raison de tolérer la loi pour éviter des « maux plus graves » ; Melchers songeait aux maux extérieurs : à l'Eglise appauvrie, aux évêques calomniés; il songeait peut-être aussi au mal intérieur qui pour de

* Même après l'acceptation de la loi par le clergé, on vit certains commissaires, malgré l'existence d'un conseil d'Église, persister à tenir les biens d'Église sous séquestre, dans les diocèses vacants ; mais dans beaucoup de cas, les représentations faites à l'État amenèrent les commissaires à abandonner cette prétention. (Ibach, *op. cit.*, pp. 26-27.)

longues années aurait miné l'Église d'Allemagne, si l'on eût assisté au triomphe de la « petite faction » sur la hiérarchie épiscopale.

Le peuple, bientôt, justifia les évêques : en dépit de mesures telles que Falk en prit à Wiesbaden, et par lesquelles il permettait aux vieux-catholiques de voter dans les élections paroissiales[1], le conseil d'Église et la représentation de la paroisse furent, presque partout, composés de catholiques exacts et respectueux de la hiérarchie.

Une circulaire de Falk leur défendit de remettre au curé l'administration des caisses et la comptabilité : on voulait qu'ils eussent très nettement conscience d'être les maîtres dans les questions financières ; et l'on se flattait qu'ensuite ils sauraient bien réclamer eux-mêmes un surcroît d'émancipation[2]. L'Etat prussien visait à mobiliser contre la hiérarchie une force démocratique ; mais la hardiesse de zèle d'un grand nombre de curés sut transformer ces mobilisations en des sortes de revues d'appel : les fidèles s'y resserraient, s'y groupaient, acquéraient un sentiment très juste de l'intérêt qu'ils devaient prendre à la vie de leur Église. C'était l'espoir de l'Etat que du jour où existerait une organisation dans laquelle les brebis (*Schafe*) feraient figure d'hommes, ces hommes deviendraient des insurgés[3]; mais l'Eglise les connaissait, elle les avait assez bien instruits pour être sûre d'eux ; tolérant qu'ils prissent place dans les cadres même que l'État leur ménageait, elle allait travailler à ce qu'ils devinssent des militants, et souvent elle y réussirait[*]. L'archevêque Melchers et le

[*] Dès février Schulte avait prévu : « Si les curés acceptent, voilà pour longtemps, surtout à la campagne, un organe créé, qui servira l'ultramontanisme. (*Lebenserinnerungen*, II, pp. 36-

député Auguste Reichensperger échangeaient entre eux de joyeux pronostics : ils auguraient un bel avenir pour cette « phalange ultramontaine organisée sur le terrain légal et sur la base du suffrage universel[1] ».

X

Ce n'était pas la seule déception que réservassent à la Prusse les lois bismarckiennes de 1875. L'autre organisation qu'elles paraissaient faciliter, celle d'une Église vieille-catholique en face de l'Église romaine, échouait à son tour, piteusement. Il apparut, à l'épreuve, que la loi qui permettait aux vieux-catholiques la conquête des richesses d'Église n'était susceptible que d'une application très restreinte : la conquête, presque partout, dut être ajournée, faute de conquérants. On cherchait des vieux-catholiques ; on leur ouvrait d'avance les portes des sanctuaires ; presque nulle part on n'en trouvait. Déjà, dans leur rare troupeau, certaines désertions se produisaient, les unes parce qu'ils gardaient trop de rites ou trop de dogmes ; les autres parce qu'ils en sacrifiaient trop[2]. Après discussion, les évêques et Rome avaient été d'avis que dans les édifices où l'État prétendrait installer le culte vieux-catholique, le culte catholique romain devrait cesser. L'Église romaine aimait mieux émigrer de ses temples que de les partager avec ceux

39.) Mais il avait escompté que les évèques et les curés refuseraient de participer à l'application de la loi ; et les sarcasmes par lesquels il accueillit la circulaire de Melchers couvrirent mal sa déception. (*Lebenserinnerungen*, II, pp. 90-92.)

qui l'avaient quittée *; mais les localités où s'imposa ce douloureux exode furent extrêmement rares **. Les promesses mêmes de libéralités pécuniaires ne pouvaient insuffler une vie au vieux-catholicisme. L'argent ne suffit point aux Églises, il leur faut des âmes : définitivement, le vieux-catholicisme en manquait, et parmi celles qui s'y étaient laissé séduire, il s'en trouvait déjà pour se plaindre d'une certaine sensation d'isolement, dont elles souffraient [1].

Doellinger avait cru qu'à Bonn, sous les auspices de l'Église vieille-catholique, toutes les Églises chrétiennes hostiles à la centralisation romaine pourraient se donner rendez-vous et s'unir; au nom de la science,

* Le 27 mai 1875, Melchers avait demandé aux évêques si, comme le pensait l'un d'entre eux, il était opportun d'invoquer du Pape la permission de réconcilier *toties quoties* les églises où le culte vieux-catholique s'accomplirait et de continuer ainsi, moyennant ces expiations sans cesse renouvelées, à y célébrer le culte romain ; la majorité des évêques, entre autres Ketteler, avaient répondu non. (*Protocole*, pp. 129 et 142-143. — PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 202.)

** Schulte imputa à Falk et au gouvernement la responsabilité partielle de l'insuccès. Se plaignant que la loi fît dépendre de l'arbitraire des présidents supérieurs l'organisation des communautés vieilles-catholiques, il réclama de Falk, en juin 1875, une circulaire interprétative : Falk la promit, ne la fit pas, et le 22 septembre, comme Reinkens insistait, Falk refusa. Schulte prétend qu'en pratique la nécessité de comparaître devant un policier pour se déclarer vieux-catholique et la crainte de subir ensuite les vexations ou les pressions des catholiques romains écartait du vieux-catholicisme beaucoup d'adhérents. (SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, pp. 495-497 et 505-522.) Cependant certains présidents supérieurs se montraient fort complaisants. Celui de Koenigsberg expliqua, le 13 novembre 1876, que quarante et même vingt vieux-catholiques suffisaient à former le chiffre notable (*erhebliche Anzahl*), nécessaire pour la reconnaissance en communauté. Et, dans le même ressort, le chiffre de mille catholiques romains à Willenberg et à Hohenstein ne parut pas suffisant pour que l'État leur permît de se bâtir une église. (IBACH, *op. cit.*, pp. 63-65.)

au nom de l'Allemagne, il aurait été leur docteur à toutes, leur conseiller à toutes; Bluntschli, au congrès vieux-catholique de Cologne, avait encouragé ce beau songe[1]. Les Églises unifiées par l'Allemagne unifiée, l'Allemagne devenant ainsi, spirituellement parlant, le cœur de l'Europe : Doellinger aimait ces vertigineuses chimères[2]. Et puis il redescendait sur terre, et tout de suite une besogne plus urgente le réclamait : il lui fallait lutter contre un parti de vieux-catholiques qui réclamaient le mariage des prêtres et qui, trois ans plus tard, devaient triompher. « Une communauté qui prend un prêtre marié, leur disait-il, scelle ainsi sa mort, lente ou rapide ». Il gémissait encore : « Nous ressemblons trop à une ville qui n'a ni murailles ni tours, et où tous peuvent entrer[3] ». Les adhérents du vieux-catholicisme étaient plutôt unis par une hostilité commune à Rome que par la possession intime d'une même foi, plutôt par la haine que par l'amour, et plutôt en vue d'une fronde qu'en vue d'un apostolat. Doellinger, bientôt, devrait cesser, faute d'élèves, ses cours de Munich[4] : les vieux-catholiques avaient supposé peut-être qu'il formerait pour eux des pasteurs ; mais en dépit de l'évêque que s'étaient donné leurs chapelles, ces chapelles n'atteignaient pas à la majesté d'une Église, et leur sacerdoce attirait peu les vocations.

Des deux groupements hostiles à l' « ultramontanisme », sur lesquels en 1873 la Prusse avait espéré s'appuyer, l'un, le groupe des vieux-catholiques, n'avait même pas assez de vigueur pour profiter des lois, et l'autre, le groupe des catholiques d'État, se décourageait, se décimait, et commençait de faire résipiscence à l'endroit de l'Église. Vainement le comte de Frankenberg avait-il voulu, en février

1875, susciter une protestation contre l'encyclique papale ; en deux mois, on n'avait même pas recueilli dix-sept cents signatures. « Ils finiront par tomber dans nos rangs, comme des pommes mûres », disait au sujet des catholiques d'État le vieux-catholique Petri. Mais cette illusion devait être sans durée [1]. Le duc de Ratibor semblait gêné de voter contre l'Eglise, gêné de voter contre Bismarck ; il s'effaçait de plus en plus de la Chambre des Seigneurs, toutes les fois qu'on y discutait les questions religieuses [2]. Et doucement, lentement, les catholiques d'État se rapprochaient des avocats de l'Église. On racontait que dans leurs rangs s'élevaient des plaintes contre l'application de la loi sur les ordres, et que Ratibor recourait à l'Empereur, vainement d'ailleurs, pour qu'une église de Breslau, réclamée par les vieux-catholiques, fût laissée à la confession romaine. Entre les deux poignées de sécessionnistes qui avaient un instant voulu menacer l' « ultramontanisme », des querelles commençaient à se dessiner [3] ; et l'État prussien pouvait constater son impuissance, soit à diviser contre eux-mêmes les catholiques d'Allemagne, soit à les faire émigrer vers une Église nouvelle, rivale de l'Église du Pape. Avec une émouvante symétrie, les désillusions bismarckiennes succédaient aux injustices bismarckiennes.

Du fond de son évêché de Mayence, Ketteler lançait de temps à autre une brochure, pour éclairer les catholiques sur le présent et les rassurer sur l'avenir [4]. Il reportait leurs mémoires vers l'époque heureuse où l'État ne songeait pas à s'occuper de théologie, vers cette miraculeuse année 1848 durant laquelle son éloquence d'apôtre, à Francfort, à Mayence, avait commenté certaines promesses de

bonheur et de liberté, lumineuses pour l'âme des peuples. Des pamphlétaires s'acharnaient contre lui, chargeant leurs plumes d'injures[1]; il passait outre et continuait d'évoquer les promesses de 1848, pour une Allemagne officielle qui avait cessé de les comprendre, pour un peuple catholique qui ne voulait pas cesser d'y croire. Au jour de son jubilé épiscopal, en juillet 1875, huit mille voyageurs se pressaient à Mayence pour le fêter; ils accouraient de tous les points de l'Allemagne près de ce maître d'énergie; et Windthorst au nom de tous lui disait: « Nous sommes fiers de l'épiscopat d'Allemagne, fiers en particulier de l'évêque de Mayence; il est l'évêque militant, dans la plus noble, dans la meilleure acception du mot[2] ». Les huit mille ensuite se dispersaient, ayant rajeuni leur vaillance; trois mois après, lorsque les membres du Centre discutèrent s'il fallait suspendre la lutte ou bien la poursuivre, la décision fut vite prise, à l'unanimité; ils firent savoir au protestant Gerlach, leur auxiliaire et leur collègue, qu'ils continueraient de lutter, parce que « tel était l'avis du Pape[3] ». Bismarck législateur était à bout de forces; et dans son *Landtag* et dans son *Reichstag*, le parti contre lequel il s'était épuisé refusait, non pas seulement de rendre les armes, mais même de les poser.

XI

Cependant, de semaine en semaine, à mesure que la mort dépeuplait quelques presbytères, les mécanismes législatifs de 1873 et 1874, mis en branle avec une régularité meurtrière, supprimaient le culte dans

les paroisses endeuillées. En vain le député progressiste Kirchmann, dans une brochure qui était un appel à la paix, réclamait-il, dès 1875, que le poing de l'État ne s'abattît pas avec la même brutalité sur le prêtre qui de parti pris résistait aux lois et sur celui qui ne faisait qu'obéir aux supérieurs ecclésiastiques [1] : ni l'intelligence ni la patience de la maréchaussée prussienne ne s'accommodaient de ces judicieuses distinctions. Dans une paroisse vacante, un nouveau prêtre survenait : il tenait de l'évêque ses pouvoirs, que l'État déclarait illégaux. Comme citoyen, il faisait à la mairie sa déclaration de domicile. « Vous venez pour être ministre du culte ? » lui disait-on. Son silence était la réponse. Alors, généralement, le bourgmestre allait le voir, lui remontrait à quels ennuis il s'exposait, lui demandait : « Où donc sont vos meubles ? » Un sourire était la réponse. De meubles, on n'en voyait point ; les amendes étaient bravées d'avance. « Emportez peu d'objets avec vous, disait à ses clercs Eberhard, évêque de Trèves ; ainsi l'on n'aura pas grand'chose à saisir [2] ». Le fonctionnaire du Christ, qui, par l'exercice même de ses fonctions, allait entasser délit sur délit, arrivait en insolvable : ce fut une force, dès la première Pentecôte, de n'avoir qu'une sacoche et qu'un bâton, pour secouer le monde. Quelques semaines se passaient : de créancier, l'État devenait geôlier ; il poussait en prison ce récalcitrant. De par les mêmes lois qui motivaient cette condamnation, aucun autre prêtre ne pouvait, dans le village, commettre un acte sacerdotal. Plus de baptêmes, plus de messes, plus de confessions, plus d'extrêmes-onctions, plus de bénédictions des tombes. Les fidèles allaient à la sacristie chercher la croix pour conduire les morts à leur dernière demeure ;

arrivés au cimetière, ils y murmuraient trois *Pater*, et puis s'en revenaient à l'église dire le rosaire pour le curé séquestré. Pour les chrétientés ainsi veuves de leurs pasteurs, un petit livre parut à Paderborn, dont le titre seul est éloquent ; il s'appelait : *Manuel d'instruction et de consolation pour les chrétiens catholiques romains, communautés sans conducteurs spirituels; la mort sans prêtre; la repentance parfaite*[1].

Les prisons s'emplissaient de prêtres. Dans celle de Coblentz, un quartier spécial était installé pour eux. La consigne, d'abord, leur prohiba de célébrer la messe, parce que l'État ne les reconnaissait pas comme légitimement appelés aux ordres. A la longue, sous les yeux complaisamment clos d'un gardien catholique, ils se risquaient, entre 5 et 7 heures du matin, à transformer leurs cellules en chapelles : tous les dix jours, lorsque le gardien avait son congé, c'est dès 3 heures du matin qu'ils perpétraient leur religieuse contravention. Il advint une fois que la surveillante de la prison des femmes aperçut trop de lumière, avant l'aube, dans les cellules des « noirs » ; le bon geôlier, prévenu, apporta de la toile verte, qui masquait les fenêtres, et qui tout en même temps faisait baldaquin, par-dessus la rudimentaire pierre d'autel.

Ces liturgies clandestines exaltaient les âmes : sans rhétorique, on évoquait les catacombes. Les avenues de la prison étaient bien gardées ; les prêtres ne voyaient se glisser vers eux aucun membre de leur petite chrétienté délaissée. Mais parfois, l'après-midi, à un carrefour que tout Coblentz connaissait, se formaient de discrets attroupements ; les yeux s'y tournaient vers certaine fenêtre de la prison, où se dressait, de temps à autre, une stature d'ecclésias-

tique : c'étaient de petits groupes de paroissiens, et, sans troubler la paix publique, l'éloquente fixité de leurs longs et lointains regards criait au prisonnier confiance et bravo. Il n'était pas rare que ces ouailles orphelines subvinssent à la nourriture de leurs pasteurs. En six mois de captivité, le curé Kuhl, du diocèse de Trèves, eut tout au plus à s'acheter deux livres de viande : la générosité de ses paroissiens fit le reste. Un vicaire de Neunkirchen apprit un jour au fond de sa prison que 100 thalers étaient survenus pour l'amélioration de son ordinaire ; c'étaient quelques indigènes de Neunkirchen, devenus mineurs en Amérique, qui d'au-delà de l'Océan lui envoyaient ce réconfortant souvenir.

La prison de Trèves se distinguait par la sobriété des menus. Des cuillers de bois y furent longtemps la seule vaisselle de table ; les fourchettes étaient inconnues ; on n'avait de viande, à proprement parler, que quatre jours par an ; avec l'appui d'un surveillant, les prêtres eurent tardivement la permission d'en faire acheter une demi-livre chaque semaine.

La prison de Sarrebruck, où l'on domiciliait aussi les délinquants du diocèse de Trèves, était réputée la plus dure : le chapelain Isbert, qui y passa trente-deux mois, y subit des privations auxquelles il ne devait pas longtemps survivre. Tant de prêtres s'y entassaient, que la voiture cellulaire qui desservait l'établissement avait reçu dans le pays, par allusion au *Culturkampf*, le nom de *Culturwagen*. Ils obtinrent licence, tardivement, de faire apporter leur nourriture du dehors, à la condition qu'ils promissent de ne plus faire courir après eux le gendarme lorsqu'une incartade future, — ce serait, dans l'espèce, une messe, — les désignerait à de nouvelles rigueurs.

Car, depuis le directeur de la prison jusqu'au dernier geôlier, tous savaient qu'on reverrait ces prêtres, que, leur peine expirée, ils ne sortiraient du cachot que pour commettre un nouveau délit de messe, de confession, d'extrême-onction, qui bientôt les y ramènerait, et qu'on relirait leurs noms, toujours les mêmes, — avec l'indication de leurs délits nouveaux, toujours les mêmes aussi —, dans le « calendrier du *Culturkampf* » qu'imprimait chaque quinzaine la *Gazette de Francfort*, façon de martyrologe par lequel cette feuille progressiste protestait contre les brutalités bismarckiennes[1]. « Tiens ferme ! tiens ferme ! » disait au doyen Leineweber, douze fois condamné, sa mère agonisante[2]. Au jour où le curé, sa peine achevée, rentrait dans la paroisse, des files de fidèles se formaient, cheminaient en groupe jusqu'au village voisin, l'attendaient, lui composaient une escorte ; les petites filles, épiant son arrivée, désertaient l'école en masse, afin de se faire bénir ; et des chants s'élevaient, des rosaires se murmuraient, fêtant son nouveau séjour, courte étape entre deux incarcérations. Comme s'il n'existait ni loi, ni prison, ce prêtre recommençait d'agir en prêtre : et tous les paroissiens, revenant quérir les sacrements, étaient complices de son crime. Au jour où des policiers les interrogeraient pour lui faire un nouveau procès, leurs bouches demeureraient closes : ils aimeraient mieux payer d'une amende leur refus de témoignage, que d'aider à l'intolérance de la justice prussienne.

L'État crut avoir raison de ces gens d'Église, que soutenait l'enthousiasme des laïques, en leur interdisant de séjourner dans le district auquel appartenait leur paroisse : mais ils rebondissaient à l'improviste, là où les avait placés la consigne de l'évê-

que ; ils engageaient avec la maréchaussée d'interminables parties de cache-cache ; et les policiers avaient souvent honte de leurs mésaventures, et parfois honte de leur besogne elle-même. « Respect à cet homme, il est debout pour son drapeau », disait un jour un officier qui voyait arrêter un vicaire. Bravant l'ostracisme, le prêtre se dissimulait dans quelque maison amie ; cette maison s'animait discrètement, une fois la nuit close ; à minuit, l'heure des crimes, on y venait se confesser, communier, se marier, et les couples renonçaient pour quelque temps à porter au doigt les bagues d'accord, afin de mieux cacher aux indiscrets qu'il y avait dans le village quelqu'un qui les avait bénites. Une fois, l'on vit un père prendre le cercueil, ouvert encore, où reposait son enfant, et courir tout le long des chemins, pleurant et furtif, jusqu'à la cachette du curé, pour qu'une bénédiction planât sur cette dépouille. Mais il y avait des malades, des mourants : fuyant sa cachette, le prêtre se glissait jusqu'à eux, au risque d'être saisi par les gendarmes, en flagrant délit. Les familles faisaient le guet, écartaient les délateurs, s'effaçaient au moment des onctions suprêmes, afin de ne pas avoir vu l'administration du sacrement, l'acte effectif de culte, passible de prison ; le délit du prêtre — ce délit sur lequel, peut-être, enquêteraient bientôt des magistrats — n'aurait ainsi d'autre témoin que l'agonisant ; il serait bientôt couvert par le silence de la tombe, et ce serait devant Dieu, devant lui seul, que ce mort porterait témoignage, pour le prêtre audacieux *.

* Le 9 mars 1876, la cour suprême de Berlin confirma que l'administration des sacrements aux mourants était passible des pénalités prévues par les lois de mai. (*Archiv*, 1876, II, p. 172.)

La veille de chaque dimanche ou de chaque fête majeure, c'était grande corvée pour les gendarmes : ils se tapissaient à l'entour des villages ; il fallait qu'ils fussent là, si le prêtre expulsé cherchait à rentrer. Le vicaire Kerpen, que l'évêque de Trèves avait nommé à Dieblich et que l'État en expulsait, se fit une gloire, pour l'aisance souveraine et victorieuse avec laquelle il savait se faire cacher, tantôt par ses confrères, tantôt par les mariniers de la Moselle, et puis, à l'aube du dimanche, surgir à Dieblich, on ne savait d'où ni comment, pour dire la messe. L'odyssée de ce vicaire montre avec éloquence comment l'application des lois bismarckiennes se heurtait à la mauvaise volonté de tout un peuple, et comment les rouages de ces lois absurdes, si bien montés fussent-ils, grinçaient, se détraquaient, finissaient par s'arrêter. Un gendarme, cueillant Kerpen après sa messe illégale, l'emmenait à Coblentz. L'inspecteur de la prison voulait le mettre au violon, avec tous les garnements ramassés dans la ville ; mais voilà que les soldats eux-mêmes s'émouvaient : la bonne du directeur accourait, se fâchait, allait parler à sa maîtresse, laquelle envoyait en ville chercher son mari, et Kerpen, finalement, était logé dans une cellule plus séante. Un gendarme se présentait le lendemain, chargé de l'emmener, une fois encore, hors du district. En route, mangeant tous deux dans un hôtel, ils rencontraient un voyageur qui payait au prêtre son dîner. D'étape en étape, il fallait mobiliser des médecins, leur faire constater que Kerpen, fatigué, avait le droit d'aller en voiture, et réveiller un bourgmestre, avant l'aurore, pour faire reconnaître ce droit. « Ce coquin m'ennuie », disait le bourgmestre. — « Plaignez-vous à M. Falk », ripostait Kerpen.

Le vicaire Schmitz, d'Andernach, était un véritable Protée. Les gendarmes étaient toujours à ses trousses, et presque toujours fourvoyés. Un jour, ils voulurent arrêter, à sa place, un autre Schmitz, qui circulait en costume de prêtre sur le quai d'une gare. Mais le garçon boucher, que tranquillement ils laissaient passer, était le Schmitz authentique qu'ils cherchaient. Ses apparitions clandestines dans la région d'Andernach ne se comptaient pas. Il avait des abris tant qu'il en voulait ; quand il devait dire la messe, les fidèles se le chuchotaient entre eux, et tous s'enfermaient dans l'église, avec ce garçon boucher qui soudainement revêtait la chasuble. L'instituteur et même le sacristain, dont on redoutait les connivences avec la police, apprenaient trop tard que la messe avait été dite, avant le chant du coq, et que Schmitz était déjà parti. « Arrêtez-le », télégraphiait à la gendarmerie un bourgmestre zélé, et la dépêche décrivait son accoutrement pour qu'il cessât enfin d'échapper à la vindicte des lois. Les cavaliers de l'Etat battaient les grandes routes, cherchant l'habit pour trouver l'homme ; mais l'homme avait déjà changé d'habit. Une fois, sans se gêner, il était en train de donner la communion, lorsque, sabre au clair, un gendarme entra dans l'église et voulut arrêter Schmitz, séance tenante, avec le ciboire en main ; l'autre chapelain, qui était en train de confesser, s'interposa ; à la fin de la messe, Schmitz dut gagner la prison de Coblentz, que déjà deux séjours lui avaient rendue familière.

Un jeune vicaire qui n'avait plus le droit de demeurer dans le district de Trèves, y rentrait, déguisé, et s'annonçait, à la police même de cette ville, comme voyageur en vins ; le dimanche suivant, on apprenait

qu'il s'était montré dans son ancienne paroisse, et qu'il y avait prêché. Mais, tout de suite après le sermon, le lavoir d'un ami l'avait abrité. Il s'y blottissait, et reprenait, le lendemain, sous d'autres vêtements, ses courses de commis voyageur. Son aventure faisait du bruit dans la région; il l'entendait raconter : « Si nous le pinçons, nous lui tordrons le cou », disait à ses oreilles un policier dépité. Le voyageur en vins écoutait, se démenait, pérorait au casino de la petite ville voisine, et causait du *Culturkampf* avec l'administrateur du district. L'entretien tombait, tout de suite, sur le prêtre introuvable. « Je vais finir dimanche, s'écriait le fonctionnaire, par mettre dans son village une compagnie de soldats ». Avec douceur, le voyageur approuvait, insinuait même qu'il serait bon de faire surveiller l'église dès cinq heures du matin. A quatre heures et demie, le dimanche suivant, les fidèles sortaient déjà du lieu saint, ayant entendu, dès quatre heures, la messe de l'insaisissable curé, qui la veille, sur la Moselle, pour échapper à un gendarme de connaissance, avait été déguisé en matelot par les bons soins d'un capitaine de bateau, et qui, sa messe dite, disparaissait, pour un autre asile et pour un autre métier.

Cette résistance tenace, alerte, exempte de toutes vaines taquineries, ébahissait les populations protestantes, qui ne l'avaient pas prévue [1]. C'est par centaines que l'on se raconte encore, d'un bout à l'autre du pays de Trèves, les anecdotes de marchands ambulants, de paysans, de houilleurs, qui le jour circulaient sur les chemins et qui, la nuit, redevenus prêtres à l'abri des ténèbres, officiaient dans des granges, visitaient des malades, catéchisaient des enfants. Un service de messagers s'im-

provisait dans certaines paroisses du diocèse de Limbourg : ils s'en allaient de maison en maison, suppléaient au silence des cloches, annonçaient l'heure où serait commis cet acte de contrebande, la messe[1]. Les curés du diocèse de Cologne furent tous jaloux de ce paysan qui, dans une paroisse où le curé n'avait plus le droit de paraître, sortit de la foule, un jour, devant une tombe où l'on descendait un cercueil, et, sous l'œil des gendarmes, proposa à tous ses camarades de dire entre eux les dernières prières : le curé lui-même, le curé qu'on cherchait, s'était ainsi grimé, et peut-être les gendarmes rapportèrent-ils au préfet, comme le symptôme d'une victoire tardive de la loi, ce geste d'un paysan qui semblait résigné à se passer de prêtre. Mais d'autres fois, dans les paroisses veuves, l'organisation rudimentaire du service divin par quelques pieux laïques qui récitaient, devant l'autel vide du Christ, les prières évoquant le Christ, était considérée par d'intempérants officiers de justice comme un acte illégal de sacerdoce : un instituteur fut poursuivi de ce chef, devant un tribunal de Silésie, et d'ailleurs acquitté[2].

Cependant à l'interdiction de séjour, sans cesse enfreinte, succédait, pour les curés et les vicaires, en vertu de la loi de 1874, l'expulsion hors du territoire de l'Empire. Ceux qui en étaient victimes renonçaient généralement à lutter ; ils considéraient que Dieu ne voulait plus d'eux en Allemagne. Dans le seul diocèse de Trèves, sur 791 paroisses, 130 étaient veuves, à la fin de 1876[3]. Ces prêtres laissaient s'élever une muraille entre eux et leurs paroissiens, entre eux et leurs familles : aucune permission de retour n'était accordée, même pour une brève durée. Leur père, leur mère étaient condam-

nés à mourir seuls, à moins qu'un colporteur ou qu'un voiturier, à peine reconnaissable, ne surgît devant le lit d'agonie : c'était leur fils, — le fils prêtre et paria, qui arrivait et partait dans la même nuit, et dont les frères et les sœurs, parfois, hésitaient à retrouver les traits. A l'enterrement, des gendarmes paraissaient ; ils inspectaient le cortège, les approches de la tombe, constataient l'absence d'un fils, et l'interprétaient comme un succès de la loi. Elle avait enfin réussi, cette loi, à supprimer tous liens entre les prêtres exilés et leur ancienne paroisse ; seuls, les liens du cœur subsistaient, et elle les meurtrissait.

XII

Mais de par l'institution épiscopale, les évêques, emprisonnés ou exilés, demeuraient liés à leurs diocèses : il y avait là des attaches que le législateur était impuissant à rompre. Foerster, prince-évêque de Breslau, avait jadis, dans son presbytère de Landeshut, entretenu d'excellents rapports de voisinage avec le pasteur Falk[1], et pris dans ses bras, plus d'une fois, le petit Adalbert Falk ; Adalbert, aujourd'hui, chez qui la raison d'État prévalait aisément sur les souvenirs d'enfance, invitait Foerster à déposer sa mitre. Mais la raison d'État marchait vers une défaite nouvelle : Foerster, révoqué solennellement par la cour royale[2], accueillait avec sérénité, dans la partie de son diocèse située en territoire autrichien, la nouvelle de ces rigueurs : quoi que fît et voulût l'État, le diocèse de Breslau continuerait d'être gouverné par Foerster.

Brinkmann, de Münster, fut, le 18 mars 1875, à six heures du matin, arraché de son évêché pour être jeté en prison ; une cellule l'attendait à Warendorf. Le trajet fut interminable : la foule empêchait les chevaux d'avancer ; la police bousculait, l'évêque bénissait. A Warendorf, la première visite que reçut Brinkmann fut celle de la femme du geôlier, qui venait se faire bénir. Quant au geôlier, il pleurait. « Ne suis-je pas excommunié ? » demandait-il au secrétaire de l'évêque ; et il protestait que, si l'évêque voulait s'en aller, ce n'était pas lui, geôlier, qui ferait entrave. Des ordres supérieurs refusaient à Brinkmann, pour ses promenades, un autre préau que le préau commun des détenus : tout ce qu'on lui permettait, c'était d'affecter à cet exercice une autre heure que les heures réglementaires. Son état de santé, bientôt, contraignit l'administration d'être plus généreuse : l'évêque put circuler, à certaines heures, dans la ville et hors de la ville, avec un policier derrière lui. On venait à lui, on s'agenouillait, on l'acclamait; et partout dans le diocèse on enviait Warendorf. Des communions solennelles s'organisaient dans les paroisses, pour l'évêque condamné ; et c'est par milliers, parfois, que les fidèles affluaient vers l'Eucharistie. Le 27 avril, il fut relâché ; malgré la police, qui avait réclamé du calme, Warendorf, dont il s'éloignait, se pavoisa, et Münster, où il rentrait, s'illumina. « Cette réception donne beaucoup à réfléchir, avouait bientôt, à Münster, le journal des nationaux-libéraux. Les autorités, qui devaient connaître et qui connaissaient les dispositions des habitants, avaient fait le possible pour empêcher de grandes démonstrations. Cependant on ne les évita point. Dans les rues, une foule dense : toutes les

classes étaient représentées; et l'on n'avait pas l'impression que ce fût un délinquant qui rentrait après avoir purgé sa peine. Combien forte, combien difficile à briser, doit être la force de ceux pour qui ce fut un jeu de produire de tels effets de scène ! » La confiscation des biens des paroisses, voilà le seul remède que ce journal proposait : « Toutes les mesures prises jusqu'ici, affirmait-il, n'ont pas porté le moindre fruit ; elles seront stériles, tant que ne sera pas brisé l'esprit par lequel tous sont maîtrisés ». On fêtait la Pentecôte quelques jours après; et dans la cathédrale de Münster, l'évêque fut l'objet d'ovations qui ressemblaient à une revanche ; le rythme des psalmodies, en pleine église, était scandé par l'impétuosité des hurrahs.

Bientôt survinrent les suprêmes exigences de l'Etat dépité : au refus de démission de Brinkmann, il répondit par un procès, et le prélat, certain d'être déposé, finissait par s'en aller en Hollande. On vit arriver, dans la bourgade de Nüth, un Allemand mystérieux et correct, qui suivait bien les offices, se confessait régulièrement, parlait peu ; il avait nom Berger, et l'air d'un capitaine en retraite ; sous ce nom, sous cette allure, se cachait l'évêque Brinkmann, qui persistait à régir l'Église de Münster[1].

Martin, prisonnier, avait vu le geôlier, dès le mois de janvier 1875, afficher, à l'intérieur même de sa cellule, le texte du jugement de la cour royale déclarant qu'il n'était plus évêque. Son emprisonnement touchait à son terme ; et comme on voulait avoir la main sur Martin et guetter au jour le jour son activité, on le mettait en citadelle, à Wesel, deux mois durant[3]. On eût souhaité de le faire oublier; les instituteurs de Westphalie qui conduisaient leurs élèves

à des services religieux célébrés pour le prélat étaient châtiés par l'autorité scolaire[1]; et comme de la fenêtre de sa forteresse Martin bénissait parfois des fidèles attroupés, il fut un jour invité par le général commandant de la place à ne point récidiver, sous peine d'être soumis à de plus strictes contraintes[2].

Les amendes accumulées qui pesaient sur l'évêque Martin donnaient prise à l'État sur sa liberté. Sorti de prison, on prétendit le garder à Wesel même, sous la surveillance de la police. Mais quelques mois plus tard, le signalement d'un criminel était expédié à tous les gendarmes du royaume. Ce signalement était ainsi conçu :

Nom et prénom : docteur Conrad Martin. Habitation : Wesel. Profession ou état : autrefois évêque de Paderborn. Religion : catholique. Age : 63 ans. Taille : 5 pieds 6 pouces. Cheveux : gris et rares. Barbe : rasée. Front : haut. Sourcils : gris. Yeux : gris. Nez : long. Bouche : ordinaire. Dents: défectueuses. Menton: long. Visage : long. Couleur du visage : bonne mine. Stature : élancée. Pas de signes particuliers. « Secrètement évadé » de Wesel[3].

Martin, en effet, cherchant un territoire d'où il pût, avec moins d'entraves, expédier ses ordres d'évêque, s'était enfui de Wesel en Hollande[4]. La colère de la Prusse l'y poursuivait ; elle le déclarait déchu de l'indigénat prussien[5]. En riposte à la sentence d'excommunication dont il frappait, au loin, un prêtre rebelle de son diocèse, la Prusse invitait la Hollande à l'expulser[6]. Il s'installait en Belgique, et le cabinet belge, aussi, recevait des observations[7]. En quelque coin du monde que l'évêque Martin se trouvât, la Prusse redoutait l'évêque Martin.

Quelque temps se passait, et les routes de Hol-

lande étaient bientôt foulées par un autre nomade, un archevêque, celui-là, Melchers, de Cologne. Lorsqu'en août 1875 il était sorti de prison, il avait affecté d'éloigner de sa personne les manifestations tumultueuses [1]; mais l'État l'avait d'abord, en septembre, dépouillé de son palais [2], et puis, en décembre, entamait contre lui un procès, qui se termina en juin 1876 par sa révocation. Sans attendre l'issue, Melchers s'exilait; et deux chambrettes, offertes par les Franciscains de Maestricht, allaient tenir lieu de palais épiscopal au malheureux prélat [3].

Ledochowski, lui, après une longue captivité dans la prison d'Ostrowo, reçut, en février 1876, la nouvelle qu'il ne pouvait séjourner ni en Silésie ni en Posnanie; il s'en fut à Vienne, où les catholiques lui firent fête et d'où les clameurs hostiles l'obligèrent à disparaître; et ce fut de Rome, ce fut du fond même du Vatican, qu'il fit fonction d'archevêque de Posen [4].

A la fin de 1876, un ecclésiastique modeste, effacé, venait faire séjour au château autrichien de Haid; c'était l'évêque Blum, de Limburg, contre qui se préparait, aussi, un verdict de déposition [5]. Ce Blum, depuis trois ans, s'était métamorphosé en une sorte de curé ambulant; il s'en était allé dans toutes les paroisses de son diocèse dont les prêtres étaient enlevés par la mort, par les gendarmes ou par l'exil; il avait partout dit la messe, fait le catéchisme, confessé; à son tour, il était bousculé de son siège par la cour royale de Berlin. Mais en vain la cour royale enlevait-elle à ces évêques leur charge et même leur pays, elle ne leur enlevait pas leurs ouailles. Ni le Pape ni le peuple ne cessaient de les reconnaître, et cela leur suffisait.

La Prusse, fouillant pour ses évêques l'arsenal de ses pénalités, leur avait appliqué l'une des plus dures : l'exil ; et par cette maladroite cruauté, elle avait rendu leurs personnes plus insaisissables sans rendre leur autorité plus débile. Ils s'acharnaient à régner chez elle, et elle ne régnait plus sur eux : c'était de Belgique et de Hollande, de Bohême et d'Italie, qu'ils présidaient à la résistance de leurs prêtres et de leurs fidèles contre les lois de Bismarck.

Alors la Prusse voulut trouver, à tout prix, les invisibles points d'attache par lesquels ces émigrés gardaient encore racine chez elle. Les bureaux de poste furent avertis ; en Posnanie, ils reçurent un fac-similé de l'écriture de Ledochowski, avec ordre de livrer au parquet toutes les lettres dont l'enveloppe trahirait la main de l'archevêque [1]. Et puis les policiers coururent les presbytères, pressant de questions curés et vicaires, perquisitionnant, les faisant citer en justice, parfois, pour refus de réponse et de témoignage ; on voulait savoir d'eux quel était le délégué secret de l'évêque. Un moment, dans les diocèses de Posen et Gnesen, 36 doyens sur 40 furent sous les verrous, et le chiffre des prêtres que visaient des poursuites disciplinaires dépassait 300 [2]. Dans l'Eichsfeld, on les interrogeait sur les dispenses matrimoniales qu'ils avaient procurées à certains de leurs paroissiens ; comment les avaient-ils reçues ? d'où leur venaient-elles ? L'intermédiaire qui les avait transmises était naturellement inculpé d'une connivence coupable avec l'évêque Martin : cela s'appelait « participation à l'exercice illégal de la fonction épiscopale ». Gare aux prêtres interpellés qui faisaient des réponses évasives ! La

prison les attendait : un juge disait, vers Pâques, qu'il espérait bien qu'à la Pentecôte il n'y aurait plus, dans son district, un seul homme d'Église en fonction ; de fait, dans la ville de Heiligenstadt, tous, sauf un, furent quelque temps sous les verrous [1].

En Posnanie, un propriétaire laïque, même, fut un jour taxé de complicité avec l'archevêque contumace ; il avait mis à la poste le décret papal qui suspendait un prêtre : tel était son crime [2]. Un prélat à qui des laïques avaient remis une adresse de félicitations pour Ledochowski fut soupçonné d'être le délégué ; mais les preuves manquaient, et la maréchaussée prussienne continuait, à travers la Posnanie détestée, une chasse impitoyable et malheureuse. On la crut décisive, enfin, lorsqu'on eut mis la main sur le chanoine Kurowski : le délégué secret de Ledochowski, c'était lui [3]... Kurowski fut condamné à deux ans de prison, et comme le coadjuteur de Posen, Janiszewski, était lui-même déposé et interné [4], comme le coadjuteur de Gnesen, Cybichowski, était incarcéré pour délit de consécration des saintes huiles [5], la Prusse se flattait sans doute que dans le diocèse de Posen la hiérarchie était désormais sans voix... Mais la Prusse se trompait : d'avance, un personnage était désigné qui devait éventuellement remplacer Kurowski comme délégué de l'évêque, dût-il ensuite le rejoindre dans une geôle ; et le correspondant d'un journal polonais déclarait que, si dans le clergé séculier les représentants du primat prisonnier venaient à manquer, ce rôle passerait à des missionnaires qui travailleraient en Prusse comme ils travaillaient en Chine [5].

A la vie publique de l'Église de Prusse, qui s'épa-

nouissait sous le regard des préfets, une vie secrète s'était substituée, qui déjouait le regard de la police : on avait visé les têtes, on avait frappé les cimes ; mais la hiérarchie était devenue une force occulte qui, par ses mystérieux représentants, s'était plutôt rapprochée des âmes. La *Germania*, dès le début de 1875, avait prévenu l'État que pour le diocèse de Paderborn comme pour celui de Posen, un gouvernement ecclésiastique secret fonctionnerait [1]. « Quel est le plus haut fonctionnaire de la province du Rhin ? questionnait un inspecteur scolaire. — C'est le vicaire général de Cologne, répondait un enfant. — Pourquoi ? — Parce que l'archevêque est en prison. — Pourquoi est-il en prison ? — Parce qu'il a voulu nous conserver la foi qu'on voulait nous prendre [2]... » Des millions de catholiques pensaient comme cet enfant ; après avoir obéi au représentant officiel de l'archevêque prisonnier, ils obéiraient, non moins loyalement, non moins scrupuleusement, aux instructions, secrètement transmises, de l'archevêque révoqué.

L'avocat général qui requérait à Posen contre le chanoine Kurowski prophétisait avec allégresse :

> Il n'est pas besoin d'être prophète, pour pouvoir prétendre que l'heure de Sedan a sonné en Prusse pour la hiérarchie catholique. Dans trente ans au plus — long délai dans la vie d'un homme, brève époque dans la vie d'un peuple — les paroisses catholiques seront veuves, les églises fermées, parce que de jeunes prêtres, qui ne veulent pas se soumettre aux lois, n'y auront pas été admis, parce que les vieux seront morts, ou auront été expulsés [3].

Avec une fatuité de prophète, ce magistrat parlait comme s'il était le maître. Mais l'avenir appartenait

à ces petits enfants qui savaient discerner le représentant de l'Église et qui osaient le proclamer ; et pour que ces petits enfants fussent vainqueurs, il suffirait de dix ans.

XIII

Schulte, assez optimiste à ses heures, estimait, lui, qu'au bout de dix années la hiérarchie aurait cédé ; tout en continuant de jeter sur le papier quelques nouveaux projets de loi, il pensait que peut-être on pourrait s'en passer, et persistait à croire que la nouvelle loi sur les biens d'Église, créant entre le peuple et le sacerdoce des risques de conflit, briserait l'entente contre laquelle échouaient les lois de Mai [1]. Schulte se trompait, et Bennigsen gardait moins d'illusions, au retour d'un voyage qu'en juin 1875 il avait fait en Westphalie [2].

Le peuple de Prusse, c'est vrai, avait désormais l'œil sur ses prêtres, mais c'était pour les défendre et non pour les quereller. Il avait l'œil sur eux pour faire barricade devant leurs cachettes, escorter leurs exodes vers la prison, faire visite aux fenêtres de leurs geôles. Il avait l'œil sur eux, aussi, pour les surveiller, mais non point au sens où Schulte eût pris ce mot ; l'œil sur eux, pour subvenir à leurs besoins et pour les empêcher, s'il le fallait, de se laisser induire en tentation par l'État, qui s'offrait à leur rendre leur pain moyennant leur docilité.

Quelques prêtres se rencontrèrent, qui acceptèrent des charges d'Église sans l'assentiment de l'ordinaire; quelques autres promirent secrètement d'obéir aux lois de Mai : en vertu des décisions papales,

les uns étaient formellement frappés d'excommunication, les autres étaient considérés comme coupables de péché grave *. L'État protégeait ouvertement les premiers ; il faisait parvenir aux seconds, clandestinement, l'argent dont ils avaient recouvré la jouissance. On sut qu'en 1876 les dépenses faites par l'État pour les curés et les églises, qui montaient naguère à 1.319.671 marks[3], n'étaient plus que de 189.898 marks : le détail même des comptes, malgré les désirs exprimés à trois reprises par le Centre, n'était pas fourni[1]. L'État se gardait bien de publier la liste, très courte pourtant, des prêtres qui avaient ainsi capitulé devant la loi, parce qu'il craignait de les exposer au mépris de leurs ouailles. C'est qu'en effet le moindre indice de souplesse à l'endroit du pouvoir laïque était châtié par toute la paroisse. Quelques gamins de Trèves, ayant un jour récité des vers pour un prêtre sorti de prison, s'étaient vu gronder par un vicaire, au nom du respect qu'ils devaient à l'autorité : quinze jours après, lorsque ce vicaire montait en chaire, tous les fidèles sortaient. Ils trouvaient des rigueurs plus dures encore contre

* Melchers, le 16 août 1875, demanda à Antonelli quelles pénalités devaient être appliquées aux prêtres qui feraient une déclaration de soumission aux lois de mai ; il ajoutait que si le Pape ou les évêques procédaient publiquement contre eux, des hostilités nouvelles étaient à craindre de la part de l'État. Antonelli répondit, le 11 septembre 1875, que tant que ces prêtres n'appliqueraient pas les lois de mai en tout ce qui lésait la liberté ou la juridiction ecclésiastique, le seul fait de leur déclaration d'obéissance n'entraînerait pas l'excommunication, mais constituerait seulement un péché grave. (*Protocole*, pp. 140-141.) L'évêque Eberhard, après un premier avis plus complexe qui avait donné lieu à de fausses interprétations de la part de la presse libérale, avait finalement conclu que le prêtre auquel l'État continuait d'envoyer son traitement devait le refuser. (Ditscheid. *Bischof Eberhard*, p. 136-137.)

les curés qui se laissaient installer au nom de la loi par un patron ou par un commissaire gouvernemental, contre ceux qu'on appelait à proprement parler les pasteurs d'Etat. Ces prêtres étaient plus bruyants que nombreux : à la fin de 1876, deux ans et demi après la loi de 1874 qui visait à les multiplier, ils n'étaient encore que seize dans tout le royaume de Prusse. Il n'était pas rare que les paroissiens auxquels un tel curé s'imposait se hâtassent de déménager l'église de ses meubles : le mauvais berger était frappé par ces ouailles d'une sorte d'interdit : les commerçants, quelle que fût leur confession, n'osaient rien lui vendre. La colère du peuple le frappait comme eût fait au moyen âge la justice du Pape ; les temps semblaient revenus où la société civile s'identifiait pleinement avec la société religieuse ; intrus dans la vie de l'Église, il devenait comme exclu de la vie du village. La magistrature venait à la rescousse ; des procès s'engageaient, soit contre certains manifestants, soit contre les instigateurs présumés de ces manifestations : l'éclat même de ces procès éclairait d'une lumière plus crue la culpabilite qu'assumaient à l'endroit de l'Église les « pasteurs d'Etat ».

Mais si d'aventure les défiances des fidèles n'étaient pas suffisamment éveillées contre un de ces prêtres, si l'évêque, du fond même de sa prison, ne pouvait intervenir avec une parole d'alarme, le mystérieux personnage qui, secrètement investi, remplissait, dans le diocèse, le rôle de l'évêque absent, surgissait pour remettre tout en ordre. Un jour de 1875, dans une commune de Silésie, le curé Kick, « pasteur d'État », allait monter à l'autel ; un prêtre inconnu survint. Parlant polonais, il prononça contre Kick la grande excommunication, proclama qu'il

n'avait pas le droit d'absoudre, et qu'il fallait cesser avec lui tout contact.

« Tenez-vous calmes, poursuivit-il ; abstenez-vous de toute attaque, de tout excès ; un malheur plus grand pourrait en résulter. Priez instamment Dieu qu'il fasse la grâce au curé Kick de venir bientôt à résipiscence.

« Car je vous le dis, s'il ne fait pénitence, s'il ne répare le mal qu'il a fait, le Tout-Puissant, dans son terrible verdict, le pulvérisera comme je pulvérise ce cierge... »

On criait, on s'agitait, on pleurait : le messager de la colère divine était disparu.

Il était l'envoyé secret d'un délégué secret, et toutes ces forces anonymes dépendaient du Pape lointain, du Pape insaisissable. La police cherchait des responsables : le 15, on arrêtait trois prêtres, un organiste ; on condamnait, pour son obstiné silence, le propriétaire qui avait conduit de la gare au village le porteur d'excommunication ; on condamnait à une nouvelle amende le prince-évêque Foerster[1].

Mais le curé Kick, à l'avenir, était un curé sans ouailles ; l'État n'en pouvait mais : des vagabonds venus on ne savait comment, arrivés on ne savait d'où, et partis aussi pour on ne savait quel autre esclandre, annulaient ainsi, par un seul mot dit aux consciences, les prétentieux efforts de la loi.

XIV

La loi, cependant, ne pouvait avoir tort ; donc, puisqu'elle échouait, c'est que les fonctionnaires

l'appliquaient mal. Les tyrannies déconcertées aiment ces lâches conclusions, elles accusent leurs agents au lieu de s'accuser elles-mêmes ; elles les acculent à certains excès de zèle, qui, loin de grandir la fonction, humilient l'homme ; et volontiers elles suspendent, sur leurs têtes docilement courbées, le reproche de n'avoir pas su vaincre ou de n'avoir pas voulu. La disgrâce infligée dès la fin de 1874 à Nordenpflycht, président supérieur de Silésie [1], avertissait tous les fonctionnaires prussiens qu'ils devaient être des outils de guerre. « Ils ont trop souvent les mains dans leurs poches », murmurait Schulte [2]. « Ils rendent illusoires toutes nos mesures législatives et font douter le peuple du sérieux de notre action », disait Bennigsen à Bismarck lui-même, un jour qu'ils dînaient ensemble; et Bennigsen, au café, réclamait des têtes [3]. C'était à la face de toute la Prusse qu'à son tour Wehrenpfennig insistait, du haut de la tribune, pour que l'administration fût purifiée [4]. Bismarck, entre intimes, se plaignait de la faiblesse du ministre Eulenburg ; il accusait les influences de dames, qui sauvaient des fonctionnaires ultramontains ; il se plaignait que Falk lui-même, si tranchant lorsqu'il s'agissait de faire des lois, redevînt, dès qu'il fallait sévir, un Silésien sentimental [5]. Mais, pour contrebalancer la tiédeur d'Eulenburg et celle de Falk, l'historien Sybel allait donner un spectacle inouï : faisant trêve à ses travaux de savant, il commençait d'organiser, sur le Rhin, l'espionnage des fonctionnaires.

Autrefois, en Bavière, Sybel avait détaché de l'Église et de l'Autriche l'esprit du roi Max et les cercles « éclairés » de Munich [6] ; maintenant, installé comme une sorte de vigie dans la Prusse rhénane, il

luttait pour le germanisme prussien contre l'« ultramontanisme welche ». Le groupe qu'il avait fondé sous le nom d'*Association allemande* encerclait tous les pays rhénans dans un mystérieux réseau de surveillances [1] : les fonctionnaires devaient marcher ou bien se démettre ; et Sybel aurait volontiers acheté le triomphe final des lois bismarckiennes par un bouleversement de toute l'administration prussienne.

Ce fut à Bonn que cette intolérante association remporta sa plus attristante victoire. Depuis vingt-quatre ans, Léopold Kaufmann était bourgmestre de la ville ; il avait contribué à en faire un centre d'art. Catholique convaincu, on l'avait vu, lorsqu'il le fallait, faire scrupuleusement exécuter certaines lois que personnellement il blâmait : en 1872, il avait, par les voies administratives légales, fait signifier aux Jésuites de Bonn la mesure qui les frappait ; en 1874, après que les vieux-catholiques eurent obtenu la reconnaissance de l'État, il leur avait, sans vaines chicanes, permis l'usage de la chapelle du cimetière. Mais lorsque, le 31 juillet 1874, le conseil municipal de Bonn l'eut réélu bourgmestre pour douze ans, l'État, qui devait confirmer ce vote, demeura muet pendant de longs mois ; et puis, au début de février 1875, Kaufmann fut mandé à Cologne, au palais du gouvernement. Par ordre de Berlin, le préfet Bernuth lui demanda ce qu'il pensait du *Culturkampf*. « Je reconnais, répondit Kaufmann, la nécessité d'une action de l'État pour le règlement de sa situation vis-à-vis de l'Église, mais je tiens les lois de Mai pour inopportunes et pernicieuses, plus encore pour l'État que pour le catholicisme. Comme je respecte la loi, une telle opinion ne m'empêchera pas, dans ma charge, d'exécuter les lois de Mai, tant que cette

obligation ne me mettra pas en conflit avec ma conscience ou avec mon honneur ». Bernuth comprenait à peu près ces propos : « Moi aussi, protestait-il, je ne suis pas un *Culturkaempfer*, et bien des fois j'ai déploré les lois de Mai ». Mais une tierce personne intervint ; c'était un bureaucrate nommé Guionneau. Non sans agacer le préfet, Guionneau demandait à Kaufmann si sa famille n'était pas ultramontaine. « Cela n'a rien à voir en l'affaire », répliquait le bourgmestre, et le préfet pensait comme lui. Le pointilleux subalterne s'avisait alors d'une autre question : Si le curé de Bonn violait la loi, Kaufmann proposerait-il au gouvernement d'expulser ce curé du comité scolaire ? A quoi le bourgmestre répliqua que le curé n'avait jamais commis ce délit, mais que, si d'aventure ce fait se produisait, il ferait, lui, son devoir de bourgmestre, en agissant contre le délinquant. « Mais agirez-vous volontiers ? » insistait Guionneau ; et Kaufmann, cette fois, refusa de répondre.

Le dossier prit la route de Berlin : Kaufmann s'attendait à être appelé par le ministre Eulenburg pour supplément d'informations. Son vieil ami Kammers, bourgmestre catholique de Düsseldorf, avait subi, là-bas, dans le cabinet ministériel, un interrogatoire en règle, avant d'être confirmé dans son office par l'autorité royale. Mais tout le printemps s'écoula, sans qu'aucun signe survînt de Berlin : des professeurs de Bonn insistaient en haut lieu, pour que ces pénibles délais eussent un terme. Enfin, le 8 mai 1875, on apprit que Guillaume Ier invitait la municipalité de Bonn à faire un autre choix. Kaufmann était exclu d'une charge que depuis près d'un quart de siècle il exerçait avec éclat. On ne pouvait

lui reprocher aucun acte illégal, même aucune intention illégale ; son crime, c'était ce qu'à part lui, dans son for intime, il pensait sur les lois de Mai.

« En ces temps de tyrannie presque illimitée, rien n'est impossible », lui écrivait un membre du parti conservateur, Andrae-Roman. Windthorst, le 4 juin, interpella sur les procédés inquisitoriaux dont on s'était servi contre Kaufmann ; Eulenburg refusa de répondre. L'ancien bourgmestre de Bonn allait bientôt s'asseoir au *Landtag*, sur les bancs du Centre, comme député d'un district rhénan. Plusieurs années durant, l'opposition parlementaire catholique devait jeter au ministre, dans les discussions, le nom de Léopold Kaufmann, comme un reproche ineffaçable pour l'arbitraire d'en haut. « Cette illustration de la liberté communale est trop significative, écrivait Windthorst, pour que nous ne la remettions pas souvent sous les yeux de messieurs nos soi-disant libéraux[1] ».

Après la municipalité de Bonn, c'était au tour de celle de Münster, d'être l'objet de vexations. Elle avait complimenté Ketteler, évêque de Mayence, à l'occasion de son jubilé ; le président supérieur estima qu'en raison de l'attitude de Ketteler dans la politique religieuse de l'Empire, chacun des signataires de cette adresse de félicitations méritait une amende. Nouvelle amende, ensuite, contre Ketteler lui-même, à cause de la lettre qu'il avait écrite au président supérieur pour lui reprocher sa mesure contre la municipalité ; et le bruit ainsi fait par le président supérieur apprit à l'Allemagne tout entière qu'à Münster on admirait Ketteler[2].

L'ostracisme qui s'exerçait à Bonn, les amendes qui pleuvaient à Münster, avertissaient les bourg-

mestres des petites bourgades qu'ils eussent à comprendre la gravité de leurs devoirs, c'est-à-dire à gêner les pèlerinages, à tracasser les processions, à se mettre aux trousses des vicaires délinquants, à obséder les préfectures de leurs rapports et les parquets de leurs procès-verbaux[1].

Mais Sybel était plus logique, plus proche aussi des réalités, lorsqu'il s'étudiait à venger, non seulement sur les fonctionnaires, mais sur le peuple lui-même, l'incontestable échec de la politique ecclésiastique... Oui, sur le peuple, et non pas seulement sur le peuple catholique, mais sur le peuple protestant. Au nom de l'esprit de *Culturkampf* et pour le triomphe de cet esprit, Sybel voulut qu'on ajournât, sur le Rhin et en Westphalie, l'établissement des libertés communales et provinciales : de sentir que ces populations, ultramontaines en majorité, allaient obtenir quelque autonomie, cela faisait mal à Sybel ; et puisqu'elles osaient se prononcer contre le *Culturkampf*, il fallait à ses yeux achever de les faire taire, au lieu de multiplier pour elles les moyens de parler.

Bismarck, un jour de janvier 1875, fit venir auprès de lui Tiedemann, alors bureaucrate dans les provinces rhénanes, et l'entretint des inquiétudes de Sybel, que partageait, d'ailleurs, un haut fonctionnaire rhénan... « Ils voient partout des spectres, répliqua Tiedemann, et derrière chaque poêle ils cherchent un Méphisto ». Tiedemann, d'ailleurs, croyait utile qu'avant le vote de la loi certains *Landraete* suspects d'ultramontanisme fussent révoqués, et que, pour éviter l'intrusion des chapelains fanatiques dans les administrations locales, l'État conservât la nomination des bourgmestres. Bismarck, pour s'éclairer davan-

tage, confronta Tiedemann et Sybel ; l'historien maintint, avec ténacité, que le projet de loi, même amendé, servirait les « ultramontains ». Une idée vint au ministre Friedenthal : ne pourrait-on, dans les assemblées de cercles, graduer de telle façon la valeur des suffrages, que la bourgeoisie riche et libérale fût forcément prépondérante ? « Ce serait très compliqué, jugea Tiedemann, et par surcroît très impopulaire ». Une lettre de Bennigsen essayait de rassurer Sybel sur la portée du péril[1] ; mais Sybel continuait d'être obsédé : voyant l'Empereur à un bal, il tentait de lui communiquer sa propre hantise[2], et deux années de suite, dans deux discours au *Landtag*, il poussait un cri d'anxiété.

Il ne cachait pas que les libéraux du Rhin avaient désormais en haine l'élection du *Reichstag* par le suffrage universel ; et Treitschke, historien comme lui, national-libéral comme lui, caressait, comme lui, des regrets ou des rêves réactionnaires[3]. Bluntschli, de son côté, voyant réussir à Heidelberg un candidat qui n'était pas le sien, écrivait, d'une plume rageuse : « Si les maîtres des urnes sont, dans les campagnes badoises, les paysans guidés par les prêtres, et, dans les villes, les éléments non cultivés, cela ne progressera guère dans l'Empire[4] ». Il déplaisait à ces libéraux que les bulletins de vote s'égarassent en certaines mains, qui, sous l'œil des prêtres, se joignaient encore pour des prières. Adieu donc les progrès politiques, si imminents qu'ils parussent ! Adieu, même, les conquêtes déjà faites, si définitives qu'on eût pu les croire ! Le « libéralisme » de Sybel et de ses amis ne visait à rien de moins qu'à expulser la volonté populaire, parce que catholique, de la vie même de l'État ; et c'était pour lutter

contre l'Église de Pie IX, — de Pie IX, jadis accusé d'hostilité contre la souveraineté du peuple, — que Sybel voulait amputer et mutiler cette souveraineté. « Peut-on concevoir un plus grand triomphe pour le Centre ? » s'écriait un député progressiste après le premier discours de Sybel[1] ; et son second discours était ironiquement salué par Windthorst comme le « monument éternel des conceptions d'un homme libre[2] ». Le *Landtag*, passant outre aux craintes de l'ombrageux historien, se prononçait, à deux reprises, pour l'autonomie des Rhénans.

Les catholiques avaient écouté les harangues de Sybel, curieux et contents ; et j'aime à croire que si l'affichage en eût été demandé, ils l'eussent voté. L'*Association allemande*, fondée contre eux et dirigée contre eux, professait ainsi, publiquement, par la bouche de son chef, des maximes de réaction politique ; elle refusait au peuple les droits qu'il désirait ; elle lui marchandait ceux qu'il possédait ; elle apparaissait comme l'antagoniste des aspirations populaires.

Déconcertés par leurs défaites, quelques professeurs nationaux-libéraux cédaient ainsi à l'exaltation d'une certaine morgue intellectuelle ; et dans cette Allemagne nouvelle fondée sur le suffrage universel, ils commettaient l'étrange maladresse d'afficher la solidarité, très nette et très exacte, par laquelle étaient rattachées l'une à l'autre, et comme enchevêtrées ensemble, l'offensive contre les consciences catholiques et la résistance aux aspirations démocratiques. Le Centre en prenait acte. Le *Culturkampf* avait d'abord détruit les libertés religieuses conquises en 1848 ; il fut acquis, au cours de 1875, que certains défenseurs du *Culturkampf* mettaient en péril les libertés politiques elles-mêmes.

Le peuple catholique rhénan, fidèlement attaché aux unes et aux autres, se réservait et se taisait lorsqu'en juillet 1875 un cortège national-libéral, complaisamment décrit par la presse bismarckienne, se déroulait dans la vallée du Rhin. Falk en personne était le héros de cette curieuse promenade. Il circulait au milieu des foules, non pour les écouter, il est vrai, — des foules dociles à des prêtres valaient-elles la peine d'une audience? — mais du moins pour tâcher de les éblouir. On le fit entourer, acclamer et presque honorer par un certain nombre d'instituteurs dévoués ; il était le champion d'une grande lutte intellectuelle ; il méritait, de son vivant, le culte que la cité doit à ses bienfaiteurs. Des pompes triomphales, passablement factices, lui firent escorte ; le bourgmestre Becker but au *præceptor Germaniæ* ; et jusque dans un livre scolaire s'imprimèrent en son honneur certains petits vers que devait chanter la voix fervente des écoliers : « Périsse le fripon welche : honneur au faucon allemand [3] ! » Ainsi jadis, au cours des longues guerres, des légendes se créaient, se propageaient, s'amplifiaient et se versifiaient, en faveur des preux dont on escomptait le triomphe futur. Les nationaux-libéraux fabriquaient à Falk une gloire ; ce bon bureaucrate devenait un personnage héroïque, dont certains jongleurs — c'étaient en espèce les primaires — colportaient les hauts faits. Mais les témoins désintéressés riaient ; un correspondant du *Pester Lloyd*, le grand organe libéral de Hongrie, disait de cette exhibition de Falk : « C'est un voyage à la Potemkine », et ne pouvait se défendre d'attacher plus d'importance aux réceptions triomphales préparées à l'archevêque Melchers par les paysans de son diocèse [4]. L'enthou-

siasme qu'échauffent les gendarmes est moins durable que l'enthousiasme qu'ils répriment.

L'État souverain pouvait organiser, tout le long d'un trajet soucieusement prévu, certaines parades en faveur du *Culturkampf*, mais l'Eglise suspecte voyait s'improviser en tous lieux des manifestations spontanées ; elle était opiniâtrement soutenue, ce qui valait mieux encore, par la passivité calme et grondante de plusieurs millions de consciences, auxquelles l'État, quoi qu'eût souhaité Sybel, ne pouvait refuser le droit de s'exprimer par des votes. Les regards des paysans rhénans ne s'attachaient pas à la voie triomphale qu'on avait tracée pour Falk, mais à la voie douloureuse où, d'un pas ferme, leurs prêtres s'avançaient.

CHAPITRE X

LE DÉSARROI ; LES DÉCEPTIONS (1875-1878)

Les philosophes sont supérieurs à la révolte des faits ; ils la bravent ou veulent l'ignorer, et puis ils passent outre. La politique religieuse qu'avaient préconisée beaucoup de nationaux-libéraux, et que Bismarck avait tantôt dirigée et tantôt suivie, était, en dernière analyse, une politique de philosophes, attachés, comme ils disaient, à l'émancipation spirituelle de l'humanité. Garibaldi — un philosophe, lui aussi, — affirmait solennellement à l'Allemagne que la majorité des Italiens était avec elle ; il la plaignait, la trouvant sans doute trop indulgente, d'être « tellement mise sens dessus dessous par l'ultramontanisme, qu'elle fût encore obligée de le traiter avec des gants blancs » ; il écrivait à un ami d'Augsbourg qu'en faisant campagne en France en 1870 il n'avait voulu militer que pour la République idéale, et qu'il considérait les Allemands comme ses frères [1] ; et sa « pensée libre », toute glorieuse d'étreindre la « pensée moderne », semblait considérer l'Allemagne du *Culturkampf* comme une ouvrière du progrès humain. Les représentants de la maçonnerie italienne, qui, à l'automne de 1875, saluaient Guillaume I[er] à Milan, acclamaient également le *Culturkampf* comme une libération de la race humaine [2].

I

Que le *Culturkampf* désorganisât la vie administrative, qu'il arrêtât l'ascension populaire, c'est de quoi se consolaient sans trop de peine, et les champions du *Culturkampf*, et leur panégyriste Garibaldi : ils aspiraient à faire durer la lutte, jusqu'au jour où l'Allemagne, représentante de l'humanité libérée, aurait écrasé définitivement la puissance romaine. Hartmann, le « philosophe de l'Inconscient », n'étant ni député ni ministre, se dispensait de toutes précautions de langage. Il dissertait avec passion sur la nature historique de l'Église et de l'Etat, sur l'incompatibilité de leurs prétentions, sur l'impossibilité logique d'une paix religieuse, sur la nécessité de prolonger la lutte jusqu'à la suppression définitive du papisme, sur le devoir qui s'imposait au pouvoir civil de faire une guerre d'extermination[1]. A la fin de 1875, il ajoutait à l'un de ses articles un post-scriptum joyeux : c'étaient des félicitations à la Prusse ; il lui semblait qu'elle triomphait. Et pour consommer la victoire, Hartmann indiquait à l'opinion publique deux nouveaux détails, sur lesquels sans retard on devait légiférer : il demandait que les évêques fussent désormais élus par le peuple et investis par l'Empereur, et que l'État supprimât le célibat des prêtres et réservât aux curés mariés la jouissance des bonnes prébendes et le droit de confesser les femmes[2].

Constantin Roessler, le publiciste des *Grenzboten*, allait encore plus loin. Dans le gros livre qu'en 1876

il faisait imprimer sous ce titre : *l'Empire allemand et la Question ecclésiastique*, ce bon disciple de Hegel disait textuellement :

Si le clergé romain prolonge sa résistance et sa désobéissance contre les lois allemandes ; s'il en vient à cette extrémité qu'aucune charge ecclésiastique ne peut plus être légalement occupée parce que les prêtres se refusent à remplir les exigences de la loi, s'il en vient à ce point, qu'au moins les hautes charges ecclésiastiques, spécialement la charge épiscopale, ne sont plus occupées que par des délégués secrets du Pape, alors l'État n'a qu'à défendre à ses citoyens, sans distinction, la pratique religieuse telle qu'elle est fixée par le clergé romain (*So bleibt dem Staat nichts übrig, als seinen Bürgern ohne Unterschied die Religionsübung nach Anleitung des römischen Klerus zu verbieten*[1]).

Au surplus, Roessler développait copieusement un plan de réforme de l'Église évangélique[2] : il voulait que les symboles en fussent revisés et qu'elle offrît à ses adeptes un peu moins de sermons et beaucoup plus de musique ; il escomptait, apparemment, qu'à la faveur de ce nouvel attrait elle pourrait séduire, un jour ou l'autre, les âmes que l'État prussien, de gré ou de force, arracherait à Rome.

Hartmann et Constantin Roessler étaient des abstracteurs, ignorants de l'Église ; Doellinger, qui la connaissait encore, et qui vraisemblablement souffrait, ne partageait pas leur confiance et ne suivait pas leur fougue. « On a eu tort de se brouiller avec tous les évêques, disait-il ; peut-être un jour, pour faire la paix avec eux, l'État pourrait-il admettre la présence de commissaires épiscopaux dans les jurys chargés d'examiner les prêtres » ; et Doellinger, qui n'était, lui, ni content ni rassuré, commençait à dire

qu'on faisait fausse route à Berlin et que le gouvernement prussien ressemblait à un homme qui s'aventure dans un fleuve sans en connaître la profondeur et qui rencontre, à chaque moment, des gouffres imprévus [1].

Beaucoup d'Allemands inclinaient à penser comme Doellinger. Des voix s'élevaient pour se plaindre que les prisons, devenues l'asile adoptif des prêtres, eussent perdu leur caractère infamant ; que dans les esprits la notion de délit fût désormais brouillée : que dans les consciences le sentiment du droit s'oblitérât [2]. D'autres voix accusaient Bismarck de travailler contre la royauté en tuant dans le peuple le respect du clergé ; le reproche s'étalait dans un roman de Spielhagen : *Le cyclone* (*Sturmfluth*), publié en 1876. « Aujourd'hui ce sont les catholiques que Bismarck persécute, demain ce seront les protestants, lisait-on dans ce livre. Or, sans les prêtres, pas de Dieu, pas de royauté par la grâce de Dieu [3] ».

Pour l'amour du droit, pour l'amour du Roi, on commençait de maudire le *Culturkampf*. D'autres observateurs, plus terre à terre, alignaient des calculs et dressaient des bilans ; ils évaluaient ce qu'une ville perdait pécuniairement en perdant ses couvents, ou bien le poids qu'ajoutaient au budget les offices nouveaux créés pour l'application des lois du *Culturkampf* [4]. Ils parlaient en esprits pratiques, et leur parole était un murmure. Tout de suite le gémissement des âmes charitables leur faisait écho, âmes nobles et naïves, peu curieuses de chiffres, et qui considèrent comme la plus belle attribution de l'État la lutte contre la souffrance humaine ; elles voyaient avec une impression de deuil la fermeture des orphelinats où des congréganistes avaient longtemps

abrité l'enfance malheureuse. « Nous sommes descendus au rang des États d'esclaves de l'Amérique », s'écriait Schorlemer-Alst[1]. Des prophètes de malheur surgissaient, reprochant au *Culturkampf* de mettre en péril l'esprit national. Dans certains coins de Bavière où, trois ans plus tôt, le buste de Bismarck était honoré comme un « dieu lare », on affectait, désormais, de ne plus fêter Sedan ; cet anniversaire prenait un aspect « anticlérical[2] », et la croissante bouderie d'un certain nombre de catholiques apparaissait comme un symptôme qui ne devait pas être négligé, non plus d'ailleurs qu'il n'en fallait exagérer la portée [*].

Mais il était grave de recueillir, sous la plume de l'historien national-libéral Treitschke, l'aveu que, parmi les anciens fanatiques de l'unité allemande, certains étaient devenus tièdes et presque traîtres, par dégoût du *Culturkampf*, ou par crainte des forces antireligieuses que le *Culturkampf* déchaînait[3]. Mallinckrodt, dès le mois de février 1874, avait pronostiqué ces remous d'opinion[4] ; et Mallinckrodt n'avait pas été cru.

[*] BEYSCHLAG, *Aus meinem Leben*, II, pp. 329-330. Dès septembre 1873, la noblesse de Westphalie avait décidé de ne pas fêter Sedan en raison des conséquences de cette bataille pour l'Église (SCHULTHESS, 1873, p. 187). La *Gazette de la Poste*, d'Augsbourg, déclarait que la fête de Sedan était dirigée contre les catholiques plus que contre la France ; qu'on voulait attiser les vieilles haines protestantes. (*Dépêche Lefebvre de Béhaine*, 15 septembre 1874.) Le 19 août 1874, Ketteler défendit à son clergé de prendre part à cette fête : « C'est la fête du parti qui combat l'Église », expliquait-il. (PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 195.) En septembre 1876, on lisait dans le *Bayrischer Curier* : « Où sont les bénédictions résultant pour le peuple des grandes victoires de nos braves troupes ? La Saint-Sedan ne peut donc pas être une vraie fête nationale, mais une fête de parti ». (*Dépêche Lefebvre de Béhaine*, 6 septembre 1876.)

II

C'est vers Guillaume I[er] que faisaient ascension toutes ces rumeurs ; et Guillaume I[er] souffrait. Non pas qu'il songeât un seul instant à battre en retraite devant l'Église, cela lui eût fait l'effet d'une impiété envers l'État. « Comment peut-on se faire catholique ? disait-il un jour à Gontaut ; il est devenu clair que le catholicisme n'a qu'un but : envahir les droits civils[1] ». Mais lorsque Charles-Antoine de Hohenzollern, mais lorsque le bourgmestre Contzen, d'Aix-la-Chapelle, mettaient sous ses yeux les détails d'application des lois, le souverain les trouvait fâcheux, et sans les juger encore mauvaises, il était tout près de les réputer maladroites[2]. Et puis, surtout, sa conscience était très tourmentée ; il sentait qu'en face de l'Église insoumise, qui faisait bon usage de ses souffrances mêmes, l'autre Église prussienne, — la sienne, l'Église évangélique, l'Église de l'État, — ne laissait pas, elle aussi, d'éprouver un malaise.

La loi sur l'inspection scolaire, les premières lois de Mai, l'avaient gênée ; elle avait vu diminuer, dans ses facultés de théologie, le nombre des étudiants ; la loi sur l'état civil lui avait réservé des humiliations douloureuses[3]. La comparution devant les nouveaux officiers d'état civil, que les catholiques privés de prêtres se refusaient à considérer comme l'équivalent d'un sacrement, avait tout de suite paru suffisante à beaucoup de protestants, qui pourtant avaient toujours leurs pasteurs comme voisins ; et c'est pour l'Église évangélique que les premiers effets

du mariage civil se révélaient comme néfastes. A Berlin, du jour au lendemain, les trois quarts des fiancés d'origine protestante négligeaient de faire bénir leur union ; le nombre des enfants non baptisés s'élevait subitement à 48 p. 100. « Personne, notait anxieusement le pasteur Stoecker, personne, si pessimiste fût-il, n'eût prévu un pareil résultat[1] ». Du jour où les pasteurs avaient perdu la direction de l'état civil, la désertion de leurs fidèles avait commencé : on allait à eux lorsqu'ils fonctionnaient en officiers de l'État ; mais, désormais, il ne restait plus en eux que les officiers de Dieu, et on les oubliait.

Certains couples, même, étalaient comme une provocation le spectacle de leurs mariages purement civils. « Hurrah ! s'écriait une feuille d'avant-garde ; voici enfin dans Berlin les premiers milliers de païens ». — « Quelle joie de vivre ! reprenait une autre ; on peut maintenant vivre et mourir hors de l'ombre d'une Église[2] ». Les mesures officielles qui contraignaient militaires et bureaucrates de passer par le temple avec leurs fiancées achevaient de soulever contre cette pratique certains citoyens frondeurs : « Nous nous marierons comme bon nous semble, ricanaient-ils ; nous ne nous laisserons pas commander d'aller à l'autel comme des sous-officiers[3] ».

La loi qui avait destitué les pasteurs de leurs fonctions bureaucratiques avait ainsi décimé leur clientèle religieuse : dirigée contre les curés catholiques, c'est à la pratique religieuse dans l'Église évangélique que cette loi portait un coup terrible. D'étranges contrastes frappaient les regards : les diocésains de Fulda ou de l'Eichsfeld, impatients de se faire confirmer, s'en allaient au nombre de 2.500 ou de 6.000 jusqu'en Hesse ou jusqu'en Hanovre, pour recevoir

le sacrement des mains de Ketteler ou des mains de l'évêque d'Hildesheim [1]; et les ouailles de la Réforme, ayant leur pasteur à leur porte, se désintéressaient des sacrements qu'il avait à leur offrir.

La sécularisation de l'état civil supprimait pour les églises d'importantes ressources. En neuf mois, à Berlin, les pasteurs évangéliques constataient une baisse de 50.000 thalers [2]; et l'on hésitait à frapper d'un impôt spécial les fidèles de l'évangélisme, de crainte qu'ils n'émigrassent en masse. « Si nous devons attendre quoi que ce soit de la libre initiative de nos communautés, prévoyait dès 1874 une notabilité de l'évangélisme berlinois, nous pouvons considérer à présent la cause comme perdue [3] ». C'est au *Landtag* qu'on s'adressait pour réparer en quelque mesure le déficit budgétaire. On évitait ainsi des fins de non-recevoir comme celle dont s'attristaient à bon droit les pasteurs de la Hesse : « Je ne les paie pas, signifiaient certains fidèles, ou si je dois les payer, je sors de l'Église [4] ».

Les organes du clergé protestant s'épanchaient en lamentations amères mais inutiles ; ils observaient, par surcroît, que parmi les électeurs appelés à voter pour le renouvellement des conseils presbytéraux, un quart à peine se dérangeait.

Cet État prussien que Bismarck, en 1875, affichait comme un État évangélique, affaiblissait, chez beaucoup de ses sujets protestants, l'habitude de prendre contact avec leur Église dans les grandes circonstances de leur vie ; il favorisait ainsi les progrès de l'indifférence religieuse, et bientôt l'on allait constater, par des statistiques de librairie, que la Bible elle-même se lisait moins en Prusse [5]. La conférence évangélique-luthérienne de Berlin se plai-

gnait que les partisans du *Culturkampf* combattissent contre « tout ce qui est Église », et même contre « les vérités chrétiennes communes aux deux confessions [1] ».

L'esprit qu'apportait Falk dans la gérance de l'établissement évangélique apparaissait comme un autre péril [2]. A la grande douleur des orthodoxes tels que Kleist Retzow, il « essayait sur le *corpus vile* de cette Eglise tous les couteaux anatomiques », et la traitait comme « une matière brute, qu'on mettait sous le pilon [3] ». En vertu des mêmes principes qui poussaient la Prusse à s'acharner sur la confession romaine et à la faire serve, la dictature que de siècle en siècle elle s'était arrogée sur l'autre confession chrétienne, devenait chaque jour plus impérieuse, plus pointilleuse ; s'interposant entre le roi, chef de l'Église, et le corps même de l'Église, le ministère revendiquait le droit d'arrêter au passage les propositions que le synode général présentait à la ratification du souverain; ainsi s'installait, dans la vie de l'Église évangélique, une hégémonie nouvelle, celle d'un ministère dans lequel pouvaient, un jour ou l'autre, siéger des Israélites [4] ; et cette perspective désolait d'autant plus profondément Kleist Retzow, que les ministres qui s'érigeaient ainsi en conducteurs de l'établissement protestant, tranchaient entre les partis théologiques, et soutenaient dans l'Église une nuance contre une autre, la nuance du libéralisme contre celle de l'orthodoxie. « Mieux vaudrait assurément la victoire des Romains », murmurait, sur son banc du Centre, le chrétien ferme et rigide qu'était Louis de Gerlach [5].

Les réformes mêmes qui, sous l'administration de Falk, s'étaient accomplies dans l'organisation inté-

rieure de l'Église évangélique, tournaient au détriment de l'orthodoxie : elles accroissaient, dans les synodes des cercles et dans les synodes provinciaux, le nombre et l'influence des laïques incroyants ; elles accordaient aux communautés le droit de refuser les catéchismes, les livres de chant. Certains partis de droite, jadis, avaient réclamé l'autonomie de l'Église ; mais les premières mesures qui sanctionnaient ce programme marquaient précisément une défaite de ces partis ; et par un étrange détour, elles aboutissaient à fortifier encore, dans l'établissement protestant, la mainmise de l'État. L'inquiétude des orthodoxes tournait au désarroi : ne s'accordant pas sur les moyens de faire front, ils laissaient éclore, parmi eux, une sorte de schisme ; sous le nom d'Union positive, l'Église protestante, qui voyait les âmes s'en aller, comptait du moins un parti de plus ; et puis cette « Union » même se divisait, et ces subdivisions, loin d'aider à la clarté, soulignaient les discordes, et consommaient l'émiettement des consciences [1].

Ainsi tandis que les mesures législatives commençaient d'isoler l'Église évangélique de la vie de l'État, les mesures administratives achevaient de livrer à l'État la vie de cette Église. Les premières semblaient ébaucher le premier acte d'une séparation ; les secondes aggravaient et scellaient une servitude. Falk naguère avait laissé espérer au *Landtag* que, grâce à la nouvelle constitution de l'Église évangélique, le ministre des cultes n'aurait plus à mettre la main dans ses affaires ; et Stœcker constatait mélancoliquement que désormais le ministre des cultes y mettrait au contraire les deux mains [2]. « L'ultramontanisme est debout, lisait-on dès le début de 1875, dans la *Nouvelle Gazette évangélique d'Église ;* le

voilà resserré, fortifié comme il ne le fut jamais ; le protestantisme est à terre, affaibli, taillé en pièces, comme il ne le fut jamais... L'Église territoriale prussienne apparaît désorganisée, l'Église populaire est pour toujours détruite ; il n'y a que l'établissement ecclésiastique d'État, cette impossible ruine, qui se tient encore debout, par-dessus les orages, par la force de son propre poids. Le ministre avait cette belle tâche de frapper à mort l'ultramontanisme, et de rendre le protestantisme vivant ; notre Église est mourante (*todesmatt*), la Romaine est d'une vivante énergie[1] ». « De toutes parts, commentait Windthorst à la tribune le 15 mai 1876, on entend dire que les effets du *Culturkampf* sont plus dévastateurs dans l'Église évangélique que parmi les catholiques[2] ».

« En quoi le *Culturkampf* a-t-il nui à l'Église de Rome ? reprenait un autre organe du protestantisme orthodoxe, le *Reischbote*. Rome est plus forte que jamais, et nous sur le Rhin, qui, sans lunette progressiste, éprouvons et voyons tous les jours sa puissance et son éclat, nous secouons la tête aux discours (*Kultur-Reden*) de nos aveugles agitateurs. Le seul appui de l'État serait une forte Église évangélique, et cette Église est toujours sur la pente de la décadence, elle devient toujours plus petite, plus misérable, vis-à-vis de cette Rome[3] ».

Il se trouvait des pasteurs, assurément, pour communiquer à Guillaume ces réflexions moroses ; il avait grandi la Prusse, fortifié l'État, mis sur sa tête une seconde couronne, tout cela « par la grâce de Dieu » ; mais dans son Église la foi au Christ s'éclipsait ; dans son royaume, des lois par lui signées, comme celle sur le mariage civil, vidaient les temples du Christ. Tel était le résultat du *Culturkampf*, de cette partie poli-

tique dans laquelle Bismarck s'était allié, et peut-être enchaîné, à une majorité parlementaire toujours détestée de l'Empereur.

Mais depuis qu'en 1875 Maltzahn et quelques conservateurs, poussés par un accès de colère contre Rome, étaient rentrés dans cette majorité, il y avait, dans l'équilibre parlementaire, quelque chose de changé. Ce Maltzahn, le jour même où il avait apporté au chancelier l'hommage de sa résipiscence, avait sévèrement critiqué la façon dont Falk gérait l'Église évangélique [1]. Il était intervenu tardivement aux côtés de Bismarck, pour l'un des épisodes de la bataille contre Rome ; il avait paru, lui conservateur, faire, avec quelques amis, amende honorable au chancelier. Les conservateurs, cependant, une fois réintégrés dans la majorité, n'essaieraient-ils pas d'imprimer à la politique quotidienne une impulsion singulièrement différente de celle qu'avait fait prévaloir le parti national-libéral, le parti fanatique du *Culturkampf* ? Précisément, en juillet 1876, ils esquissaient un programme de gouvernement ; ils y déclaraient que le maintien et le raffermissement des institutions chrétiennes et ecclésiastiques leur apparaissaient comme nécessaires, en présence de la sauvagerie croissante des masses et de la dissolution progressive de tous les liens sociaux. Le *Culturkampf*, continuaient-ils, est exploité par le libéralisme comme une lutte contre le christianisme ; ils y voyaient un malheur pour l'Empire, un malheur pour le peuple, et se montraient tout prêts à collaborer à l'apaisement. Ils voulaient une revision des lois : d'une part, ils reconnaissaient à l'État le droit de régler, en vertu de sa souveraineté, ses rapports avec l'Église, et promettaient de le soutenir contre

les prétentions de la Curie ; d'autre part, ils n'admettaient pas la contrainte sur les consciences et l'immixtion de l'État législateur dans le domaine intérieur de la vie ecclésiastique [1].

Ainsi des parlementaires conservateurs qu'on ne pouvait plus accuser d'une hostilité systématique contre Bismarck réclamaient nettement, au nom même de leurs inquiétudes religieuses, de leurs inquiétudes pour l' « ordre moral », qui leur étaient communes avec l'Empereur Guillaume, un remaniement de cette législation belliqueuse à laquelle le nom du chancelier, quoi qu'il voulût et quoi qu'il en dît, demeurerait à jamais attaché.

III

Le chancelier songeait à la paix, lui aussi ; mais il y songeait à ses heures, quand il le voulait, devant ceux avec qui il lui plaisait d'y songer. Il était sincère lorsqu'il en parlait, sincère aussi lorsqu'il se laissait entraîner à des provocations nouvelles. Plus ses dispositions étaient complexes, nuancées, à demi repentantes peut-être, plus il affectait, parfois, une brutalité belliqueuse. On faisait, au sujet de sa politique prochaine, les prévisions les plus contradictoires : cela lui agréait ; de tout son mépris et de tout son vouloir il planerait souverainement sur la cohue des prophètes, qui presque tous, ou tous, seraient démentis et dépités, et qui se tairaient.

L'évocation d'une paix future, par laquelle se terminaient ses discours de 1875, était autre chose qu'un artifice. Nullement philosophe, il ne poursuivait pas la mort d'une idée adverse, d'une Église adverse ;

mais il voulait, à cette Église, infliger une défaite qui pour un nombre inconnu d'années ferait pencher en faveur de l'Etat l'équilibre des deux pouvoirs, toujours instable depuis les plus lointains débuts de l'histoire humaine. Il lui fallait donc une paix qu'il dictât, non point une paix qu'il subît ; mais les férocités mêmes de la guerre étaient, dans sa pensée, des étapes vers la paix, — vers la paix faite par lui, vers sa paix.

Il avait le sentiment du ridicule, qui manquait à Falk ; il riait le premier, non sans amertume, des moqueries auxquelles s'exposait l'État, de ces piteux gendarmes qui couraient après les curés, ne les attrapaient point et recevaient des quolibets ou des pierres[1]. Causant en août 1875 avec le ministre wurtembergeois Mittnacht, il avouait qu'à certains égards on s'était fourvoyé, et protestait d'ailleurs qu'il n'avait pas été mêlé à la préparation des premières lois de Mai[2]. Dès octobre 1875, des bruits de cour circulaient ; on disait qu'il s'inquiétait, lui aussi, de l'opposition très vive qu'il pressentait de la part des protestants orthodoxes, et qu'il irait, peut-être, jusqu'à sacrifier Falk[3]. Hohenlohe, tout de suite, se mettait aux aguets, regardait du côté de Windthorst. Il lui semblait que Windthorst s'agitait, cherchait à tirer parti de la situation politique ; Hohenlohe recommençait à n'être pas très sûr de Bismarck. Que ferait le chancelier si d'aventure Windthorst lui amenait les voix du Centre et lui promettait qu'elles voteraient dans un sens conservateur[4] ? Le national-libéral Bennigsen était plus rassuré : les bruits que faisaient courir le Centre et les conservateurs sur une évolution de Bismarck lui paraissaient des bravades ; il croyait savoir — était-il vraiment informé ? — que ce n'était point

Bismarck qui cherchait à se rapprocher du Centre, mais le Centre, plutôt, qui avait envoyé un émissaire à Varzin en vue d'un compromis [1].

Bismarck s'effaçait lorsqu'en février 1876 le député Voelk réclamait du *Reichstag* des pénalités contre les prêtres qui répandraient des écrits perturbateurs de la paix publique ; une très faible majorité finissait par les voter [2] ; certains notables du nationalisme libéral, comme Forckenbeck, s'y montraient nettement hostiles [3]. « Le *Reichstag*, disait un diplomate à Gontaut-Biron, est fatigué de toutes ces lois d'exception » ; et Gontaut notait l'acrimonie avec laquelle des interlocuteurs protestants, parlant de certains ministres, les traitaient de francs-maçons [4]. Toutes ces marques de lassitude ne pouvaient échapper à Bismarck.

Les heures où la politique tâtonne et s'empêtre sont propices aux nouvellistes : ils observent, épient, interprètent, inventent ; ils raisonnent, et concluent par des hypothèses ; et ces hypothèses s'enrichissent d'imaginations ; et sur le canevas confus qu'ils ont devant eux, leur logique et leur fantaisie brodent à l'envi. En ces mêmes mois de février et de mars 1876, deux rumeurs successives se propageaient au sujet du cardinal Hohenlohe : on prétendait d'abord qu'il allait se faire protestant, et qu'ainsi s'expliquait son long séjour en Allemagne, qui durait depuis six ans [5] ; et puis on ébruitait, au contraire, son départ pour Rome.

La seconde nouvelle était la vraie, et Pie IX, averti de ce projet, écrivait au prélat : « L'annonce de votre retour m'a été très agréable. Et quoiqu'il y ait de justes motifs de ne plus se trouver en un endroit où depuis si longtemps a été projetée la des-

truction du pouvoir temporel, un motif plus grand et plus fort encore de s'en éloigner est l'attitude de ce gouvernement, concertée tout entière pour le préjudice de l'Église catholique[1] ». Il y avait dans ces lignes une ironie assez raide, encore que fort courtoise ; et si le cardinal, en préparant son exode, avait eu l'idée de jeter un pont entre Rome et Bismarck, les lignes pontificales ne semblaient pas de nature à l'y encourager. Mais la presse les ignorait, et les suppositions allaient bon train ; on parlait d'une mission confiée par Bismarck au cardinal[2]. « Il n'en est rien », disait au baron Baude notre ministre à Bruxelles, le futur cardinal Serafino Vannutelli[3] ; mais ce qui était sûr, c'est que Hohenlohe étudiait le terrain. Le subtil chancelier ne détestait pas de laisser croire, de temps à autre, à quelque bonne volonté de l'Allemagne pour le Saint-Siège, et se réservait toujours de faire représenter ensuite à l'opinion allemande que, par la faute du Saint-Siège, tout échouait : le voyage du cardinal Hohenlohe pouvait prêter à l'un ou à l'autre de ces commentaires, et même aux deux ; et Bismarck ainsi pouvait en tirer parti sans en être compromis. Hohenlohe, là-bas, se tint aux écoutes de ce que disait Ledochowski : le primat de Pologne, devenu l'hôte et le familier de Pie IX, estimait qu'à Berlin on n'irait pas plus loin contre l'Église, et que Bismarck ferait la paix, sinon tout de suite, au moins plus tard. Hohenlohe notait ces propos, rêvait un instant d'une surprise diplomatique, qui consisterait à faire envoyer comme légat de Pie IX à Berlin cet archevêque contumace, prisonnier la veille encore ; mais un haut personnage de la Curie lui disait que ce serait prématuré. Ce personnage ajoutait qu'à Rome on était d'ailleurs mieux

disposé, et qu'on cesserait d'invectiver contre la Prusse. — « Rome ne pourrait-elle pas donner des instructions aux évêques d'Allemagne ? » suggérait Hohenlohe. — La suggestion n'était pas relevée, et le dévoué cardinal écrivait à Bismarck, avec une ponctualité hâtive, tous les détails de ces entretiens [1].

Ils étaient peu concluants, et l'horizon ne s'illuminait guère sur les Sept Collines. A Munich, dans l'attitude du Nonce, on épiait vainement quelque sourire : bravant au contraire la colère des journaux prussiens, il continuait d'ordonner les jeunes clercs émigrés de Prusse, dont certains évêques bavarois, pour éviter toutes difficultés entre Munich et Berlin, préféraient ignorer l'existence [2].

En octobre 1876, un prélat d'origine autrichienne, Montel, essayait d'accréditer auprès d'Antonelli l'agent d'un petit prince allemand. « Je suis malade, répondait le secrétaire d'État ; la Prusse a élevé elle-même une muraille de Chine entre elle et le Vatican ; qu'elle la démolisse [3] ».

Si Bismarck espérait recevoir de Rome certaines avances de paix, Bismarck désormais était détrompé. Qu'attendait donc pour changer de méthode la Prusse d'ores et déjà vaincue ? Après avoir vainement tenté d'intimider un pape, se flattait-elle d'intimider un jour les électeurs du Sacré-Collège et de surprendre leurs votes, par exemple, en faveur de Hohenlohe ? Des théoriciens comme Bluntschli pouvaient, du fond de leur cabinet, expliquer, dans quelques prétentieuses consultations, que les États, à l'issue du prochain conclave, ne devaient reconnaître le Pape qu'après lui avoir imposé une « capitulation », par laquelle il se soumettrait à leurs désirs, pareille à celle qu'autrefois les électeurs du Saint-Empire fai-

saient signer à l'Empereur [1]. Mais Doellinger souriait d'une telle idée : les catholiques, disait-il, appuieront toujours le nouveau Pape ; et le temps est loin où les gouvernements pouvaient s'unir pour coiffer de la tiare un Clément XIV [2]. De ce côté-là, encore, Bismarck, ce Bismarck qu'avait si longtemps courtisé la victoire, devait laisser toute espérance.

IV

Alors il tendait l'oreille, guettant avec quelque impatience les manifestations des membres du Centre ou des « chapelains boute-feu », pour y saisir quelque demande de trêve. Mais il écoutait en vain. Un vicaire silésien, Probst, se faisait applaudir, en septembre 1875, d'un certain nombre de congressistes catholiques, en leur disant :

> Quelque désireux de la paix que nous soyons, et quel que soit notre regret d'une pareille lutte, ce n'est pas actuellement que nous pouvons espérer la paix, — et cela par prudence. Une paix conclue maintenant n'aurait que l'importance d'une trêve. Des combats comme celui-ci ne peuvent finir par la paix que si les deux partis ont amené leurs dernières troupes et épuisé toutes leurs ressources. Laissez-moi vous marquer les inconvénients d'une paix indolente. Les éléments peu sûrs, les éléments les plus mous, seraient réputés comme des étoiles politiques ; les meilleurs d'entre nous, comme des prophètes de malheur.

Peut-être ce vicaire passait-il pour un exalté ; mais Windthorst lui-même, le 17 janvier 1876, dans un banquet que lui offrait le Centre au jour anniversaire de sa naissance, se prononçait formellement

contre toute idée de compromis[1]. Puis, en février, la plume pondérée de Pierre Reichensperger écrivait toute une brochure, pour dissiper les illusions étourdies qui attendaient une abdication de la conscience catholique[2]. Deux opuscules de l'évêque Ketteler remettaient sous les yeux des fidèles la preuve que les lois de Mai étaient inacceptables, qu'elles visaient à la « protestantisation » de l'Église, qu'elles étaient mauvaises en leur essence : donc, pas de transactions[3] ! « Le Vatican a perdu la partie », ricanait la *Gazette de Cologne*[4]. Mais alors, du haut de la tribune, un jour de mai 1876, Schorlemer-Alst ripostait : « La partie a été engagée par M. de Bismarck. Oui, c'est bien une partie où l'on a mis en jeu les plus hauts intérêts de mes coreligionnaires et la paix de mon pays ; c'est une partie que je qualifie de coupable ». Quant au résultat, Schorlemer rappelait ces amusements d'enfants, qui, pour se donner le plaisir de voir le monde à l'envers, se penchent et regardent à travers leurs jambes. « C'est en regardant à travers les jambes de M. de Bismarck, s'écriait-il, qu'on en vient à croire que la victoire est du côté du gouvernement. Vaincre, ce n'est pas terrasser par la violence brute ; vaincre, ce serait gagner à ses convictions la majorité de ses ennemis. Quelques vieux-catholiques, quelques catholiques d'Etat, quelques prêtres tombés : voilà la victoire du gouvernement », victoire si précaire, qu'on marchandait aux provinces rhénanes leur autonomie par peur du parti ultramontain. « Nous leur avons détruit beaucoup de choses », disait récemment, au sujet de ces provinces, un fonctionnaire qualifié ; et pour lui, peut-être, c'était là une victoire. « Victoire de Vandales », ripostait Schorlemer, et tout de suite se pressaient sur ses lè-

vres, avec un acharnement douloureux, les évocations de certains épisodes révoltants ou puérils : officiants arrêtés à l'autel, églises envahies par les gendarmes, ou violées par les mauvais « prêtres d'État » ; couvents détruits, écoles normales vidées ; magistrats en émoi devant la silhouette d'un pauvre vicaire qui venait de dispenser quelqu'un du jeûne et qui peut-être, ainsi, avait fait acte sacerdotal ; évêques et curés frappés d'exil par le verdict de quelques gens de robe. L'antique Athènes exigeait, pour appliquer l'ostracisme, que 6.000 citoyens en fussent d'accord. « Nous avons donc reculé au delà de la civilisation païenne, protestait Schorlemer ; c'en est fait de toute logique, de tout sentiment du droit, de tout bon sens ». Mais à leur tour, les intérêts matériels souffraient ; il se retournait vers ces libéraux qui soupçonnaient les catholiques d'être lassés du *Culturkampf*... « C'est vous-mêmes, leur signifiait-il, qui devez commencer de songer à autre chose, aux douleurs qui s'accumulent sur le terrain social et économique. Entendez-vous ces pas lourds qui s'approchent ? Ce sont les souliers ferrés des agrariens. Ces hommes ont un drapeau ; et sur ce drapeau il y a Bismarck [1] ». Schorlemer faisait allusion au groupement qui venait d'éclore, à cette *Association des réformes fiscales et économiques*, qui aspirait à devenir une force parlementaire [2] ; il entrevoyait, déjà, les dislocations futures, la répercussion de la prochaine politique économique sur la politique religieuse, le congé fatal que tôt ou tard Bismarck et le nationalisme libéral se signifieraient réciproquement. « Le temps viendra, terminait-il, où sur le trône, à la table des ministres, sur les bancs de cette Chambre, on se repentira amèrement d'avoir commencé le *Culturkampf*. Je veux seulement

désirer que ce jour de remords ne vienne pas trop tard, mais je le crains ! »

En ce qui regarde le conflit politico-religieux, écrivait peu après le député Virnich, on a, dans ces derniers temps, pour égarer le peuple catholique, prêté à la fraction du Centre plusieurs idées de compromis. Mais son attitude a toujours prouvé et continuera de prouver que ces espérances des adversaires sont bâties sur le sable. Elle saluera avec joie un traité de paix entre les organes compétents, favorable et honorable pour les deux parties ; mais le fondement de cette paix ne peut être que celui-ci : que non seulement soit rétabli l'état de choses antérieur au *Cullurkampf* ; que la parité, qui jusqu'ici n'a existé que sur le papier, devienne enfin une vérité ; mais qu'avant tout, on nous offre des garanties nous donnant pleine sécurité que la situation qui se prolonge depuis cinq ans ne se renouvellera pas[1].

Schorlemer-Alst parlait de « remords » ; Virnich, de « garanties ». Schorlemer demandait que l'État se frappât la poitrine pour le passé ; Virnich, que l'État se liât les mains pour l'avenir. C'est à cette double invitation qu'aboutissaient, après cinq ans, les hostilités bismarckiennes, et les élections d'octobre 1876, qui renouvelaient le *Landtag* sans modifier les forces respectives des partis, témoignaient que le peuple catholique était d'accord avec ses députés[2].

Bismarck, aux heures où il projetait un début de résipiscence, aurait voulu qu'un geste de Rome, qu'un geste du Centre, gestes largement esquissés, bruyamment accomplis, lui permissent de déguiser sa propre volte-face : cette satisfaction lui était refusée. Au cours de la guerre, il avait sans cesse dit au Centre : « C'est vous qui avez commencé » ; mais s'il se sentait acculé à des négociations, on ne lui laisserait pas le privilège de dire au Centre : « C'est vous qui les avez entamées ».

V

Il fallait donc qu'il avouât une erreur; qu'il rebroussât chemin, sans que, sur la pente qu'il remonterait, personne vînt au devant de lui. Mais cela, ce ne serait pas seulement une victoire pour le Centre; ce serait une victoire pour tous les ennemis personnels du chancelier; ils seraient là, aux écoutes, scandant les étapes de son recul, toisant sa posture de vaincu. « C'est un démon, criait déjà le comte d'Arnim ; il perd l'Allemagne par ses persécutions. Il fallait parler à Rome très haut, être très raide avec elle, mais traiter à merveille les évêques, et surtout ne restreindre à aucun degré les libertés catholiques; la conduite du gouvernement est la conduite de sauvages [1] ». Arnim, à vrai dire, n'était plus qu'une épave ; mais l'impératrice Augusta pensait comme lui. Sa nature n'était pas celle d'une femme de lutte, mais Falk l'avait rendue telle; discrète et tenace, elle luttait pour la tolérance contre l'intolérance de Falk. Bismarck sentait que, dans l'entourage même du souverain, le *Culturkampf* était exploité contre lui, et que les voix de paix qui se faisaient entendre avec le plus d'importunité étaient celles de ses détracteurs.

Quelqu'un existait, dans l'Empire, à qui Bismarck reconnaissait le droit de critiquer la politique religieuse : ce quelqu'un, c'était Bismarck lui-même. Mais si le canoniste Geffcken prenait une telle licence dans son gros livre : *Eglise et État* [2], Bismarck s'irritait, et le prince Frédéric, qui recommandait cet auteur au chancelier, recevait une lettre

presque impertinente où Bismarck traitait Geffcken de « protestant de droite, affilié au Centre et aux Jésuites, et hostile à l'Empire allemand [1] ». Pour être réputé bon Allemand, le plus sûr était toujours de faire devant Bismarck l'éloge des lois de Mai.

Non seulement l'État n'a rien obtenu, disait cet audacieux Geffcken, mais il a fait le contraire de ce qu'on voulait faire. Il a fourni aux évêques prussiens l'occasion de prouver que leurs intérêts temporels n'avaient été pour rien dans leur soumission aux décisions du Concile, dans ce *sacrificio dell'intelletto* qu'on leur reprochait et qui avait endommagé leur crédit. Il espérait détacher le clergé inférieur de l'épiscopat; le clergé est demeuré fidèle. Il voulait émanciper les laïques; les laïques forment aujourd'hui une phalange serrée, commandée par ces chefs contre lesquels on se proposait de les insurger. Il est impossible que le gouvernement reste longtemps en guerre avec le tiers de la population, et l'on ne voit aucun moyen de briser une résistance passive organisée pour le fanatisme. Quand une loi serait juste, qu'est-ce donc pour un homme d'État qu'une loi qu'il ne peut faire exécuter [2]?

Bismarck relevait une insupportable insolence dans cette façon qu'avait Geffcken de constater la réalité des faits. Au reste, ceux qui l'avaient poussé dans cette guerre aussi bien que ceux qui avaient refusé de l'y suivre, étaient l'objet de ses récriminations. Il se plaignait de la conservatrice *Gazette de la Croix*, où un certain capitaine Perrot l'attaquait avec violence; il songeait, même, à des poursuites judiciaires [3]. Causant avec le national-libéral Benda, il déshabillait quelques nationaux-libéraux, Miquel par exemple, qui s'était montré tiède dans la lutte contre l'Église [4]. Et puis, conversant avec son familier Tiedemann, il murmurait contre le gros du parti national-libéral : de plus en plus, lui disait-il,

« cette fraction perd la capacité d'énoncer clairement une pensée politique[1] ». Il se déchaînait surtout contre Lasker, contre ce Lasker qui, dès le début pourtant, avait combattu le Centre : « Cet homme-là, s'écriait-il, c'est la maladie de l'État » : il le mettait encore au-dessous de Windthorst[2]. Et une autre fois, faisant un anagramme avec le nom de Lasker, Bismarck le traitait de *Kerl* (vaurien)[3].

Il n'y avait plus personne qui trouvât grâce devant cette mauvaise humeur du chancelier ; mais elle faisait une grande victime, c'était lui-même. Tout-puissant, il le demeurait, mais il n'en avait plus la joie. Il était désormais troublé par une lutte intérieure, lutte qui s'exaspérait, au fond de lui-même, entre l'orgueil et le bon sens : le bon sens, le sens politique condamnaient désormais les excès du *Culturkampf*; mais l'orgueil les maintenait, ne fût-ce qu'en guise de représailles contre cette façon de pacifisme qui, dans certains cercles de l'État, concertait la paix religieuse comme une défaite bismarckienne.

VI

Lorsqu'un gouvernement doute de son œuvre, lorsqu'il songe à s'amender et puis qu'il n'ose, lorsqu'il fait expirer en soupirs de regret certaines déclarations de fermeté, il advient en général que les fonctionnaires, par une sorte de vitesse acquise, prolongent, avec une impétuosité toujours pareille, le branle qui jadis leur avait été donné, et que, par de nouveaux péchés commis au nom du ministre, ils multiplient pour le ministre lui-même de nouvelles

raisons d'être contrit, — platoniquement contrit. Il faut une vraie révolution dans la conscience d'un homme d'État pour que le pays s'aperçoive enfin qu'au point de vue de la politique religieuse quelque chose est changé ; et de telles révolutions sont très rares. Les « adoucissements de température » qui surviennent dans les hautes sphères n'ont qu'une répercussion bien lente dans les régions plus basses où vit et meurt le commun des citoyens[1]. De-ci de-là, des épisodes incroyables se succédaient, que la presse du Centre nommait « les scandales du *Culturkampf* », excès de zèle ou maladresses. Bismarck lui-même n'y était pour rien ; mais sa mémoire allait à jamais en supporter le poids. Pour toute l'Allemagne catholique, Bismarck était responsable, si des policiers violaient le secret d'un tabernacle ou si des magistrats s'ingéraient dans le secret de la confession.

L'archiprêtre de la bourgade silésienne d'Ohlau s'en était allé dans la commune voisine de Zollwitz, dont le curé légitime venait d'être jeté en prison, et il avait emporté les hosties consacrées, pour les déposer dans le tabernacle d'Ohlau. En son absence, le secrétaire du commissaire et un gendarme firent descente dans sa cure, et puis à l'église ; ils se firent ouvrir tout par le sacristain docile. Dans le tabernacle, deux hosties furent saisies par le gendarme : il les porta chez le *Landrat* pour les mettre sous les yeux d'un autre prêtre de Zollwitz, que l'évêque avait frappé de suspension, et pour qu'elles fussent dûment reconnues comme provenant de Zollwitz ; et puis, après ce bel exploit qui, dans la pensée de son auteur, n'était sans doute rien de plus qu'un raffinement de procédure, un policier reprit les hosties, et les reporta dans le tabernacle. Ce constat

d'identité suffisait ; Dieu pouvait rentrer chez lui. Interpellé, le ministre Eulenburg répondit que de tels incidents avaient évidemment quelque chose de troublant, mais il refusa formellement de blâmer ces entreprenants perquisiteurs [1].

En son for intime, Eulenburg, qui n'éprouva jamais un grand enthousiasme pour les pratiques du *Culturkampf*, devait évidemment trouver malséant que la maréchaussée se fût servie du corps du Christ comme d'une pièce à conviction : mais le gouvernement, captif de la raison d'État, n'osait pas désapprouver les actes de déraison qui se réclamaient d'elle, lors même qu'ils la rendaient odieuse. C'était une autre absurdité de considérer comme délinquants les prêtres qui refusaient l'absolution à certains pénitents ; un tel refus n'avait rien de public, et ne tombait même pas, en réalité, sous le coup de la loi de 1873, qui prohibait la publicité des censures ecclésiastiques. Mais les plus hautes juridictions prussiennes, à tous les degrés, crurent devoir condamner, au nom de cette loi, cinq ecclésiastiques qui n'avaient fait qu'user de leur droit de confesseurs ; et lorsqu'en 1877 le Centre se plaignit, le commissaire du gouvernement, Lucanus, approuva publiquement cette jurisprudence [2].

« Voilà ce que fait Bismarck », murmurait toute l'Allemagne catholique, et l'on s'en prenait à lui, si un commissaire chargé d'administrer les biens de l'archevêché de Cologne s'immisçait, par un étrange abus de pouvoir, dans l'administration des paroisses [3] ; à lui, encore, si des magistrats inhabiles poursuivaient l'évêque de Münster et condamnaient son vicaire général Giese sous l'inculpation de détournements, c'est-à-dire d'un crime de droit commun [4] ; à lui, enfin,

si d'innombrables actions judiciaires inquiétaient une foule de braves gens qui d'eux-mêmes, sans consulter la prudence de l'Église, s'en allaient en pèlerinage au village de Marpingen, témoin, disait-on, d'apparitions miraculeuses [1].

Lorsqu'en 1876 certaines circulaires interdisaient aux catholiques de Prusse de fêter par des processions le trentième anniversaire du pontificat de Pie IX [2], on disait : « Bismarck se venge » ; et lorsqu'en 1877 le cardinal Ledochowski, qui dans son asile du Vatican gouvernait toujours les âmes posnaniennes, était frappé par les tribunaux d'une série de condamnations platoniques s'élevant à deux ans et demi de prison [3], ces sentences faisaient rire comme des flèches inutiles, qui venaient s'émousser contre la muraille des Alpes, et l'on disait : « Bismarck échoue ».

Mais tout près de lui, à Berlin même, immédiatement au-dessous de lui, la grande épopée du *Culturkampf* passionnait toujours l'humeur généralement placide des chefs de bureaux et des scribes : le futur ministre Bosse, qui entrait à la fin de 1876 dans la chancellerie de Falk, constatait que beaucoup d'entre eux demeuraient de chauds partisans des lois de Mai [4]. Falk était lui-même inflexible, systématiquement content de toutes les applications de la loi, quelque inélégantes ou quelque odieuses qu'elles fussent. Il refusait aux congrégations les délais mêmes que la loi lui permettait d'accorder. Il avait le goût d'épuiser son droit. Homme politique, il ne l'avait jamais été ; son esprit de juriste, sans cesse contrarié, excité, déconcerté, par les obstacles et les attaques, avait perdu tout calme et toute sérénité ; ce ministre n'était plus qu'un chicanier, et ses démarches à l'endroit de l'Église avaient l'âpreté d'un procès.

Un nouveau litige, que Falk laissait ou faisait surgir, devait provoquer sur le terrain scolaire des mêlées ardentes, interminables. « C'est en vertu de mes ordres, déclarait l'État, que, dans l'école, l'instituteur enseigne la religion[1] »; Falk aimait à se considérer comme préposé par son souverain à l'instruction religieuse de tous les petits Allemands*; et même, en 1874, on l'avait vu, quinze jours de suite, quitter son ministère à l'aurore, pour assister aux leçons de religion qui se donnaient dans les écoles protestantes de Berlin[2]. Mais à l'encontre de Falk, l'Église répliquait : « L'instituteur catholique, dans l'école, ne peut enseigner les vérités religieuses qu'en vertu de la mission canonique que je lui confère; et lorsqu'il les inculque à son auditoire enfantin, ce n'est pas au nom de l'État, mais en mon nom ».

Les présidents supérieurs et les évêques discutaient, et le dialogue devenait soudainement une polémique. On échangeait, sur un ton de défi, certaines demandes d'explications[3]. S'expliquer n'est pas toujours une garantie de paix; c'est parfois un acte de guerre : entre un État belliqueux et une Église légitimement défiante, l'explication dégénérait en un échange de définitions anguleuses qui ne pouvaient s'harmoniser. Vingt ans durant, à la faveur d'une harmonie spontanée entre les deux pouvoirs,

* On distingue en Prusse l'enseignement religieux proprement dit (*schulplanmaessiger* ou *lehramtlicher Religionsunterricht*), donné à l'école par l'instituteur en vertu de la mission canonique reçue de l'évêque, et l'enseignement religieux ecclésiastique, préparatoire à la première communion, professé par le prêtre, et pouvant être donné dans le local même de l'école. Voir l'instructive brochure de Franz X. Schulfreund : *Der Religionsunterricht in der preussischen Volksschule* (Paderborn, Schoeningh, 1909).

harmonie silencieuse, faite de mutuelle confiance, un admirable enseignement religieux avait été distribué aux petits écoliers catholiques de l'Allemagne; sans que leurs droits respectifs fussent bien clairement formulés, le maître et le curé s'étaient entendus pour une œuvre féconde. Aujourd'hui l'on débattait les conditions de l'entente; et l'on débattait en cessant même de s'écouter. Au contact de deux âmes vivantes, d'une âme de prêtre et d'une âme d'instituteur croyant, s'associant pour élever d'autres âmes, succédait le heurt entre deux thèses qui n'étaient susceptibles d'aucune conciliation.

Dans le diocèse de Trèves, l'Église considérait les instituteurs comme investis de la « mission canonique » par le seul fait qu'un commissaire épiscopal assistait à leur examen; dans le diocèse de Paderborn, elle les obligeait à réciter le *Credo* de Trente [1]. Une telle variété de procédure permettait à l'État d'opposer à la pratique d'un diocèse celle du diocèse voisin. L'Église à son tour observait que dans certains districts les prêtres admis à entrer dans l'école étaient contraints d'assister, en simples témoins silencieux, à l'enseignement religieux [2]; qu'ailleurs même, en raison des bagarres du *Culturkampf*, l'accès de l'édifice scolaire leur était refusé. Falk ne voulait pas que sans le consentement de l'État l'Église introduisît dans l'école un livre d'instruction religieuse; il affirmait son pouvoir en excluant certains catéchismes qui depuis longtemps y régnaient [3]. Et puis, le 18 février 1876, il lançait à travers le royaume une despotique circulaire, d'après laquelle le catéchisme, matière obligatoire du programme, ne pouvait être enseigné à l'école que par les fonctionnaires de l'État et sous les auspices de

l'État: le prêtre admis par le pouvoir civil à la direction de cet enseignement pouvait être évincé dès que ce pouvoir le réputerait suspect; et tel fut le cas, de 1873 à 1877, pour 2.768 ecclésiastiques[1]; dans les différends qui s'élèveraient entre le prêtre et l'instituteur, l'État serait juge; et l'école, enfin, pourrait, suivant les circonstances, être ouverte ou fermée aux leçons supplémentaires de religion par lesquelles les curés préparaient les enfants à la première communion[2]. Il n'était question, dans la circulaire, d'aucune « mission canonique » donnée par l'Eglise aux maîtres : la prérogative traditionnelle de l'Église était lésée[3]. Aussitôt, dans toutes les provinces, les pères de famille se soulevèrent. L'État leur imposait, en chaque village, un maître de catéchisme dont l'Église n'avait pas vérifié les aptitudes et dont elle n'aurait plus le droit, en cas d'insuffisance ou d'incartade, de faire cesser les leçons; ils n'acceptaient pas cette nouveauté. Les catholiques vaincront, s'écriait le *Mercure de Westphalie*, et le prix de la victoire, ce sera l'école[4]. — Oui, insistait Pierre Reichensperger au *Landtag*, nous bataillons pour emporter ce prix[5]. Dans le diocèse de Paderborn, les prêtres d'un doyenné se concertaient pour exiger des instituteurs la « mission canonique »; ils recevaient de Falk l'avis que l'école leur devenait fermée, et de Pie IX une bénédiction[6].

Ces incidents apparaissaient, avec une netteté chaque jour plus alarmante, comme les épisodes d'un plan d'ensemble qui aboutirait à la sécularisation complète de l'école. Falk avait près de lui, pour s'occuper des questions scolaires, un ancien théologien protestant, Karl Schneider*, qui regardait

* On citait, de ce Karl Schneider, un article d'encyclopédie, dans lequel il approuvait que Frédéric Guillaume III eût révo-

comme un péril pour la vie allemande la prépondérance de l'Église catholique dans les écoles où les petits catholiques se préparaient à devenir des hommes.

Déjà l'idée confessionnelle se voilait ou disparaissait dans les « livres de lecture », que les autorités scolaires mettaient entre les mains des enfants. On voulait qu'à l'avenir ces ouvrages eussent un caractère exclusivement national[1] ; et tandis que les livres destinés aux écoles évangéliques avaient licence d'attaquer l'Église romaine, d'autres recueils, composés dans un esprit catholique pour les petits catholiques, semblaient sans cesse à la veille d'une disgrâce.

Discrètement, mais sûrement, progressait l'institution des écoles simultanées, où les enfants des deux religions trouvaient accueil; on n'en créait pas, ou presque pas, dans le pays de Trèves; car la minorité, très restreinte, des protestants, y aurait été comme enveloppée d'une atmosphère catholique ; mais ailleurs, là où la Réforme était prépondérante, l'intégrité d'âme des petits catholiques n'inspirait pas à l'État les mêmes scrupules[2]; et une lettre officielle de Falk, du 16 juin 1876[3], prévoyait avec complaisance que l'ouverture d'écoles simultanées pouvait résulter, soit de nécessités pédagogiques, soit du désir des pouvoirs communaux, soit d'un accord entre les administrations scolaires. Discrètement

qué Beckendorff, après sa conversion au catholicisme, et un discours au *Kirchentag* de Stuttgart, en 1869, où Schneider s'était écrié : « Aidez-nous à protéger contre la puissance du catholicisme les enfants qui nous sont confiés ». Schneider, à ce congrès, s'était déclaré en principe partisan de l'école confessionnelle ; mais en fait, il abhorrait l'Église catholique. (Deutschmann, *Die Schul-Aera Falk*, pp. 90-98.)

aussi, mais non moins sûrement, Falk visait à effacer le caractère confessionnel des écoles normales [1] : c'était sa tactique, dénoncée dès 1874 par Mallinckrodt [2], de créer tout doucement des faits acquis, contre lesquels ensuite ne prévalait plus aucune plainte, aucune objection.

Le vieux maître d'école, brave homme simple, heureux de son sort, était en voie de disparition : un nouveau personnel scolaire se multipliait, soucieux d'occuper une place d'avant-garde dans la lutte « intellectuelle », jaloux de se mêler aux agitations politiques, et tout prêt à exiger beaucoup des pouvoirs publics en échange des services émancipateurs qu'il rendait à l'humanité [3]. Des pédagogues experts se plaignaient que la formation morale des enfants et les besognes véritablement professionnelles fussent trop aisément négligées par ces prétentieux novateurs [4]. La presse pédagogique catholique aurait volontiers pris quelque action sur ces récentes recrues ; mais l'État la disgraciait [5]. L'inspection scolaire avait, à peu près partout, cessé d'appartenir aux prêtres catholiques [6] : dans le diocèse de Cologne, tous étaient exclus ; dans la haute Silésie, sur huit cents inspecteurs scolaires, il n'y avait plus, en juin 1875, que vingt-huit prêtres [7]. Cinq ans plus tôt, les services d'inspection scolaire coûtaient 60.000 marks ; désormais, les mains laïques auxquelles elle était remise prenaient au budget public 1.170.000 marks [8]. Certains choix provoquaient des plaintes amères : dans le district d'Oppeln, sur cent inspecteurs des écoles catholiques, quarante étaient vieux-catholiques [9] ; dans le district de Thorn, ce soin était confié à un prêtre marié [10]. Windthorst pressentait l'heure prochaine où il ne resterait plus

qu'à organiser, à côté des écoles d'État, des écoles d'Église : non sans regret, on céderait à cette nécessité [1].

Mais tandis qu'en d'autres pays le premier effet de la séparation entre l'Église et l'école officielle était de soustraire à l'instituteur l'enseignement religieux, les circulaires prussiennes, au contraire, lui conféraient une sorte d'autorité à demi spirituelle, en vertu de laquelle il pouvait distribuer cet enseignement sans en demander licence à l'Église. « C'est à vous, parents, s'écriait dès 1874 l'évêque Ketteler, de devenir les maîtres de religion de vos enfants ; vous n'avez pas besoin, vous, pour remplir ce rôle, que l'État vous y confirme [2] ». — « Aucune mère pieuse, déclarait à son tour Windthorst, ne laissera son enfant rentrer de l'école sans répéter avec lui le catéchisme pour constater si l'explication donnée est bien conforme à la vieille doctrine [3] ». Alors, du même élan dont ouvriers et paysans se levaient pour défendre leurs prêtres, ils se levaient pour défendre leurs enfants — leurs enfants qu'ils sauraient bien catéchiser eux-mêmes, et c'était, dans la vie prussienne, une agitation de plus ; c'était un affront de plus à ces aspirations pacifiques qui sans cesse obsédaient l'âme de Guillaume, et que Bismarck, à des heures trop brèves, trop capricieuses et trop rares, ne se défendait pas de caresser lui-même.

VIII

Dans le grand duché de Bade, où, longtemps avant les lois de Mai, s'était donnée comme une répétition générale du drame du *Culturkampf*, le gouverne-

ment, tout le premier, commençait à trouver que le drame durait trop longtemps. Après en avoir, dix années durant, concerté les péripéties, le ministre Jolly avait cessé de pouvoir les maîtriser à son gré : des acteurs plus violents ou moins habiles, s'étalant désormais sur le devant de la scène, la remplissaient de leurs violences. Au cours d'une interpellation sur le cas d'un prêtre interdit, fait curé par l'État, l'ancien ministre Lamey s'écriait : « L'Église catholique badoise, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, doit être abaissée, le gouvernement ecclésiastique de Fribourg doit sauter en l'air [1] ». Le grand-duc s'inquiétait de ces épisodes ; il en avait assez. Il avait fallu, pour plaire aux nationaux-libéraux, déposer un projet de loi sur l'obligation de l'école neutre ; dans toute commune où existaient des écoles publiques confessionnelles, ces écoles devaient, d'après le projet, se fondre en une seule. Non sans peur, les nationaux-libéraux avaient accepté que l'instituteur appartînt du moins au culte professé par la majorité des enfants ; quant à lui adjoindre un second maître, appartenant à la confession de la minorité, c'est une concession qu'ils avaient absolument refusé de faire à Jolly. Vainement Jolly, tout rationaliste qu'il fût lui-même, leur avait-il représenté qu'il faut des religions pour le peuple ; ils avaient haussé les épaules ; et tout ce qu'ils accordèrent pour déférer en quelque mesure aux susceptibilités de la Chambre haute, c'est que dans les villages où précédemment une école existait pour la minorité religieuse, les autorités communales pourraient réclamer, dans un délai de cinq ans, l'installation dans l'école publique, devenue neutre, d'un second maître appartenant à la confession de cette minorité [2].

Les protestants orthodoxes étaient fort peu satisfaits ; et pour apaiser leur mauvaise humeur, Jolly avait déposé un projet de loi qui prévoyait, pour les pasteurs et curés pourvus de ressources insuffisantes, une dotation d'État[1]. Alors Kiefer, chef du parti national-libéral, s'était insurgé ; le parti, quand même, avait fini par consentir, et par voter une loi qui favorisait, en fait, le clergé protestant[2], puisque la jouissance de la dotation ne devait être accordée à l'Église catholique que si l'autorité archiépiscopale signait un acte de soumission aux lois. Jolly se flattait apparemment, par les cadeaux pécuniaires qu'assurait la « loi de dotation », d'apaiser la mauvaise humeur des pasteurs auxquels la loi scolaire semblait marchander l'influence sur les âmes ; mais la conscience du grand-duc demeurait profondément anxieuse.

L'influence de Bismarck, en décembre 1875, avait pu consolider à la cour de Carlsruhe la situation de Jolly[3], mais lorsque en septembre 1876 le grand-duc, par déférence pour les Chambres, eut signé le texte définitif de la loi scolaire, il expédia tout en même temps à son ministre une lettre à laquelle Jolly ne pouvait répondre que par une demande de congé[4]. L'organisateur du *Culturkampf* badois, l'homme qui par sa politique religieuse avait le plus contribué et le plus visé à faire du grand duché de Bade un « État modèle », précurseur de la Prusse et des autres États allemands, descendait dans la retraite en ayant perdu, tout à la fois, la confiance du grand-duc et la confiance des nationaux-libéraux. Le mécanisme qu'il avait forgé continuerait de décimer l'Eglise de Bade, de vider les paroisses de leurs curés pour en peupler les pri-

sons, d'acculer les jeunes prêtres à l'exil, de tarir le recrutement des clercs ; mais ces violences bientôt ressembleraient aux suprêmes averses qui prolongent l'orage expirant. En fait, le grand-duché qui avait précédé la Prusse dans la lutte contre l'Église aspirait désormais à ne plus l'y suivre ; Bluntschli parlait mélancoliquement du « zèle bien inutile apporté dans ce stérile *Culturkampf*[1] » ; et le gendre de l'Empereur, tout en assurant aux membres du synode général évangélique qu'il ne changerait pas de politique[2], commençait du moins à dire : halte-là. Une lettre du nouveau ministre Stoesser, remerciant l'archevêché, le 28 novembre 1876, de l'invitation qu'avait reçue le grand-duc pour la fête de saint Conrad, était remarquée pour sa cordialité[3].

Le grand-duc de Hesse, de son côté, avouait dès 1874 à l'évêque Ketteler : « Je ne puis pour l'instant supprimer les lois ecclésiastiques, mais ma volonté est qu'elles soient appliquées le plus doucement possible[4] » ; et les procès qu'intentait à Ketteler le nouveau ministère Starck pour infraction contre les lois sur la nomination des prêtres[5] s'éternisaient sans issue définitive, avec une sorte de lassitude. Enfin la loi qu'on votait dans le royaume de Saxe pour régler la surveillance de l'État sur l'Église ne rappelait que de fort loin les lois de Mai[6] ; tout ce qu'il y avait, dans celles-ci, de cruellement provocateur, était au contraire évité par la Chambre saxonne*.

* Quant au Wurtemberg, dont le premier ministre Mittnacht, catholique, était parfois attaqué par les *Grenzboten* pour sa politique religieuse pacifique (voir *Grenzboten*, 1874, I, p. 265), la paix religieuse y durait : une interpellation, adressée au ministre Gessler le 4 mai 1875, avait visé le titre de « prélat du pape » que portait un curé, l'introduction dans les écoles d'un manuel de religion « infaillibiliste », et l'activité de 140 à

IX

Ainsi l'Allemagne était lasse, comme la Prusse ; mais aux prochaines élections, cette lassitude oserait-elle s'exprimer ? L'archevêque Melchers, du fond de son exil, s'intéressait six mois d'avance au futur renouvellement du *Reichstag*. Il écrivait à l'évêque Martin, dès le 30 juin 1876 : « Si les résultats du scrutin répondent aux désirs du gouvernement, il n'y a pas de changement à espérer dans le *Culturkampf*. S'ils sont tels, au contraire, que le parti du gouvernement ne garde pas une prépondérance solide, alors on peut s'attendre à ce que le gouvernement fasse tout pour rallier le Centre[1] ».

En janvier 1877, le peuple allemand vota. Les protestants orthodoxes eurent à se féliciter d'un renouveau du parti conservateur : de 21, le chiffre de ses membres remontait à 40. A la joie des catholiques, le Centre, qui dans le précédent *Reichstag* disposait de 91 voix, gagnait deux sièges encore.

Les nationaux-libéraux en perdaient 25 ; ils descendaient de 152 à 127. Une pareille disgrâce frappait les progressistes ; ils étaient sortis 49, ils rentraient 35 ; on les sentait désunis, sans boussole. L'ascension lente mais régulière des socialistes continuait : de 9 ils devenaient 12 *, et dans l'ensemble de

150 sœurs enseignantes ; elle avait provoqué de la part de Gessler une réponse assez dilatoire, et ne compromettant pas sérieusement la paix. (SCHULTHESS, 1875, p. 122.)

* Les socialistes, à ces élections de 1877, obtenaient même 13 victoires ; mais deux de ces victoires, à Altona et dans la sixième circonscription de Berlin, étaient gagnées par le même candidat, Hasenclever, qui optait pour Berlin ; et le siège

l'Empire avaient obtenu 493.441 voix, — 141.770 de plus qu'en 1874. On se consolait, dans les cercles officiels, en constatant qu'ils n'avaient pas encore acquis le chiffre de 15, nécessaire pour déposer des motions ; mais les observateurs sentaient que la consolation n'était qu'éphémère. Ce progrès du socialisme apparaissait aux conservateurs et à l'Empereur comme la justification de leurs alarmes : gare à l'État, pensaient-ils, si la religion achevait de décliner !

Les conservateurs et le Centre, qui par des voies différentes voulaient la paix religieuse, montaient à la façon d'un flux ; les nationaux-libéraux, amoindris, commençaient de refluer. On put croire un instant qu'entre le Centre et les conservateurs allaient s'échanger des coquetteries. Quelques mois avant, des caricaturistes s'étaient amusés à portraiturer les chefs du Centre, se postant les pieds dans la neige, aux portes de Canossa, pour épier l'arrivée des prochains pénitents[2]. Les conservateurs allaient-ils, peut-être, faire acte de pénitents ? Mais l'habitude était prise de considérer les membres du Centre comme les ennemis de l'Empire, comme « plus traîtres que les partisans des Stuarts, qui ne voulaient, eux, qu'un changement de dynastie », comme « un péril que tout homme à demi intelligent devait prier Dieu d'épargner à l'Allemagne », et, pour tout dire en un mot, comme un « cancer »[3]. L'Allemagne officielle sourirait au Vatican lui-même avant de sourire à de pareilles gens. « Leur patriotisme, disait le national-libéral Olzem, c'est de la viande de veau soufflée[4] ».

d'Altona, au nouveau tour de scrutin, fut perdu pour le socialisme. (Wacker, *Entwicklung der Sozialdemokratie in den zehn ersten Reichstagswahlen*), p. 34 (Fribourg, Herder, 1903).

X

On s'attardait en manèges parlementaires ; on mesurait les courtoisies que le Centre méritait ; on était fatigué de brandir des armes et, devant le Centre, on ne voulait pas les déposer ; on essayait de se rassurer sur la politique poursuivie, en écoutant Mommsen expliquer, dans une harangue universitaire, comment Frédéric le Grand avait conçu l'hégémonie de l'État sur la confession romaine [1] ; on passait le temps à songer à l'Église, et à ne pas vouloir paraître y songer, à chercher des solutions qui ne paraîtraient pas des résipiscences et qui pourtant seraient des remèdes. Le Centre alors intervenait, et suppliait le nouveau *Reichstag* de s'occuper du peuple, enfin, et de s'en occuper longuement. On avait engagé le *Culturkampf* sans penser au peuple. « On dit que c'est le vieux combat entre Calchas et Agamemnon, observait dans la *Gazette de Francfort* un écrivain progressiste ; mais nous ne sommes plus au temps où les Achéens se tenaient de côté, indifférents, attendant patiemment pour lequel des combattants ils auraient à laisser de leurs plumes (*Haare zu lassen*). On dit que c'est le vieux combat entre l'Empereur et le Pape ; mais à côté d'eux, entre eux, a surgi progressivement un troisième lutteur, le peuple qui pense, qui lutte, et qui politiquement, socialement, intellectuellement, est actif [2] ». Le Centre songeait à ce troisième lutteur, et le Centre avait confiance en lui.

A l'encontre de Sybel et de certains nationaux-libéraux qui, soucieux uniquement de combattre une

confession religieuse, avaient prétendu entraver, en vue même de ce combat, l'ascension politique des masses, le Centre continuait de réclamer pour ces masses une autre émancipation, l'émancipation économique. Il avait, à plusieurs reprises, dans la précédente législature, fait effort pour secouer l'inertie de l'État: « Je vois tous les jours, disait Windthorst au *Reichstag*, dès le 24 novembre 1875, des faillites s'annoncer, des travailleurs licenciés en masse, les salaires réduits, sans que le prix des denrées s'abaisse à proportion; la détresse est très grande, très générale ». Windthorst, en 1876, revenait à la charge, avec Schorlemer-Alst : il accusait le *Culturkampf* d'être néfaste pour le bien-être des populations industrielles; il montrait, du haut de la tribune, Moufang et quelques autres prêtres, soucieux des questions sociales [1].

Windthorst, à vrai dire, n'apprenait rien à Bismarck. Qu'il y eût une question sociale et même qu'elle fût urgente, Bismarck le savait bien; son familier Wagener lui en rebattait les oreilles : « L'Empire allemand, lui criait-il, s'est laissé dépasser, au point de vue social, par l'Angleterre, par le Danemark, par l'Autriche, par la Suisse [2] ». Et Bismarck faisait élaborer certains projets de réforme, pour une longue échéance; et puis il les trouvait trop graves, il différait [3]. Il avait à envisager le *Culturkampf*, les moyens de le poursuivre, ou bien de l'abréger. Il semblait que ce malencontreux *Culturkampf* fût plus absorbant pour Bismarck, qui incarnait la puissance, que pour Windthorst, qui représentait les victimes; Windthorst et les victimes prenaient le temps d'étudier, parallèlement à la question religieuse, les questions sociales.

Le congrès de Munich, en 1876, entendait un discours du prêtre Ratzinger sur le mammonisme et le *Culturkampf*, deux frères jumeaux ; Ratzinger développait les principes d'une économie politique qui revendiquait contre les prétentions de l'or — de l'or international — les droits du travailleur [1] ; l'idéal social qu'il dessinait trouvait des points d'attache dans le vieux passé chrétien de l'Allemagne, dont en ce moment même l'historien Janssen, un autre prêtre, esquissait le glorieux tableau [2].

Et voici qu'à peine rassemblé, le nouveau *Reichstag* de 1877 entendait un membre du Centre, le comte Ferdinand de Galen, apporter à la tribune ce qu'aucun parti n'avait encore apporté, un projet complet de législation sociale. Galen accomplissait ce geste comme un acte de dévotion : il choisissait, pour risquer cet éclat, le jour du 19 mars. Ce jour-là, sur les autels, un travailleur de Palestine, Joseph, est honoré comme saint, et même comme patron de l'Église universelle. Galen convia le *Reichstag* à s'occuper enfin de la triste situation économique des travailleurs. Il demanda qu'un certain nombre d'entre eux, librement élus par leurs camarades, fussent consultés par le gouvernement sur le remède. Il souhaita des lois sociales sur le repos du dimanche, sur la réglementation de l'apprentissage, sur la protection des ouvriers de fabrique, sur la limitation des heures de travail pour les femmes et les enfants, sur l'institution de tribunaux d'arbitrage pour le règlement des conflits entre le capital et le travail. Bebel était fort gêné ; il tenait lui aussi, ne fût-ce que pour ses électeurs, à déposer quelque motion sociale ; mais en groupant tous ses coreligionnaires politiques, il n'arrivait pas au chiffre de signatures imposé par le règlement du

Reichstag. Alors, coquettement, Windthorst vint à lui, et deux signatures du Centre s'alignèrent sous le texte rédigé par Bebel. Il y avait également une proposition « conservatrice », une proposition « libérale », portant sur des points de détail : mais Galen, seul, envisageait dans toute leur ampleur les difficultés sociales de la veille et du lendemain.

Du 16 au 18 avril 1877, tous ces divers systèmes de réformes, fragmentaires ou fondamentales, factices ou réelles, furent aux prises, dans le champ clos du *Reichstag*. La motion du Centre, et les audaces de pensée rénovatrice dont cette motion témoignait, ébahirent les nationaux-libéraux. Esprits forts, mais bourgeois timides, ce fut contre elle qu'ils braquèrent leurs sarcasmes. « Ce sont là des folies », criait Lasker. « On croirait entendre des morceaux de chronique du moyen âge », s'exclamait Wehrenpfennig[1]. Le ministre Hofmann[2] trouvait ce programme très somptueux, mais ajoutait qu'avec la meilleure volonté du monde il n'y avait rien à en faire. Et Bebel, le tribun socialiste, demandait, sur un ton de persiflage, si tant de belles idées remontaient à l'époque théocratique de Grégoire VII, ou bien à l'ère communiste du christianisme primitif. Windthorst répliqua doucement, sans polémique, sans provocation : qu'on fît une enquête parmi les ouvriers, il ne demandait rien de plus. L'adroit stratège les convoquait derrière lui, pour interpeller cette Allemagne qu'un tout récent orgueil industriel, succédant à l'orgueil militaire, risquait d'aveugler sur l'existence de beaucoup de détresses. La superbe morgue de l'Allemagne bismarckienne devait entendre la voix des humbles : le Centre le voulait.

Mais dans la commission nommée par le *Reichstag*,

les oreilles furent sourdes. Le 24 avril, cette commission renvoya au gouvernement, pour plus ample examen, toutes les motions déposées, sauf celle du Centre. Au point de vue parlementaire, l'initiative de Galen était comme non avenue. Peu importait à Windthorst : on pouvait ensevelir la motion Galen dans les cartons du Parlement, mais on ne réussirait pas à l'effacer de la mémoire du peuple allemand[1]. Elle avait pris place, solennellement, dans le programme catholique ; elle avait définitivement consacré la compétence du Centre en matière sociale. L'évêque Ketteler, à la veille d'être surpris par la mort, griffonnait un brouillon sur l'attitude des catholiques à l'endroit des associations socialistes[2] ; le chanoine Moufang sollicitait les congressistes catholiques de Wurzbourg de déclarer la guerre à l'usure, de la combattre par la création de certaines caisses, par la mise en vigueur de certaines lois, par la construction de maisons ouvrières que leurs locataires pussent aisément acquérir[3]. Ainsi la hantise du problème social survivait à l'assaut même des persécutions. Elle suscitait aussi, dans l'âme d'un vicaire de Mayence, Frédéric Elz, la pensée de fonder pour les employés de magasins des groupements semblables à ceux qui existaient depuis longtemps pour les « compagnons » et pour les paysans ; et dès 1877, ces associations nouvelles sortaient de terre, arbrisseaux aventureux, qui, pour naître et grandir, choisissaient fièrement l'heure des bourrasques[4].

L'Etat faisait peser sur les catholiques un ostracisme raffiné, que ne tempérait aucune pitié ; mais les catholiques savaient faire bon usage de cet ostracisme même. Les gestes perpétuels de protestation, les traînées infinies de récriminations, accen-

tuent, plutôt qu'ils ne la réparent, la faiblesse des partis qui s'y abandonnent; ce n'est pas en s'emprisonnant dans sa mauvaise humeur qu'on parvient à la victoire. Les catholiques d'Allemagne évitèrent ce péril; ils eurent à porter beaucoup de deuils, mais leur deuil ne les isola pas de la vie. A leur actif travail pour le relèvement populaire, ils joignaient un autre rêve, qui, lui aussi, brava les rafales, avec audace et succès; ils voulaient ordonner l'effort de leurs savants. Sur les lèvres d'un Sybel, le libéralisme s'affichait comme réactionnaire : il leur plut, à eux, de fêter le centenaire de Goerres, l'avocat des peuples, de Goerres, l'avocat de Dieu; ils le fêtèrent en fondant une société de savants, dont le baron de Hertling, M. Cardauns, M. Julius Bachem, dressèrent le programme, et qui devait aider de jeunes chercheurs catholiques à se faire un nom dans la science [1]. D'étranges disgrâces frappaient, dans l'enseignement supérieur, les catholiques notoires : il devenait fort malaisé pour eux d'obtenir des chaires importantes. L'Académie de Münster, où n'enseignaient naguère que des catholiques, avait été elle-même ouverte, en 1874, à des professeurs de toutes confessions [2]: un tel prestige s'attache, là-bas, à la toque des professeurs, qu'il déplaisait à l'État prussien d'en coiffer des têtes d'ultramontains. Mais sous les auspices de la « Société de Goerres », les catholiques feraient œuvre de science, sans attendre pour cela le bon plaisir du ministère *. Et parmi les

* Déjà, au moment de la mort de Mallinckrodt, le célèbre canoniste Walter (1794-1879), dans une lettre à l'évêque Martin, avait émis l'idée d'ouvrir, en mémoire du député disparu, une souscription qui, dans sa pensée, pourrait s'élever à 100.000 thalers, et dont le but serait de faciliter les études supérieures à des catholiques pauvres. (Stamm, *Briefmappe des Bischofs Martin*, p. 482.)

projets qu'ils développaient, figurait celui d'un *Dictionnaire d'État* qui devait, en face des contradictions où se débattaient leurs ennemis nationaux-libéraux, exposer à l'opinion allemande les principes catholiques sur l'organisation des sociétés humaines[1]. C'est d'une certaine conception de l'État qu'étaient partis les juristes du *Culturkampf :* M. Julius Bachem estimait que les catholiques, pour vaincre, devaient se rendre compte à eux-mêmes, d'une façon sereine et scientifique, de leurs propres idées sur le droit public et sur la souveraineté de la puissance civile. En face de livres comme le dictionnaire de Bluntschli et Brater, allait se préparer, lentement, une encyclopédie politique, sans cesse remaniée, sans cesse rajeunie, dans laquelle l'État n'apparaîtrait pas comme une fin en soi, absolue, détachée de Dieu, mais comme un facteur nécessaire dans le grand plan divin. L'heure où Sybel, absorbé par les bagarres de la politique quotidienne, visait à contenir et à limiter les libertés populaires de crainte qu'elles n'étayassent la liberté de l'Église, était celle-là même où l'élite catholique, s'évadant de ces bagarres, planant au-dessus des polémiques, allait évoquer et maîtriser, dans un long et pacifique répertoire, tous les problèmes politiques, économiques et sociaux. Il semblait que la Prusse et les nationaux-libéraux, désormais dénués de tout principe stable, multipliassent les expédients de guerre, pour retenir le présent qui leur échappait; l'Église et le Centre s'approvisionnaient de science politique, afin de s'assurer l'avenir.

XI

Les laïques se montraient audacieux pour entreprendre ; les prêtres, audacieux pour souffrir ; ils avaient, les uns et les autres, une volonté de courage, qui donnait l'impression de l'inflexibilité. L'État, de toute évidence, s'était mis dans une impasse. L'idée d'en finir avec cette lutte religieuse gagnait chaque jour quelques adhérents. Au *Landtag*, le 21 février 1877, Dauzenberg, député du Centre[1], constatait cet esprit nouveau : il citait le national-libéral Miquel, comme partisan d'une application aussi restreinte que possible des lois de Mai ; il prenait acte, se réjouissait, n'esquissait lui-même aucune concession. Ses collègues, au cours de la discussion budgétaire, énuméraient les ruines accumulées par le *Culturkampf*, protestaient une fois encore, et se taisaient, jusqu'à ce qu'une occasion nouvelle leur fût donnée de refaire, pour l'Allemagne et pour l'Empereur, leur irréfutable réquisitoire. « Convertissez-vous, il en est temps encore », criait à Falk le catholique Cremer; et ce geste d'appel provoquait tout de suite une demi-avance de Lasker[2]. Le besoin de paix suscitait des bruits de paix : Ratibor, l'ancien « catholique d'État », parlait à Gontaut d'une entente prochaine[3]; on racontait que Schorlemer-Alst y travaillait. A croire toutes les rumeurs qui circulaient, on eût dit que des intentions conciliantes, écloses un peu partout, se tâtaient entre elles, s'éprouvaient mutuellement, avançaient de toutes parts, et puis reculaient un peu, pour avancer encore.

Subitement, à la chancellerie, les portes claquè-

rent : Bismarck voulait s'en aller. Il était en conflit avec Stosch, chef de l'amirauté : l'Empereur avait refusé la démission de Stosch, Bismarck expédiait la sienne. Il sentait qu'à la Cour on travaillait de plus en plus activement pour la paix, et cela lui déplaisait. Toute l'Allemagne, voire même toute l'Europe, entendaient aux mois de mars et d'avril le train fait par ce ministre qui voulait partir [1]. Il professait, lui aussi, que le *Culturkampf* ne durerait pas toujours ; les Polonais, le Pape, avaient rendu la guerre inévitable, mais il espérait et voulait, lui aussi, la terminer un jour ; il en donnait l'assurance, très sincèrement, à Udo de Stolberg [2], et se plaignait même que la presse eût envenimé ses rapports avec les « ultramontains [3] » ; mais, encore une fois, l'heure où l'État ferait la paix, les conditions que l'État y mettrait, devaient être fixées souverainement par Bismarck lui-même et par Bismarck tout seul. Il ne reconnaissait qu'à lui seul, dans l'État, le droit de parler de paix, parce que ce serait à lui de la fixer, à lui de l'imposer ; parce que ce serait à lui de clore, au jour qu'il voudrait, l'épisode actuel de la querelle séculaire entre le sacerdoce et le pouvoir civil. L'opinion publique, les conservateurs, la Cour, semblaient dès maintenant avoir choisi le jour, un jour assez proche. Halte-là : Bismarck n'était pas prêt ; l'on prendrait son jour, à lui.

« L'influence de l'Impératrice augmente toujours, notait le 19 mars le prince de Hohenlohe, et derrière elle il y a Gontaut [4] ». D'urgence Bismarck mandait Busch ; il le chargeait de certains réquisitoires, insolents, impitoyables, qui sans retard devaient paraître dans les *Grenzboten*. Toute une histoire de complot s'y déroulait. Augusta, reine de

Prusse, impératrice d'Allemagne, était la principale inculpée: le palais des Radziwill était l'endroit suspect où tous les complices se groupaient. Et Busch, commandé par Bismarck, se préparait à répandre dans la presse toutes sortes de cancans sur les pourparlers de la souveraine avec Dupanloup, avec Mermillod, avec les Ursulines, avec les cercles catholiques du Rhin*; sur les dispositions ultramontaines de son entourage, sur les amitiés ultramontaines qu'elle avait nouées avec les Radziwill, et avec Gontaut-Biron. Sa fille, la grande-duchesse de Bade, serait à son tour visée : on incriminerait ses rapports avec la « prêtraille » d'Alsace, avec certains représentants de l'orthodoxie protestante, experts en l'art de parvenir, comme le canoniste Geffcken. Le grand-duc lui-même, coupable d'avoir disgracié son ministre Jolly, ne serait pas épargné : à Rome, où il avait séjourné, il était tombé sous l'influence des cardinaux. On parlerait de la femme de Guillaume, et de sa fille, et de son gendre, comme on parlait de certains fonctionnaires dont on demandait la tête : la famille impériale tout entière serait accusée de cléricalisme. On envelopperait dans la même suspicion les protestants

* Des cancans circulaient dans Berlin, d'après lesquels l'ultramontanisme d'Augusta aurait donné lieu à la démission de Bismarck. On racontait que la souveraine avait publiquement fait une libéralité de 200 marks aux Ursulines expulsées, et que secrètement, à l'insu des ministres, elle leur avait envoyé 1.000 autres marks : « Sa Majesté l'Impératrice a tellement peur de vos ministres, avait dit le comte N. à l'Empereur le jeudi 27 mars 1877, qu'il faut qu'elle cache ses actes de charité pour éviter des incidents désagréables » ; le lendemain, avait eu lieu, entre l'Empereur et Bismarck, une explication à la suite de laquelle celui-ci avait envoyé sa démission. Telle était la version des gens informés, ou qui se croyaient tels, ou qui voulaient paraître tels (Hansen, *les Coulisses de la diplomatie*, pp. 326-327, Paris, Baudry, 1880).

croyants de la cour, toute cette « clique » qui déposait son poison dans la *Gazette de la Croix*; on livrerait à la risée du peuple allemand ce qu'on appellerait la bonbonnière, toute pleine de « produits Gazette de la Croix » et de « confiture des Jésuites ». Tous ces faiseurs de complots, qu'ils relevassent du Pape ou qu'ils relevassent de Luther, voulaient aller à Canossa: c'était l'un de leurs crimes. Bismarck, lui, n'irait pas; il allait bientôt trouver une occasion pour le redire à l'Allemagne, avec fracas, et plutôt que d'aller un jour à Canossa, il courait à Varzin finir sa vie. Guillaume le rattrapait. Bismarck consentait à rester en fonctions; mais, le 16 avril 1877, il partait pour un « long congé », et l'Allemagne, au jour le jour, lisait les venimeux articles dans lesquels Busch distillait toutes les colères du chancelier. [1]

Bismarck regarderait, de loin, traîner la lutte religieuse, et les désirs de paix s'agiter dans le vague; et rien de neuf ne se produirait, rien de décisif, parce qu'il ne serait pas là. Il laissait Falk derrière lui; aucune concession à l'Église n'était à craindre. Chaque fois qu'on se plaignait d'un abus ou d'un excès, Falk répondait: c'est la faute aux évêques, ou bien : c'est la faute aux ultramontains. C'était leur faute, d'après lui, si le patron d'une paroisse catholique commettait l'étrangeté d'y installer comme curé un ecclésiastique vieux-catholique [2]; leur faute, encore, si certains fonctionnaires se laissaient aller à des intempérances d'arbitraire, dont Virchow lui-même s'alarmait [3]. Ne léser les lois pour l'amour de personne, et moins encore pour l'amour du Centre [4]; tel était le programme de Falk. Sa logique se faisait toujours plus courte, sa poigne toujours plus rude. On révisera les lois, disait-il, lorsque les catholiques s'y seront soumis.

D'adoucissement même, il ne voulait pas entendre parler ; « pour que le gouvernement entre dans cette voie, signifiait-il à Schorlemer en février 1877, donnez-lui la preuve que la suppression de certaines duretés et de certaines misères pourrait mettre fin à la lutte[1] ». Falk, avec une froide obstination, s'en tenait à cette réponse-là. Il ajournait toute révision, il ajournait tout tempérament, et ne démentait pas, du reste, ceux qui critiquaient la dureté des lois. Il n'était plus personne, ou presque personne, qui en fît l'éloge : certaines feuilles écoutées, comme la *Gazette de Silésie*, surprises et presque émues par la fidélité du clergé à la hiérarchie, assuraient de leur « pleine estime[2] », avec quelques circonlocutions, ces prêtres que Falk qualifiait de rebelles; les propos mêmes de Falk, comme l'avait finement noté Ketteler, laissaient deviner, derrière l'obstination ministérielle, un sentiment très net que « par les voies présentement suivies, l'État n'arriverait pas au but[3] » ; l'État commençait de reconnaître médiocres les lois que l'Église continuait d'affirmer mauvaises.

Mais l'État n'obéissait-il pas, dès lors, à une poussée d'amour-propre, plutôt qu'au souci du bien public, en continuant de faire souffrir le peuple et l'Église, au nom de ces lois ? Pourquoi demandait-il à l'Eglise de s'incliner aujourd'hui devant une législation réputée défectueuse et que demain il consentirait à modifier ? Les catholiques répondaient par une autre formule, qui semblait faire pendant et faire échec aux exigences de Falk : ce qu'il nous faut, disaient-ils, ce n'est pas la révision des lois, c'est leur suppression. Les curiosités s'éveillaient, à la fin d'avril 1877, en apprenant que deux personnages de la cour de Munich, Pfistermeister et Bomhardt, étaient

à Rome, envoyés par la reine-mère, ou même par le roi Louis II, et que peut-être ils y négociaient[1] ; on chuchotait beaucoup, et puis on les oubliait ; ils n'avaient sans doute rien demandé pour le roi de Prusse, et certainement rien obtenu pour lui. Les polémiques de tribune et de presse n'avaient d'autre effet que d'opposer l'une à l'autre deux intransigeances, qui l'une et l'autre se voulaient invincibles.

Le 14 mai, dans sa retraite, Bismarck sautait sur sa plume pour féliciter quelques bourgeois inoccupés qui, dans la petite ville de Hartzburg, immortalisaient par une sorte de monument expiatoire le cuisant souvenir de Canossa. Il leur criait merci, « merci pour cette marque d'entente et d'encouragement dans la lutte contre les empiétements dont, aujourd'hui encore, la vie allemande était menacée par la suprématie romaine ». Un poète local, tout de suite, se sentait inspiré : « Sur toute la terre d'Allemagne, chantait-il, la bande noire criait : Nous voulons la liberté, nous voulons le droit, pour la race humaine, les femmes surtout. Mais les vents de Berlin soufflent dans les frocs, sur les corbeaux tombe le faucon, et sur le fripon, aussi, sur le fripon par excellence, qui, dans l'armée des prêtres, sert depuis longtemps comme volontaire ». Le faucon, c'était Falk, et le fripon, c'était Windthorst[2]. Un journal de Berlin demandait que sur le monument symbolique de Canossa l'on dressât deux Valkyries, vierges provocantes, agressives, et que ces mots à l'adresse de Pie IX fussent dardés par leurs boucliers : « Que celui qui a peur que le ciel lui manque se courbe sous la foudre de l'excommunication ; quant à nous, nous sommes sans crainte pour notre âme, si nous nous serrons autour de l'Empereur et de l'Empire[3] ».

Quelques semaines après, Bismarck, recevant à Kissingen certains pasteurs souabes, sentait le besoin de leur affirmer que les lois de Mai, dont il n'approuvait pas tous les détails, répondaient, dans leur ensemble, à sa conception d'une politique religieuse ; il s'excusait à demi auprès d'eux pour la nécessité où il s'était trouvé de faire voter le mariage civil ; mais il maintenait que les lois de Mai étaient, pour la lutte contre Rome, « un indispensable boulevard[1] ».

Là-bas, dans cette Rome ainsi défiée, survenaient pour le jubilé épiscopal de Pie IX, pour fêter le Pape auquel ce boulevard faisait front, les évêques proscrits, Melchers, Brinkmann, Martin. Ils y retrouvaient Ledochowski ; ils y rencontraient Ketteler[2], qui devait mourir un mois après, sur le chemin du retour[3]. A l'ombre du Vatican, bravant les invectives de la presse nationale-libérale et de la presse italienne[4], ils tenaient, tous ensemble, une façon de petit concile, pour expédier des ordres à l'Église d'Allemagne. En jetant hors de l'Empire plusieurs d'entre eux, on avait décimé leurs réunions annuelles de Fulda ; elles avaient émigré du tombeau de saint Boniface, le Germain, vers le tombeau de saint Pierre, le Romain : c'était là le succès du *Culturkampf*. De Rome, ils invitaient ceux de leurs prêtres qui recevaient encore quelque traitement de l'État, soit à refuser ces sommes, soit à déclarer en chaire, et puis à faire savoir au pouvoir civil, qu'ils n'acceptaient pas les lois de Mai ; de Rome, ils stipulaient que les instituteurs qui se passeraient de la mission canonique ou donneraient un enseignement hostile à la foi, pourraient être exclus des sacrements ; de Rome, enfin, ils démentaient les bruits d'après lesquels Pie IX se pliait à une conciliation[5].

Pie IX y coupait court en personne, par l'originale allocution dans laquelle il parlait du « nouvel Attila[1] », et montrait l'heureuse influence de cet autre fléau de Dieu sur le réveil de l'énergie catholique. Il y coupait court, aussi, en sommant le chanoine Künzer, de Breslau, suspect de complaisance pour les lois de Mai, de justifier de son orthodoxie et de son obéissance à la hiérarchie[2]. Alors la municipalité de Munich interdisait les processions auxquelles donnait lieu le jubilé du pontife[3]. La *Gazette nationale* accusait le Vatican d'abrutir l'humanité et proclamait que le catholicisme était inférieur au fétichisme des sauvages d'Afrique[4]; la *Gazette de Magdebourg* interpellait la Bavière sur les liens diplomatiques qui la rattachaient encore au chef de l'Église[5]. Après les journaux, les juridictions les plus hautes de la Prusse ripostaient à leur tour : le tribunal suprême lui-même, à Berlin, rendait un arrêt pour redire que les instituteurs donnaient au nom de l'État toutes leurs leçons, même celles de religion, et qu'ils n'avaient besoin d'aucune estampille d'Église[6]. La colère des journaux, la ténacité des tribunaux, ne troublaient d'aucun nuage l'allégresse audacieuse, altière qu'inspiraient à Pie IX les catholiques d'Allemagne.

Le Vatican, l'épiscopat, le Centre, ne feraient aucune concession pour cesser de souffrir. On ne tenait pas compte, à Berlin, des pétitions catholiques au sujet de l'école ; l'État semblait balayer, sans un regard, les 100.000 signatures recueillies dans les diocèses wesphaliens et rhénans[7], les 158.000 signatures que Ballestrem rapportait de Silésie, et qui toutes réclamaient que pour l'enseignement du catéchisme l'instituteur tînt du curé sa mission[8]. Mais ces signataires savaient être bruyants : ils inaugu-

raient, pour le catholicisme prussien, l'ère des grands *meetings*; ils en tinrent à Paderborn, à Cologne, en août et octobre 1877. C'étaient d'immenses mobilisations du peuple croyant. Windthorst les organisait et les soutenait. Un prêtre, qui devait être bientôt l'un des historiens du *Culturkampf*, François-Xavier Schulte, maintenait l'opinion catholique en haleine, lorsque Windthorst s'était éloigné [1].

Et sur les annonces qui conviaient le peuple à une conférence du curé Schulte, sur la belliqueuse brochure que du fond de son exil l'évêque Martin lançait aux catholiques d'Allemagne, la même formule s'étalait, impérieuse, intransigeante : suppression des lois de Mai [2]. A la fin de l'été de 1877, claironnée par ce curé, commentée par ce prélat, cette formule prenait l'éclat d'une devise et la valeur d'un programme.

XII

Guillaume était atrocement soucieux. Il n'admettait pas l'indépendance suprême des consciences en face de certaines lois qui les violent ; il déplorait, comme roi, cet affront permanent qu'infligeaient à la législation de Mai l'Église de Rome et une partie du peuple prussien. Mais, d'autre part, il gémissait comme chrétien sur la prépondérance qu'avaient prise, dans l'autre Église, dans l'Église évangélique de Prusse, les courants nationaux-libéraux.

Le pasteur Sydow, quatre ans plus tôt, avait, dans une réunion publique, nié que le Christ fût Dieu ; et les hautes autorités de l'Église évangélique l'avaient traité avec indulgence [3]. En 1877, c'était du haut de

la chaire — de cette chaire vers laquelle le protestant se tourne comme le catholique se tourne vers l'autel — qu'un licencié en théologie, nommé Hossbach, paraissait défier l'orthodoxie. Il se livrait à cette manifestation, froidement, dans le sermon même à la suite duquel les paroissiens de l'église Saint-Jacques devaient dire, par un vote formel, si oui ou non ils le voulaient comme pasteur ; un certain nombre d'orthodoxes sortaient, et Hossbach, qui jusque-là était attaché comme prédicateur à l'église Saint-André, était ensuite élu, par le reste des fidèles, pasteur de Saint-Jacques. « Devant de pareils faits, disait à Guillaume le pasteur Koegel, l'idée vient aux gens les plus sérieux de quitter l'Église évangélique » ; et Koegel, qui savait se faire écouter de l'Empereur, commentait aussi l'inquiétante requête que présentait, au synode d'arrondissement de « Berlin-Cölln », une autre communauté paroissiale de Berlin ; elle ne tendait à rien de moins qu'à supprimer dans la liturgie du baptême, de la confirmation, des offices dominicaux, la vieille formule du Symbole, encore bonne pour des paysans, peut-être, mais non pour des citadins. « Christ est fils de Dieu, croyait l'Empereur ; si nous ne plions pas devant son autorité, chacun devient un pape infaillible [1] ». On avait remarqué, en 1875, lorsqu'il avait reçu le bureau du synode général, la fermeté de conquérant avec laquelle il avait dit : « Je me tiens sur le terrain de la foi [2] ». Mais, de mois en mois, ce terrain se minait ; le synode auquel on demandait de disgracier le Symbole semblait accéder à ce vœu, et, le 5 juin 1877, se hâtait de voter une proposition, présentée par certains libéraux, visant à prier l'autorité supérieure de rendre facultatif pour les pasteurs l'usage de ce vénérable document ou, tout au moins,

de n'en pas prescrire la lecture hebdomadaire[1].

C'était la porte ouverte à tous les caprices, et Stoecker déclara qu'aux paroles du *Credo* : « Christ a souffert sous Ponce Pilate », il conviendrait désormais d'ajouter : « Christ a souffert le 5 juin par les propos de ses soi-disant disciples[2] ». Un dimanche d'été, une feuille volante, qui plaidait pour le vieux Symbole, se distribua dans Berlin : tous les prédicants de la Cour, Koegel et Baur, le vieil Hengstenberg et le jeune Stoecker, avaient concerté cette manifestation d'orthodoxie ; la presse libérale les bafoua[3]. Elle s'acharnait surtout contre Koegel, dont on ne pouvait nier la puissante éloquence, mais dont l'attitude avait souvent je ne sais quoi de cassant. Un mot de combat fut inventé : on parla du parti des « prédicateurs de la cour[4] », et l'on présenta ce parti comme solidaire des ultramontains.

Entre le conseil suprême évangélique où régnaient les créatures de Falk et le groupe de pasteurs qui entouraient Guillaume, un duel s'engagea, d'abord occulte, puis notoire : à trois reprises, dans le second semestre de 1877, Koegel fut dénoncé à l'Empereur par le conseil suprême. Mais l'Empereur gardait près de lui Koegel, — Koegel qui croyait à Christ ; et malgré les instances et les quasi-sommations du libéral Herrmann, président du conseil suprême, l'Empereur n'acceptait pas la démission de Hegel, fils du philosophe, président du consistoire de Brandebourg, et représentant de la théologie la plus sévère, d'aucuns disaient : la plus intolérante[5]. Stiehl, qui jadis avait, à l'instruction publique, collaboré avec les ministres conservateurs, avec Raumer, avec Mühler, avait dit à Falk, au moment où celui-ci leur avait succédé ; « Tu es à coup sûr un excellent ju-

riste, mais il y a deux choses où tu ne comprends rien, l'une est l'Église, l'autre est l'école[1] ». Nombreux étaient, autour de l'Empereur, ceux qui applaudissaient à la boutade de Stiehl.

Guillaume écrivait à Roon, à Bismarck, des messages alarmés : qu'allait devenir son peuple ? qu'allait devenir sa foi ? qu'allait devenir son Dieu ? de la négation du Christ, n'arriverait-on pas un jour, demandait-il, « à la suppression de Dieu, tout comme en France[2] ? » Il réaffirmait, en recevant les surintendants de l'évangélisme rhénan, son attachement au Symbole[3]. Le consistoire de Brandebourg, docile aux indications du souverain, refusait d'admettre que Hossbach devînt pasteur à Saint-Jacques ; mais l'audacieuse théologie de ce prédicant continuerait d'être prêchée dans la chaire de Saint-André ; ce qui faisait dire à la *Germania* : « On relâche le Christ en faveur de Saint-Jacques, et Barabbas en faveur de Saint-André[4] ».

Les polémiques de presse attisaient les disputes. Bravo ! criait à l'Empereur la *Gazette évangélique* : « Si notre peuple voit qu'en haut lieu on sait résister à l'incrédulité, il se convertira[5] ». Les feuilles libérales persiflaient cette assurance, et remarquaient que l'on réduisait l'Empereur au rôle de bon policier chargé de ramener son peuple au Christ[6]. « Il est temps que Bismarck apparaisse, ricanait le *Courrier de Hanovre* ; il est temps qu'il oppose au gouvernement irresponsable des confesseurs et des courtisans, son conseil d'homme d'État responsable[7]. » Guillaume ne voulait pas qu'on démolît plus complètement l'Église évangélique de son Empire ; et sous la plume des démolisseurs s'esquissait un appel à Bismarck. Quels étaient-ils, d'ailleurs, les ennemis du Christ et

du Symbole? C'étaient ceux-là mêmes qui, depuis cinq ans, avaient effacé de l'État l'influence politique des conservateurs, et qui, depuis cinq ans aussi, travaillaient à effacer de la Prusse le nom catholique. Par ses signatures, par la confiance d'ailleurs rétive qu'il leur avait accordée, Guillaume avait collaboré avec eux pour la moitié de leur œuvre; l'autre moitié, celle qui touchait sa propre Église, lui apparaissait comme un scandale.

Les anxiétés lancinantes que ressentait le vieil empereur pour l'Évangile de Luther soulevaient ainsi sa conscience même contre des hommes qui étaient les plus redoutables ennemis de Rome; et ses familiers commençaient de constater que le meilleur moyen de l'émouvoir en faveur des « ultramontains », c'était de lui faire toucher du doigt l'activité progressive exercée dans l'évangélisme par ces fauteurs de désordre, qui bouleversaient en définitive les deux Églises, la sienne et celle du Pape. La *Correspondance provinciale* pouvait nier, tout à son aise, que l'orientation de la Cour en faveur de l'orthodoxie fût susceptible d'amener un changement d'attitude à l'égard de Rome. Mais le public demeurait sous l'impression de ce double spectacle : la *Germania*, organe du Centre, offrant son concours au protestantisme orthodoxe pour aider à la défaite du libéralisme théologique et à l'accomplissement des volontés impériales dans l'Église évangélique[1]; et l'historien Treitschke invitant les libéraux, dans l'intérêt du libéralisme, à mettre quelque sourdine à leurs théories imprudentes, à leurs revendications téméraires[2].

Le trouble jeté dans l'établissement évangélique par les apôtres les plus passionnés du *Culturkampf* aggravait encore, dans la conscience blessée de Guil-

laume, la satiété que le *Culturkampf* lui inspirait. « Personne n'a été content de cette lutte, déclarait la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, et si le désir souvent exprimé de voir finir le *Culturkampf* a pris une insistance particulière, c'est à cause des éléments discutables qui s'y mêlèrent, et qui apportèrent des tendances discutables [1] ». L'empereur Guillaume ne voulait pas capituler devant Rome ; mais de ces « éléments discutables », il commençait à en avoir assez. Dans les groupements d'action qu'avaient organisés sur le Rhin certains nationaux-libéraux pour la surveillance des fonctionnaires catholiques, un certain Konitzer s'était longtemps distingué comme un délateur passionné. Sa réputation succombait, en août 1877, dans un procès infamant [2]. Guillaume pardonnait malaisément au parti national-libéral de pareilles aventures.

« On a trop libéralisé [3] » disait-il en octobre au prince de Hohenlohe : et Hohenlohe, toujours halluciné par le fantôme des Jésuites, les soupçonnait de pousser l'Empereur dans une voie réactionnaire. *L'Association protestante allemande*, dans un congrès que ce même mois elle tenait à Berlin, lançait un nouvel appel contre l'ultramontanisme [4] ; mais l'Empereur la détestait ; c'est elle qui dans son Église détruisait la foi ; elle, encore, qui découronnait le Christ de sa dignité de Dieu ; ce n'est pas chez elle que Guillaume irait prendre ses conseils. Le *Landtag* reprenait séance en novembre : de nouveau, les orateurs du Centre, Heereman [5] et Dauzenberg, Windthorst et Pierre Reichensperger, défilèrent à la tribune, dressant le bilan de cette guerre que les protestants libéraux rêvaient de continuer.

On avait voulu grandir l'influence du pouvoir civil

sur la vie de l'Église ; et de cette influence, il ne restait même plus une ombre : on avait achoppé contre l'opposition unanime de tout le peuple catholique. On avait espéré mettre ce peuple aux prises avec la hiérarchie; et les conseils d'Eglise, les représentations paroissiales, étaient devenues, au contraire, les auxiliaires de la hiérarchie. On s'était flatté d'avoir raison des prêtres en les affamant ; et l'on n'avait réussi qu'à montrer au peuple catholique que l'Église pouvait se passer de l'aide de l'État. On avait cru n'avoir affaire qu'à une petite « clique ultramontaine », et huit millions de sujets, devenus ilotes, condamnaient l'œuvre législative de Bismarck et de Falk. On avait parfois rêvé d'une Église nationale; on avait voulu relever les dieux d'État du paganisme, à jamais anéantis ; mais l'Église chrétienne, grande institution internationale, continuait de braver ces morts qui s'évertuaient à ressusciter. Ainsi se déroulait la série des échecs. En vain, le vieux catholique Petri redisait-il que la Prusse, l'Empire, la civilisation, l'intelligence humaine étaient en jeu, et qu'il fallait lutter toujours : l'accablant résumé qu'assénait Pierre Reichensperger produisait une profonde émotion [1]. Quelques semaines auparavant, Falk, répondant à une lettre de M. Julius Bachem, interprète autorisé des doléances rhénanes, avait accusé le Centre de remuer l'opinion catholique par des plaintes vagues et générales [2]. Pierre Reichensperger aujourd'hui, dans son étincelant discours, était sans doute plus précis que ne le souhaitait Falk. Et Pierre Reichensperger concluait : « S'il est trop pénible pour le ministre de rebrousser chemin, il peut encore, pour écarter les rigueurs et les maux insoupçonnés et superflus qu'il a provoqués, rendre un service à l'État

prussien : qu'il prie Sa Majesté de lui donner un successeur ». Le Centre considérait — et c'est de quoi bientôt Bismarck se souviendra — que déjà la seule retraite de Falk serait un prélude d'accalmie.

Ce mot de Reichensperger dessinait l'histoire future. Le lendemain même, au nom de quelques protestants conservateurs, le député Meyer se levait : « Parmi les protestants qui ont un esprit de mesure et d'équité, disait-il, on est rassasié du *Culturkampf* (*habe man den Culturkampf satt*) ». Une intense émotion s'empara du *Landtag*; la presse libérale châtia par des insultes l'importunité de cet aveu. Meyer avait une femme qui ne souhaitait qu'une chose : le voir rentrer dans la vie privée. « Elle est très contente, racontait-il bientôt, parce que je ne serai pas réélu. Mes paysans, voyez-vous, ils se tiennent sur le terrain de la guerre de Trente Ans [1]. » Mme Meyer devait être déçue, et Meyer réélu : les paysans poméraniens qui l'envoyaient à la Chambre trouvaient eux aussi, sans doute, que le *Culturkampf* avait trop duré. La *Gazette de la Croix*, organe de ces pieux protestants que l'empereur n'avait jamais cessé d'aimer, commentait le discours de Meyer : elle accusait la Prusse, ou peu s'en fallait, d'avoir commis le péché d'orgueil. « Les lois de mai, y lisait-on, vinrent à une époque où l'État prussien, exalté par ses glorieuses victoires, eut le tort, pardonnable, de trop présumer de son omnipotence, et crut pouvoir jeter dans la mer de la grande politique, comme un lest inutile, les considérations de prudence. Cependant, un grand vaisseau doit aussi compter avec le lest, sinon il deviendrait le jouet des vagues [2] ».

Les mois succédaient aux mois, les discours aux discours, les articles aux articles; le travail s'opé-

rait au fond des âmes; mais à la surface du royaume le *Culturkampf* sévissait toujours. Le pilote du « grand vaisseau » prolongeait son congé ; on l'attendait. Les bruits les plus variés couraient à son sujet. Certains craignaient une crise, une retraite définitive [1]. D'autres prétendaient qu'il allait se rapprocher des conservateurs; Kleist Retzow demeurait sceptique, et il avait raison [2]. Bismarck laissait dire, parlait peu, écrivait moins encore, et cherchait les moyens de redevenir le maître, le vrai maître, d'être l'homme qui déciderait, tout seul, si sa politique des précédentes années devait être continuée, ou bien changée, si la législation des précédentes années devait être maintenue, ou bien amendée, ou même détruite. Car détruire son œuvre, soi-même, parce qu'on le veut, n'est-ce pas encore commander à son œuvre, n'est-ce pas encore être le maître ? Il songea que Bennigsen, l'un des chefs du parti national libéral, l'avait à plusieurs reprises soutenu, avec zèle; il prit la décision d'appeler Bennigsen au pouvoir, à ses côtés. L'empereur trouvait qu'on avait trop « libéralisé » ; le chancelier, lui, voulait « libéraliser » plus encore. L'orientation théologique de l'Eglise protestante était, pour lui, le moindre des soucis. Il considérait Bennigsen comme un collaborateur capable d'être un serviteur : cela lui suffisait. Il renouait avec cet homme politique, à la fin de décembre 1877, des pourparlers très sérieux; il ne s'agissait de rien de moins que de chasser Eulenburg et d'installer au ministère même de l'intérieur Bennigsen en personne, ce Bennigsen qui plus tard, lorsque la Prusse reviendra sur les lois de mai, sera leur dernier défenseur. On dirait, peut-être, que ce serait une bravade contre le peuple, qui avait, au renouvel-

lement du *Reichstag*, marchandé sa confiance aux nationaux-libéraux ; une bravade contre le souverain, qui était d'humeur à leur refuser la sienne ; mais qu'importait à Bismarck ?

Bennigsen alléché posait des conditions ; il exigeait que deux au moins de ses amis politiques fussent introduits dans le ministère. Mais, pendant l'une des interruptions que subissaient les pourparlers, un message de Guillaume parvint à Bismarck : en raison de « l'allure tranquille et conservatrice » qu'il souhaitait à son gouvernement, l'Empereur, le 30 décembre 1877, opposait son *veto* aux projets bismarckiens [1].

Bennigsen représentait la majorité parlementaire qui avait dirigé le *Culturkampf* ; Bennigsen prenant un portefeuille à côté de Bismarck, c'eût été le raffermissement de cette coalition entre le chancelier et les nationaux-libéraux, d'où le *Culturkampf* était sorti ; c'eût été, aux dépens de l'Église et contre l'Église, le raffermissement de l'alliance entre la raison d'État et les « éléments discutables » du *Culturkampf*. La raison d'État, représentée par Bismarck, devait un jour mettre un terme à cette lutte même qu'elle avait commandée ; les « éléments discutables », eux, n'y concevaient d'autre terme que la mort même de l'Église ennemie. De la définition même de ces deux forces alliées, il résultait qu'un jour elles se sépareraient, que l'une voudrait continuer de lutter, que l'autre voudrait cesser. Bennigsen, entrant dans le cabinet prussien, aurait, pour un temps, renouvelé l'alliance, mais elle était, au contraire, tout près d'être dénoncée ; le geste de Guillaume, et bientôt les nécessités économiques de l'Empire, orienteraient Bismarck vers d'autres combinaisons ; l'offensive du *Culturkampf* allait perdre son unité.

XIII

Mais, dans ces années 1876 et 1877, où les adversaires du *Culturkampf* national commençaient à se sentir maîtres du prochain avenir, un fait s'était produit, que Bismarck considérait comme un succès pour les partisans d'un *Culturkampf* européen : les élections, en France, avaient amené la gauche au pouvoir. Depuis plusieurs années, les journaux allemands se plaignaient que la France, en demeurant en dehors du *Culturkampf*, violât « un intérêt supérieur d'ordre international »[1]; ils s'apprêtaient désormais à un autre langage.

« Ce qui les frappe, écrivait Gontaut à Decazes au lendemain des premières élections républicaines de 1876, c'est la défaite du cléricalisme, de ce spectre noir qu'ils ont toujours devant les yeux et que les hommes d'État allemands s'efforcent de représenter comme un objet d'épouvante, aussi bien pour les pays étrangers que dans leur patrie[2] ». La *Post* du 9 avril 1876 observait : « Le peuple français, en se décidant pour la République, n'a que deux choix à faire : accepter la théocratie papale ou délivrer la nation des chaînes dans lesquelles l'a tenue le clergé. On paraît être entré dans la seconde voie. Cela prépare une communauté d'idées avec l'Allemagne, qui peut devenir une paix inébranlable pour la France[3] ». Quelques jours après, Thiers, causant avec Hohenlohe, émettait l'idée — presque dans les mêmes termes — que « la communauté d'intérêts dans la lutte contre l'ultramontanisme offrait une garantie pour la durée des bons rapports entre l'Allema-

gne et la France[1] ». A son tour, Gambetta, le 27 janvier 1877, soumettant à Mme Edmond Adam certaines perspectives politiques, lui insinuait : « On pourrait gagner l'Allemagne en entrant en relation avec elle par des agents secrets capables de lui faire accepter des vues communes au point de vue de la lutte qu'elle a entreprise contre l'ultramontanisme et au point de vue des grands intérêts industriels et commerciaux[2] ».

Du moins cette communauté d'intérêts qu'affirmait Thiers, cette communauté de vues que pressentait Gambetta, se traduisirent-elles, tout de suite, par certaines similitudes de langage, très continues, très frappantes, entre la presse bismarckienne et les journaux français qui luttèrent en 1877 contre le 16 Mai. Gambetta, qui, en 1874, dans une lettre à Mme Edmond Adam, soupçonnait Bismarck d'entretenir de ses subsides et de ses conseils perfides le cléricalisme français[3], était désormais rassuré. Ce n'était pas seulement la gauche française, c'était l'Allemagne bismarckienne qui accusait, en 1877, le ministère du 16 Mai de trop s'intéresser au Pape et d'exposer la France à des périls de guerre. « Les journaux bismarckiens envoient sur Paris, lisait-on dans la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, ce que le prince de Bismarck appelle des jets d'eau froide, et cet appui ne manquera pas de servir aux députés de la gauche de recommandation auprès de leurs électeurs[4] ». Recommandation, c'était trop dire et beaucoup trop ; mais du moins les députés de la gauche trouvaient-ils dans ces journaux certains textes dont ils pouvaient conclure que les cléricaux, c'était la guerre, et que la République, c'était la paix[5]. Les polémiques de presse étaient très friandes de ces

textes. La politique extérieure « ultramontaine », telle que la concevaient les droites, perdrait la France; Gambetta le proclamait, Bismarck aussi. Et puis, de l'hostilité contre une telle politique, on passait, tout de suite, à l'idée d'une lutte contre Rome : « Cette idée-là, signifiait Thiers à ses amis en octobre 1876, vous est inspirée par Bismarck, qui veut broyer la Papauté, le seul pouvoir qu'il n'a pas réussi à avoir en main en Europe[1] ».

Le parallèle d'action entre la presse gambettiste et la presse bismarckienne n'échappait pas à Windthorst : d'après ce qu'il faisait rapporter à Gontaut, le 30 juin 1877, le chef du Centre savait « sûrement » que Gambetta était en communication avec la chancellerie allemande. Lord Odo Russell et les autres diplomates accrédités à Berlin pensaient de même[2] *. Ce n'étaient là que des on-dit, qu'il serait périlleux peut-être de considérer dès maintenant comme acquis à l'histoire. Mais entre le chancelier de l'Empire et le tribun de la République, un intermédiaire survint, Crispi.

En août 1877, il fit séjour à Paris, vit Gambetta **, et puis, gagnant Berlin, y demeura près de Bismarck jusqu'à l'ouverture de la période électorale française, période décisive, à laquelle l'Allemagne, ainsi que l'avouait à Lefebvre de Behaine un

* Gambetta fréquente trop les agents de Bismarck, notait au même moment Mme Adam (*Après l'abandon de la revanche*. p. 15). Comparer même ouvrage, p. 56, les curieux propos de Girardin à Mme Adam.

** D'après le récit que Gambetta fit à Mme Adam de son entretien avec Crispi, celui-ci souleva la question du désarmement général. « Bismarck seul, répondait Gambetta, peut imposer ce désarmement ». (Mme JULIETTE ADAM, *op. cit.*, pp. 29-31.)

homme d'État bavarois, s'intéressait beaucoup plus qu'à la question d'Orient[1].

L'Empereur s'effrayait d'une victoire possible de Gambetta : pour lui, c'était le radicalisme, et puis la revanche[2]. « Rassurez-vous, lui répondait plus tard Hohenlohe ; Gambetta, obligé d'engager la lutte contre les cléricaux, provoquerait un conflit autrement considérable que notre *Culturkampf*, il serait donc trop occupé à l'intérieur pour songer à nous faire la guerre[3] ». Bismarck et Crispi, d'ailleurs, ne demandaient pas à l'empereur son avis pour travailler aux destinées françaises. « On affectait, remarque M. Hanotaux, d'établir entre les libéraux de tous pays, y compris les républicains de France, une entente pour la lutte contre Rome. Bismarck était le chef imprévu de cette combinaison, et Crispi son principal lieutenant[4] ». Et Bismarck et Crispi, regardant au loin la France, causaient longuement.

Du fond même de la Scandinavie s'élevait une voix qui sommait Bismarck de parler net à la France : c'était celle de Biörnstjerne Biörnson :

Il y a deux camps en Europe, s'écriait-il. L'un a son quartier général au Vatican, l'autre à Berlin. L'un envoie sans cesse des messages et des proclamations, l'autre se tait. Mais ce silence est regrettable. Précisément, avant les élections françaises, il faudrait que le prince de Bismarck eût dit formellement et publiquement, devant toute l'Europe, ce que seuls l'Empereur allemand et son chancelier ont l'autorité pour dire : « La victoire des partis appelés conservateurs, en France, est une victoire ultramontaine, et c'est, tôt ou tard, une lutte avec l'Allemagne, qui, ici, a une mission européenne ». Je sais très bien qu'on pourrait qualifier un tel langage d'immixtion dans les affaires d'un pays voisin. Mais je sais aussi que cette lutte est menée pour des idées, et les idées ne connaissent pas de frontières. Que sans une telle parole Mac-Mahon

perde la partie, c'est possible. Mais il doit la perdre de telle façon que ni lui ni d'autres n'aient envie de recommencer[1].

Biörnstjerne Biörnson voulait ainsi qu'au nom des « idées » Berlin signifiât un ordre à la France votante ; peu s'en fallait qu'il n'accusât Bismarck de manquer de brutalité. La distance, ou les brouillards du Nord, cachaient à cet impérieux agité l'action réelle du chancelier. Decazes, lui, qui voyait et qui savait, laissait échapper ce mot douloureux : « M. de Bismarck se mêle trop de nos affaires[2] ».

A Paris, les polémiques de certains journaux de gauche inquiétaient savamment la France au sujet de ce qui se disait à Berlin, au sujet de ce qui s'y dirait si demain les « ultramontains » de France, soupçonnés de vouloir rétablir le pouvoir temporel, sortaient vainqueurs de la crise[3].

A Berlin, les banquets où paradait Crispi, les discours où Bennigsen soulignait la solidarité de l'Allemagne et de l'Italie[4], semblaient braver la France « ultramontaine », dans laquelle l'Italie voyait toujours un péril. Manteuffel, l'historien Ranke, envoyaient à Thiers des télégrammes pour lui souhaiter le succès[5]. Le 6 septembre, Bismarck, donnant ses instructions à Hohenlohe, qui s'en retournait à Paris, lui rappelait qu'avant les élections il serait encore nécessaire que l'Allemagne se montrât un peu menaçante[6]. Voyant un certain nombre de nos journaux reproduire ses menaces et les transformer en arguments électoraux, notre vainqueur de 1871 aimait à se donner l'impertinente illusion qu'il pourrait peser sur nos suffrages. La voix du duc de Broglie, pessimiste et grave, commentait ce spectacle : « Lisez

l'histoire et ses tristes leçons, conjurait-il. N'est-ce pas sur l'agora d'Athènes mourante qu'on évoquait le fantôme de Philippe de Macédoine ? N'est-ce pas dans les Diètes de Pologne qu'on se retournait avant de voter, pour savoir ce que pensaient et ce que voulaient les ambassadeurs de Catherine [1] ? »

On sait la suite des faits, comment Gambetta devint le maître, comment le cléricalisme devint l'ennemi, comment une erreur funeste, pour reprendre les expressions de Gabriel Charmes, nous entraîna à « rompre ouvertement, brutalement, avec le catholicisme, avec l'allié naturel que les circonstances nous offraient en Allemagne et en Italie, avec le culte qui avait été le drapeau de la protestation de l'Alsace-Lorraine contre la conquête et qui restait l'arme de guerre de tous les particularismes allemands [2] ». Le prince de Hohenlohe, ambassadeur de Bismarck, et Henckel de Donnersmarck, qui renseignait activement le chancelier sur les événements de Paris, applaudissaient à ce tardif succès du *Culturkampf* international. Windthorst, lui, devinait plus qu'il ne pouvait préciser ; mais du haut de la tribune du *Landtag*, le 22 novembre, il parlait des amitiés extérieures nouvelles qui semblaient se nouer. « Le *Culturkampf*, insistait le tribun du Centre, est devenu la base de la politique extérieure... M. Gambetta est le fils adoptif de la presse officieuse et nationale-libérale; il nous a encore fait dire ces jours-ci, par la bouche d'un Allemand, que s'il avait le gouvernement, les idées de revanche qu'autrefois il caressait ne passeraient pas au premier plan, mais qu'il frapperait les ultramontains ». Et Windthorst, interpellant les nationaux-libéraux, leur disait : « Gambetta et Crispi, voilà, Messieurs, vos principaux

amis, vos principales alliances[1] ». Le chef des catholiques allemands, en pleine Chambre prussienne, qualifiait ainsi d'alliés de Gambetta les députés qui suivaient Bismarck.

On eût dit que des perturbations imprévues, presque insolentes, menaçaient l'atmosphère européenne Spuller sentait une impression de cauchemar. « Ah ! ma chère amie, confiait-il à Mme Edmond Adam, combien de fois vous ai-je dit et répété de ne pas applaudir dans les discours de Gambetta ses sorties anticléricales ! Vous le voyez aujourd'hui : l'anticléricalisme le conduisait à Bismarck et Bismarck à lui. L'anticléricalisme, prenez-y garde, il est prussien ![2]

C'en était donc fait de ce « régime clérical » sous lequel l'armée française, au dire de Herbert de Bismarck, n'était pas autre chose que l'armée des soldats du Pape[3], qui, sur un ordre, iraient où les Jésuites les voudraient mener, c'est-à-dire, peut-être, à une croisade contre l'Allemagne *. Henckel de Donnersmarck, bientôt, rêva d'une visite que le chef des Gauches pourrait rendre au chancelier de l'Empire[4] ; il sentait trop l'importance des événements de Paris, il aimait trop, aussi, l'importance de son propre rôle, pour se comporter en informateur passif ; il traitait déjà Gambetta comme une sorte de pouvoir personnel qui pourrait un jour, à l'écart des électeurs et même des députés, conférer avec Bismarck. Il le faisait prévenir, vers la mi-novembre, que Bismarck ne

* Il est intéressant de remarquer que, dès 1872, une brochure signée L. G., imprimée à Mâcon et intitulée : *la Revanche*, brochure « distribuée dans les cénacles démocratiques et les loges maçonniques », combattait l'idée de revanche comme étant « mise en avant » par les militaires de profession et par les « cléricaux », surtout par les Pères Jésuites (Henri Galli, *Gambetta et l'Alsace-Lorraine*, p. 36. Paris, Plon, 1911).

croirait jamais à la sincérité du gouvernement français à l'égard de l'Allemagne, tant que la politique extérieure serait dans des mains cléricales, tant que Gontaut serait ambassadeur à Berlin ; et puis, le 23 décembre 1877, il écrivait triomphalement à Bismarck qu'il avait reçu de Gambetta, « par une occasion sûre », certaines communications, et que le nouveau gouvernement de la France, en choisissant un protestant pour le ministère des affaires étrangères et en remplaçant Gontaut à Berlin, montrait à l'Allemagne son désir d'entrer en bons rapports[1]. Gontaut démissionnait, en effet, à la veille d'être rappelé[2] : Bismarck l'accusait, avec ténacité, d'avoir donné son aide aux influences de cour qui visaient à ralentir la persécution religieuse et d'avoir, avec l'appui des ultramontains, accrédité l'idée que l'Allemagne souhaitait la guerre[3]. Bismarck, depuis deux ans, voulait qu'on le débarrassât de ce « contre-ministère » que formaient, d'après lui, l'Impératrice et Gontaut[4] ; il était enfin satisfait ! Henckel concluait, dans sa lettre à Bismarck, que Gambetta apporterait, dans « leur extension la plus large, l'empressement et le concours de la France pour une politique commune de l'Allemagne et de la France contre Rome ».

Il insistait du reste auprès de Gambetta : comme celui-ci souhaitait de l'Allemagne, par son obligeante entremise, un témoignage de sympathie à l'occasion de l'Exposition de 1878, Henckel répondait : « Il ne m'appartient pas de décider ; mais en tout cas une attitude résolue contre Rome serait le plus sûr moyen d'arriver à un rapprochement ultérieur[3] » ; et, pour « rétablir la confiance entre les deux pays sur la base d'une politique commune contre la Papauté »[4], Henckel jugeait presque nécessaire que Gambetta s'en fût

causer avec Bismarck. Déjà, de son côté, Gambetta expliquait à Mme Edmond Adam : « Le *Culturkampf* a changé le principe des luttes anticléricales; il en a fait une question de politique européenne[1] ». Sur les lèvres de Gambetta, de celui-là même qui devait bientôt s'honorer en déclarant que l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation, semblaient ainsi voltiger, en une fugitive minute, des propos singulièrement pareils à ceux que tenait Bismarck, depuis quatre années, sur le caractère international du *Culturkampf*.

Si l'idée même d'une action commune de l'Allemagne et de la France contre Rome avait, en 1877, la saveur d'une nouveauté, très peu de mois suffiraient, cependant, pour qu'elle eût la saveur d'un archaïsme. Le futur cardinal Vannutelli, causant à Bruxelles, en 1876, avec son collègue le baron Baude, lui avait dit : « Si la France se laissait entraîner à l'imitation de la politique religieuse appliquée depuis cinq ans en Allemagne, on verrait M. de Bismarck en profiter, avec son habileté ordinaire, pour accélérer son évolution, se dégager des embarras que votre pays commettrait l'erreur d'assumer à sa place, et rechercher, à des conditions rendues plus accessibles pour lui par l'état de la France, une réconciliation avec le Saint-Siège[2] ». Il advint en Allemagne, après 1877, ce qu'avait ainsi prévu Mgr Vannutelli, ce que pronostiquaient, dès 1875, le prince de Hohenlohe et Blowitz lorsqu'ils pressentaient qu'il y aurait coïncidence entre l'apaisement du *Culturkampf* germanique et l'explosion des luttes religieuses en France[3].

En janvier 1878, Victor-Emmanuel mourait; le futur Frédéric III, qui s'en allait à Rome pour lui rendre les derniers devoirs, résistait aux instances de l'impératrice Augusta qui eût souhaité qu'il allât

voir le Pape; il se privait, par convenance, de visiter Saint-Pierre et les musées du Vatican, et chargeait le cardinal de Hohenlohe d'exprimer à Pie IX le regret qu'il éprouvait de le savoir souffrant[1] : l'Allemagne continuait, officiellement, de ne plus connaître Pie IX. Mais un mois plus tard Pie IX mourait; l'Allemagne allait recommencer de connaître la Papauté; et tandis que la presse bismarckienne célébrait en France Floquet et M. Lockroy, comme des héros du *Culturkampf*[2], l'imagination de Bismarck, revenant au rêve que depuis plusieurs années elle avait abandonné, recommençait d'aspirer à causer avec Rome, par-dessus les évêques, par-dessus le Centre. Se passer du Centre pour faire la paix, ne serait-ce pas encore avoir vaincu le Centre? Bismarck palliera sa défaite par cette illusion de victoire ; Léon XIII sera le véritable vainqueur.

XIII

Les luttes avec Pie IX avaient été pour Bismarck une école ; il avait appris, à cette école même, à connaître l'Église. Le *Culturkampf* était devenu pour lui, suivant l'expression de M. Klein-Hattingen, « une question de haine, et pour abattre l'adversaire tout moyen lui était bon[3] »; mais ses moyens avaient échoué ; et face à face avec cette haine où il entrait beaucoup de dépit, Pie IX était resté debout. En se heurtant à ce faible vieillard, à cette tête découronnée, Bismarck avait reconnu que cette puissance spirituelle, à laquelle il prêtait des airs d'insurgée parce qu'elle avait refusé de se confondre avec l'État,

n'était pas décidément une puissance du même ordre que celles avec lesquelles il avait coutume de se mesurer ; même frappée, elle gardait encore je ne sais quoi d'invincible ; même incarcérée, elle gardait encore quelque chose d'inviolable ; elle articulait des refus d'obéissance qui démentaient les erreurs bismarckiennes sur la valeur de la loi ; elle commettait et ordonnait des récidives qui déroutaient les illusions bismarckiennes sur la vertu de la force.

Voyageant à Rome en 1876, le vieux maréchal de Moltke écrivait avec quelque tristesse : « La Papauté a pour elle les femmes de tous les pays catholiques, et quelquefois même celles des pays protestants. Le sentiment, l'imagination, la faiblesse d'esprit, ce sont là de bien puissants auxiliaires. Nulle force extérieure n'est capable de détruire la Papauté ; elle a déjà surmonté des crises plus terribles que celle-ci[1] ». Moltke, pour la première fois dans sa vie, désespérait que l'Allemagne fût victorieuse ; mais pourquoi la victoire se refusait-elle ainsi à l'Allemagne ? C'est ce qu'il ne comprenait pas encore. Dédaigneux non moins qu'amer, on eût dit, à l'entendre, que l'Allemagne de Bismarck et de Moltke était battue par les femmes. Ce croyant de la force cherchait pour les déconvenues de la force une explication, et l'explication se dérobait. Il fallait que le fier « germanisme » reconnût et acceptât comme un fait l'existence d'un pouvoir spirituel, susceptible d'édifier, dans la conscience de chaque citoyen catholique, des retranchements imprévus, derrière lesquels elle déjouait Bismarck.

Pie IX, naguère souverain d'un Etat, n'était plus que le propriétaire d'une enclave ; mais par le fait même de ses malheurs politiques, il était devenu absolument intangible pour les vengeances terrestres, et

cette inaccessibilité même du Pontife, bravant en Bismarck l'homme fort et le héraut des droits de la force, devenait comme le symbole d'une autre inaccessibilité, celle du monde des âmes ; elle parachevait encore, dans ce personnage historique qu'est le Pape, les traits singuliers et grandioses qui font de lui, si l'on ose ainsi dire, un homme représentatif par excellence, l'homme représentatif d'un certain monde moral existant hors de portée de l'État, au delà et au-dessus de l'État, monde moral où s'évade et s'épanouit l'autonomie des consciences fières et où les pénalités frappant les corps n'ont aucune répercussion consentie ni durable. La force matérielle, triomphante et grisée, oublie aisément l'existence de cet autre univers, dans lequel voisinent, jusqu'à s'y confondre, le for intime de l'homme et la volonté de Dieu : volontiers ne reconnaîtrait-elle comme réel que ce qu'elle peut toucher, culbuter et broyer.

Cette même revue : les *Grenzboten*, qui sonnait autrefois les fanfares du *Culturkampf*, publiait il y a quelque temps les *Mémoires* d'un ancien ministre prussien de l'instruction publique, Bosse. Il y parlait du chancelier. « Bismarck et Falk, expliquait-il, avaient tenu trop peu de compte de l'immense puissance que possède l'Église catholique sur les cœurs des hommes ; et vis-à-vis de ces impondérables, ils avaient attribué à l'omnipotence brutale de l'État une supériorité victorieuse, qu'il n'avait pas et ne pouvait pas avoir. Les forces profondes, réelles, religieuses, qui agissent dans le cœur humain, furent mésestimées et mises de côté, avec un aveuglement qui aujourd'hui même, pour un politicien libéral, paraît à peine compréhensible[1] ».

On ne saurait mieux dire. Il était réservé au Pape,

ce roi déchu, de décontenancer Bismarck, Moltke et Roon, ces trois familiers de la victoire. Bismarck apprit, au jour le jour du *Culturkampf*, que sa propre puissance, quelque tremblement qu'elle imprimât à l'Europe, s'émoussait contre certaines bornes; qu'elle n'avait pas de prise sur les mystérieuses décisions des consciences, non moins importantes dans la destinée des peuples que la décision des armes; et que Pie IX, qui les dictait, était en quelque façon plus fort que lui.

C'est dans son contact hostile avec l'Église de l'Infaillibilisme, avec l'Église qu'il disait serve, que s'étaient révélées à ce fils de la Réforme, confesseur, à certaines heures, de l' « évangélisme » prussien, deux forces mystérieusement vivaces et qu'il ignorait jusque-là : la souveraineté spirituelle, toute-puissante sous les dehors de la faiblesse, et la liberté de l'homme intérieur, s'affirmant avec éclat par l'obéissance volontaire à cette débile souveraineté.

NOTES

AVIS SUR LES ABRÉVIATIONS

Archiv = *Archiv für katholisches Kirchenrecht* (dirigé au temps du *Culturkampf* par VERING et aujourd'hui par Mgr HEINER).

BETTELHEIM = *Biographisches Jahrbuch*, publié par BETTELHEIM (Berlin, Reimer) depuis 1896.

BISMARCK, *Reden* = BISMARCK, *Politische Reden*, éd. Horst Kohl, 14 vol. (Stuttgart, Cotta, 1894-1905).

BRÜCK = BRÜCK, *Geschichte der katholischen Kirche in Deutschland, Vierter Band, I und II Abteilung* (Münster, Aschendorff, 1907 et 1908).

Chambre des Seigneurs = *Stenographische Berichte über die Verhandlungen des Herrenhauses.*

GOYAU = GOYAU, *L'Allemagne religieuse, le catholicisme, 1800-1870*, 4 vol. (Paris, Perrin, 1905-1909).

JANISZEWSKI = JANISZEWSKI, *Histoire de la persécution de l'Église catholique en Prusse* (*1870-1876*), trad. franç. (Bruxelles, Goemaere, 1879).

Landtag = *Stenographische Berichte über die Verhandlungen des Abgeordnetenhauses des preussischen Landtages.* (Quand nous indiquons simplement : *Landtag*, c'est de la Chambre des députés du Landtag (*Abgeordnetenhaus*), qu'il s'agit; et, pour alléger l'annotation, nous ne renvoyons pas à la pagination précise de ces *Berichte* lorsque le texte donne la date exacte où les discours furent prononcés.)

Protocole = *Protocole der Fuldaer-Versammlungen, als Manuskript gedruckt* (non mis dans le commerce).

ROLFUS = *Kirchengeschichtliches in chronologischer Reihenfolge von der Zeit des vaticanischen Concils bis auf unsere Tage* 3 vol. (ouvrage commencé par ROLFUS, continué par SICKINGER Mayence, Kupferberg, 1877-1882).

SCHULTHESS = *Europaeischer Geschichtskalender* (fondé par SCHULTHESS, annuellement publié chez Beck, à Munich).

SIEGFRIED = *Actenstücke betreffend den preussischen Culturkampf, nebst einer geschichtlichen Einleitung*, publié par NICOLAUS SIEGFRIED (Fribourg, Herder, 1882).

SPECHT et SCHWABE = SPECHT und SCHWABE, *Die Reichstagswahlen von 1867 bis 1903*, 2e édlt. (Berlin, Heymann, 1904), et *Nachtrag*. (Berlin, Heymann, 1908).

NOTES DU CHAPITRE VII

Page 1. — **1.** PASTOR, *Reichenspèrger*, II, pp. 97-99 et 107. Cf. II, p. 118, un dîner de Reichensperger chez Nathusius, en février 1874.

Page 2. — **1.** HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 94; trad. franç , II, p. 234. — **2.** HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 95 ; trad. franç., II, p. 235. — **3.** PFÜLF, *Mallinckrodt*, p. 422.

Page 3. — **1.** Voir GOYAU, IV, pp. 380-381. — **2.** Voir ci-dessus, t. 1, p. 395.

Page 5. — **1.** *Protocole*, p. 76.

Page 6. — **1.** PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 183. — **2.** DITSCHEID, *Bischof Eberhard*, p. 3. — **3.** PIE IX, *Discours*, trad. Pasquale di Franciscis, II, p. 250. — **4.** *Protocole*, pp. 76-77.

Page 7. — **1.** *Protocole*, p. IX.

Page 8. — **1.** DITSCHEID, *op. cit.*, p. 5. — **2.** PFÜLF, *Ketteler*, III, pp. 184-190. — **3.** *Protocole*, p. XIX.

Page 9. — **1.** *Protocole*, pp. 80-82.

Page 10. — **1.** Texte de la lettre des évêques dans SIEGFRIED, pp. 174-177. — **2.** Texte dans SIEGFRIED, pp. 188-189. — 3. *Archiv*, 1873, II, pp. 140-141. — **4.** *Non possumus* (Amberg, Habbel, 1874), et *Die preussischen und oesterreichischen Maigesetze in Bezug auf Glauben und Gewissen. Gegen Bischofs-Absetzer* (Amberg, Habbel, 1875). Sur le Jésuite Gerhard Schneemann (1829-1884), voir FAEH, *Stimmen aus Maria Laach*, XXX, 1886, pp. 167-189.

Page 11. — **1.** MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 351. — **2.** SCHOLZ, *Bismarck-Album*, p. 76. — **3.** FALK, *Reden*, p. 161 (discours du 22 novembre 1877). — **4.** *Protocole*, p. 82.

Page 12. — **1**. *Protocole*, pp. 84-85 (Antonelli à Melchers, 2 juin 1873).

Page 13 — **1**. *Protocole*, p. 85 et suiv. PFÜLF, *Ketteler*, III, pp. 188-189. Cf. dans HOENSBROECK, *14 Jahre Jesuit*, I, p. 291, la réponse que prête Hoensbroech au cardinal Franzelin sur les dispositions intérieures requises pour le serment. — **2**. *Landtag*, 10 décembre 1873. KETTELER, *Die Anschauungen des Cultusministers Herrn Dr. Falk*, p. 16 (Mayence, Kirchheim, 1874).

Page 14. — **1**. POSCHINGER, *Bismarck und Bundesrat*, II, pp. 362-371. *Archiv*, 1873, II, pp. 259-304.

Page 15. — **1**. Froté à la direction de la justice à Berne, 27 août 1872 (cité dans FRANZ HUBER, *Drei Briefe an S. Durchlaucht den Fürsten von Bismarck über die politische und sociale Gefaehrlichkeit der ultramontanen Propaganda*, pp. 9-10. Leipzig, Krüger, 1874). WOESTE, *Histoire du Culturkampf en Suisse*, p. XII (Bruxelles, Vandenbroeck, 1887). — **2**. PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 47.

Page 16. — **1**. Sur l'œuvre de Kolping (1818-1865), voir GOYAU, III, pp. 105-116.

Page 17. — **1**. On trouvera, dans le *Katholik* des années 1901, 1902 et 1903, une longue série d'articles sur les usages pieux dans le diocèse d'Augsbourg ; voir aussi, sur la piété badoise, des pages très intéressantes dans ELARD HUGO MEYER, *Badisches Volksleben im neunzehnten Jahrhundert*, pp. 521-538 (Strasbourg, Trübner, 1900).

Page 18. — **1**. Dans le diocèse de Cologne, de janvier à mai 1872, les Jésuites donnèrent encore six missions ; la mission prêchée en juin à Niederntudorf, dans le diocèse de Paderborn, fut la dernière. Voir DUHR, *Aktenstücke zur Geschichte der Jesuiten-Missionen in Deutschland, 1848-1872*, pp. 417-420. Sur les dernières missions de Franciscains, voir AUTBERT GROETEKEN, *Die Volksmissionen der norddeutschen Franziskaner vor dem Kulturkampf (1849-1872)*, pp. 22-23 et 102-110 (Münster, Alphonsus Buchhandlung, 1910). — **2**. *Mgr Miégislas Halka, comte Ledochowski*, pp. 128-130. — **3**. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 135. — **4**. MENZEL, *Geschichte der neuesten Jesuitenumtriebe*, p. 13.

Page 19. — **1**. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II. pp. 25-26. — **2**. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 67 ; cf. SCHULTE, *Die neueren katholischen Orden und Kongregationen besonders in Deutschland* (collection des *Zeit-und-Streitfragen*, Berlin, Habbel, 1872).

Page 20. — **1**. *Verhandlungen der 21 ter Generalversammlung der Katholischen Vereine Deutschlands zu Mainz*, p. 106. — **2**. Les *Katholische Erziehungsvereine*, fondés à Munich par l'instituteur

Louis Auer, devaient servir de modèles (May, *Geschichte der Generalversammlungen der Katholiken Deutschlands*, pp. 207-208 (Cologne, Bachem, 1905). — **3**. Sur les *Christlich Sociale Blaetter*, voir Rudolf Meyer, *Der Emancipationskampf des Vierten Standes*, I, pp. 364-366 (Berlin, Schindler, 1875). — **4**. Sur l'instituteur Breuer, voir Goyau, III, p. 107. — **5**. La statistique de ces associations fut dressée en 1871 par le chanoine Marx, de Trèves, dans sa brochure : *Generalstatistik der Katholischen Vereine Deutschlands* (Trèves, Lintz, 1871).

Page 21. — **1**. Voir Goyau, *Ketteler* (Paris, Bloud, 1908). — **2**. Laveleye, *Le Socialisme contemporain*, 7e éd., pp. 149-153 (Paris, Alcan, 1892). Wenzel, *Arbeiterschutz und Centrum mit Berücksichtigung der übrigen Parteien*, pp. 27-29 (Berlin, Germania, 1893.) — **3**. *Verhandlungen*, p. 64. — **4**. Rudolf Meyer, *op. cit.*, I, p. 355. — **5**. *Verhandlungen*, p. 285. — **6**. *Verhandlungen*, p. 201. — **7**. *Verhandlungen*, p. 19.

Page 22. — **1**. *Verhandlungen*, p. 28. — **2**. Sur le P. Adolphe de Doss (1825-1886), qui fut supérieur des maisons de Jésuites de Bonn et Mayence, et, pendant dix-huit ans, directeur d'une congrégation de jeunes gens, voir Pfülf, *Erinnerungen an P. Adolf v. Doss, S. J., einen Freund der Jugend* (Fribourg, Herder, 1888). Son livre : *la Perle des vertus, conseils à la jeunesse chrétienne*, a été traduit en français par l'abbé B. (La Chapelle-Montligeon, imprimerie de Notre-Dame-de-Montligeon, 1900), et ses *Pensées et Conseils aux jeunes gens instruits et à tous ceux qui s'occupent de leur direction spirituelle*, par l'abbé Schoofs (Paris, Palmé, 1882). — **3**. Discours de Grimm (*Verhandlungen*, p. 158). — **4**. Voir Blondel, *Études sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire*, pp. 236-238.

Page 23. — **1**. *Verhandlungen*, p. 194. — **2**. May, *op. cit.*, p. 219. — **3**. Fabri, *Staat und Kirche*, p. 86, note. — **4**. Milhaud, *La Démocratie socialiste allemande*, pp. 38-42 (Paris, Alcan, 1903). — **5**. Pastor, *Reichensperger*, II, p. 105 (2 avril 1873).

Page 24. — **1**. Pastor, *Reichensperger*, II, p. 107 (29 mai 1873). — **2**. Ketteler, *Liberalismus, Socialismus und Christentum* (Mayence, Kirchheim, 1871). Ketteler, *Le Culturkampf ou la Lutte religieuse en Allemagne*, trad. franç., pp. 10-17 (Paris, Haton, 1875). — **3**. *Stimmen aus Maria Laach*, I, II et III (1871 et 1872). Le P. Théodore Meyer (né en 1821), est l'auteur des *Institutiones juris naturalis* (2e édit., Fribourg, Herder, 1906). — **4**. Ketteler, *Die Katholiken im Deutschen Reiche. Entwurf zu einem politischen Programm* (Mayence, Kirchheim, 1873). Cf. Goyau, *Ketteler*, pp. 238-254.

Page 25. — **1**. Pfülf, *Ketteler*, III, p. 260. — **2**. Haegele, *Alban Stolz*, 3e éd., p. 241 (Fribourg, Herder, 1889). — **3**. Alphons Thun, *Die Industrie am Niederrhein und ihre Arbeiter. Er*

ter Teil: die linksrheinische Textilindustrie, pp. 197-198 (Leipzig, Duncker, 1879).

Page 26. — 1. Le chanoine Künzer, de Breslau, adversaire de la formation du Centre catholique, évoquait précisément, comme une sorte d'épouvantail, la formation possible d'un Centre protestant (GOETZ, *Das Centrum eine konfessionelle Partei*, pp. 103-104). — 2. PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 112, n. 1.

Page 27. — 1. *Bismarck-Jahrbuch*, VI, pp. 209-212 (mémoire du 29 janvier 1872). — 2. RUDOLF MEYER, *Hundert Jahre conservativer Politik und Literatur*, I, p. 271 (Vienne, Austria, 1895).

Page 28. — 1. *Die Sünden des Liberalismus*, p. 42. La décision prise en 1867 par l'assemblée épiscopale de Fulda en vue d'une organisation diocésaine de la presse n'entra jamais en vigueur, sauf quelques ébauches en Bavière (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 146-148).

Page 31. — 1. RUST, *Reichskanzler Hohenlohe*, pp. 642-651. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, I, p. 383. Sur Victor de Hohenlohe, duc de Ratibor (1818-1893), voir RUST, *op. cit.*, pp. 609-836. Sur le comte Stillfried-Alkantara (1804-1882), grand maître des cérémonies à la cour, voir GRUENHAGEN, *Allgemeine deutsche Biographie*, XXXVI, pp. 246-247. Sur le comte Renard (1829-1874), sur les deux comtes Oppersdorff (1832-1877 et 1800-1889), voir SPECHT et SCHWABE, pp. 543 et 533. — 2. *Kaiser Wilhelms des Grossen Briefe, Reden, und Schriften*, éd. Berner, II, pp. 291-292.

Page 32. — 1. Voir, en ce qui concerne Bonn, une lettre du bourgmestre Kaufmann (1821-1898) à Karl Müller (13 avril 1873) : « Reusch me fait peine ; visiblement, il est abattu. Langen s'étale au soleil dans la sympathie publique des protestants. Knoodt est moins en avant que naguère : il est contrarié que les choses n'aillent pas en progrès ». (KAUFMANN, *Leopold Kaufmann Oberbürgermeister von Bonn*, p. 168, Cologne, Bachem, 1903). — 2. DE PRESSENSÉ, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1873, p. 15.

Page 33. — 1. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, pp. 101-102 ; trad. franç., II, pp. 242-243. — 2. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, III, p. 137. — 3. Dépêches Gontaut-Biron, 19 juillet et 3 août 1872. — 4. Sur la pression exercée, voir RUST, *op. cit.*, p. 652, et JANISZEWSKI, p. 250. — 5. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 103; trad. franç., II, p. 244. — 6. RUST, *op. cit.*, p. 653. — 7. RUST, *op. cit.*, p. 654. — 8. Sur ce schisme, qui dura jusqu'en 1891, voir RUST, *op. cit.*, pp. 666-678.

Page 34. — 1. RUST, *op. cit.*, p. 656-666. — 2. RUST, *op. cit.*, p. 654. — 3. Baumstark à Bismarck (cité dans *Bismarck nach dem Kriege*, p. 21). Cf. GOETZ, *Das Centrum eine konfessio-*

nelle Partei, p. 61, n. 5, et p. 83; et Baumstark, *Plus ultra*, pp. 79 et 104 : « Il ne pouvait pas arriver de plus grand malheur que la formation du Centre ».

Page 35. — **1.** Lukianos Dendrosthenes, *Fegfeuergespraeche, neue Folge*, préface (Fribourg, Herder, 1876). Baumstark, *Plus ultra*, pp. 163-166. — **2.** Baumstark, *Plus ultra*, p. 104. — **3.** Baumstark, *Plus ultra*, pp. 94-95. Joerg le laissait écrire sur les événements, dans les *Historisch Politische Blaetter*, des « Gloses », qui n'engageaient que Baumstark.

Page 37. — **1.** Bismarck, *Reden*, V, pp. 410-411. — **2.** Texte dans Siegfried, pp. 195-197. Wiese, *Lebenserinnerungen und Amtserfahrungen*, II, p. 17. Rolfus, II, pp. 292-293.

Page 38. — **1.** *Archiv*, 1873, II, pp. 141-156. Siegfried, pp. 189-191. Rolfus, II, pp. 273-276. Ditscheid, *Bischof Eberhard*, p. 28 et suiv. Stamm, *Urkundensammlung zur Biographie des Dr Conrad Martin*, pp. 144-165 (Paderborn, Junfermann, 1892). — **2.** *Archiv*, 1873, II, pp. 148-149. Siegfried, pp. 191-193. — **3.** Ditscheid, *Bischof Eberhard*, pp. 30-31 et 39-40. — **4.** Schulthess, 1873, p. 167. Voir les impressions de caserne du séminariste anonyme intitulées : *Der Schwarze Rekrut. Wahre Erzaehlung, von X. Y. Erlebnisse eines Priesters in der Untersuchungshaft, auf der Festung und in der Kaserne* (Dülken, Kugelmeier). — **5.** *Mgr Miégislas Halka, comte Ledochowski*, pp. 235-238. — **6.** Schulthess, 1873, p. 212. — **7.** Janiszewski, pp. 296-298.

Page 39. — **1.** Schulthess, 1873, p. 158. — **2.** *Archiv*, 1873, II, pp. 158-159. Rolfus, II, p. 257. — **3.** *Archiv*, 1873, II, p. 159. — **4.** Lettre de Rauscher à Melchers, 29 juin 1873 (communiquée par Mgr Gratzmann) ; cf. lettre publique de Rauscher à Melchers (3 juin 1873), dans l'*Archiv*, 1873, II, pp. 412-421, et Wolfsgruber, *Joseph Othmar Cardinal Rauscher Fürsterzbischof von Wien*, pp. 464-465 (Fribourg, Herder, 1888). — **5.** Stamm, *Urkundensammlung*, pp. 255-274.

Page 40. — **1** *Archiv*, 1873, II, pp. 157-158. Ludwigs, *Kardinal Erzbischof Dr. Paulus Melchers*, pp. 26-27.

Page 41. — **1.** Exemple du diocèse de Culm (Schulthess, 1874, p. 169).

Page 43. — **1.** Voir dans Schulthess, 1873, pp. 201-202, l'article effrayé de la *Gazette de Cologne* (30 septembre 1873).

Page 44. — **1.** Incident relatif à la cure de Filehne (*Mgr Ledochowski*, p. 247-253). — **2.** Incident relatif à la cure de Dipperz (Komp, *Christoph Florent Koett*, dans *Deutschlands Episcopat in Lebensbildern*, II, p. 88-90). Koett (1801-1873) devait mourir peu de semaines après. — **3.** Schulthess, p. 77 (19 février 1873). — **4.** Incidents de Chludowo, de Buk (Rolfus, II,

p. 302). — 5. SIEGFRIED, p. 202 (circulaires ministérielles du 19 septembre et du 13 octobre 1873). ROLFUS, II, p. 307. Protestation de Ledochowski (6 novembre 1873) dans SIEGFRIED, p. 203.

Page 45. — 1. ROLFUS, II, p. 309. — 2. TAUBE, *Graf Keyserling*, II, p. 39. — 3. MAY, *Geschichte der Generalversammlungen der Katholiken Deutschlands*, p. 220. — 4. MAJUNKE, *Geschichte der Culturkampfes*, p. 356, donne la longue liste des réunions de catholiques allemands prohibées dans deux provinces prussiennes. — 5. E.-L. v. GERLACH, *Aufzeichnungen*, II, p. 372 ; comparer, dès 1872, même impression chez Savigny (lettre de Gerlach, 4 juillet 1872, dans *Deutsche Revue*, juin 1911, p. 311.

Page 46. — 1. *Mgr Ledochowski*, pp. 256-270. — 2. *Mgr Ledochowski*, p. 269. — 3. TREITSCHKE, *Zehn Jahre deutscher Kaempfe*, II, p. 93. — 4. SIEGFRIED, pp. 197-198 ; traduction dans JANISZEWSKI, *op. cit.*, p. 255.

Page 47. — 1. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, pp. 104-105; trad. franç., II, p. 246. — 2. HORST KOHL, *Bismarck-Regesten*, II, pp. 78-79.

Page 48. — 1. SIEGFRIED, pp. 198-199 ; trad. franç. dans JANIZSEWSKI, pp. 256-258.

Page 49. — 1. Sur l'élection et la consécration de Reinkens, voir REINKENS, *Reinkens*, pp. 141-149. — 2. SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, p. 390 (acte du 29 juin 1873, par lequel Reinkens et Schulte demandaient la reconnaissance de l'évêque vieux-catholique). — 3. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, I, p. 261. — 4. PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 113.

Page 50. — 1. SIEGFRIED, p. 200. — 2. SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, pp. 399-405. — 3. REINKENS, *Reinkens*, p. 150. NIPPOLD, *Aus dem Leben der beiden ersten deutschen Kaiser und ihrer Frauen*, p. 364. — 4. Cité dans KAUFMANN, *Leopold Kaufmann, Oberbürgermeister v. Bonn*, p. 165. En 1887, le baron de Hammerstein s'arma de cet article pour prouver, à la tribune, de quel esprit antichrétien s'était inspiré le *Culturkampf*.

Page 51. — 1. ROLFUS, II, p. 269. — 2. GOETZ, *Reusch*, pp. 68-73. — 3. *Archiv*, 1873, II, pp. 329-336.

Page 52. — 1. SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, pp. 403-404. 2. ROLFUS, II, pp. 312-314. — 3. REINKENS, *Reinkens*, p. 151.

Page 53. — 1. ROLFUS, II, p. 345. — 2. Voir sur cette prétention, JACOBS, *Revue générale*, 1875, II, p. 427 et suiv. — 3. PIE IX, encyclique du 21 novembre 1873 (*Archiv*, 1874, I, p. 186). REINKENS, *Reinkens*, pp. 152-154. — 4. Sur cet épisode, WACKER, *Friede zwischen Berlin und Rom*? (Fribourg, Herder, 1879), donne de nombreux documents. — 5. *Nationalzeitung*, cité dans WACKER, *op. cit.*, p. 13.

Page 54 — 1. WACKER, *op. cit.*, p. 16. — 2. WACKER, *op. cit.*,

p. 17. — 3. *Correspondance de Genève*, 27 octobre 1873. — 4. *Freimaurer Zeitung*, 1er novembre 1873 (cité dans la *Correspondance de Genève*, 27 novembre 1873). — 5. WACKER, *op. cit.*, p. 12.

Page 55. — 1. WACKER, *op. cit.*, p. 16.

Page 56. — 1. Cité dans SCHULTHESS, 1873, p. 206. — 2. Cité dans la *Correspondance de Genève*, 17 octobre 1873. — 3. SCHULTHESS, 1873, p. 197 (14 septembre 1873). — 4. SCHULTHESS, 1873, p. 183. ROLFUS, II, pp. 299-301 (conférence des 27-28 août 1873). — 5. SIEGFRIED, p. 207.

Page 57. — 1. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 105; trad. franç., II, p. 248. — 2. ROLFUS, II, p. 320.

Page 58. — 1. *Grenzboten*, 1873, III, pp. 74-77 et IV, pp. 369-371. La *Gazette de Cologne* du 5 avril, dans un article évidemment officieux, poussait le cri d'alarme contre l'existence en Europe d'une « Ligue catholique internationale » (MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 424). — 2. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 103; trad. franç., II, p. 246. — 3. Dépêche Gontaut-Biron, 24 avril 1873.

Page 59. — 1. Sur Conrad de Schloezer (1822-1894), voir PAUL CURTIUS, *Allgemeine deutsche Biographie*, LIV, pp. 47-54 et DE CESARE, *Nuova Antologia*, 1er juillet 1894, pp. 22-41. — 2. Dépêche Rémusat à Gontaut-Biron, 29 avril 1873. Du 16 au 28 avril, et puis le 21 mai, Arnim, après audience de Thiers, adressait à Berlin quatre rapports successifs sur le conclave, qui ne furent pas lus au procès d'Arnim (DONIOL, *op. cit.*, p. 389).

Page 61. — 1. BISMARCK, *Reden*, VI, pp. 69-73. Cf. *Correspondance de Genève*, 19 juillet 1873 : « Bismarck ne veut pas une rupture complète; comme il dit, *il réserve un fil*, par le moyen duquel il se flatte de tout ressaisir, car il prévoit des obstacles à ses prétendues lois ecclésiastiques. En prévision de ces écueils, il a son fil : les relations diplomatiques avec le futur Pape. Voilà sur quoi il compte pour se tirer d'embarras ». — 2. Papiers de Gontaut-Biron. — 3. *Procès d'Arnim*, trad. Figurey et Corbier, p. 82. — 4. *Souvenirs de Gontaut-Biron*, éd. Dreux, pp. 393 et 407. — 5. *Souvenirs de Gontaut-Biron*, p. 384.

Page 62. — 1. *Postzeitung*, 5 juin 1873 (cité dans la dépêche Lefebvre de Béhaine, 11 juin 1873). — 2. Dépêche de Saint-Vallier au duc de Broglie, 5 septembre 1873, dans DONIOL, *op. cit.*, pp. 414-415. — 3. Les archiprêtrés de Château-Salins et de Sarrebourg, appartenant aux territoires annexés, relevaient encore du diocèse de Nancy. Dans son mandement sur le couronnement de Notre-Dame de Sion, 26 juillet 1873, publié dans ses *Œuvres pastorales*, I, pp. 299-320 (Nancy, libr. Notre-Dame, 1882), l'évêque Foulon disait : « Prions pour la patrie afin qu'elle s'assure d'abord par sa foi les revendications qu'elle désire, afin que les cruelles séparations que lui a imposées la guerre

ne soient pas sans espoir et que, des sommets de Sion, l'horizon ne soit pas à jamais borné par une frontière ». Cf. AUGUIN, *L'Épiscopat de Mgr Foulon à Nancy, 1867-1882*, p. 14 (Nancy, Société nancéienne de propagande, 1882). — **4.** ARNIM, *Pro Nihilo*, trad. franç., pp. 117-122. *Procès d'Arnim*, pp. 106-111. — **5.** HANOTAUX. *Histoire de la France contemporaine*, II, p. 385 (Paris, Combet, 1904). — **6.** Dépêche de Gontaut-Biron à Broglie, 1[er] novembre 1873. — **7.** Cité dans la *Correspondance de Genève*, 7 mars 1873.

Page 63. — **1.** Allocution consistoriale du 25 juillet (*Archiv.* 1873, II, pp. 257-258). — **2.** Sur l'importance politique de la mission Keudell, voir la *Correspondance de Genève* des 12 et 13 juin 1873. — **3.** CASTELLI, *Carteggio*, II, pp. 561-562 (lettre de Minghetti à Castelli, Livourne, 25 août 1873). CHIALA, *Dal 1858 al 1892*, I, pp. 155-157. — **4.** Sur la portée du voyage, voir HANOTAUX, *op. cit.*, II, pp 381-384.

Page 64. — **1.** SCHULTHESS, 1873, pp. 255-256. — **2.** SYBEL, *Die Begründung des deutschen Reiches*, VII, pp. 406-407 (Munich, Oldenbourg, 1895). Le jour même où Victor-Emmanuel entrait à Berlin, une manifestation populaire avait lieu à Rome devant la légation de Prusse (*Correspondance de Genève*, 29 septembre 1873). — **3.** BISMARCK, *Gedanken und Erinnerungen*, II, p. 137-138; trad. Jaeglé, II, p. 163-164. Bismarck, finalement, accepta comme présent un vase d'albâtre.

Page 65. — **1.** Castelli à Dina, 14 octobre 1873 (CASTELLI, *Carteggio*, II, p. 569).

Page 66. — **1.** SHAKESPEARE, *Henri VI*, deuxième partie, IV, 2, trad. Montégut, V, p. 334. (Paris, Hachette, 1869). — **2.** DOCZI, *Neue Freie Presse*, 25 novembre et 23 décembre 1906.

Page 67. — **1.** Dépêche de Debains, chargé d'affaires à Berlin, au duc de Broglie, 12 octobre 1873. — **2.** HÜSGEN, *Windthorst*, p. 223. — **3.** SCHULTHESS, 1873, pp. 200 et 209. — **4.** HAULLEVILLE, *Revue générale* (de Bruxelles), 1873, II, pp. 568-570. Il n'y avait dans le nouveau *Landtag* que six vieux conservateurs et vingt-quatre nouveaux conservateurs (STILLICH, I, p. 230).

Page 68. — **1.** Cité dans *Vor den Wahlen*, p. 99.

Page 69. — **1.** Sur la correspondance entre Hübler et Schulte, voir SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, I, pp. 429-439. — **2.** Sur la conférence de Cassel (13 août 1873), voir SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, I, pp. 217-226.

Page 71. — **1.** PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 115. — **2.** HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 106; trad. franç., II, p. 248.

Page 72. — **1.** Voir à ce sujet JANISZEWSKI, pp. 261-263. En fait, les tribunaux différaient d'avis : le tribunal de Rosenberg qualifiait de concubinages des mariages conclus devant un prêtre non reconnu par l'État; celui de Sroda disait le con-

traire. — 2. Taube v. der Issen, *Graf Keyserling*, II, p. 39. — 3. Petersdorff, *Kleist Retzow*, p. 429. — 4. Rolfus, II, p. 296.

Page 73. — 1. Schulthess, 1873, p. 208. — 2. *Bismarck nach dem Kriege*, p. 51. Poschinger, *Bismarck und die Parlamentarier*, II, pp. 192 et 317. Oncken, *Bennigsen*, II, pp. 240-241. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 106; trad. franç., II, pp. 248-249. Cf. discours de Falk au *Landtag*, 17 décembre 1873 : « La puissance du clergé catholique est telle que tout ce que dit le gouvernement de l'État n'est pas cru par la grande masse ; les gens n'ont pas l'intelligence de comprendre l'inexactitude des assertions du clergé, et ils se mettent aveuglément dans une position déplorable. L'État n'a aucun moyen de les en convaincre, si ce n'est en disant clairement : Aucun mariage ne peut être conclu que par un organe de la société civile ». — 3. Allocution de Bismarck à quelques pasteurs souabes (26 juin 1877) (Poschinger, *Die Ansprachen des Fürsten Bismarck*, II, p. 40.

Page 74. — 1. Roon, *Denkwürdigkeiten*, III, pp. 346 et 341. *Roon als Redner*, III, p. 341. — 2. Roon à Blanckenburg, 8 octobre 1873 (Roon, *Denkwürdigkeiten*, III, p. 361-363); Roon à Bismarck, 12 octobre 1873 (Roon, *Denkwürdigkeiten*, III, pp. 363-365). — 3. Petersdorff, *Kleist Retzow*, p. 416. Lettre de Blanckenburg à Roon, avril 1874 (Roon, *Denkwürdigkeiten*, III, p. 406) : lettre discutée dans Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, II, p. 140; trad. Jaeglé, II, p. 166. — 4. *Bismarck Briefe*, éd. Horst Kohl, pp. 481-482 (lettre du 8 novembre 1873).

Page 75. — 1. Bismarck à Roon, 20 novembre 1873 (Roon, *Denkwürdigkeiten*, III, pp. 367-70). La *Germania* paraît avoir su qu'une telle lettre existait, et, dans un entrefilet du 3 janvier 1874, y trouva la preuve que certaines besognes laissaient des blessures profondes dans les âmes qui se croyaient les plus cuirassées contre toutes sortes d'influences morales (Roon, *op. cit.*, III, p. 383). Sur le mécontentement et les protestations de Roon et Blanckenburg contre toute complicité d'indiscrétion, voir Roon, *op. cit.*, III, pp. 383-387. Sur l'effet produit par cette révélation, cf. *Bismarck Gedichte*, pp. 156-157. — 2. *Roon als Redner*, III, p. 341.

Page 76. — 1. Roon, *Denkwürdigkeiten*, III, p. 391 (lettre du 15 février 1874). — 2. Schulthess, 1873, pp. 218-219. — 3. Voir, sur ces premières propositions, Winand Virnich, *Die Fraktion des Centrums in der zwölften Legislaturperiode des preussischen Landtages*. 1873-1876 (Münster, Russell, 1876). Une proposition de Bernards, membre du Centre, pour la suppression de l'impôt sur les calendriers et les journaux, fut acceptée. Cf. Hüsgen, *Windthorst*, pp. 178-183.

Page 77. — 1. E.-L. v. Gerlach, *Aufzeichnungen*, II, p. 375 ; Gerlach voulait que les membres du Centre fussent Haller et

leur reprochait du *constitutionalismus vulgaris*. — 2. H. v. Gerlach, *Die Geschichte des preussischen Wahlrechts*, pp. 205-207 (Berlin, bureaux de la *Hilfe*, 1908). — 3. H. v. Gerlach, *op. cit.*, pp. 88-94, donne les textes essentiels : circulaire de Bismarck aux chefs de légation (24 mars 1866), discours de Bismarck au Parlement de l'Allemagne du Nord (28 mars 1867) et au *Landtag* (28 janvier 1869). Cf. Paul de Roell et Georg Epstein, *Bismarck's Staatsrecht*, pp. 210-211 et 234. (Berlin, Dümmler, 1903).

Page 78. — 1. *Landtag*, 26 novembre 1873. Windthorst, *Ausgewaehlte Reden*, II, pp. 20-38. — 2. *Vor den Wahlen*, p. 60.

Page 79. — 1. Cité par Doumergue, *Revue chrétienne*, 1874, p. 53. — 2. Schulthess, 1873, p. 233. — 3. Siegfried, pp. 208-210. *Mgr Ledochowski*, pp. 293-302.

Page 80. — 1. *Landtag*, 10 décembre 1873. Windthorst, *Ausgewaehlte Reden*, II, pp. 38-51. — 2. *Die Anschauungen des Cultusministers Herrn Dr Falk über die katholische Kirche nach dessen Rede vom 10 December 1873* (Mayence, Kirchheim, 1874). — 3. *Landtag*, 10 décembre 1873. Contre les allégations de Falk sur l'Oldenbourg, voir Bahlkampf, *Archiv*, 1874, I, pp. 428-438.

Page 81. — 1. Wuttke, *Le Fonds des reptiles*, trad. Pommerol, p. 162, n. 1 (Paris, Dreyfous, 1877).

Page 82. — 1. Treitschke, *Zehn Jahre deutscher Kaempfe*, II, p. 86. — 2. On trouvera dans Hüsgen, *Windthorst*, pp. 227-228, le récit de l'incident et la noble protestation de Charles-Rodolphe Friedenthal (1827-1890). — 3. Hüsgen, *Windthorst*, pp. 186-188. Sur la question du mariage civil en Prusse, voir *Archiv*, 1873, I, pp. 148-159 et 317-330. — 4. *Bismarck nach dem Kriege*, p. 71. Sur la ténacité que mettait Falk à vouloir le mariage civil, voir Meyer dans Bettelheim, V, p. 230. — 5. E.-L. v. Gerlach, *Aufzeichnungen*, II, pp. 376-377.

Page 83. — 1. Bismarck, *Reden*, I, p. 155-162. — 2. Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, II, pp. 138-141 ; trad. franç., II, p. 167. — 3. Poschinger, *Die Ansprachen des Fürsten Bismark, 1848-1894*, II, p. 40 (allocution à quelques pasteurs souabes, 26 juin 1877). — 4. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 124-134. Sur les attaques de Bismarck contre Gerlach, voir lettre de Gerlach, 3 janvier 1874 (*Deutsche Revue*, juin 1911, pp. 314-315.)

Page 84. — 1. Poschinger, *Bismarck und die Parlamentarier*, II, p. 192. *Bismarck nach dem Kriege*, p. 51.

Page 85. — 1. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 22 juillet 1873. — 2. *Correspondance de Genève*, 18 novembre 1873. — 3. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 19 février 1873. *Correspondance de Genève*, 18 mars et 5 avril 1873.

Page 86. — 1. Angelikus Eberl, *Geschichte der Bayrischen Kapuziner Ordensprovinz* (*1593-1902*), pp. 624-625 (Fribourg,

Herder, 1902). Lutz demanda à Türk des matériaux pour défendre les Franciscains et chargea Riedel, le futur ministre des finances, alors représentant de la Bavière au Conseil fédéral, de dire à cette assemblée qu'il n'y avait pas lieu d'expulser les Capucins, les Franciscains et les Dames Anglaises. Cf. SCHULTHESS, 1873, p. 212. — 2. SCHULTHESS, 1873, p. 185. ROLFUS, II, p. 299. *Archiv*, 1874, I, pp. 157-170 et 310-317. Sur les vœux du conseil provincial du Palatinat, sur l'ouverture de deux écoles non simultanées à Munich, sur la simultanéité établie à l'école normale de Bamberg, voir SCHULTHESS, 1873, pp. 106-107, 162-163, 194. — 3. ROLFUS, II, p. 253. — 4. SCHULTHESS, 1873, p. 185. — 5. SCHULTHESS, 1873, pp. 78-79, 96, 112, 163-164. — 6. SCHULTHESS, 1874, p. 63.

Page 87. — 1. BAUMGARTEN et JOLLY, *Staatsminister Jolly*, pp. 241-244. MAAS, *op. cit.*, p. 561 et suiv.; LAUER, *op. cit.*, pp. 308-310. — 2. Texte dans *Archiv.*, 1874, I, pp. 377-380. *Bismarck-Jahrbuch*, IV (1897), pp. 116-117. Sur Edwin de Manteuffel (1809-1885), voir KECK, *Das Leben des General Feldmarschalls Edwin v. Manteuffel* (Bielefeld, Velhagen, 1890).

Page 88. — 1. FREPPEL, *Œuvres*, IV, pp. 297-299 (Paris, Roger, 1880-1883) (*Lettre pastorale du 8 décembre 1873 sur les persécutions de l'Église dans les temps actuels*). Freppel rappelle ses prédictions d'après lesquelles l'Église catholique aurait à subir les conséquences de la défaite, et il les montre justifiées. — 2. PLANTIER, *Œuvres*, XVI, pp. 289-338 (*Lettre au clergé du diocèse de Nîmes sur les enseignements et les consolations attachés par la Providence à nos derniers désastres*, 14 octobre 1871). — 3. PLANTIER, *Œuvres*, XVI, p. 393 (*Lettre invitant les fidèles à souscrire pour la libération du territoire*, 21 février 1872). — 4. La lettre du 20 novembre 1873 sur le *césarisme moderne*, est publiée au tome XVI des *Œuvres de Mgr Plantier*, pp. 397-431. Le prélat accuse la Prusse de « déloyauté dans l'excuse, dans le parjure et la trahison » (p. 424); il demande ce que « dirait aujourd'hui le poète des fameux juges de Berlin » (p. 418). — 5. PLANTIER, *Œuvres*, XVI, p. 401. — 6. PLANTIER, *Œuvres*, XVI, p. 425.

Page 89. — 1. DREUX, *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron*, p. 13. — 2. WACKER, *Friede zwischen Berlin und Rom?* p. 24. — 3. WACKER, *op. cit.*, pp. 22-24. — 4. *Bismarck-Jahrbuch*, IV (1897), pp. 116-117.

Page 90. — 1. SCHULTHESS, 1873, p. 220. — 2. ROLFUS, II, p. 334. — 3. SCHULTHESS, 1873, p. 239. — 4. *Mgr Miégislas Halka comte Ledochowski*, p. 309.

Page 91. — 1. Brühl rappellera lui-même ce dialogue, le 7 février 1874, dans un discours à la Chambre des Seigneurs (ROLFUS, II, p. 405). — 2. Doellinger à Gladstone, 12 novembre 1874 (dans FRIEDRICH, *Doellinger*, III, p. 653). — 3. HOHENLOHE,

Denkwürdigkeiten, II, p. 138; trad. franç., II, p. 294 (d'après un récit de Miquel du 10 novembre 1874).

NOTES DU CHAPITRE VIII

Page 92. — 1. Propos de l'Américain John Thomson, cité dans Wiese, *Lebenserinnerungen und Amtserfahrungen*, II, pp. 66-67.

Page 93. — 1. *Grenzboten*, 1872, I, pp. 285-288. — 2. Strauss, *l'Ancienne et la Nouvelle Foi*, trad. Narval, p. 268; et cf. préface de la 4e édition (cité dans la traduction Narval, p. lvii) (Paris, Reinwald, 1878). Sur David-Frédéric Strauss (1808-1874), voir Harraeus, *D.-Fr. Strauss, sein Leben und seine Schriften unter Heranziehung seiner Briefe dargestellt* (Leipzig, Seemann, 1901.)

Page 94. — 1. Hartmann, *Die Selbstersetzung des Christen thums und die Religion der Zukunft*, 2e édit., pp. 31-32 (Berlin, Duncker, 1874); trad. française, pp. 50-51. — 2. Article de Conrad, dans la *Bauhütte*, 28 mars 1874 (nous empruntons la traduction de G. Bazin, *Windthorst, ses alliés et ses adversaires*. (Paris, Bloud, 1896).

Page 97. — 1. Ronge, *Das neue religioes-sittliche Kulturprinzip und das Jesuiten-Papsttum. Dritte Rede an die Deutschen aller Konfessionen im neuen deutschen Reiche*, p. 3 (Darmstadt, 1874). Cf. Kaufmann, *Historische Zeitschrift*, 1907, XCIX, p. 530. Sur Jean Ronge (1813-1887), voir Goyau, II, pp. 296-309. — 2. *Revue générale*, 1872, I, pp. 410-411. — 3. Hartmann, *op. cit.*, 2e édit., p. xv-xvi (traduit par Maurice Vernes, *Revue politique et littéraire*, 20 mars 1875, p. 886).

Page 98. — 1. *Das Tagebuch des Kronprinzen, Aussprüche, Briefe und andere Kundgebungen*, pp. 102-105 (Berlin, Steinitz, 1886). Dépêche Gontaut-Biron, 7 février 1874. — 2. Deutschmann, *Die Schul-Aera Falk*, p. 428. — 3. *Geschichte der Frankfurter Zeitung*, p. 227. — 4. *Grenzboten*, 1874, I, pp. 161-176 (Blum, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 14-15).

Page 99. — 1. Cité dans la dépêche Lefebvre de Béhaine, ma 1875. — 2. Schulthess, 1874, pp. 57-58.

Page 100. — **1**. Cité dans Schulthess, 1874, pp. 37-38. Cf. *Grenzboten*, 1874, I, p. 2. — **2**. Gontaut à Decazes, 26 décembre 1873, dans Dreux, *Dernières années de l'ambassade Gontaut*, p. 9; cf. pp. 34-35.

Page 101. — **1**. *Pro Nihilo*, trad. franç., p. 139. — **2**. Dreux, *op. cit.*, pp. 14-15. Cf., sur tout cet épisode, duc de Broglie, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, Paris, Lévy, 1896. — **3**. *Le Procès d'Arnim*, trad. franç., pp. 117-120 et 127-130.

Page 102. — **1**. Dreux, *op. cit.*, p. 17. — **2**. Lucius Lector, *Le Conclave*, p. 717 et suiv. (Paris, Lethielleux). Cette prétendue bulle *Apostolicæ sedis munus* était une reproduction maladroite de la bulle *Quum nos superiore anno* de Pie VI; Antonelli, le 17 janvier, la déclara apocryphe, dans une circulaire aux nonces ; et Bonghi (*Perseveranza*, 22 janvier 1874) s'étonna de la supercherie. L'Allemagne ayant eu vent de l'existence d'une bulle de Pie IX édictant certaines mesures en vue du conclave (bulle *In hac sublimi* du 23 août 1871, complétée plus tard par la bulle *Licet per apostolicas* du 8 septembre 1874), s'était laissé tromper par quelque mystificateur qui, moyennant 10.000 francs, avait prétendu la lui fournir.

Page 103. — **1**. Majunke, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 354-355. Schulthess, 1874, pp. 39-40 et 168. — **2**. Schulthess, 1873, p. 235.

Page 104. — **1**. Schulthess, 1874, p. 56. — **2**. E.-L. v. Gerlach, *Aufzeichnungen*, II, p. 370. — **3**. Pastor, *Reichensperger*, II, pp. 111 et 141.

Page 105. — **1**. Schulte, *Der Altkatholicismus*, pp. 415-420. *Archiv*, 1874, II, pp. 258-279. — **2**. Dépêche Gontaut-Biron, 17 janvier 1874. — **3**. Voir Oncken, *Bennigsen*, II, pp. 256-257.

Page 108. — **1**. On trouvera tout le récit de l'entretien dans Dreux, *Dernières années de l'ambassade Gontaut*, pp. 17-26.

Page 109. — **1**. Larcy, *Gazette de France*, 30 mai 1875. (Clastron, *Vie de Mgr Plantier*, II, pp. 551-555. (Poitiers, Oudin, 1882). — **2**. Dreux, *Dernières années de l'ambassade Gontaut*, p. 27.

Page 110. — **1**. Dreux, *op. cit.*, p. 28. — **2**. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, pp. 202-203 (Paris, Plon, 1905). — **3**. La lettre de Dabert était du 15 décembre 1873. Ce fut en réponse à l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 17 janvier que le 19, *l'Univers* la reproduisit. Le 8 janvier, le sous-préfet de Ribérac avait engagé l'évêque, mais inutilement, à arrêter la distribution de la lettre. Le 19 février, Pie IX loua Dabert et lui fit remettre une miniature en ivoire. « O heureux blâme jeté par le pouvoir séculier sur ma lettre pastorale » ! écrivait Dabert à Pie IX, le 25 février (Mayjonade, *Revue des*

sciences ecclésiastiques, juillet 1901, pp. 56-58). Au sujet de la suppression de *l'Univers*, voir, dans *l'Univers* des 12 et 15 octobre 1895, les articles d'EUGÈNE VEUILLOT, reproduisant, à l'occasion du livre du duc de Broglie, les lettres échangées en 1874 entre le duc de Broglie et Belcastel. — **4**. HANOTAUX, *Histoire de la France contemporaine*, II, p. 396-401. DREUX, *op. cit.*, pp. 30-31.

Page 111. — **1**. DREUX, *op. cit.*, pp. 31-35. — **2**. DREUX, *op. cit.*, p. 40.

Page 112. — **1**. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 16 fevrier 1874. — **2**. SCHULTHESS, 1874, p. 465. ROLFUS, II, p. 368.

Page 113. — **1**. DREUX, *op. cit.*, pp. 40-49. — **2**. DREUX, *op. cit.*, p. 60. — **3**. SCHULTHESS, 1873, p. 451 (reconnaissance de Kupelian par la Porte comme patriarche le 18 octobre 1873) et 1874, pp. 497 et 500. Sur le kupelianisme, voir DONAT VERNIER, *Histoire du patriarcat arménien*, pp. 320-325 (Paris, Delhomme et Briguet, s. d.)

Page 114. — **1**. PARSEVAL, *Leitfaden für den Unterricht der Infanteristen und Jaeger der Kgl. Bayrischen Armee*, 5e édit. (cité dans la dépêche Lefebvre de Béhaine du 4 mars 1874). Sur Otto de Parseval (1827-1901), voir BETTELHEIM, VI, p. 313.

Page 115. — **1**. HANOTAUX, *op. cit.*, III, p. 81. — **2**. *Gazette de Cologne*, citée par ALBERT SOREL, *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1873, p. 724. — **3**. DREUX, *op. cit.*, p. 60. — **4**. SOREL, *loc. cit.*, p. 724. — **5**. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 2 juillet 1874. — **6**. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 12 juin 1874.

Page 117. — **1**. Decazes à Gontaut, 9 mars 1874 (HANOTAUX, *op. cit.*, III, pp. 82-83). — **2**. *Grenzboten*, 1874, I, p. 280. — **3**. Lettre du 9 février 1874 (STURDZA, *op. cit.*, I, p. 840). — **4**. GERLACH, *Die Civilehe und der Reichskanzler*, p. 33 (Berlin, van Muyden, 1874).

Page 118. — **1**. SCHULTHESS, 1874, p. 35. — **2**. PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 118. — **3**. *Grenzboten*, 1874, I, pp. 150-152. — **4**. MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 357. — **5**. Sur le zèle de l'avocat général Tessendorf, voir MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 358. Sur le traitement infligé aux journalistes emprisonnés, voir FALTER, *Der preussische Culturkampf*, pp. 246-248. (Paderborn, *Bonifacius-Druckerei*, 1900.) — **6**. MAJUNKE, *op. cit.*, p. 358.

Page 119. — **1**. ROLFUS, II, pp. 365-366.

Page 120. — **1**. LA MARMORA, *Un peu plus de lumière sur les évènements politiques et militaires de l'année 1866*, trad. Niox et Descoubes, pp. 232, 255, 271, 288 (Paris, Dumaine, 1874). — **2**. GOVONE, *Mémoires*, trad. Weil, p. 492. Le chevalier II. Govone, éditeur des *Mémoires* du général, constate, pp. 206-209, qu'il

est impossible de conserver le moindre doute sur l'exactitude des rapports de Govone (cf. Bonghi, *Nuova Antologia*, mars 1874). — 3. Marg. v. Poschinger, *Kaiser Friedrich*, II, pp. 291-292 ; Stosch, *Deutsche Revue*, 1902, III, p. 28. — 4. *Landtag*, 15 janvier 1874. — 5. Schulthess, 1873, p. 190. Voir la lettre de Bianchi à Castelli, 28 janvier 1874 (*Carteggio di Michelangelo Castelli*, éd. Chiala, II, pp. 571-573).

Page 121. — 1. Voir dans *Bismarck-Jahrbuch*, I (1894), p. 160-164, le texte de trois lettres anonymes des années 1872-1874, adressées à Bismarck contre sa politique religieuse. — 2. *Landtag*, 16 janvier 1874. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 134-151. Pfülf, *Mallinckrodt*, pp. 445-458.

Page 122. — 1. *Grenzboten*, 1874, II, p. 157. — 2. Pfülf, *Mallinckrodt*, p. 454. — 3. Wuttke, *Le Fonds des reptiles*, p. 244. — 4. Zirngiebl, *Johannes Huber*, pp. 209-212. Voelk, dans un discours au congrès vieux-catholique de Constance, s'attristait aussi sur les médiocres progrès du vieux-catholicisme (Blum, *Vorkaempfer*, p. 175).

Page 123. — 1. Schulthess, 1874, p. 57. C'était le moment où, en Bade, un projet de loi et, en Hesse, une circulaire visaient à fixer les droits des vieux-catholiques (12 et 13 janvier 1874) ; le projet badois fut voté par la seconde Chambre le 13 mai 1874. (*Archiv*, 1874, II, pp. 451-454.) — 2. Sur le plébiscite de Schwaningen, où sur 107 électeurs il y eut 57 votants, dont 54 votèrent contre l'infaillibilité et 3 en blanc, voir Schulthess, 1874, p. 95. — 3. Schulte, *Der Altkatholicismus*, pp. 482-485.

Page 124. — 1. Rolfus, II, p. 353. — 2. *Landtag*, 29 janvier 1874. Pfülf, *Mallinckrodt*, p. 461. Sur cette question budgétaire, voir Schulte, *Der Altkatholicismus*, pp. 541-549.

Page 125. — 1. *Landtag*, 7 février 1874. Sur les attaques auxquelles se livra, en 1874, contre Reinkens la *Deutsche Reichszeitung* de Bonn, et sur le procès de moralité qui s'ensuivit, voir, en un sens, la *Revue générale* (de Bruxelles), 1874, I, pp. 451-453, et dans l'autre sens, Reinkens, *Reinkens*, p. 140.

Page 126. — 1. Hoehler, *Geschichte des Bistums Limburg*, p. 327. (Limburg, *Vereinsdruckerei*, 1908.)

Page 129. — 1. Taube v. der Issen, *Graf Keyserling*, II, p. 57. — 2. *Chambre des Seigneurs*, 17 février 1874. — 3. Roon, *Denkwür digkeiten*, III, p. 383-387. Cf. *Union*, 9 janvier 1874. — 4. Petersdoff, *Kleist Retzow*, p. 430.

Page 130. — 1. Guillaume Ier à Roon, 8 mai 1874 (Roon, *Denkwürdigkeiten*, III, p. 408) ; Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, II, pp. 140-141 ; trad. Jaeglé, II, p. 167. — 2. Spencer Walpole, *The Life of lord J. Russell*, II, pp. 446-447 (Londres, Longmans et Green, 1889). Sur lord John Russell (1792-1878), voir *Dictionary of national biography*, XLIX, pp. 454-464. — 3. Sur le

Canadien Charles Chiniquy (1809-1899), voir ses souvenirs, intitulés : *Cinquante ans dans l'Église Romaine* (Genève, Jeheber, 1902.)

Page 131. — 1. Garibaldi, *Epistolario*, éd. Ximenes, II, p. 60 (lettre du 1er février 1874) (Milan, Brigola, 1885). — 2. On trouvera de nombreux renseignements sur ces meetings dans l'opuscule de Wacker, *Friede zwischen Berlin und Rom?* pp. 22-57. La *Provincial Correspondenz* saluait dans le meeting de Londres un témoignage que la libre et religieuse Angleterre envoyait à l'Allemagne de sa solidarité dans la lutte contre Rome (Dépêche Gontaut-Biron, 7 février 1874). — 3. Dépêche Gontaut-Biron, 7 février 1874.

Page 132. — 1. Spencer Walpole, *op. cit.*, II, p. 449 (Bismarck à Odo Russell, 26 février 1874). — 2. Texte dans *Kaiser Wilhelms des Grossen Briefe, Reden und Schriften*, éd. Berner, II, pp. 298-299.

Page 133. — 1. *Chambre des Seigneurs*, 7 et 18 février 1874. — 2. Texte de la loi dans *Archiv*, 1874, I, pp. 439-468. — 3. Schulthess, 1874, p. 99. — 4. *Heinrich v. Mühler*, pp. 234-235.

Page 134. — 1. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 109 ; trad. franç., II, p. 251. — 2. Schulthess, 1874, p. 78.

Page 135. — 1. Rolfus, II, p. 435. Voir, sur le peintre Kaulbach (1805-1874), Fritz von Ostini, *Friedrich Kaulbach* (Bielefeld, Velhagen, 1906), et ci-dessus, I, p. 293. — 2. Cité dans *Das Centrum von einem rheinpreussischen Juristen*, p. 32.

Page 136. — 1. Voir dans Pie IX, *Discours*, trad. Franciscis, III, pp. 96-97, l'adresse de Mgr de Waal à Pie IX au nom du « Cercle teutonique pour lectures catholiques », et la réponse du Pape (4 janvier 1874). — 2. Texte de la lettre de refus dans *Mgr Miégislas Halka, comte Ledochowski*, p. 312-313. Dès le 25 novembre 1873, invité par le président supérieur Günther à se démettre, Ledochowski avait refusé (Rolfus, II, p. 326). Les six griefs par lesquels l'État prétendait motiver la déposition du prélat étaient : la résistance opposée par l'archevêque en ce qui regardait l'emploi de l'allemand dans l'enseignement religieux; la publicité qu'il avait donnée aux décisions prises par les évêques à Fulda ; soixante-quinze infractions à la loi sur la nomination des curés; le refus de pourvoir deux paroisses; les mesures prises contre un prêtre qui avait signé l'adresse des *Staatskatholisch* ; le refus de se démettre de sa charge (texte dans *Mgr Miégislas Halka, comte Ledochowski*, pp. 293-306). — 3. *Mgr Miégislas Halka, comte Ledochowski*, pp. 316-328. Haulleville, *Revue générale*, 1874, I, pp. 208-217. — 4. Schulthess, 1874, pp. 135-136.

Page 137. — 1. Dépêche Gontaut-Biron, 7 février 1874.

Page 138. — 1. Texte dans Siegfried, pp. 230-236. — 2. Texte des adresses épiscopales de félicitations dans *Protocole*, p. 211-

222. Voir dans *Mgr Ledochowski*, pp. 351-352, le salut adressé par les évêques d'Angleterre, à Pâques de 1874, à Ledochowski captif.

Page 139. — 1. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 8 avril 1874 ; le même conseil de silence fut donné par le nonce Meglia.

Page 141. — 1. SCHÜRMANN, *Johann Bernard Brinkmann, Bischof von Münster im Kulturkampf*, 4e édit., pp. 5-43 (Münster, Alphonsus-Buchhandlung, 1906). Sur des incidents analogues lors des saisies qui furent faites chez l'évêque Blum, de Limburg, voir HŒHLER, *Geschichte des Bisthums Limburg*, pp. 333-335. — 2. KRAFT, *Mathias Eberhard, Bischof von Trier*, pp 30-33 (Trèves, Paulinus Druckerei, 1878). Les prédications d'Eberhard (1815-1876) forment 6 volumes (Fribourg, Herder). — 3. GOYAU, III, pp. 262 et 274.

Page 142. — 1. DITSCHEID, *Mathias Eberhard, Bischof von Trier im Kulturkampf*, pp. 18-20 (Trèves, Paulinus Druckerei, 1900).

Page 144. — 1. Sur les procès et la captivité d'Eberhard, voir DITSCHEID, *op. cit.*, pp. 55-104. — 2. PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 128. — 3. Voir, sur ces députations, SCHULTHESS, 1874, pp. 98-99.

Page 145. — 1. PASTOR, *Reichensperger*, II, pp. 121-123. — 2. Sur l'incarcération et la captivité de Melchers, voir LUDWIGS, *Kardinal Erzbischof Dr Paulus Melchers und die St Pauluskirche in Kœln*, pp. 30-37 (Cologne, Bachem, 1909) ; cf. BELLESHEIM, *Katholik*, 1908, I, p. 157. — 3. PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 123. Sur l'historien et diplomate Alfred Reumont (1817-1897), voir HERMANN HÜFFER, *Alfred v. Reumont* (Cologne, Boisserée, 1904). 4. Observation de Roeckerath au *Landtag*, 27 février 1876 (F. X. SCHULTE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 488-489. — 5. PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 193.

Page 146. — 1. LUDWIGS, *op. cit.*, pp. 34-35. — 2. STAMM, *Aus der Briefmappe des Bischofs Conrad Martin*, p. 469 (Paderborn, Junfermann, 1902). Sur les poursuites contre Conrad Martin (1812-1879), voir SCHREIBER, *Une illustre victime de la persécution allemande : Mgr Konrad Martin*, trad. Chantrel (Paris, impr. Saint-Paul, 1880), et surtout STAMM, *Conrad Martin*, pp. 338-388 (Paderborn, Junfermann, 1892). — 3. Voir GOYAU, IV, pp. 352-353. — 4. *Drei Gewissensfragen über die Maigesetze* (récension de la 1re édition dans *Archiv*, 1874, I, pp. 220-224, et de la 2e dans *Archiv*, 1875, I, p. 238). Voir REUSCH, *Das Index der verbotenen Bücher*, II, p. 1173 (Bonn, Cohen, 1885).

Page 147. — 1. STAMM, *Urkundensammlung zur Biographie des Dr Conrad Martin*, pp. 108-136 et 255-282. — 2. Propos de Gelzer à Hohenlohe (HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 116 ; trad. franç., II, pp. 262-263).

Page 148. — 1. Rust, *Reichskanzler Hohenlohe*, p. 664. — 2. Sturdza, *Charles Ier, roi de Roumanie : chronique, actes, documents*, I, p. 844 (lettre du prince Frédéric, mars 1874.). — 3. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 116; trad. franç., II, pp. 262-263. — 4. Lettre de Keyserling du 21 août 1874 : le *Culturkampf* lui apparaît comme une *Sackgasse* (Taube v. der Issen, *op. cit.*, II, p. 69); il approuvait en revanche (II, p. 61), les additions proposées par Falk aux lois de Mai. — 5. Sur l'hostilité antérieure du Centre aux dépenses militaires croissantes, voir Pastor, *Reichensperger*, II, pp. 50 et 108. E.-L. de Gerlach estimait qu'on ne pouvait pas reprocher aux membres du Centre leur opposition contre le service de trois ans. « Ils ne veulent pas, expliquait-il, donner des armes aux *Annecteurs* et aux persécuteurs de l'Église; quand on mène la guerre au couteau, une question prime toutes les autres. » (*Aufzeichnungen*, II, p. 379.) Hohenlohe notait, le 1er mars 1874 : « La clarté ne se fait pas encore dans la question de l'organisation militaire. Une chose certaine, qui ressort du dernier discours de Mallinckrodt, c'est que les ultramontains ont renoncé à désarmer en faveur de l'organisation militaire. Leurs propositions semblent avoir été repoussées. » (*Denkwürdigkeiten*, II, p. 109; trad. franç., II, p. 254.) Le 16 mars, Hohenlohe note qu'aucun compromis n'aura lieu, que Bismarck est trop prévoyant pour risquer de se trouver entre deux selles (*Denkwürdigkeiten*, II, p. 111 ; trad. franç., II, p. 257). Le 23 mars, cependant, Varnbüler, dans un entretien avec Auguste Reichensperger, essayait de créer une scission dans le Centre au point de vue des dépenses militaires (Pastor, *Reichensperger*, II, p. 120). Sur la motion de Mallinckrodt tendant au service de deux ans, voir Pfülf, *Mallinckrodt*, 2e édit., pp. 482-491. — 6. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 112 (26 mars 1874); trad. franç., II, p. 258.

Page 149. — 1. Le grand-duc de Bade à Hohenlohe (3 avril 1874), dans Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, pp. 113-116; trad. franç., II, pp. 258-262. Cf. Schulte, *Lebenserinnerungen*, III, p. 306 (conversation de Schulte, 28 mars 1874, avec le grand-duc de Bade) : « Je suis fermement convaincu, concluait Schulte, que si l'on ne commence pas à agir d'une façon plus rationnelle, d'une façon logique, et à en finir avec la simple fabrication de lois, le gouvernement aura le dessous et que les ultramontains parviendront à vaincre ». — 2. Petersdorff, *Kleist Retzow*, p. 416. — 3. Poschinger, *Bismarck-Portefeuille*, II, p. 177. — 4. Oncken, *Bennigsen*, II, pp. 258-260. — 5. Oncken, *Bennigsen*, II, p. 266. Auguste Reichensperger relevait ce fait que Bennigsen évoquait le spectre de l'ultramontanisme pour rallier la majorité (Pastor, *August Reichensperger*, II, p. 124). — 6. La tactique de Bismarck est nettement expliquée dans une dépêche de Gontaut-Biron à Broglie, 17 avril 1874.

Page 150. — 1. *Reischtag*, 14 mai 1874. — 2. Pfülf, *Mallinckrodt*, p. 472. — 3. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 140 ; trad. franç., II, pp. 296-297 (conversation rétrospective du 27 novembre 1874 entre Gelzer et Hohenlohe).

Page 151. — 1. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 120 (6 mai 1874) ; trad. franç., II, p. 268. — 2. Karl Schorn, *Lebenserinnerungen ; ein Beitrag zur Geschichte des Rheinlands im 19 ten Jahrhundert*, II, pp. 251-253 (Bonn, Hanstein, 1898). — 3. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 109 (1er mars 1874) ; trad. franç., II, p. 254. — 4. Dépêche Gontaut-Biron, 3 mai 1874.

Page 152. — 1. Richard v. Friesen, *Erinnerungen aus meinem Leben*, III, pp. 282-287 (Dresde, Baensch, 1910).

Page 155. — 1. Poschinger, *Bismarck und Bundesrat*, III, pp. 135-140. Oldenburg s'abstint, faute d'instructions ; les deux Mechlembourg et la principauté de Reuss (ligne aînée) votèrent contre. — 2. Conversation du grand-duc de Bade avec Schulte, le 28 mars 1874 (Schulte, *Lebenserinnerungen*, III, p. 306). — 3. Schulthess, 1874, p. 93. — 4. Schulte, *Lebenserinnerungen*, 1, p. 243. — 5. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 109 ; trad. franç., II, p. 253. Cf. Schulte, *Lebenserinnerungen*, I, p. 236, n. 1.

Page 156. — 1. Pfülf, *Mallinckrodt*, pp. 492-493. Sur François-Joseph Buss (1803-1878), voir Goyau, II, p. 269. — 2. Sur Kurt v. Saucken Tarputschen (1825-1890), voir Specht et Schwabe, p. 550.

Page 158. — 1. *Reichstag*, 25 avril 1874. — 2. Schulte, *Lebenserinnerungen*, I, p. 243. — 3. Parisius, *Hoverbeck, II Teil, 2te Abtheilung*, pp. 298-299. — 4. *Geschichte der Frankfurter Zeitung*, p. 228. — 5. Texte de la loi dans *Archiv*, 1874, II, pp. 154-156 ; trad. franç. dans Lefebvre de Béhaine, *Léon XIII et Bismarck*, pp. 249-251. — 6. *Landtag*, 5 février 1874.

Page 159. — 1. Windthorst, *Ausgewaehlte Reden*, I, pp. 151-156 (*Landtag*, 5 mai 1874). — 2. *Landtag*, 6 mai 1874. — 3. *Chambre des Seigneurs*, 13 mai 1874. — 4. *Chambre des Seigneurs*, 15 mai 1874. — 5. *Landtag*, 4 mai 1874.

Page 160. — 1. *Landtag*, 7 mai 1874 (Schorlemer, *Reden*, pp. 52-53).

Page 161. — 1. *Landtag*, 8 mai 1874, et 7 février 1874. Pfülf, *Mallinckrodt*, pp. 508-510 et 468-470. — 2. Schulthess, 1874, pp. 121-122. — 3. Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 14-18. Texte définitif de la loi dans *Archiv*, 1874, II, pp. 395-400 ; trad. franç. dans Lefebvre de Béhaine, *op. cit.*, pp. 251-257. — 4. Pfülf, *Mallinckrodt*, pp. 503-505. Un autre succès obtenu par Mallinckrodt fut le blâme adressé par la Chambre à Falk pour abus de pouvoir à l'égard du prêtre Wehn (Pfülf, *Mallinckrodt*, p. 514 519). — 5. Pfülf, *Mallinckrodt*, p. 426. — 6. Pfülf, *Mallinckrodt*, p. 434.

Page 162. — **1.** STURDZA, *op. cit.*, I, p. 863. — **2.** HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 127 (3 juillet 1874); trad. franç., II, pp. 278-279. — **3.** SCHULTHESS, 1874, p. 156.

Page 163. — **1.** Voir GOYAU, IV, pp. 380-381. — **2.** Voir dans les *Protocole*, pp. 94-96 et 97-98, les lettres de Foerster aux évêques, des 14, 18, 22 mai 1874. — **3.** *Protocole*, p. 103. Foerster à Pie IX, 21 mai 1874 : « Brevi sane fieri potest, ut omnes aut saltem plurimi Borussiæ episcopi impediantur quominus in diocesibus suis resideant, cum clero et Christi fidelibus libere communicent et officiis pastoralibus fungantur ». — **4.** *Protocole*, pp. 104-105.

Page 164. — **1.** Antonelli à Foerster, 14 juillet 1874 (*Protocole*, p. 107).

Page 165. — **1.** *Protocole*, p. XIX-XX. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 1er septembre 1874. C'est aussi à la suite de cette réunion de Fulda que Pie IX supprima formellement l'institution de l' « évêque militaire », créée par bref du 24 juillet 1868, et accorda à chaque évêque, dans les limites de son diocèse, les facultés dont ce bref avait investi l' « évêque militaire » (*Protocole*, p. 108.). — **2.** PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 193. — **3.** SCHULTHESS, 1874, p. 150.

Page 166. — **1.** SCHULTHESS, 1874, p. 108. — **2.** ROLFUS, II, pp. 527-529. — **3.** Article cité dans SCHULTHESS, 1874, p. 138. — **4.** SCHULTHESS, 1874, p. 159. — **5.** ROLFUS, II, p. 540. A Ladenberg, on trouva dix électeurs pour demander l'élection d'un curé; mais la paroisse, convoquée, refusa. L'évêché de Breslau fit publier une instruction pour qu'en pareil cas tous les électeurs catholiques se rendissent aux urnes, et pour qu'ainsi la votation devînt superflue. Il fallut attendre jusqu'en 1876 pour trouver une commune, celle de Kuhnau, en Silésie, qui, le 16 février 1876, consentît à nommer un curé (SCHULTHESS, 1876, p. 75).

Page 167. — **1.** SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 14. — **2.** SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 8. — **3.** *Grenzboten*, 1873, I, p. 27. — **4.** Dépêches Lefebvre de Béhaine, 13 mai, 5, 6 et 19 juin, 1er et 24 juillet 1874. — **5.** Dépêches Lefebvre de Béhaine, 5 et 15 octobre 1874. DOUMERGUE, *Revue chrétienne*, 1875, p. 122. Sur le mécontentement de Guillaume au sujet de cette conversion, qui eut lieu le 12 octobre 1874, voir HOHENLOHE *Denkwürdigkeiten*, II, p. 137; trad. franç., II, p. 292, et DREUX, *Dernières années de l'ambassade Gontaut*, p. 295. Dans une allocution consistoriale du 21 décembre 1874, Pie IX la célébrera comme un triomphe partiel de l'Église (PIE IX, *Discours*, trad. Franciscis, III, p. 381). Cf. MARIE SCHULTZE, *Maria Königin von Bayern* (Munich, Kopff, 1894).

Page 168. — **1.** *Frankfurter Zeitung*, 3 juin 1874, cité dans

Geschichte der Frankfurter Zeitung, p. 226. — **2**. May, *Geschichte der Generalversammlungen der Katholiken Deutschlands*, p. 220. — **3**. Schulthess, 1874, pp. 140-143 (15-17 juin 1874). Mêmes préoccupations sociales au congrès des catholiques silésiens de Breslau (30 octobre 1874) (Schulthess, 1874, p. 205). — **4**. *Bismarck-Jahrbuch*, VI (1899), p. 215.

Page 169. — **1**. Kleffner et Woker, *Der Bonifacius Verein, seine Geschichte, seine Arbeit und sein Arbeitsfeld*, p. 307 (Paderborn, Bonifacius Druckerei, 1899). Les cotisations étaient de 354.334 marks en 1869 ; durant le *Culturkampf*, la somme la plus haute qu'elles atteignirent fut 569.405 en 1872, et le chiffre le plus bas, 431.252 en 1877 ; elles remontèrent à 808.552 marks en 1880. — **2**. Rolfus, II, p. 545 et 556. En deux dimanches seulement on vit venir 140.000 pèlerins (Beissel, *Die Aachenfahrt, Verehrung der Aachener Heiligtümer seit den Tagen Karls des Grossen bis in unsere Zeit*, p. 159. Fribourg, Herder, 1902).

Page 170. — **1**. Sur Joseph Bischoff, né à Spire en 1828, auteur de nombreux romans sous le pseudonyme de Conrad de Bolanden, voir Keiter, *Unsere Zeit*, 1876. — **2**. Conrad de Bolanden, *L'Ancien Dieu*, trad. franç., Paris, Dillet, 1872. — **3**. Conrad de Bolanden, *La Croix et la Truelle*, trad. Cornet, Paris, Palmé, 1872. — **4**. Conrad de Bolanden, *Les Modernes Civilisateurs*, trad. Lorrain, Paris, Wattelier, 1874.

Page 171. — **1**. Conrad de Bolanden, *Les Ennemis de l'État*, trad. Lorrain, Paris, Wattelier, 1873. — **2**. *Tandem sceptra gerit qui stemmatis ultimus erit; Israel infandum scelus audet, morte piandum; Et pastor gregem recipit, Germania regem*. Les preuves décisives qui fixent à la fin du dix-septième siècle la fabrication de cette prophétie, preuves déjà entrevues dès 1821 par Frédéric Wilken (*Allgemeine Zeitschrift für Geschichte*, VI, pp. 176-191), ont été développées et précisées par Franz Kampers, *Die Lehninsche Weissagung über das Haus Hohenzollern : Geschichte, Charakter und Quellen der Faelschung* (Münster, Regensberg, 1896).

Page 172. — **1**. Le document capital sur l'affaire Kullmann est le rapport du témoin Diruf, médecin de Bismarck, publié dans Hans Blum, *Bismarck und seine Zeit*, V, pp. 196-282 (Munich, Beck, 1895) ; cf. Poschinger, *Bausteine zur Bismarck-Pyramide*, pp. 198-205 (Berlin, Stilke, 1904). — **2**. Bülow à Bismarck, 6 juillet 1874 (*Aus Bismarcks Briefwechsel*, pp. 453-454. Stuttgart, Cotta, 1901).

Page 173. — **1**. Poschinger, *Die Ansprachen des Fürsten Bismarck, 1848-1894*, I, pp. 32-33. — **2**. Blum, *Bismarck und seine Zeit*, V, p. 205. — **3**. Hahn, *Geschichte des Kulturkampfes in Preussen*, pp. 152-153. — **4**. *Bismarck-Gedichte des Kladderadatsch*, p. 165. — **5**. Franz Huber, *Drei Briefe an S. Durchlaucht den Fürs-*

ten von Bismarck über die politische und sociale Gefaehrlichkeit der ultramontanen Propaganda (Leipzig, Krüger, 1874). — **6.** Hüsgen, *Windthorst*, pp. 412-413.

Page 174. — **1.** Bülow à Bismarck, 14 juillet 1874 (*Aus Bismarcks Briefwechsel*, pp. 457-459). Cf. lettre de Keyserling écrivant que la haine des prêtres contre Bismarck lui inspirait plus d'inquiétude que le socialisme, et qu'ils ne reculeraient devant rien pour le faire périr (Taube v. der Issen, *op. cit.*, II, p. 67), et si enthousiaste de l'attitude de Bismarck au moment de l'attentat qu'il s'écrie : « Chacun de ses mots devrait être éternisé en bronze ; chacun de ses mouvements, en pierre. » (Taube, *op. cit.*, II, p. 70.) — **2.** Petersdorff, *Kleist Retzow*, p. 414. — **3.** F. X. Schulte, *Geschichte der Culturkampfes*, pp. 341-342. — **4.** Rolfus, II, pp. 552-555. Hüsgen, *Windthorst*, p. 226. Le 29 juillet, un article de la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* insistait aussi pour qu'on poursuivît les excès de la presse ultramontaine (Schulthess, 1874, p. 163). — **5.** *Frankfurter Zeitung*, 28 novembre 1874, cité dans *Geschichte der Frankfurter Zeitung*, p. 228.

Page 175. — **1.** *Landtag*, 23 février 1875 (discours de Lieber). Sur les ennuis subis par la *Gazette populaire de Cologne*, voir Cardauns, *Fünfzig Jahre Koelnische Volkszeitung*. p. 30. — **2.** Wuttke, *Die deutschen Zeitschriften und die Entstehung der oeffentlichen Meinung*, 3e édit. (Leipzig, Lorenz, 1875) ; traduit en français sous le titre : *le Fonds des reptiles* (Paris, Dreyfous, 1877. Sur Henri Wuttke (1818-1876), voir la notice de Pommerol en tête de la traduction, pp. XI-XXVI, et *Allgemeine Deutsche Biographie*, XLIV, pp. 569-572. Cf. Cherbuliez, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1875. — **3.** Rolfus, II, p. 560. — **4.** Schulthess, 1874, p. 157. — **5.** Le tribunal suprême, le 9 octobre 1874, refusa d'ailleurs de considérer qu'un vicaire qui, dans une paroisse, recueillait des souscriptions pour l'Association catholique de Mayence, faisait acte de fondation d'association et devait transmettre les noms à la police : ce soin revenait au comité central de l'Association (Rolfus, II, pp. 631-632). — **6.** Schulthess, 1874, p. 158.

Page 176. — **1.** Rolfus, II, p. 597. — **2.** Rolfus, II, p. 599. *Die Gründung und Thaetigkeit des Vereins vom heil. Karl Borromæus*, pp. 36-38 (Cologne, Bachem, 1895). Le comité directeur invita les sous-comités à ne répandre aucun des livres défendus et à donner avec empressement tous les renseignements que demandait la police. — **3.** Circulaires du début d'août et du 20 août 1874 (Schulthess, 1874, pp. 169 et 173). — **4.** Sur le président Kühlwetter, voir *Erinnerungen aus alter und neuer Zeit, von einem alten Münsteraner*, pp. 212-216. (Münster, Westfaelischer Merkur, 1880. L'adresse des dames westphaliennes avait dénoncé

« la grossière violence des puissants aveuglés » et comparé la mise aux enchères des meubles de l'évêque à la persécution du Christ par les valets de bourreau. « Considérez-vous ces expressions comme séantes ? demanda le tribunal à la comtesse de Droste-Nesselrode. — Oui, répondit-elle, et 200 thalers d'amende châtièrent son *Ja*. D'autres, qui refusèrent de répondre, eurent 100 thalers d'amende (Rust, *Reichskanzler Hohenlohe*, p. 656 et 684). Autre condamnation très sévère, le 27 octobre 1874, contre un laïque de Posnanie, le comte Joseph Mielzynski, emprisonné pour avoir refusé de livrer les livres d'église d'une paroisse (Rolfus, II, p. 645). — **5**. Ritter, *Deutsche Revue*, juin 1911, p. 316. — **6**. Rust, *op. cit.*, pp. 684-686.

Page 177. — **1**. Circulaire du 22 août 1874 (Schulthess, 1874, p. 175). — **2**. Sur l'incarcération et la mort de Kojuechowski, voir Janiszewski, p. 403. Ibach, *Der Culturkampf von dem Richterstuhle seiner eigenen Gesetze*, 2e édit., pp. 22-27, considère cette condamnation comme illégale, parce que le coadjuteur, non plus que le curé, ne perd pas les pouvoirs qui lui furent délégués par l'évêque, dès lors que la loi ne stipule pas expressément cette déchéance. — **3**. Janiszewski, p. 408. — **4**. Stamm. *Urkundensammlung*, p. 283. Martin, *Drei Jahre aus meinem Leben*, pp. 5-19 (Mayence, Kirchheim, 1877). Voir dans Stamm, *Aus der Briefmappe des Bischofs Martin*, pp. 63-67, la correspondance entre le vicaire général Peine et Pie IX au sujet de l'arrestation de Martin. Le tribunal suprême, concluant comme Martin lui-même, avait déclaré, le 28 juillet 1874, que les sommes payées par des tiers pour couvrir les amendes de Martin n'étaient pas acceptables (Schulthess, 1874, p. 163). — **5**. Stamm, *Urkundensammlung*, pp. 277-278.

Page 178. — **1**. Stamm, *Conrad Martin*, pp. 388-399. *Urkundensammlung*, pp. 286-393. — **2**. Rolfus, II, p. 657 (13 novembre 1874). — **3**. Stamm, *Urkundensammlung*, pp. 293-298. — **4**. Rolfus, II, p. 621. — **5**. Rolfus, II, pp. 574-575.

Page 179. — **1**. Rolfus, II, pp. 592-593. — **2**. Les deux premiers curés auxquels furent appliquées des mesures d'interdiction de séjour furent le curé Wehr, de Niederberg (25 mai), et le curé Houben, de Balduinstein (3 juin) (Schulthess, 1874, pp. 132 et 136). — **3**. Rolfus, II, p. 642. Schulthess, 1874, p. 206. Même décision prise le 31 octobre par les prêtres de Münster (Schulthess, 1874, p. 211).

Page 180. — **1**. Rolfus, II. pp. 652-653. — **2**. Beyschlag, *Aus meinem Leben*, II, p. 360. — **3**. Cité dans *Stimmen aus Maria Laach*, VII, p. 472 et suiv.

Page 181. — **1**. Voir à ce sujet la brochure anonyme : *Die Maigesetze in der Auffassung des Obertribunals* (Münster, Theissing, 1876), élaborée en grande partie d'après le recueil d'Op-

PENHOFF, *Die Rechtsprechung des koeniglichen Obertribunals in Strafsachen*, t. XV et suiv. — **2**. ROLFUS, II, p. 549 (15 juillet 1874). — **3**. ROLFUS, II, p. 562 (3 août 1874). — **4**. ROLFUS, II, p. 588 (1er septembre 1874).

Page 182. — **1**. *Archiv*, 1875, I, p. 397-398 : on trouvera, dans cet article de l'*Archiv*, l'exposé de trente questions litigieuses relatives à l'application des lois de Mai, tranchées, au cours de 1874, par les plus hautes juridictions du royaume. — **2**. ROLFUS, II, pp. 633-634 (12 octobre 1874).

Page 183. — **1**. ROLFUS, II, p. 625 (3 octobre 1874). — **2**. IBACH, *op. cit.*, pp. 34-43. — **3**. SCHULTHESS, 1874, p. 170 (11 août 1874). *Grenzboten*, 1875, I, pp. 186-187.

Page 184. — **1**. *Landtag*, 8 mai 1874 (réponse de Falk à Cuny). F. X. SCHULTE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 368, n. 1. IBACH, *op. cit.*, pp. 6-13. — **2**. FRIEDBERG, *Der Staat und die Bischofswahlen in Deutschland* (Leipzig, Duncker, 1874). Le livre fut longuement discuté par ROSNER dans l'*Archiv*, 1875, I, pp. 92-190 et 272-336; II, pp. 90-140; 1876, I, pp. 67-118, 393-431.

Page 185. — **1**. ROLFUS, II, pp. 591-592. PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 219. KETTELER, *Der Culturkampf gegen die katholische Kirche und die neuen Kirchengesetzentwürfe für Hessen* (Mayence, Kirchheim, 1874). — **2**. *Archiv*, 1874, II, pp. 454-457. MAAS, *op. cit.*, p. 562, n. 3. HANSJAKOB, *In der Residenz*, 2e édit., p. 382.

Page 186. — **1**. JERGER, *Tempi passati*, Lahr, 1905; *Sperrlingsleben aus dem badischen Kulturkampf von 1874-76 gepfiffen zu Nutz und Trutz*, 3e édit. (Offenburg, Zuschneid). Cette brochure est du prêtre Oechsler. — **2**. BAUMGARTEN et JOLLY, *Staatsminister Jolly*, p. 249. La Chambre badoise, le 26 janvier 1874, n'avait inscrit au budget les 13.400 florins constituant la dotation de l'archevêché qu'à la condition qu'il serait pourvu d'un titulaire (SCHULTHESS, 1874, p. 54). Voir dans KAUFMANN, *Kaufmann*, p. 173, le texte du serment qu'on voulut imposer à Dieringer en lui offrant l'archevêché. — **3**. Texte de la loi badoise sur les vieux-catholiques, et circulaire sur l'application, dans *Archiv*, 1874, II, p. 451-454. Détails dans SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, pp. 438-444. Voir dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, avril et juin 1874, la traduction du mémorandum du chapitre de Fribourg sur ces projets de loi. Plusieurs articles et brochures discutèrent si les vieux-catholiques étaient encore des catholiques : HAAGER, *Sind die Altkatholiken in rechtlicher Hinsicht noch Mitglieder der katholischen Kirche* (Erlangen, Enke, 1874), conclut par l'affirmative ; JOH. ULPIANUS, dans l'*Archiv*, 1874, I, pp. 240-259, KÜBEL, dans une lettre pastorale de 1874 (Fribourg, Dilger), et HIRSCHEL, dans l'*Archiv*, 1876, I, pp. 117-133, conclurent par la négative. — **4**. Texte dans *Archiv*, 1873, I, p. 434.

Page 187. — **1**. Sur l'application de la loi sur les vieux-catholiques en Bade, voir Schulte, *Der Altkatholicismus*, pp. 444-451. — **2**. Rolfus, II, pp. 602-603. — **3**. Voir, sur cette géométrie électorale, les brochures que publia plus tard le député Wacker : *Die Centrumspartei, deren Lage und Aussichten bei den Landtagswahlen in Baden* (Fribourg, Dilger, 1889) ; et surtout : *Die bestehende Wahlkreis-Eintheilung, eine schreiende Ungerechtigkeit* Offenburg, Huggle, 1894). — **4**. *Badischer Beobachter*, août 1874 (cité dans Schulthess, 1874, p. 175).

Page 188. — **1**. Dépêche Gontaut-Biron, 15 octobre 1874. — **2**. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 136 ; trad. franç., II, p. 291.

Page 189. — **1**. Philippson, *Das Leben Kaiser Friedrichs III*, 2e édit., pp. 445-446; cf. l'entretien entre Bismarck et Frédéric au printemps de 1875 (Philippson, *op. cit.*, p. 338), et la conversation de Frédéric avec Nippold, le 16 mars 1877 (Nippold, *Aus dem Leben der beiden ersten deutschen Kaiser und ihrer Frauen*, pp. 364-366).

Page 190. — 1. Voir Goyau, III, p. 308, n. 2, et 311. A Versailles, en février 1871, le futur président du *Landtag*, Forckenbeck, se déclarant dans une conversation l'adversaire décidé du cléricalisme, le prince Frédéric approuvait (Philippson, *Forkenbeck*, p. 221). Comparer ce que, le 21 mars 1867, le prince Frédéric disait à Nippold : « C'est la tâche de ma maison de garantir à chaque Église la liberté dans le domaine qui lui revient. Mais là où des empiétements sont tentés, il n'y a pas la moindre concession à faire, il faut s'opposer avec une énergie de fer » (Nippold, *op. cit.*, p. 354). — **2**. Sur l'activité maçonnique du prince Frédéric, voir Marg v. Poschinger, *Kaiser Friedrich*, III, pp. 163, 178-181, 291 ; Hildebrand Guerber, *Typische Thatsachen und Vorgaenge aus dem inneren Bundesleben der Freimaurerei*, pp. 191-221. (Berlin, Germania, 1899) ; Kohut, *Die Hohenzollern und die Freimaurerei*, pp. 189-244. — **3**. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 138 ; trad. franç., II, pp. 293-294 (9 novembre 1874). — **4**. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 140 ; trad. franç., II, p. 297 (27 novembre 1874). — **5**. Schulthess, 1874, pp. 210-211.

Page 191. — **1**. Hüsgen, *Windthorst*, p. 387, n. 1. Windthorst prit la défense de Bebel, à qui le président Simson avait retiré la parole.

Page 192. — **1**. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 190-200. Hüsgen, *op. cit.*, pp. 194-195. Pastor, *Reichensperger*, II, pp. 133-134. — **2**. Pastor, *Reichensperger*, II, p. 134. — **3**. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 200-207. Hüsgen, *op. cit.*, pp. 195-196. Sur la conduite du Centre dans les débats relatifs à l'Alsace-Lorraine depuis 1871, voir Pastor, *Reichensperger*, II, pp. 27, 29, 65, 109, et Pfülf, *Mal-*

linckrodt, pp. 417-418 (article d'Auguste Reichensperger dans le *Westfaelischer Merkur*, mai 1871; séances du *Reichstag*, 3 juin 1871, 22 avril 1872, 16 mai, 17 mai, 18 juin 1873.) Cf. la lettre très vive qu'adressait au *Deutsches Volksblatt* du 10 décembre 1876, sous la signature Burgwald, le comte de Waldburg-Zeil : « Les Alsaciens avaient de bonnes écoles : les voilà *verbessert*. On leur donne des maîtres d'une autre confession ou des maîtres qui n'en ont aucune. Jusqu'ici ils n'ont pas encore pu obtenir la permission de fonder un seul journal catholique. Ils doivent entretenir une université qui fournit des sinécures à des professeurs *kulturkaempferisch*, et subventionner un théâtre où ils ne vont pas, afin que les fonctionnaires émigrés puissent à bon marché se divertir le soir ».

Page 193. — **1**. Voir dans *Bismarck-Jahrbuch*, VI, pp. 228-229, la lettre adressée par Bismarck, le 10 décembre 1874, au *Landrichter* Strossenreuter, à qui Kullmann, paraît-il, avait fait de pareilles déclarations.

Page 194. — **1**. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 214-227. Hüsgen, *Windthorst*, p. 196-200. Pastor, *Reichensperger*, II, p. 135. Sur la physionomie de l'assemblée, voir Hans Blum, *Daheim*, XI, p. 196.

Page 195. — **1**. L'ancien ministre wurtembergeois Varnbüler (1809-1889) donnait, dans cette même séance du *Reichstag*, des explications sur les circonstances dans lesquelles, en 1869, Meglia aurait effectivement dit au chargé d'affaires wurtembergeois : « L'Église n'obtient son droit qu'en Amérique, en Angleterre, en Belgique ; seule la révolution peut aider l'Église. »

Page 196. — **1**. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 227-234. Pastor, *Reichensperger*, II, pp. 135-137. Pastor considère ces séances comme le point culminant de la lutte entre Bismarck et le Centre.

Page 197. — **1**. Parisius, *Leopold Freiherr v. Hoverbeck*, *IIter Teil, 2te Abteilung*, pp. 309-311. Schulte, *Lebenserinnerungen*, III, pp. 299-305. Journal de Frankenberg, cité dans Poschinger, *Bismarck-Portefeuille*, II, pp. 179-180. — **2**. Oncken, *Bennigsen*, II, pp. 274-278. Mohl, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 186-189, taxe de maladresse ce qu'il appelle « le coup de pied de l'âne de Windthorst ».

Page 198. — **1**. Sur les débats nombreux et complexes auxquels donna lieu le mariage civil, voir le résumé de Brück, IV, I, pp. 399-415 ; et Poschinger, *Bismarck und Bundesrat*, III, pp. 86-92.

Page 199. — **1**. *Kaiser Wilhelm des Grossen Reden, Schriften*, éd. Berner, II, pp. 301-302 (lettre à Bismarck, 29 décembre 1874). — **2**. Bismarck, *Reden*, I, pp. 155-162.

Page 200. — **1**. Unruh, *Erinnerungen*, éd. Poschinger, p. 328. — **2**. Sur les démarches des évêques de Bavière, voir *Archiv*, 1875, I, pp. 349-351.

Page 201. — **1**. Koegel, *Rudolf Koegel*, III, pp. 111-112. — **2**. *Kaiser Wilhelm Reden, Schriften*, éd. Berner, II, pp. 303-304 (discours de Guillaume Ier, 29 janvier 1875). — **3**. Ce fut le paragraphe 82 de la loi définitive. Contre ce « paragraphe impérial », voir les critiques de Schulte, *Lebenserinnerungen*, III, pp. 112-133. Texte et commentaire de la loi sur le mariage civil dans l'*Archiv*, 1875, I, pp. 402-425. Sur les instructions données par l'épiscopat pour l'application de la loi sur le mariage civil, voir *Archiv*, 1875, I, pp. 191-196 et 1876, I, pp. 147-151, et II, pp. 298-318 ; sur celles que donna l'*Oberkirchenrat* évangélique, voir *Archiv*, 1875, I, pp. 196-204. — **4**. Rolfus, III, pp. 25-26.

NOTES DU CHAPITRE IX

Page 202. — **1**. *Reichstag*, 23 janvier 1875. Pastor, *Reichensperger*, II, pp. 137-141. Sur les origines historiques de l'idée de séparation de l'Église et de l'État en Allemagne, voir Neundoerfer, *Archiv*, 1909, pp. 270 et 393-418.

Page 203. — **1**. Discours de Windthorst au *Reichstag*, 14 mai 1872. — **2**. Pastor, *Reichensperger*, II, p. 116. Cf. Philipp Laicus (Philipp Wasserburg), *Wohin mit diesem Culturkampf ? Patriotische Erwaegungen eines Vaterlandslosen*, pp. 78-80 (Mayence, Kirchheim, 1875). — **3**. Discours de Mallinckrodt au *Reichstag*, 3 avril 1871.

Page 205. — **1**. Siegfried, pp. 267-270. — **2**. *Koelnische Zeitung*, 21 février 1875 (cité dans F.-X. Schulte, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 393). — **3**. *Grenzboten*, 1875, I, pp. 398-399.

Page 206. — **1**. *Provinzial Correspondenz* du 19 février 1875 (cité dans F.-X. Schulte, *op. cit.*, pp. 392-393). — **2**. Brück, IV, I, p. 436. Cf. citations données dans Schulthess, 1875, p. 61. — **3**. Rolfus, III, p. 27. Cf. Cardauns, *Fünfzig Jahre Koelnische Volkszeitung*, p. 36. — **4**. Schulte, *Lebenserinnerungen*, I, p. 385 : les vieux-catholiques Schulte et Petri étaient hostiles à ce projet. — **5**. Reinkens, *Reinkens*, p. 191. Cf. la brochure de Reinkens, *Revolution und Kirche*; *Beantwortung einer Tagesfrage mit Rücksicht auf die gegenwaertige Tendenz und Praxis der roemischen*

Curie (Bonn, Neusser, 1876). — **6**. SIEGFRIED, pp. 270-271 (bref du 2 mars 1875). — **7**. PIE IX, *Discours*, éd. Franciscis, III, p. 458. — **8**. Texte de la déclaration épiscopale de février 1875 dans SIEGFRIED, pp. 264-267.

Page 207. — **1**. PIE IX, *Discours*, éd. Franciscis, III, p. 433 (18 janvier 1875).

Page 208. — **1**. MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 359-363 (détails relatifs au correspondant Schroeder et à la *Voce della Verità* de Rome); et cf. SCHULTHESS, 1874, p. 237, citant, à l'appui des commentaires bismarckiens sur le mot prétendu subversif du nonce Meglia, un article de la *Voce*.

Page 209. — **1**. Cette prétention d'internationaliser le *Culturkampf*, dont Morier, chargé d'affaires d'Angleterre à Munich, parlait encore à Lefebvre de Béhaine le 7 mai 1875 (GOYAU, *Vieille France, jeune Allemagne*, p. 143. Paris, Perrin, 1903), était critiquée, en 1875 même, par le « protestant prussien libéral » qui publiait la brochure : *Die Wohlfahrt Deutschlands und die Kirchen und Wirthschafts-Politik*, pp. 92-96. (Leipzig, Mentzel, 1875). — **2**. *Revue générale*, 1875, I, p. 574 et suiv. Le 19 avril 1875, le député irlandais O'Reilly interpella sur ces démarches de l'Allemagne (ROLFUS, III, p. 123). — **3**. Il s'agissait de l'adresse collective par laquelle les évêques belges, le 2 février 1873, avaient protesté auprès des évêques allemands contre les projets de loi qui menaçaient ceux-ci d'une nouvelle constitution civile du clergé, et contre l'interprétation donnée par la Prusse à l'infailliblité ; d'un mandement de l'archevêque Dechamps, du 25 mai 1873, prescrivant un triduum au Sacré-Cœur et reprochant à Bismarck de désoler la moitié de l'Allemagne, de fouler aux pieds les droits de 15 millions de catholiques, et de se rire de la liberté de conscience ; d'une lettre que, le 30 novembre 1874, avaient adressée deux membres du comité belge des œuvres pontificales à l'évêque Martin prisonnier. Voir *Revue générale*, 1875, I, pp. 580-581. — **4**. Le 9 septembre 1873, Duchesne Poncelet, de Seraing, avait écrit à l'archevêque Guibert, à trois reprises, s'offrant à tuer Bismarck pour 60.000 francs ; Charles Gavard, chef du cabinet du duc de Broglie, prévenu par l'archevêque, avertit Wesdehlen, chargé d'affaires d'Allemagne, et le gouvernement belge ; Duchesne, arrêté, prétendit être en état d'ivresse quand il écrivait ces lettres sous la dictée d'un ami. (GAVARD, *un Diplomate à Londres*, p. 231. Paris, Plon, 1895.) Cf. DREUX, *op. cit.*, pp. 77-78 : le *Times* protesta contre la façon allemande d'étendre la notion d'offenses internationales. — **5**. Note prussienne du 3 février 1875 (*Revue générale*, 1875, I, pp. 473-474). Cette note provoqua l'envoi par la Belgique de Borchgrave, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, à Berlin. — **6**. Texte dans la *Revue générale*, 1875, I,

pp. 475-477. — 7. De même la presse allemande semblait sommer la Belgique de se débarrasser de son gouvernement clérical (citations dans la *Revue générale*, 1875, I, pp. 615-617).

Page 210. — 1. Discours de Orts, le 14 mai 1875, à la réunion de la Société constitutionnelle des électeurs libéraux : « Ne voyons-nous pas ce régime, après quatre années qu'il fonctionne, aboutir à jeter la Belgique dans les périlleux hasards des difficultés internationales ? » (*Revue générale*, 1875, I, p. 585 ; cf. I, p. 588, le discours de Malou à la Chambre belge des Représentants, justifiant l'attitude du ministre). — 2. Rolfus, III, p. 146 (12 mai 1875). Majunke, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 422-423. — 3. Sur l'empressement de Bismarck à exploiter l'incident Duchesne contre l'épiscopat français, voir *Pro Nihilo*, trad. franç., pp. 155-156.

Page 211. — 1. Note prussienne du 15 avril 1875 (*Revue générale*, 1875, I, pp. 625-627), regrettant que la Belgique ait décliné la demande de l'Allemagne au sujet d'un complément à apporter à son code pénal, annonçant que le chancelier cherche le moyen légal de protéger les États voisins contre le trouble qu'y pourraient apporter des sujets allemands, et espérant que la Belgique suivra cet exemple ; — réponse belge du 30 avril 1875 (*Revue générale*, 1875, I, pp. 627-628), disant que la Belgique étudiera les changements législatifs qu'on appliquera en Allemagne ; — nouvelle note belge du 23 mai 1875 (*Revue générale*, 1875, I, pp. 739-740), annonçant le dépôt prochain en Belgique d'un projet de loi ; — réponse allemande du 17 juin 1875 (*Revue générale*, 1875, I, p. 740), déclarant l'Allemagne satisfaite. Sur le projet de loi similaire voté en Allemagne le 24 janvier 1876, voir Schulthess, 1876, p. 48. — 2. Schulthess, 1875, p. 66 (instruction de Bismarck à Keudell). — 3. *Koelnische Zeitung*, 5 avril 1875 (cité dans Majunke, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 424. — 4. Sturdza, *op. cit.*, I, p. 937-938 (lettre du 10 mai 1875).

Page 212. — 1. Schulthess, 1875, p. 228. Doczi, *Neue Freie Presse*, 23 décembre 1906. Les feuilles nationales libérales allemandes blâmèrent François-Joseph de faire visite à Venise, non à Rome (Dépêche Lefebvre de Béhaine, 30 mars 1875). Cf. dépêche Decazes au marquis d'Harcourt, 9 avril 1875 : « Il me semble que les deux souverains ont été d'accord pour reconnaître qu'il n'y avait pas lieu à modifier la loi des garanties et à se prêter ainsi aux désirs de l'Allemagne, et que pour l'avenir les deux pays n'avaient pas davantage d'engagements à prendre pour peser soit sur l'organisation soit sur le choix du futur conclave. » (Cité dans Hanotaux, *op. cit.*, III, p. 236.) — 2. *Atti parlamentari*, 8 décembre 1881, p. 7616. — 3. *Atti parlamentari*, 8 mai 1875, pp. 3053 et 3080.

Page 213. — **1**. Arnim, *Pro Nihilo*, traduction française, p. 195. — **2**. Wacker, *Friede zwischen Berlin und Rom ?* pp. 93-95. Traduction dans la *Revue générale*, 1875, I, pp. 591-592. Gavard, *Un Diplomate à Londres*, p. 263. De son côté, le duc de Norfolk, comme président de l'Union catholique de Grande-Bretagne, ouvrait une souscription pour le clergé allemand (Rolfus, III, p. 253).

Page 214. — **1**. Pastor, *Reichensperger*, II, p. 143. — **2**. Oncken, *Bennigsen*, II, p. 281. Schulthess, 1875, p. 133. — **3**. Schulthess, 1875, pp. 52-54. — **4**. Schulthess, 1875, p. 77 (13 mars 1875).

Page 215. — **1**. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 6 avril 1875. Schulthess, 1875, pp. 87 et 95 (2 et 10 avril 1875). — **2**. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 24 avril 1875. — **3**. La majorité était assez oscillante pour que le député libéral Voelk, en 1874, pût menacer les catholiques de faire repousser par la Chambre les crédits pour les séminaires s'ils faisaient repousser certains budgets scientifiques (Blum, *Vorkaempfer*, p. 174). — **4**. May, *Geschichte der Generalversammlungen der Katholiken Deutschlands*, p. 237. Un arrêté défendait de faire participer officiellement les écoliers au jubilé de Pie IX et aux instituteurs de s'associer, comme organistes ou chantres, à des solennités jubilaires qui coïncideraient avec les heures de classe (Dépêche Lefebvre de Béhaine, 25 juin 1875). — **5**. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, pp. 145-149 (10 février 1875); trad. franç., II, pp. 304-306. — **6**. Dépêches Lefebvre de Béhaine, 4 juin, 22 juillet et 27 juillet 1875.

Page 216. — **1**. A Bayreuth, on groupait 67.953 catholiques dans une circonscription comprenant 90.472 protestants et israélites; ailleurs, on groupait 78.896 catholiques dans une circonscription comprenant 114.058 fidèles des autres confessions (Dépêche Lefebvre de Béhaine, 18 juin 1875). — **2**. Schulthess, 1875, p. 151. — **3**. Schulthess, 1875, p. 119.

Page 217. — **1**. Mittnacht, *Erinnerungen an Bismarck* (p. 56 Stuttgart, Cotta, 1904) (entretien de Mittnacht avec Bismarck, 21 août 1875). Impressions analogues chez le bavarois Fäustle, dès mai 1874, à son retour de Berlin (dépêche Lefebvre de Béhaine, 19 mai 1874). — **2**. Dans une dépêche du 7 juillet 1875, Lefebvre de Béhaine expliquait : « Pfretzschner, par ses qualités comme par ses défauts, est le mieux placé peut-être pour écarter ou atténuer les dangers qui menacent la dynastie et l'Église. La question religieuse le laisse indifférent : au besoin, il serait plutôt hostile au catholicisme, mais dévoué au roi et à la Bavière ». — **3**. En septembre 1875, les journaux libéraux de Munich firent campagne contre cette nonciature; mais dès décembre 1874, Pfretzschner avait obtenu de Bismarck que cette question ne fût pas soulevée devant le Conseil fédéral (dépê-

ches Lefebvre de Béhaine, septembre 1875). — 4. Pfülf, *Ketteler*, III, pp. 268-272. *Archiv*, 1876, I, pp. 117-133. — 5. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 4 juin 1875.

Page 218. — 1. Voir ci-dessus, p. 206. — 2. Discours de Jung, 6 avril 1875 (cité dans *Grenzboten*, 1875, II, pp. 116-117). — 3. Sur le caractère différent des lois de 1873, 1874 et 1875, voir Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, p. 102. — 4. Rolfus, III, pp. 3-4. — 5. L'expression est d'Auguste Reichensperger (Pastor, *Reichensperger*, II, p. 144.)

Page 219. — 1. Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 39-41 : il prétendait aussi (pp. 43-44) que les revenus tirés par l'État des biens sécularisés couvraient à peine pour un tiers les dépenses inscrites au budget de l'Église catholique.

Page 220. — 1. Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, p. 182. — 2. Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 39 et suiv. — 3. Dès le 13 mars 1875, le *Landtag* accepta une augmentation de traitements pour les ministres des deux confessions, mais à la condition qu'ils obéissent aux lois (Schulthess, 1875, p. 76).

Page 221. — 1. Rudolf Meyer, *Politische Gründer*, p. 86. — 2. Voir Majunke, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 442, et cf. p. 147 de l'édition populaire (Paderborn, Schœningh, 1902.) — 3. Hüsgen, *Windthorst*, p. 207. — 4. Bismarck, *Reden*, VI, p. 254 (discours du 18 mars 1875). — 5. Siegfried, pp. 271-277.

Page 223. — 1. Bismarck, *Reden*, VI, p. 246-259 (16 mars 1875) — 2. Spahn, *Ernst Lieber als Parlamentarier*, p. 9. (Gotha, Perthes, 1906.)

Page 224. — 1. Sur la lecture de l'encyclique (18 mars 1875) par le baron de Wendt (1832-1903), durant laquelle une partie de la gauche quitta la salle, voir Winand Virnich, *Die Fraktion des Centrums in der 12ten Legislaturperiode des preussischen Landtages*, pp. 27-28 (Münster, Russell, 1876) et Julius Bachem, *Lose Blaetter aus meinem Leben*, p. 53.

Page 227. — 1. *Chambre des Seigneurs*, 14 avril 1875. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 259-266. Sur les attaques de Bismarck contre Kleist Retzow, voir Petersdorff, *Kleist Retzow*, p. 427.

Page 228. — 1. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1875, p. 384.

Page 229. — 1. Mittnacht, *op. cit.*, pp. 58-59. Bismarck, *Reden*, X, p. 308 (3 décembre 1884).

Page 230. — 1. Bismarck, *Reden*, VI, pp. 266-281 (16 avril 1875).

Page 234. — 1. *Chambre des Seigneurs*, 14 juin 1875. Brück, IV, I, pp. 484-486. Sur le comte Praschma, né en 1833, voir Specht et Schwabe, p. 538.

Page 235. — 1. Tiedemann, *Sechs Jahre Chef der Reichskanz-*

lei unter dem Fürsten Bismarck, p. 25 (Leipzig, Hirzel, 1909). — **2**. Vers du poète Emile Walther (de Chemnitz), dans *Bismarck-Jahrbuch*, I, p. 204.

Page 236. — **1**. *Archiv*, 1873, I, pp. 355-401.

Page 239. — **1**. *Grenzboten*, 1875, I, p. 391. — **2**. SIEGFRIED, p. 280. SCHULTHESS, 1875, p. 75. Cf. *Protocole*, pp. 122-123.

Page 241. — **1**. *Chambre des Seigneurs*, 21 mai 1875. — **2**. Texte de la loi dans *Archiv*, 1875, II, pp. 167-182; traduction française dans LEFEBVRE DE BÉHAINE, *Léon XIII et Bismarck*, pp. 266-283; commentaire dans *Archiv*, 1876, I, pp. 161-182. Sur le projet de loi et les amendements qu'il subit, voir SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 36-39, dont le principal regret était qu'un tel projet n'eût pas été déposé trois ans plus tôt. — **3**. SCHULTE, *Der Altkatholicismus*, pp. 488-497.

Page 242. — **1**. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, I, pp. 386-387.

Page 243. — **1**. *Landtag*, 8 mai 1875. — **2**. FRIEDRICH, *Doellinger*, III, pp. 656-658. Cf. PENEL, *Revue chrétienne*, 1875, pp. 484-514. Le livre de Gladstone fut traduit en français par Victor Oger, sous ce titre : *les Décrets du Vatican considérés dans leur influence sur la loyauté civile* (Bruxelles, Office de publicité, 1875).

Page 244. — **1**. ZIRNGIEBL, *Johannes Huber*, p. 163. — **2**. REUSCH, *Bericht über die Unions-Konferenzen, im Auftrage des Vorsitzenden Dr. v. Doellinger*. Bonn, Neusser, 1874. FRIEDRICH, *Doellinger*, III, pp. 648-651. REINKENS, *Reinkens*, p. 169. — **3**. *Landtag*, 3 mai 1875. — **4**. KAUFMANN, *Kaufmann*, p. 174 (lettre de Dieringer, 22 décembre 1874). — **5**. PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 223. Cf. REINKENS, *Reinkens*, p. 165-166.

Page 245. — **1**. *Protocole*, pp. 141-142. — **2**. Texte dans *Archiv*, 1875, II, pp. 165-166; trad. dans LEFEBVRE DE BÉHAINE, *Léon XIII et Bismarck*, pp. 265-266. — **3**. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 65-67.

Page 246. — **1**. HINSCHIUS, en 1874, avait publié sur les congrégations son livre : *Die Orden und Kongregationen der kath. Kirche in Preussen* (Berlin, Guttentag), qui se terminait par un projet de loi. — **2**. Les articles de Schulte exercèrent une influence pressante dans la campagne contre les ordres : ses calculs dénombraient 13 maisons d'ordres contemplatifs (271 membres), 242 d'ordres enseignants (2.900 membres), 259 d'ordres hospitaliers (1.888 membres), 360 d'ordres à la fois hospitaliers et enseignants (3.000 membres), 39 maisons d'ordres s'occupant de besognes sacerdotales (511 membres), soit, en tout, 913 maisons avec 8.573 membres (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 53-54). — **3**. ONCKEN, *Bennigsen*, II, p. 281. — **4**. *Landtag*, 10 janvier 1873. WINDTHORST, *Ausgewaehlte Reden*, II, pp. 14 et 15. Le 3 mai 1876, le comité berlinois du Centre adressa au *Land-*

tag une pétition contre la maçonnerie (ROLFUS, III, pp. 310-312). — 5. ONCKEN, *Bennigsen*, II, p. 281. — 6. TREITSCHKE, *Zehn Jahre deustcher Kaempfe*, II, p. 333. — 7. *Landtag*, 7 mai 1875. WINDTHORST, *Ausgewaehlte Reden*, I, p. 242.

Page 247. — 1. *Grenzboten*, 1875, II, p. 517. — 2. *Provinzial Correspondenz*, 23 juin 1875 (cité dans HAHN, *Geschichte des Kulturkampfes in Preussen*, pp. 195-196). — 3. Texte dans *Archiv*, 1876, II, pp. 180-183 ; trad. franç. dans LEFEBVRE DE BÉHAINE, *Léon XIII et Bismarck*, pp. 286-290.

Page 248. — 1. MITTNACHT, *Erinnerungen an Bismarck*, pp. 58-59. — 2. POSCHINGER, *Bismarck und Bundesrat*, III, p. 234. — 3. PIE IX, *Discours*, trad. Franciscis, III, pp. 537-553 (discours du 13 mai 1875). — 4. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II. p. 201. n. 1. Sur Lucanus (1831-1908), mort chef du cabinet civil, voir BETTELHEIM, XIII, pp. 141-142. — 5. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 88.

Page 249. — 1. IBACH, *op. cit.*, pp. 49-52. — 2. SCHULTHESS, 1875, p. 125 (9 mai 1875).

Page 250. — 1. ROLFUS, III, pp. 166-168. — 2. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 86.

Page 251. — 1. IWEINS, *le P. de Robiano*, p. 24. — 2. Il s'agissait des couvents d'Ahrweiler et de Nonnenwerth; sur le premier, voir le discours de Windthorst (*Landtag*, 5 février 1880, pp. 1459-1460); sur le second, voir SCHWESTER MARIA PAULA MÜNSTER, *Geschichte der Kongregation der Franziskanerinnen von der Busse und der christlichen Liebe*, pp. 161-163 (Fribourg, Herder, 1910). ROLFUS, III, p. 191, donne une liste des cloitres immédiatement supprimés. Le 19 juin 1875, dans la régence de Düsseldorf, les infirmiers et infirmières ecclésiastiques furent remplacés par des laïques (ROLFUS, III, p. 174). Le 24 juillet 1875 une nouvelle circulaire ministérielle visa les ordres mendiants (SCHULTHESS, 1875, p. 156). — 3. ZINGELER, *Deutsche Revue*, mars 1911, p. 333. Sur le monastère de Beuron, voir *Katholik*, 1868, II, pp. 599-609 et Dom BRUNO DESTRÉE, *les Bénédictins*, pp. 170-172 (Paris, Oudin, 1911). — 4. BONGARTZ, *Die Kloester in Preussen und ihre Zerstoerung, oder : Was kostet der Kulturkampf dem preussischen Volke?* p. 165 (Berlin, Germania, 1880). — 5. Voir dans FALTER, *Der preussische Kulturkampf*, pp. 206-208, des détails sur l'émigration des Sœurs de l'Amour chrétien, fondées par Pauline de Mallinckrodt.

Page 252. — 1. SCHWAGER, *Arnold Janssen*, pp. 6-14 (Hamm Breer et Thiemann, 1910) : monographie précieuse sur Arnold Janssen (1837-1909). Voir, sur les Pères de Steyl, la série d'articles publiés par le *Katholik*, dans le second semestre de 1895. — 2. SCHWAGER, *op. cit.*, pp. 49-50.

Page 253. — 1. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 36.

Page 254. — **1.** *Protocole*, pp. xx et 124 et suiv. Pfülf, *Ketteler*, III, p. 198.

Page 255. — **1.** *Protocole*, pp. 126-128.

Page 256. — **1.** *Protocole*, pp. 128-130. — **2.** *Jam innotuit mihi, parvam inter catholicos Borussiæ esse factionem virorum ; qui optima fide ac voluntate erga Ecclesiam præstant, sed non pari prudentia præditi, plerumque magis quam episcopi, imo Sacra Sedes Apostolica, catholici esse aut saltem se scire volunt, quid prosit Ecclesiæ catholicæ :inter hujusmodi suspicor epistolæ e Germania directæ auctorem inveniri* (*Protocole*, p. 132). Le 1[er] septembre 1875, le comité du *Verein der deutschen Katholiken* invita les catholiques à prendre part aux élections paroissiales. Sur le mécanisme du fonctionnement de cette loi, voir Hermes, *Die Verwaltung des Kirchenvermoegens in den kathol. Kirchengemeinden Preussens* (Cologne, Bachem, 1891), et Marx, *Das Kirchenvermoegensrecht.* (Trèves, *Paulinus Druckerei*, 1897.)

Page 257. — **1.** Ibach, *op. cit.*, pp. 58-62. — **2.** Schulthess, 1875, p. 172. — **3.** Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, p. 87. — **4.** L'expression est de Charles Schoebel, *L'Église, Bismarck et les Jésuites*, p. 60 (Paris, Sandoz, 1873).

Page 258. — **1.** Pastor, *Reichensperger*, II, p. 147.

Page 259. — **1.** Pastor, *Reichensperger*, II, pp. 127-128 (confidence de Menzel à Linhoff).

Page 260. — **1.** Bluntschli, *Denkwürdiges*, III, pp. 308 et suiv. — **2.** Friedrich, *Doellinger*, III, pp. 648-651. *Revue internationale de théologie*, 1904, pp. 153-158. — **3.** Friedrich, *Doellinger*, III, p. 618. Sur le mouvement pour le mariage des prêtres, voir Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1876, p. 763; Schulthess, 1876, p. 113; et surtout Schulte, *Der Altkatholicismus*, pp. 625-650. — **4.** Rolfus, III, p. 362.

Page 261. — **1.** Schulte, *Erinnerungen*, I, pp. 385-388. — **2.** Rust, *Reichskanzler Hohenlohe*, pp. 712-714. Sur le « fiasco » définitif des catholiques d'État, voir dans Rust, *op. cit.*, p. 809, des citations de 1876. — **3.** En 1876, le *Deutscher Merkur*, organe des vieux-catholiques, se plaindra que faveurs et emplois soient le privilège des catholiques d'État (Rust, *op. cit.*, p. 645, n. 1). — **4.** Pfülf, *Ketteler*, III, pp. 286 et 372-373.

Page 262. — **1.** Pfülf, *Ketteler*, III, p. 239. — **2.** Pfülf, *Ketteler*, III, p. 248. — **3.** Gerlach, *Aufzeichnungen*, II, p. 401.

Page 263. — **1.** H. v. Kirchmann, *Der Kulturkampf in Preussen und seine Bedenken* (Leipzig, Bidder, 1875), pp. 30-35. L'auteur blâmait comme une inutile humiliation (p. 35) la prétention de réclamer des évêques, par écrit, obéissance aux lois ; il constatait (pp. 19-20) l'insuccès de la propagande vieille-catholique. Magistrat en Silésie de 1849 à 1866, il rendait hom-

mage à la moralité des populations catholiques (pp. 33-34). — 2. Ditscheid, *Matthias Eberhard, Bischof von Trier*, p. 58.

Page 264. — 1. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1875, p. 252. Cf. Majunke, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 415.

Page 266. — 1. *Geschichte der Frankfurter Zeitung*, p. 228. A la fin de chaque année, dans l'ouvrage de Rolfus, on trouve la liste des prêtres victimes du *Culturkampf*. Dans les quatre premiers mois de 1875, d'après la *Gazette de Francfort*, l'application des lois de Mai entraîna la condamnation à la prison ou à l'amende de 241 prêtres, de 136 journalistes, de 210 autres personnes (Rust, *op. cit.*, pp. 722 et suiv.). — 2. Majunke, *op. cit.*, p. 449.

Page 270. — 1. *Die Wohlfahrt Deutschlands und die Kirchen und Wirthschaftspolitik*, p. 35.

Page 271. — 1. Hoehler, *Geschichte des Bistums Limburg*, p. 330. — 2. Rolfus, III, p. 404. Voir dans Siegfried, pp. 408-428, une chronologie très détaillée de tous les épisodes du *Culturkampf* dans le diocèse de Trèves. Les épisodes que nous racontons nous ont généralement été connus par des papiers inédits ; mais on peut consulter aussi les *Souvenirs* publiés par un vicaire sous le pseudonyme Renitentus, *Ein Opfer des Kulturkampfes, oder Schicksale eines gesperrten und ausgewiesenen Priesters* (Trèves, Groppe, 1875).

Page 272. — 1. Joseph Wick, *Aus meinem Leben, Aufzeichnungen zu meinem fünfzigjaehrigen Priester-Jubilaeum*, p. 76 (Breslau, Aderholz, 1895). — 2. F. X. Schulte, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 477-480. On put se demander même, en 1875, si la procédure de déposition des évêques, telle que la pratiquait la cour royale, était compatible avec le Code pénal de l'Empire. Car on lisait à l'article 5 de la loi introductive de ce Code pénal, que les législations territoriales, pour des matières dont ne traite pas le Code d'empire, peuvent prévoir, entre autres pénalités, l'enlèvement des fonctions publiques ; or, un jugement de la cour royale, le 26 mai 1875, niait que les fonctions d'Église fussent des fonctions publiques (Ibach, *op. cit.*, pp. 13-18).

Page 274. — 1. Voir Schuermann, *Johann Bernard Brinkmann*, pp. 44-199. — 2. Sur la procédure de déposition de Martin, voir Stamm, *Urkundensammlung*, pp. 361-391. — 3. Stamm, *Urkundensammlung*, pp. 391-393.

Page 275. — 1. Stamm, *Urkundensammlung*, p. 306. — 2. Stamm, *Urkundensammlung*, p. 400. — 3. *Urkundensammlung*, pp. 409-410. — 4. Stamm, *Conrad Martin*, pp. 417-418. — 5. Stamm, *Urkundensammlung*, pp. 408-409. — 6. Stamm, *Urkundensammlung*, p. 411-414. — 7. Stamm, *Conrad Martin*, pp. 428-429. Martin, *Drei Jahre aus meinem Leben*, pp. 56-88. Martin résida tour à tour chez les Franciscains de Brunsum et de Saint-Trond, puis chez les reli-

gieuses allemandes installées par Pauline de Mallinckrodt à Mont-Saint-Guibert ; c'est là qu'il devait mourir, le 16 juillet 1879.

Page 276. — **1**. PASTOR, *Reichensperger*, II, p. 132. Cf. KAUFMANN, *Kaufmann*, pp. 192-195, sur l'accueil qui lui fut fait à Bonn même, à sa sortie de prison. — **2**. SCHULTHESS, 1875, p. 164 (7 septembre 1875). — **3**. F. X. SCHULTE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 481-488. LUDWIGS, *op. cit.*, pp. 48-52. BELLESHEIM, *Katholik*, 1908, I, p. 157. — **4**. ROLFUS, III, pp. 271-272. RUST, *op. cit.*, pp. 723-724. Schoenerer, à la Chambre autrichienne, demanda pourquoi ce cardinal, qui avait enfreint les lois de l'État voisin, était l'objet de tels triomphes. Le bruit même courut, un instant, que l'Allemagne allait exiger de l'Italie l'extradition de Ledochowski ; Launay, ambassadeur d'Italie, démentit cette rumeur auprès de Gontaut (dépêche Gontaut, 8 avril 1877). — **5**. HOEHLER, *op. cit.*, pp. 335-338. F. X. SCHULTE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 508-510.

Page 277. — **1**. ROLFUS, III, p. 405. — **2**. JANISZEWSKI, p. 413. SCHULTHESS, 1874, pp. 204, 211, 215, 224, 225, 245.

Page 278. — **1**. Sur les épisodes de la persécution dans l'Eichsfeld, voir ZEHRT, *op. cit*, pp. 95-107. — **2**. MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 413. — **3**. Sur la chasse au délégué et les divers incidents de Pologne, voir SCHULTHESS, 1874, pp. 152, 160, 161, 163, 165, 204, 211, 225 ; 1875, pp. 118, 159 et 172, et ROLFUS, III, pp. 232-235. Cf. dans SCHUERMANN, *Johann Bernard Brinkmann*, p. 172, les perquisitions faites en 1877, chez le prêtre Schuermann, qu'on soupçonnait de recevoir des lettres de l'évêque Brinkmann exilé. — **4**. F. X. SCHULTE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 506-507. — **5**. IBACH, *op. cit.*, pp. 22-27. — **6**. SCHULTHESS, 1874, p. 179.

Page 279. — **1**. SCHULTHESS, 1875, p. 42. — **2**. FALK, *Reden*, p. 118 (discours du 14 mars 1876). — **3**. ROLFUS, III, p. 234.

Page 280. — **1**. SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, pp. 70-87. — **2**. ONCKEN, *Bennigsen*, II, p. 284.

Page 281. — **1**. ROLFUS, II, pp. 401-402. A Berlin, 1.600 marcks étaient encore dépensés par l'État pour l'Église ; mais ce n'était pas pour payer des prêtres, c'était pour la musique religieuse (MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 432).

Page 282. — **1**. Pour la statistique des *Staatspfarrer*, voir ROLFUS, III, pp. 405, 483 et 616. Sur les *Staatspfarrer* dans le diocèse de Trèves, voir DITSCHEID, *op. cit.* pp. 137-140. Dans son mandement de carême de février 1876, Foerster, évêque de Breslau, rappela les prescriptions de l'Église contre les prêtres intrus (ROLFUS, III, p. 275). Sur la résistance opposée par le peuple aux *Staatspfarrer*, voir MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 410-415. A Gross Strehlitz, lorsqu'on installa le *Staatspfarrer* Mucke, les cinq instituteurs refusèrent d'amener les

enfants. Sur les incidents de Xionz, voir *Mgr Ledochowski*, pp. 355-361. Sur les incidents de Kosten en Posnanie, où la voix du *Staatspfarrer* Welnitz fut étouffée sous les accès de toux des paroissiens, voir SCHULTHESS, 1875, p, 118. Le propriétaire Roganski encourut en Posnanie 3 mois de prison pour avoir mis à la poste un décret papal de suspension contre un prévôt (MAJUNKE, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 413). A Bromberg, le 12 juillet 1876, des condamnations sévères furent prononcées contre des gentilshommes polonais soupçonnés d'avoir provoqué, dans l'église de Pieranic, un trouble contre un prêtre qui avait reconnu les lois de Mai (ROLFUS, III, pp. 349-351).

Page 283. — **1**. ROLFUS, III, pp. 93-95.

Page 284. — **1**. SCHULTHESS, 1874, p. 234. KIRCHMANN, *Der Culturkampf in Preussen*, pp. 34-35. — **2**. Si l'obstacle vient des personnes chargées de l'exécution des lois, écrivait Schulte le 15 août 1875, le ministère doit en charger d'autres (SCHULTE, *Lebenserinnerungen*, II, p. 103). En septembre 1875, il dénonçait certaines inconséquences du ministère et poussait à un système de vexations encore plus logiques, encore plus absolues (SCHULTE, *op. cit.*. II, p. 99). Cf. NIPPOLD, *Abseits des Culturkampfes*, pp. 120-121, et *Handbuch der neuesten Kirchengeschichte*, V, p. 535. — **3**. ONCKEN, *Bennigsen*, II, p. 281 (lettre de Bennigsen, 10 avril 1875). — **4**. *Landtag*, 19 avril 1875. Les journaux libéraux de Trèves dénonçaient comme ultramontains certains fonctionnaires de l'enseignement, spécialement le pédagogue Kellner (KELLNER, *Lebensblaetter*, p. 565). Le ministère prussien, le 18 février 1875, confirmait la mesure de révocation prise par le gouvernement de Düsseldorf contre un employé communal qui appartenait au *Katholikenverein* de Mayence (SCHULTHESS, 1875, p. 62). — **5**. TIEDEMANN, *Sechs Jahre Chef der Reischskanzlei*, pp. 16 et 27. — **6**. Sur l'action de Sybel en Bavière vers 1860, voir GOYAU, III, pp. 23-31. Voir sur Sybel (1817-1895) BAILLEU, *Allgemeine deutsche Biographie*, LIV, pp. 645-667.

Page 285. — **1**. HÜSGEN, *Windthorst*, pp. 229-232.

Page 287. — **1**. FRANZ KAUFMANN, *Leopold Kaufmann*, p. 177-196 (monographie très instructive sur Léopold Kaufmann, 1821-1898). SCHULTE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 497-498. — **2**. PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 272-273. F. X. SCHULTE, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 498-499.

Page 288. — F. X. SCHULTE, *op. cit.*, pp. 502-503. — **2**. Sur Christophe de Tiedemann (1836-1907), voir POSCHINGER, *Bismarck und die Parlamentarier*, III, p. 112.

Page 289. — **1**. ONCKEN, *Bennigsen*, II, p. 273. — **2**. Sur tout cet incident, voir TIEDEMANN, *op. cit.*, pp. 2-19. — **3**. TREITSCHKE, *Zehn Jahre deutscher Kaempfe*, II, p. 159. — **4**. BLUNTSCHLI, *Denkwürdiges*, III, pp. 387-388.

Page 290. — **1**. *Landtag*, 10-11 février 1875. — **2**. *Landtag*, 20 février 1876. Hüsgen, *Windthorst*, pp. 228-230.

Page 291. — **1**. Rolfus, III, pp. 190-191. Schulthess, 1875, pp. 148-149. — **2**. Fischer, *Falk*, pp. 71-72. Sur le démocrate Becker (1820-1885), mort bourgmestre de Cologne, voir Hackenberg, *Der rote Becker*. (Leipzig, Baedeker, 1899.) — **3**. Schorlemer Alst, *Reden*, p. 151. — **4**. Ludwigs, *op. cit.*, p. 41.

NOTES DU CHAPITRE X

Page 293. — **1**. Garibaldi, *Scritti*, éd. Ciampoli, p. 757 (lettre à Ferrario Abele, 8 janvier 1876). — **2**. *Historisch Politische Blaetter*, 1910, II, p. 173.

Page 294. — **1**. Garibaldi, *Scritti*, éd. Ciampoli, p. 807 (lettre au sénateur Keller, 29 mai 1876). — **2**. Hartmann, *Die Selbstersetzung des Christentums und die Religion der Zukunft*, pp. 31-32 (trad. franç., p. 49-50). — **3**. Hartmann, *Gesammelte Studien und Aufsaetze gemeinverstaendlichen Inhalts*, pp. 99-101.

Page 295. — **1**. Roessler, *Das deutsche Reich und die kirchliche Frage*, p. 437 (Leipzig, Grunow, 1876). — **2**. Roessler, *op. cit.*, pp. 309-429.

Page 296. — **1**. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 155 (15 mai 1875); trad. franç., II, pp. 317-318. « Chez vous, sur le Rhin, écrivait à Reusch le même Doellinger, on verra sans doute plus clairement qu'ailleurs les mauvaises suites qu'aura pour l'esprit de la population ce genre de lutte » (Friedrich, *Doellinger*, III, p. 653). — **2**. « Un grand nombre de prêtres sont la parure des prisons, disait, au congrès des catholiques silésiens de 1875, le député Franz. Avec la disparition du sentiment que la punition est infamante, la criminalité augmente, l'autorité de la loi et de l'Etat est affaiblie » (*Reden gehalten auf der 2ten Generalversammlung der Katholiken Schlesiens in Neisse am 6 und 7 september 1875*, p. 67. Neisse, Huch, 1875). « Ce n'est pas une honte d'être en prison, on y trouve des prêtres », disait un gamin au vicaire Isbert, de Trèves. Cf. Kirchmann, *op. cit.*, p. 31. — **3**. Pineau, *L'Evolution du roman en Allemagne au dix-neuvième siècle*, p. 242-248. — **4**. Majunke, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 453-454.

Cf. discours Dauzenberg (*Landtag*, 22 février 1877), sur la somme prévue au budget pour l'examen scientifique des théologiens.

Page 297. — 1. *Landtag*, 27 février 1877 (Schorlemer Alst, *Reden*, p. 144). — 2. F. X. Schulte, *Geschichte der sieben ersten Jahre des Culturkampfs* : *I*[ter] *Teil. Der Schulkampf*, pp. 139-140. — 3. Treitschke, *Zehn Jahre deutscher Kaempfe*, II, p. 425. — 4. Pfülf, *Mallinckrodt*, p. 467 (discours du 7 février 1874).

Page 298. — 1. Dreux, *Dernières années de l'ambassade de M. de Gontaut-Biron*, p. 301. Cf. dans Rust, *op. cit.*, p. 677, la conversation de Guillaume avec Ratibor en 1875. — 2. Lettre de Charles-Antoine de Hohenzollern, 4 (16) août 1875 (Sturdza, *op. cit.*, p. 959). — 3. Rolfus, III. pp. 402-404.

Page 299. — 1. Dietrich v. Oertzen, *Adolf Stoecker*, *Lebensbild und Zeitgeschichte*, I, p. 107 (Berlin, Vaterlaendische Verlagsanstalt, 1910) : ouvrage capital sur Stoecker (1835-1909). — 2. Oertzen, *op. cit.*, I, p. 108. — 3. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1875, p. 772. Dès le début de 1874, Ernest-Louis de Gerlach avait pronostiqué que les prêtres passeraient bientôt pour inutiles (*Die Civilehe und der Reichskanzler*, p. 30; cf. les propos du pasteur Dressel à Gerlach dans E. L. v. Gerlach, *Aufzeichnungen*, II, p. 380).

Page 300. — 1. Pfülf, *Ketteler*, III, pp. 233-234. Zehrt, *op. cit.*, p. 122. — 2. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1875, p. 771. — 3. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1875, pp. 123-124. — 4. Schulthess, 1876, p. 139. — 5. Luzzatti, *Réforme sociale*, 1er novembre 1882, p. 413.

Page 301. — 1. Schulthess, 1875, pp. 164-165. — 2. Sur le synode général (24 novembre-18 décembre 1875), où l'opposition de Kleist Retzow, envoyé par le synode provincial de Poméranie, n'empêcha pas les projets de Falk d'être votés par 134 voix contre 62, voir Petersdorff, *Kleist Retzow*, p. 433 et Schulthess, 1875, pp. 210-212. — 3. Petersdorff, *Kleist Retzow*, pp. 434-435 (discours du 22 mai 1876 à la Chambre des Seigneurs). Maltzahn aussi, au moment même où il prenait position pour le *Brotkorbgesetz*, reprochait à Falk de le protéger le pasteur libéral Sydow. — 4. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1876, pp. 116-118. — 5. Gerlach, *Aufzeichnungen*, II, p. 396.

Page 302. — 1. Oertzen, *Stoecker*, I, p. 115-117. Koegel, *Koegel*, III, pp. 53-54. — 2. Oertzen, *Stoecker*, I. p. 116.

Page 303. — 1. Rolfus, III, p. 10 (*Neue evangelische Kirchenzeitung*, 10 janvier 1875). — 2. Windthorst, *Landtag*, 15 mai 1876. Cf. discours de Majunke au congrès catholique de Munich de 1876. — 3. Cf. art. de l'*Allgemeine Evangelisch-lutherische Kirchenzeitung* (12 février 1875), cité dans *Stimmen aus Maria Laach*, 1875, VIII, p. 363.

Page 304. — 1. *Chambre des Seigneurs*, 14 avril 1875.

Page 305. — 1. Poschinger, *Bismarck und die Parlamentarier*, II, pp. 203-205. Stillich, *Die politischen Parteien in Deutschland : Die Konservativen*, pp. 230-233. (Leipzig, Klinckhardt, 1908.)

Page 306. — 1. On retrouve un écho de ces saillies bismarckiennes dans les *Gedanken und Erinnerungen*, II, p. 130 ; trad. Jaeglé, II, p. 154. — 2. Mittnacht, *Erinnerungen an Bismarck*, pp. 58-59. — 3. Dreux, *Dernières années de l'ambassade Gontaut-Biron*, pp. 363-364. — 4. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 173 (3 novembre 1875) ; trad. franç., II, p. 343.

Page 307. — 1. Oncken, *Bennigsen*, II, pp. 286-287. — 2. Voir, pour les détails de la discussion, Schulte, *Lebenserinnerungen*, I, pp. 248-249. L'addition frappant des mêmes pénalités les lettres épiscopales et les encycliques fut repoussée par 136 voix contre 132. — 3. Philippson, *Forckenbeck*, p. 221. — 4. Dépêches Gontaut, 17 janvier, 29 janvier et 5 février 1876, 9 mars 1876. — 5. Riccio, *Nuova Antologia*, 16 mai 1898, p. 321, n. 1. Cf. Rust, *op. cit.*, pp. 873-874.

Page 308. — 1. Texte dans Riccio, *Nuova Antologia*, 16 mai 1898, p. 321, n. 1 (Riccio a retrouvé cette lettre dans les archives de la Consultà). — 2. Rust, *op. cit.*, pp. 876-877. Cf. Pastor, *Reichensperger*, II, p. 151. — 3. Dépêche du baron Baude, 10 mars 1876.

Page 309. — 1. Cardinal Hohenlohe à Bismarck, 5 mars 1876 (*Aus Bismarcks Briefwechsel*, pp. 483-484). — 2. Schulthess, 1876, pp. 59-60. — 3. R. de Cesare, *Nuova Antologia*, 1er juillet 1894, p. 23.

Page 310. — 1. Bluntschli, *Die rechtliche Unverantwortlichkeit und Verantworlichkeit des roemischen Papstes*, (Noerdlingen, Beck, 1876). Théorie semblable dans Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, p. 165-174. Cf. Bompard, *la Papauté en droit international*, pp. 214-218 (Paris, Rousseau, 1888), et les trois articles du P. Granderath, *Stimmen aus Maria Laach*, VIII et IX, 1875. — 2. R. de Cesare, *Il conclave di Leone XIII*, pp. 38-39 (Città di Castelli, Lapi, 1888). Cf. Granderath, *loc. cit.*, 1875, IX, p. 137. — 3. *Reden gehalten auf der Generalversammlung der Katholiken Schlesiens in Neisse in September 1875*, p. 79 (Neisse, Huch, 1875).

Page 311. — 1. Schulthess, 1876, p. 43. — 2. Peter Reichensperger, *Kulturkampf oder Friede zwischen Staat und Kirche* (Berlin, Springer, 1876). Voir, sur cette brochure la *Provinzial Correspondenz*, 16 février 1876 (cité dans Hahn, *Geschichte des Culturkampfes in Preussen*, pp. 200-202). — 3. Pfülf, *Ketteler*, III, p. 204. Dès 1875, Ketteler, dans une lettre au baron de L. (Raich, *op. cit.*, pp. 511-514), et dans sa brochure : *Der Bruch des Reli-*

gionsfriedens und der einzige Weg zu seiner Wiederherstellung (Mayence, Kirchheim), étudiait la question : il préconisait, dans la brochure, le retour à la paix de Westphalie, qui détruisit le droit des majorités en fait de législation religieuse, et les idées qu'il esquissait dans la lettre se rapprochaient assez des accords qui, en 1883, s'élaborèrent, en Prusse, entre l'État et l'Église (PFÜLF, *op. cit.*, III, pp. 196-198 et 203). « Où allons-nous ? griffonnait encore Ketteler dans un brouillon retrouvé par le P. Pfülf. Vers un despotisme militaire, soutenu par un christianisme de façade, sous lequel se cacherait une Église d'État non confessionnelle, un sacerdoce servile : l'antique paganisme avec des oripeaux chrétiens » (PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 286). Quant à la brochure de Ketteler de 1877, la dernière qu'il ait écrite, intitulée : *Die thatsaechliche Einführung des bekenntnisslosen Protestantismus in die Katholische Kirche* (Mayence, Kirchheim), elle fut attaquée par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* comme marquant un retour agressif de l'ultramontanisme (PFÜLF, *Ketteler*, III, pp. 204-205). — **4**. Cité par SCHORLEMER ALST, *Landtag*, 15 mai 1876.

Page 312. — **1**. SCHORLEMER ALST, *Reden*, pp. 120-127 (*Landtag*, 15 mai 1876). — **2**. Sur la fondation de la *Vereinigung der Steuer und Wirtschaftsreformen*, voir POSCHINGER, *Bismarck und die Parlamentarier*, I, pp. 108-109.

Page 313. — **1**. WINAND VIRNICH, *Die Fraction des Centrums in der 12 ten Legislaturperiode*, p. 110. Sur Virnich (1836-1890), voir WICK, *Aus meinem Leben*, p. 74, et SPECHT et SCHWABE, p. 574. — **2**. SCHULTHESS, 1876, p. 187.

Page 314. — **1**. DREUX, *Dernières années de l'ambassade Gontaut-Biron*, p. 310, n. 1. — **2**. GEFFCKEN, *Staat und Kirche in ihrem Verhaeltniss geschichtlich entwickelt* (Berlin, Hertz, 1875). Voir CHERBULIEZ, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1876. Sur le Hambourgeois Frédéric Henri Geffcken (1830-1896), diplomate, puis professeur à Strasbourg, voir BETTELHEIM, I, pp. 211-212.

Page 315. — **1**. *Aus Bismarcks Briefwechsel*, pp. 477-480. — **2**. GEFFCKEN, *op. cit.*, pp. 671-672. — **3**. Sur la campagne du capitaine Perrot, mort en 1891, voir BISMARCK, *Gedanken und Erinnerungen*, II, p. 153 ; trad. Jaeglé, II, pp. 181-182; et ONCKEN, *Bennigsen*, II, p. 288. — **4**. POSCHINGER, *Bismarck und die Parlamentarier*, II, p. 208. Sur Robert de Benda (1816-1899), voir POSCHINGER, *op. cit.* II, p. 205, n. 1.

Page 316. — **1**. TIEDEMANN, *op. cit.*, p. 43. Cf. ONCKEN, *Bennigsen*, II, p. 286, n. 1. — **2**. TIEDEMANN, *op. cit.*, p. 16. — **3**. TIEDEMANN, *op. cit.*, p. 118.

Page 317. — **1**. Lettre du pédagogue Bone à l'évêque Martin, 25 mars 1877 (STAMM, *Briefmappe des Bischofs Martin*, p. 413).

Page 318. — 1. Rolfus, III, pp. 307-309. *Landtag*, 2 mai 1876, — 2. Rolfus, III, pp. 440-443. *Landtag*, 21 février 1877. Sur les condamnations du P. Gabriel, capucin, pour non-absolution du bourgmestre de Vallendar, du vicaire Richter à Ebersdorf, du prévôt Nitsche à Ketscher, d'un prêtre à Styrum, voir Ibach, *op. cit.*, p. 100-104 ; cf. Rolfus, III, p. 252. Sur la condamnation du vicaire Bruns à Geldern, voir Schulte, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 541-542. Dans la *Gazette de Cologne* du 24 septembre 1875, Schulte, le canoniste vieux-catholique, contestait la légalité de ces verdicts (Schulte, *Lebenserinnerungen*, II, p. 213, n. 1). Étaient délinquants aussi, d'après un arrêt du tribunal suprême de mars 1875, les prêtres qui refusaient de porter un témoignage en alléguant que ce témoignage entraînerait pour eux la peine de l'excommunication (Schulthess, 1875, p. 66). — 3. *Die Geschaefts-Anweisung des Kgl. Commissarius für die erzb. Vermoegensverwaltung in der Dioecese Koeln vom* 1 *Mai beleuchtet* (Cologne, Bachem, 1877). — 4. *Es ist das erste Mal in Preussen. Process-Verhandlungen vom 7 December 1876, gegen den hochwürdigsten Bischof Dr Johann Bernard, Prälat und Dom capitular Dr Giese und Herren Fievez, Haversath, v. Noël, Dr Richters und Schürmann* (Münster, Westfaelischer Merkur, 1876).

Page 319. — 1. Sur les incidents de Marpingen et les poursuites qui en résultèrent, voir Rolfus, III, pp. 345-347, Rust, *op. cit.*, pp. 726-727, et Julius Bachem, *Lose Blaetter*, pp. 66-75. — 2. Schulthess, 1876, pp. 124 et 145. — 3. Schulthess, 1877, p. 48. — 4. Bosse, *Grenzboten*, 1904, II, p. 31.

Page 320. — 1. Circulaires de Falk des 14 février et 23 mars 1875 (Schulthess, 1875, pp. 50 et 85). — 2. Wiese, *op. cit.*, II, p. 29. — 3. Dès le 2 décembre 1874, Melchers, dans une circulaire aux évêques, avait dénoncé les périls croissants dans le domaine scolaire, l'immixtion de l'État dans l'enseignement religieux, la diminution des heures d'enseignement religieux et de service divin, la subordination d'écoles catholiques à des inspecteurs non catholiques, la prohibition du livre d'enseignement religieux de l'évêque Martin ; et le 2 avril 1875, les évêques avaient adressé des doléances à la Chambre des Seigneurs (*Protocole*, pp. 112-114).

Page 321. — 1. Deutschmann, *Die Schulaera Falk*, pp. 382-384. Voir la réponse de la régence de Dusseldorf à une pétition du doyenné de Rees (21 décembre 1874) (Deutschmann, *op.*, *cit.*, p. 393). — 2. Décision concernant le district d'Arnsberg, 9 mars 1875 (Deutschmann, *op. cit.*, p. 393). — 3. Sur la question des livres scolaires d'enseignement religieux, voir dans Falk *Reden*, pp. 109-111, sa réponse à l'interpellation du 12 mars 1875 relative à la suppression dans les écoles de l'Histoire sainte de Schumacher. En 1876 et 1877, les catéchismes du P. Deharbe et

de l'évêque Martin furent prohibés (DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 440).

Page 322. — **1**. DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 392. Dès le 21 mai 1875, la régence de Münster avait déjà exclu tous les prêtres de l'enseignement religieux à l'école (DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 393). — **2**. Décision prise dans la régence de Düsseldorf, dès le 11 février 1875 (DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 393). — **3**. Texte de la circulaire dans SIEGFRIED, pp. 315-318. — **4**. Cité dans FALK, *Reden*, p. 117 (*Landtag*, 14 mars 1876). — **5**. *Landtag*, 14 mars 1876 (interruption de Reichensperger). — **6**. ROLFUS, III, p. 305 et 342.

Page 323. — **1**. DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 149 (citation du *Centralblatt für die Gesammte Unterrichts Verwaltung in Preussen*, 1874, p. 403 ; rescrit de Falk, 11 décembre 1874). L'idée d'un livre de lectures non confessionnel fut soulevé, en 1874, dans la conférence des *Schulraete* de la province rhénane (voir KELLNER, *Lebensblaetter*, pp. 536-542). Le nouveau livre de lectures, fort peu confessionnel, fait en 1875 par Jean Kayser et Guillaume Sommer pour les écoles catholiques, fut critiqué dans une brochure du prêtre F.-X. SCHULTE, *Lesebuch und Schule : ein Wort der Mahnung an das katholische Volk*, et approuvé par le rescrit ministériel du 5 mai 1876. Le livre de lectures du pédagogue catholique Bone fut prohibé par Falk, en 1876, à cause de sa sévérité pour Gœthe et Lessing (KEISER, *Heinrich Bone*, p. 44). — **2**. Sur les livres destinés aux écoles protestantes, voir F.-X. SCHULTE, *Aus lutherischen Lesebüchern* (Essen, Fredebeul, 1876). — **3**. DEUTSCHMANN, *op. cit.*, pp. 470 et suiv. ; *Herrenhaus*, 17 juin 1876 (discours de Falk en réponse à Kleist Retzow ; cf. FALK, *Reden*, pp. 122-133). KELLNER, *Lebensblaetter*, pp. 574-575. F. X. SCHULTE, *Geschichte der sieben ersten Jahre des Culturkampfes*, I : *der Schulkampf*, pp. 145-164. — **4**. DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 472.

Page 324. — **1**. DEUTSCHMANN, *op. cit.*, pp. 544-560. — **2**. *Landtag*, 31 janvier 1874, — **3**. SCHORLEMER ALST, *Reden*, pp. 144-145 (*Landtag*, 27 février 1877). En Bavière aussi le vieux type du maître d'école disparaissait ; la *Bayrische Lehrerzeitung*, publiée à Fürth, engageait les instituteurs dans la campagne contre l'« ultramontanisme » (DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 21). — **4**. WIESE, *op. cit.*, II, pp. 51 et 57. Voir dans DEUTSCHMANN, *op. cit.*, pp. 242-246, plusieurs citations de pédagogues sur le mauvais résultat des réformes scolaires de Falk au point de vue de la formation morale des écoliers. — **5**. Exemples de l'hostilité de l'administration prussienne contre le *Cassianeum* et la *Rheinisch Westfaelische Schulzeitung* (DEUTSCHMANN, *op. cit.*, pp. 21-22). — **6**. SCHULTHESS, 1874, p. 161. En mars 1875, il y avait déjà, dans les provinces catholiques ou mixtes, 119 *Kreisschulinspektoren* laïques ;

aucun dans les provinces protestantes (SCHULTHESS, 1875, p. 77). Certains de ces inspecteurs s'efforçaient d'entraîner les instituteurs dans une agitation contre le clergé (DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 44). — 7. SCHULTHESS, 1874, p. 161 et 1875, p. 136. — 8. DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 28. Sur les progrès des dépenses pour l'inspection scolaire, cf. FALK, *Reden*, p. 55 (*Landtag*, 31 janvier 1874) et pp. 66-76 (*Landtag*, 15 mars 1876). — 9. FALK, *Reden*, p. 276. Windthorst, dès le 6 avril 1875, parlait des *saubere Inspektoren* (FALK, *Reden*, pp. 64-66). — 10. DEUTSCHMANN, *op. cit.*, pp. 547-548. Les instituteurs eux-mêmes se plaignaient parfois de ces nouveaux inspecteurs laïques, choisis parmi les philologues, et dès lors assez dédaigneux pour le personnel primaire (DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 40).

Page 325. — 1. Discours de Windthorst à Cologne (cité dans FALK, *Reden*, p. 158). — 2. PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 226. — 3. Discours de Windthorst à Paderborn (20 août 1877)(DEUTSCHMANN, *op. cit.*, p. 409).

Page 326. — 1. Interpellation du 24 février 1876 à la Chambre badoise, relative au curé Emile Glattfelder, de Balg (ROLFUS, III, pp. 286-287). Lamey, cependant, inspirait aux catholiques moins de défiance que Jolly (voir les propos de Maas à Hansjakob, dans HANSJAKOB, *In der Rezidenz*, 2e édit., p. 64). — 2. BAUMGARTEN et JOLLY, *Staatsminister Jolly*, pp. 269-272. MAAS, *op. cit.*, pp. 631-638. Sur le refroidissement entre le parti libéral et Jolly, voir BLUNTSCHLI, *Denkwürdiges*, III, p. 397-398.

Page 327. — 1. BAUMGARTEN et JOLLY, *op. cit.*, pp. 272-276. — 2. ZOEPFL, *Staatszuschüsse oder Kirchliches Umlagerecht? Bemerkungen zu dem Grossherzoglich Badischen Gesetzentwurfe, die Aufbesserung gering besoldeter Kirchendiener aus Staatsmitteln betreffend*, p. 8 (Fribourg, Herder, 1876). — 3. BAUMGARTEN et JOLLY, *op. cit.*, p. 276. — 4. BAUMGARTEN et JOLLY, *op. cit.*, pp. 276-277. HAAS dans BETTELHEIM, V, p. 389.

Page 328. — 1. BLUNTSCHLI, *Denkwürdiges*, III, p. 399. — 2. Paroles de Frédéric de Bade aux membres du synode général évangélique (31 octobre 1876), citées par ROBERT GOLDSCHMITT dans BETTELHEIM, XII, p. 23. — 3. BAUSMTARK, *Plus ultra*, pp. 176-177 (cf. sur le ministère Stoesser, pp. 182-183) Voir, sur Stoesser, HANSJAKOB, *In der Residenz*, 2e édit., p. 132. — 4. PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 221. — 5. PFULF, *Ketteler*, III, pp. 231-234. — 6. ROLFUS, III, pp. 302-304 et 325-326.

Page 329. — 1. STAMM, *Briefmappe des Bischofs Martin*, pp. 176-177.

Page 330. — 1. SPECHT et SCHWABE, pp. 306-322; cf. SCHULTHESS, 1877, p. 38. — 2. HÜSGEN, *Windthorst*, pp. 414-415. — 3. Nous empruntons ces invectives aux *Mémoires* de MOHL (*Lebenserinnerungen*, II, pp. 167, 191, 198): les appréciations de Mohl,

qui mourut en 1874, furent longtemps encore partagées par son parti. — 4. JULIUS BACHEM, *Ueber den Wassern*, 1911, p. 417.

Page 331. — 1. MOMMSEN, *Reden und Aufsaetze*, p. 87 (discours du 25 janvier 1877 (Berlin, Weidmann, 1905). — 2. *Frankfurter Zeitung*, 25 mars 1877 (cité dans la *Geschichte der Frankfurter Zeitung*, p. 229).

Page 332. — 1. *Reichstag*, 27 janvier 1876. Sur les tendances sociales du Centre, comparer ce que dit un membre protestant du Centre, qui ne les partageait pas (GERLACH, *Aufzeichnungen*, II, p. 411). — 2. Lettre de Wagener, 12 janvier 1875 (dans RUDOLF MEYER, *Hundert Jahre conservativer Politik*, p. 285). — 3. Sur les temporisations de Bismarck en présence des premiers projets de lois ouvrières élaborés par le ministère du commerce (août-septembre 1876), voir TIEDEMANN, *op. cit.*, pp. 53 et suiv.

Page 333. — 1. MAY, *Geschichte der Generalversammlungen der Katholiken Deutschlands*, p. 232. Sur Georges Ratzinger (1844-1899), voir BETTELHEIM, IV, pp. 246-247. — 2. Sur Jean Janssen (1829-1891), voir la monographie de PASTOR, *Johannes Janssen, ein Lebensbild*, nouvelle édition (Fribourg, Herder, 1894) et KANNENGIESER, *le Réveil d'un peuple*, pp. 339-420. Le premier fascicule de la *Geschichte des deutschen Volkes* parut à la fin de mai 1876 : traduction française par Mme G. Paris, chez Plon.

Page 334. — 1. Sur Wehrenpfennig (1829-1900), voir SPECHT ET SCHWABE, p. 579, et *Nachtrag*, p. 124. — 2. Sur Karl Hofmann, né en 1827, voir POSCHINGER, *Bismarck und Bundesrat*, I, p. 70, et III, pp. 187-190.

Page 335. — 1. Sur l'histoire et les vicissitudes parlementaires de la motion du comte Ferdinand de Galen (1831-1906), voir WENZEL, *Arbeiterschutz und Centrum mit Berücksichtigung der übrigen Parteien*, pp. 22-53 (Berlin, Germania, 1893). — 2. PFÜLF, *Ketteler*, III, pp. 293-302 ; traduction dans GOYAU, *Ketteler*, pp. 261-276 ; cf., dans RAICH, *Briefe von und an Ketteler*, pp. 536-537, l'échange de lettres entre l'*Arbeiterverein* d'Augsbourg et Ketteler (15 avril et 1er mai 1877). — 3. ROLFUS, III, pp. 543-550. — 4. KISSLING, *Festschrift zum Silberjubilaeum der Katholischen Kaufmaennischen Vereine* (Mayence, 1902.)

Page 336. — 1. Le principal document est CARDAUNS, *Die Goerres-Gesellschaft 1876-1901, Denkschrift zur Feier ihres 25 jaehrigen Bestehens* (Cologne, Bachem, 1901). Dès 1853, l'érudit luthérien Boehmer, dans une lettre à Mme Schlosser, rêvait d'instituts ecclésiastiques autonomes dirigés par des hommes de science réelle et devenant des laboratoires de science (JANSSEN, *Boehmer's Leben und Briefe*, III, p. 98). D'après un discours du baron de Hertling, il semble qu'une conversation du chanoine Heinrich avec lui et M. Cardauns fut le point de départ de cette fondation (*Jahresbericht der Goerres Gesellschaft für 1891*,

p. 3). Voir aussi KAUFMANN, *Kaufmann*, pp. 199-202. Dès 1876, il y avait à la *Goerres-Gesellschaft* plus de 1.200 membres et adhérents (ROLFUS, III, p. 401). A la même époque, une commission présidée par le baron de Hertling s'occupait de réviser et d'améliorer les catalogues de livres répandus par le *Borromaeus Verein* (*Die Gründung und Thaetigkeit des Vereins vom heil. Karl Borromaeus*, p. 69 (Cologne, Bachem, 1895). Le baron de Hertling est né en 1843 : MM. Julius Bachem et Cardauns, appartenant tous deux à la rédaction de la *Koelnische Volkszeitung*, sont nés en 1845 et 1847; nous les retrouverons dans notre volume ultérieur. — 2. ROLFUS, II, p. 579. *Erinnerungen aus alter und neuer Zeit, von einem alten Münsteraner*, pp. 215-234 (Münster, Westfaelischer Merkur, 1880). *Landtag*, 28 février 1877 (discours Julius Bachem).

Page 337. — 1. CARDAUNS, *op. cit.*, pp. 55 et suiv. Une troisième édition, complètement refondue, du *Staatslexikon*, a été entreprise en 1908 par M. Julius Bachem (Fribourg, Herder).

Page 338. — 1. Sur Dauzenberg, né en 1831, voir SPECHT ET SCHWABE, p. 458. — 2. *Landtag*, pp. 962-967 (séance du 28 février 1877). — 3. Dépêche Gontaut, 2 avril 1877.

Page 339. — 1. BLUM, *Persoenliche Erinnerungen an den Fürsten Bismarck*, pp. 128 et suiv. (Munich, Langen, 1900). — 2. POSCHINGER, *Bismarck und die Parlamentarier*, III, pp. 263-264. — 3. DREUX, *Dernières années de l'ambassade de Gontaut-Biron*, p. 315. — 4. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 211 (19 mars 1877) ; trad. franç., II, p. 394.

Page 341. — 1. Sur cette commande de Bismarck à Busch et sur les sept *Frictionsartikel*, qui en résultèrent, voir BUSCH, *Tagebuchblaetter*, II, pp. 417-447. — 2. FALK, *Reden*, pp. 152-155 (*Landtag*, 16 février 1877). — 3. *Landtag*, p. 972 (séance du 28 février 1877). — 4. FALK, *Reden*, p. 154 (*Landtag*, 16 février 1877).

Page 342. — 1. *Landtag*, p. 970 (séance du 28 février 1877). — 2. RUST, *op. cit.*, p. 730. — 3. PFÜLF, *Ketteler*, III, p. 235.

Page 343. — 1. TIEDEMANN, *op. cit.*, pp. 136-137. — 2. *Bismarck Briefe, Neue Folge*, I, p. 128. ROLFUS, III, pp. 535-537. RUST, *op. cit.*, pp. 728-729. — 3. LICHTENBERGER, *Revue chrétienne*, 1876, p. 764.

Page 344. — 1. POSCHINGER, *Die Ansprachen des Fürsten Bismarck*, II, pp. 37-42 (26 juin 1877). — 2. PFÜLF, *Ketteler*, III, pp. 306-315. STAMM, *Conrad Martin*, pp. 255-259. — 3. Sur la mort de Ketteler à Burghausen le 13 juillet 1877, voir PFÜLF, *Ketteler*, III, pp. 315-331. — 4. STAMM, *Conrad Martin*, p. 358; *Aus der Briefmappe des Dr Conrad Martin*, p. 422. — 5. Démenti adressé à la *Germania*, probablement par Ketteler, dans PFÜLF, *Ketteler*, III, pp. 314-315.

Page 345. — 1. Discours du 17 mai 1877 (Rolfus, III, p. 503). — 2. Schulthess, 1877, p. 121. — 3. Schulthess, 1877, p. 117. — 4. Rust, *op. cit.*, pp. 727-728. — 5. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 13 juin 1877. — 6. F.-X. Schulte, *Geschichte des Culturkampfes*, p. 518, n. 1 (sentence du 14 juin 1877 ; cf. lettre des autorités officielles aux pères de famille catholiques de Waldenburg (10 octobre 1877) (Deutschmann, *op. cit.*, pp. 416-417). — 7. Siegfried, pp. 331-340. — 8. Siegfried, pp. 340-342. Deutschmann, *op. cit.*, pp. 394-402. Falk, *Reden*, pp. 240-249. Rolfus, III. pp. 326-327, 339, 378, 398, 413, 415. Voir un commentaire de ces pétitions dans F.-X. Schulte, *Was wir wollen, ein Wort ohne Umschweife* (Essen, Fredebeul, 1877).

Page 346. — 1. Rolfus, III, pp. 526-530. Le prêtre François Xavier Schulte (1833-1891), professeur d'histoire et de philologie à Paderborn en 1866, curé d'Ervitte en 1873, vicaire général de Paderborn en 1889, semblait destiné au siège épiscopal de Paderborn quand il mourut. — 2. F.-X. Schulte, *Aufhebung der Maigesetze, ein Wort zum Frieden* (discours du 30 septembre 1877 (Dortmund, Lensing, 1877). Martin, *Nicht Revision, sondern Aufhebung der Maigesetze* (Münster, Aschendorff, 1877). — 3. Sur l'incident du pasteur Sydow, déposé par le consistoire en 1871, et rétabli dans ses fonctions, avec un simple blâme, par le conseil suprême évangélique en 1873, voir Rolfus, II, pp. 281-283 et Majunke, *Geschichte des Culturkampfes*, pp. 388-389. Sur le progrès des tendances libérales qu'avait manifestées en 1874 le synode provincial de Berlin, voir Doumergue, *Revue chrétienne*, 1874, pp. 554-558.

Page 347. — 1. Koegel, *Rudolf Koegel*, III, p. 40. — 2. Koegel, *Rudolf Koegel*, III, p. 41.

Page 348. — 1. Sur l'incident Hossbach et sur le *Koschannscher Antrag* présenté au synode de Berlin-Cölln, voir Koegel, *Rudolf Koegel*, III, pp. 55-63. — 2. Oertzen, *Stoecker*, I, p. 126. — 3. Koegel, *Koegel*, III, pp. 63-67. — 4. Beyschlag, *Aus meinem Leben*, II, pp. 338-339. — 5. Koegel, *Koegel*, III, pp. 84-89.

Page 349. — 1. Oertzen, *Stoecker*, I, p. 117. — 2. *Kaiser Wilhelm und Bismarck*, 1er juin 1877, pp. 270-272. *Kaiser Wilhelms Reden und Briefe*, éd. Berner, II, pp. 319-321 et 324-326 (lettre à Roon, 18 août 1877). — 3. *Kaiser Wilhelms Reden und Briefe*, éd. Berner, II, pp. 327-328. Guillaume rappela aux pasteurs qu'au temps de la Révolution française on avait détrôné Dieu et qu'on dut ensuite le rétablir. — 4. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1877, p. 742. — 5. Lichtenberger, *loc. cit.* — 6. Lichtenberger, *loc. cit.* — 7. Koegel, *Koegel*, III, p. 90.

Page 350. — 1. Beyschlag, *op. cit.*, II, pp. 456-457. — 2. Lichtenberger, *Revue chrétienne*, 1878, p. 124.

Page 351. — **1**. Cité dans ROLFUS, III, p. 537. La *Frankfurter Zeitung* du 14 septembre 1877 entrevoyait toute l'importance de cet article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* : voir *Geschichte der Frankfurter Zeitung*, pp. 229-230. — **2**. ROLFUS, III, pp. 557-560. Comparer le discours de Heereman sur la corruption des fonctionnaires par le *Culturkampf* (*Landtag*, 3 février 1877) et de Julius Bachem sur l'espionnage des fonctionnaires (*Landtag*, 6 février 1877). — 3. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 222 (22 octobre 1877) ; trad. franç., II, p. 409. — 4. ROLFUS, III, pp. 562-564. — 5. Sur le baron Heereman de Zuydwyk (1832-1903), voir SCHLESINGER, *Grosse Maenner aus grosser Zeit*, 2e éd., pp. 228-231.

Page 352. — **1**. *Landtag*, 22 novembre 1877. — **2**. SIEGFRIED, pp. 335-337.

Page 353. — **1**. JULIUS BACHEM, *Lose Blaetter*, p. 54. Sur le député Meyer, d'Arnswalde (1816-1892), voir SPECHT ET SCHWABE, p. 523. — **2**. Cité dans ROLFUS, III, p. 612.

Page 354. — **1**. TIEDEMANN, *op. cit.*, p. 215. — **2**. PETERSDORFF, *Kleist Retzow*, pp. 417 et 466-467.

Page 355. — **1**. Sur les pourparlers de Bismarck avec Bennigsen, voir, d'une part, BISMARCK, *Gedanken und Erinnerungen*, II, p. 181-186; trad. Jaeglé, II, pp. 204-220, et d'autre, part, ONCKEN, *Bennigsen*, II, pp. 299-347. Cf. TIEDEMANN, *op. cit.*, pp. 203 et 220.

Page 356. — **1**. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 9 juin 1876. — **2**. DREUX, *Dernières années de l'ambassade Gontaut-Biron*, p. 259. « Si Bismarck n'est pas l'inventeur du mot cléricalisme, écrivait encore Gontaut, c'est lui qui en a été le plus infatigable et le plus adroit vulgarisateur » (DREUX, *op. cit.*, p. 279). — **3**. DREUX, *op. cit.*, p. 263.

Page 357. — **1**. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 186 (16 avril 1876); trad. franç., II, p. 360. — **2**. Gambetta à Mme Adam, 27 janvier 1877 (dans Mme JULIETTE ADAM, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche*, p. 439 (Paris, Lemerre, 1908). — **3**. Gambetta à Mme Adam, 4 septembre 1874 (dans Mme JULIETTE ADAM, *op. cit.*, p. 149). — **4**. DREUX, *op. cit.*, p. 274, n. 1. — **5**. DREUX, *op. cit.*, p. 269, n. 1.

Page 358. — **1**. Mme JULIETTE ADAM, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche*, pp. 396-397. — **2**. DREUX, *op. cit.*, p. 269, n. 1.

Page 359. — **1**. Dépêche Lefebvre de Béhaine, 25 mai 1877 : le propos était du comte de Moy. — **2**. DREUX, *op. cit.*, pp. 281-282. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, II, pp. 220-221 (6 septembre 1877); trad. franç., II, p. 407-408. — **3**. HOHENLOHE, *Denkwürdigkeiten*, 22 octobre 1877, II, p. 222 ; trad. franç., II, p. 409. — **4**. HANOTAUX, *op. cit.*, IV, pp. 157-164. Cf. VICOMTE DE MEAUX, *Souvenirs*, p. 348-352 (Paris, Plon, 1905.)

Page 360. — 1. Schulthess, 1877, p. 138-139. — 2. Mme Adam, *Après l'abandon de la revanche*, p. 33. — 3. Vicomte de meaux, *op. cit.*, pp. 353-356. — 4. Oncken, *Bennigsen*, II, pp. 315-317. Chiala, *op. cit.*, I, pp. 276-277. — 5. Dreux, *Dernières années de l'ambassade Gontaut-Biron*, p. 275. — 6. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 220; trad. franç., II, p. 407.

Page 361. — 1. F. de Broglie, *Discours du duc de Broglie*, première partie, p. 305 (discours du 15 novembre 1877). (Paris, Gabalda, 1909.) — 2. Gabriel Charmes, *Politique extérieure et coloniale*, pp. 151-152 (Paris, Lévy, 1885).

Page 362. — 1. Rolfus, III, p. 604. — 2. Mme Adam, *Après l'abandon de la revanche*, p. 76. Cf. conversation de Mme Adam avec Gambetta, *op. cit.*, p. 224 : « Les lois de Mai et les lois Ferry, lui dit-elle, sont sorties des mêmes conceptions ». « Spuller me confirme, écrit Mme Edmond Adam en 1879, qu'il découvre de plus en plus, dans la lutte contre le catholicisme, la main de Bismarck, qui a l'horreur, comme Germain, de tout ce qui est latin » (*op. cit.*, p. 395). — 3. Herbert Bismarck à Henckel (30 octobre 1877) (*Aus Bismarcks Briefwechsel*, p. 496 ; trad. Bainville, dans de Roux, *la République de Bismarck*, p. 48. Paris, *Gazette de France*, 1905). — 4. Sur l'inquiétude et la colère que provoquait, parmi certains amis de Gambetta, la perspective de cette entrevue, voir Mme Adam, *op. cit.*, pp. 71-73 (conversation désespérée de Spuller), pp. 112-113 (lettre de Spuller du 23 décembre 1877), p. 140 (conversations de Spuller et Girardin), p. 156 (« Dieu seul, dit Spuller, peut empêcher le crime de se commettre) », pp. 161-164 (« Une rencontre diabolique aussi dangereuse, dit Mme Adam à Gambetta, que la tentation du Chris sur la montagne »). Sur les deux projets successifs d'entrevue, consulter Galli, *Gambetta et l'Alsace-Lorraine* (Paris, Plon, 1911). Dans son livre : *Stunden bei Bismarck*, p. 247, H. v. Poschinger donne à ce propos un détail assez énigmatique. Un jour de 1894, il demandait à Rottenburg, qui de 1880 à 1890 avait été l'un des familiers du chancelier : Gambetta a-t-il jamais été chez Bismarck ? Rottenburg, sans répondre d'une façon catégorique, raconta qu'un jour à Varzin la conversation était tombée sur ce sujet. « Mais Gambetta pourtant n'a pas été ici », dit la princesse de Bismarck. — « Certainement non, répondit le chancelier ; mais ne te souvient-il pas du jour où, avec Rottenburg, je fus, cinq heures durant, absent de la maison ? » Rottenburg n'ajouta rien, et Poschinger ne dit rien de plus.

Page 363. — 1. Henckel à Bismarck, 23 décembre 1877 (*Aus Bismarcks Briefwechsel*, p. 499 (traduction Bainville, dans de Roux, *la République de Bismarck*, pp. 50-51). — 2. Dreux, *Dernières années de l'ambassade de M. de Gontaut*, p. 339-341. — 3. Bis-

marck à Guillaume Ier, 13 août 1875 (*Kaiser Wilhelm I und Bismarck*, p. 259). — 4. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 221 (6 septembre 1877); trad. franc., II, p. 408. Dreux, *op. cit.*, p. 328. — 5. Henckel à Bismarck, 23 décembre 1877 (*Aus Bismarcks Briefwechsel*. p. 499; trad. Bainville, dans de Roux, *op. cit.*, p. 51). — 6. Mme Adam, *Après l'abandon de la revanche*, pp. 112-113.

Page 364. — 1. Mme Adam, *Après l'abandon de la revanche*, p. 121. Cf. Bainville, *Bismarck et la France* (Paris, Librairie nationale, 1905). — 2. Dépêche du baron Baude, 6 mars 1876. — 3. Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten*, II, p. 161 (2 juin 1875); trad. franc., II, p. 326.

Page 365. — 1. Sur ces instances et ce voyage, voir Bismarck, *Gedanken una Erinnerungen*, I, p. 126; trad. franç. I, p. 166; *Aus Bismarcks Briefwechsel*, p. 508-510. Philippson, *Der Kaiser Friedrich III*, p. 316. — 2. Dreux, *op. cit.*, p. 259. — 3. Klein Hattingen, *Bismarck und seine Welt*, II, 1, p. 92. (Berlin, Dümmler, 1903.)

Page 366. — 1. Moltke, *Gesammelte Schriften*, IV, p. 307 (Berlin, Mittler, 1891); *Lettres à sa mère et à ses frères*, trad. Jaeglé, p. 438 (lettre du 20 avril 1876) (Paris, Lesoudier, 1892).

Page 367. — 1. *Grenzboten*, 1904, II, p. 41.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VII

LA PREMIÈRE APPLICATION DES LOIS DE MAI, JUIN-DÉCEMBRE 1873

CHAPITRE VIII

SECONDE ÉTAPE LÉGISLATIVE DU CULTURKAMPF : LES NOUVELLES LOIS DE MAI. PREMIÈRE TENTATIVE D'UN CULTURKAMPF INTERNATIONAL.

CHAPITRE IX

SECONDE TENTATIVE D'UN CULTURKAMPF INTERNATIONAL; TROISIÈME ÉTAPE LÉGISLATIVE DU CULTURKAMPF NATIONAL; L'ÉGLISE EN PRISON; L'ÉGLISE EN EXIL (1875-1876).

CHAPITRE X

LE DÉSARROI, LES DÉCEPTIONS (1875-1878)

FIN

TOURS

IMPRIMERIE E. ARRAULT ET C.ie

2854


943.083 G724B v.2 c.1
Goyau # Bismarck et
l'eglise ; le culturkampf
OISE
3 0005 02023405 3

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue de Seine, 57.